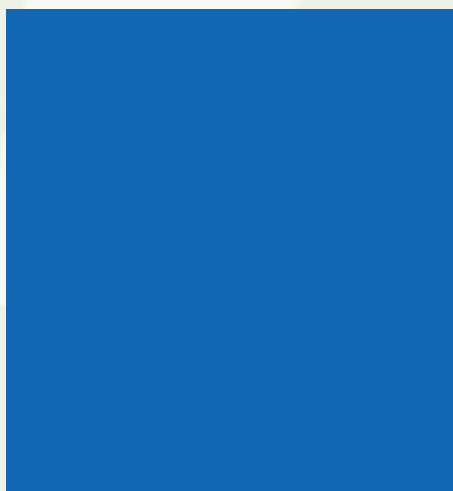


ASPECTS DE LA SECURITE SOCIALE

*Rapport dans le cadre du
« Programme de recherche interdépartemental
sur l'avenir à long terme de la prévoyance vieillesse »
(IDA ForAlt)*

Le passage à la retraite : trajectoires, déterminants et conséquences

Rapport de recherche n° 2/03



BSV /
OFAS /
UFAS /

*Bundesamt für Sozialversicherung
Office fédéral des assurances sociales
Ufficio federale delle assicurazioni sociali
Ufficio federal da las assicuranzas socialas*

L'Office fédéral des assurances sociales publie dans sa série « Aspects de la sécurité sociale » des articles de fond et des rapports de recherches sur des sujets d'actualité dans le domaine de la sécurité sociale pour les rendre accessibles au grand public et encourager la discussion. Les analyses présentées par les auteurs ne reflètent pas forcément l'opinion de l'Office fédéral des assurances sociales.

Auteurs: Andreas Balthasar, Dr., Olivier Bieri
INTERFACE, Institut für Politikstudien
Seidenhofstrasse 12, 6003 Luzern
Tel. 041 412 07 12, Fax 041 410 51 82

Peter Grau
LINK, Institut für Markt- und Sozialforschung
Spannortstrasse 7/9, 6000 Luzern 4
Tel. 041 367 73 73, Fax 041 367 72 72

Kilian Künzi, Jürg Guggisberg
Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien, BASS
Konsumstrasse 20, 3007 Bern
Tel. 031 380 60 80, Fax 031 398 33 63

Renseignements: Jean-François Rudaz, Recherche & développement
Office fédéral des assurances sociales
Effingerstrasse 20
3003 Berne
Tel. 031/322 87 63
E-mail: jean-francois.rudaz@bsv.admin.ch

ISBN: 3-905340-79-8

Copyright: Office fédéral des assurances sociales
CH-3003 Berne
Reproduction d'extraits autorisée – excepté à des fins commerciales – avec mention de la source ; copie à l'Office fédéral des assurances sociales.

Diffusion: OFCL, Diffusion publications, CH-3003 Bern
<http://www.bbl.admin.ch/bundespublikationen>

Numéro de commande: [318.010.2/03 f](#) 4.03 400

Le passage à la retraite : trajectoires, déterminants et conséquences

Rapport dans le cadre du programme de recherche
interdépartemental sur l'avenir à long terme de la
prévoyance vieillesse (IDA ForAlt)

Andreas Balthasar, Olivier Bieri (INTERFACE, Institut
für Politikstudien)

Peter Grau (LINK, Institut für Markt- und
Sozialforschung)

Kilian Künzi, Jürg Guggisberg (Büro für arbeits- und
sozialpolitische Studien, BASS)

Mai 2003

Avant-propos du groupe de travail interdépartemental « Programme de recherche sur l'avenir à long terme de la prévoyance vieillesse » (IDA ForAlt)

Après l'adoption du message concernant la 11^e révision de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), le Conseil fédéral, en vue de la prochaine révision, a chargé un groupe de travail interdépartemental de préparer et de mettre en œuvre un programme de recherche sur l'avenir à long terme de la prévoyance vieillesse. Les travaux de recherche, pour la plupart confiés à des mandataires externes, devaient être terminés pour la fin de l'année 2002.

Ils ont été accompagnés par différents groupes de projet constitués d'experts faisant partie de l'administration, qui ont discuté avec les mandataires les modèles proposés et les résultats. Nous remercions ici les équipes de recherche pour la compétence avec laquelle elles ont mené le projet et pour le bon esprit dont elles ont fait preuve.

Les différents sous-projets sont publiés dans des rapports séparés. Leurs résultats seront utilisés pour la rédaction d'un rapport de synthèse que le groupe de travail interdépartemental rédigera d'ici l'été 2003 à l'intention du Conseil fédéral.

L. Gärtner
Président du groupe de travail interdépartemental
IDA ForAlt

Vorwort der Interdepartementalen Arbeitsgruppe „Forschungsprogramm zur längerfristigen Zukunft der Alterssicherung“ (IDA ForAlt)

Nach der Verabschiedung der Botschaft zur 11. Revision der Alters- und Hinterlassenenversicherung (AHV) hat der Bundesrat im Hinblick auf die nächste Revision eine interdepartementale Arbeitsgruppe mit der Ausarbeitung und Durchführung eines Forschungsprogramms zur längerfristigen Zukunft der Alterssicherung beauftragt. Die meisten Forschungsarbeiten wurden an externe Auftraggeber vergeben und waren bis Ende 2002 abzuschliessen.

Die Arbeiten wurden durch verschiedene Projektgruppen von verwaltungsinternen Experten begleitet, welche die Modellannahmen und Ergebnisse mit den Auftragnehmern diskutiert haben. Den Forschungsteams sei für die kompetente Durchführung des Projekte und die gute Zusammenarbeit gedankt.

Die Ergebnisse der verschiedenen Teilprojekte werden als Einzelberichte publiziert. Sie werden zudem in den Synthesebericht, welchen die interdepartementale Arbeitsgruppe bis Sommer 2003 zuhanden des Bundesrates erarbeiten wird, einfließen und in diesem Rahmen inhaltlich gewürdigt werden.

L. Gärtner
Vorsitzender der Interdepartementalen Arbeitsgruppe
IDA ForAlt

Premessa del Gruppo di lavoro interdipartimentale „Programma di ricerca sul futuro a lungo termine della previdenza per la vecchiaia“ (IDA ForAlt)

Dopo l'approvazione del messaggio sull'11a revisione dell'assicurazione per la vecchiaia e per i superstiti (AVS) il Consiglio federale ha incaricato un gruppo di lavoro interdipartimentale di elaborare e attuare, in vista della prossima revisione, un programma di ricerca sulla previdenza per la vecchiaia a lungo termine. La maggior parte dei lavori di ricerca, il cui termine di consegna era fissato alla fine del 2002, è stata assegnata a mandatarî esterni.

I lavori sono stati accompagnati da diversi gruppi di lavoro costituiti da esperti interni all'amministrazione che hanno discusso con i mandatarî le ipotesi di modello e i risultati. Ringraziamo i gruppi di ricerca per la competenza con la quale hanno realizzato i progetti e per la buona collaborazione.

Per ciascuno dei progetti viene pubblicato un rapporto nel quale sono presentati i risultati ottenuti. I risultati verranno inoltre analizzati e integrati in un rapporto di sintesi che il gruppo di lavoro interdipartimentale elaborerà all'attenzione del Consiglio federale entro l'estate del 2003.

L. Gärtner
Presidente del gruppo di lavoro interdipartimentale
IDA ForAlt

Foreword by the “Research programme on the long-term future of old age pension provision” Interdepartmental Working Group (IDA ForAlt)

After passing the bill concerning the 11th Revision of the Old-Age and Survivors' Insurance (OASI) scheme, the Swiss Federal Council set up an interdepartmental working group to draw up and implement a research programme on the longer-term future of old-age insurance with a view to the 12th revision. Most of the research work was delegated to external bodies, who were to complete their tasks by the end of 2002.

The work was monitored by various project groups comprising experts from within the federal administration who discussed the model assumptions and results with those who were carrying out the research. I should like to take this opportunity to thank the research teams for the competent way in which they carried out their work and for their assistance.

The results of the various sub-projects will be published in one single report. In addition, they will be included and acknowledged in the synthesis which the Interdepartmental Working Group will draw up for the Swiss Federal Council in summer 2003.

L. Gärtner
Chairman of the Interdepartmental Working Group
IDA ForAlt

Table des matières

Table des matières	I
Liste des figures et des tableaux.....	V
Résumé	XII
Zusammenfassung	XVII
Riassunto	XXII
Summary.....	XXVII
1. INTRODUCTION.....	1
1.1 CONTEXTE INITIAL DU PROJET.....	1
1.2 QUESTIONS ESSENTIELLES	2
1.2.1 Quand les groupes d'âge étudiés prennent-ils leur retraite ?.....	2
1.2.2 Quelles « voies de sortie » mènent à la retraite ?	2
1.2.3 Comment les groupes d'âge étudiés financent-ils leur retraite ?.....	2
1.2.4 En quoi les indépendants se distinguent-ils des salariés ?.....	3
1.3 LIENS AVEC D'AUTRES PROJETS DU PROGRAMME DE RECHERCHE.....	3
1.4 STRUCTURE DU RAPPORT ET REMERCIEMENTS	3
2. MÉTHODOLOGIE	5
2.1 PHASE PRÉPARATOIRE.....	5
2.1.1 Utilisation des études existantes	5
2.1.2 Développement du plan d'enquête et du questionnaire.....	6
2.2 RÉCOLTE DES DONNÉES	8
2.2.1 Population de référence et constitution de l'échantillon	9
2.2.2 Enquête téléphonique	14
2.2.3 Enquête écrite	15
2.2.4 Etudes de cas	16
2.3 PONDÉRATION.....	17
2.3.1 Principe de la pondération.....	17
2.3.2 Pondération pour non-réponses à l'enquête téléphonique	18
2.3.3 Pondération pour non-réponses à l'enquête écrite.....	19
2.3.4 Contrôle de la pondération	20
2.3.5 Remarque sur l'estimation des variances	20
2.4 ANALYSE DES DONNÉES	21
2.4.1 Analyses de régression et analyses de survie	21
2.4.2 Analyse des entretiens individuels	23
2.5 REPRÉSENTATIVITÉ ET QUALITÉ DU SONDRAGE	23
2.5.1 Représentativité du sondage	24
2.5.2 Variables sociodémographiques	24
2.5.3 Activité	26
2.5.4 Santé	26
2.5.5 Conclusions concernant la représentativité	28

3.	SITUATION ACTUELLE ET ÂGE DE LA RETRAITE DES GROUPES D'ÂGE ÉTUDIÉS	29
3.1	ENTRE VIE ACTIVE ET RETRAITE	29
3.1.1	Age	29
3.1.2	Statut d'activité	30
3.1.3	Perception de prestations de vieillesse	33
3.1.4	Approche combinée de la « retraite »	34
3.2	L'ÂGE DU DÉPART À LA RETRAITE	36
3.2.1	La transition entre les divers statuts d'activité et la retraite	36
3.2.2	Distribution des fréquences de départ à la retraite selon l'âge	38
3.3	QUEL EST L'ÂGE IDÉAL DU DÉPART À LA RETRAITE ?	39
3.3.1	Appréciation de l'âge idéal du départ à la retraite	39
3.3.2	Différences entre l'âge idéal de la retraite et celui de la retraite effective	41
3.4	NIVEAU DES INFORMATIONS RELATIVES À LA RETRAITE	42
3.4.1	Réflexion sur le thème de la retraite	42
3.4.2	L'importance des différents thèmes	42
3.4.3	Appréciation subjective du niveau d'information des sondés	43
4.	LES « VOIES DE SORTIE » VERS LA RETRAITE	44
4.1	LES PRINCIPALES VOIES DE SORTIE ET LEUR IMPORTANCE QUANTITATIVE	45
4.2	LA PRERETRAITE	48
4.2.1	Motifs pour une retraite anticipée volontaire ou imposée	49
4.2.2	Motifs pour une retraite partielle	51
4.2.3	Possibilités de préretraite	52
4.2.4	Appréciation de la possibilité de prendre une préretraite	55
4.2.5	Appréciation de la retraite anticipée, volontaire ou imposée	56
4.2.6	Qui prend une préretraite ?	57
4.3	LA RETRAITE « ORDINAIRE »	71
4.3.1	Qui travaille au moins jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite ?	71
4.3.2	Réduction de l'activité avant la retraite	72
4.3.3	Le passage du non-emploi à la retraite	72
4.3.4	Appréciation de la retraite ordinaire	73
4.4	POURSUITE DE L'ACTIVITE LUCRATIVE A L'AGE DE LA RETRAITE	74
4.4.1	Taux de personnes actives à l'âge de la retraite	74
4.4.2	Disposition à continuer de travailler à l'âge de la retraite	77
4.4.3	Motifs pour continuer de travailler à l'âge de la retraite	79
4.5	TRAJECTOIRES MARQUEES PAR LE CHOMAGE OU DES PROBLEMES DE SANTE	80
4.6	VALIDATION DES « VOIES DE SORTIE » A L'AIDE D'EXEMPLES CONCRETS	81
4.6.1	La préretraite volontaire	81
4.6.2	La préretraite imposée	82
4.6.3	La retraite partielle	83
4.6.4	Réduction de l'activité professionnelle avant l'âge de la retraite	84
4.6.5	La retraite ordinaire	85
4.6.6	Pas d'activité professionnelle	85
4.6.7	La retraite tardive	86

4.6.8	Maladie et invalidité	87
4.6.9	Chômage	87
4.6.10	Conclusions sur la base des histoires individuels	88
5.	QUELS FACTEURS DÉTERMINENT LA DÉCISION DE PARTIR À LA RETRAITE ?	90
5.1	RESULTATS DE TRAVAUX EMPIRIQUES EXISTANTS	90
5.1.1	Thèse d'Ulrike Baldenweg-Bölle	90
5.1.2	Thèse de Sara Carnazzi	91
5.1.3	Brève analyse de données ESPA par Alain Vuille	91
5.1.4	Récapitulation des résultats des travaux empiriques présentés	92
5.2	LES VARIABLES DE L'ANALYSE DE REGRESSION	101
5.2.1	Variables à expliquer	101
5.2.2	Variables explicatives	101
5.3	RESULTATS DE LA REGRESSION LOGISTIQUE	104
5.3.1	Procédure relative aux spécifications des modèles	105
5.3.2	Possibilités d'interprétation du modèle logistique	106
5.3.3	Modèle d'évaluation pour les femmes et les hommes (modèle 1)	107
5.3.4	Modèle d'évaluation pour les hommes (modèle 2)	113
5.3.5	Modèle d'évaluation pour les femmes (modèle 3)	117
5.3.6	Résumé	121
5.4	RESULTATS DE L'ANALYSE DE REGRESSION RELATIVE AU NOMBRE D'ANNEES D'ANTICIPATION	122
5.4.1	Procédure de spécification du modèle	123
5.4.2	Résultats de l'estimation	125
5.5	RESULTATS DES ANALYSES DE SURVIE	128
5.5.1	Départs à la retraite dans l'ensemble de l'échantillon	128
5.5.2	Départs à la retraite selon les caractéristiques socio-économiques	131
5.5.3	Résumé des analyses de survie relatives au moment du départ à la retraite	143
5.6	RESULTATS DE LA REGRESSION DE COX	144
5.6.1	Résultats de l'estimation du modèle	145
5.6.2	Estimation de la courbe en rapport avec les covariables	146
5.6.3	Résumé de l'analyse de régression selon Cox	149
6.	LE FINANCEMENT DE LA RETRAITE	150
6.1	LA SITUATION FINANCIÈRE AVANT ET APRÈS LE DÉPART À LA RETRAITE	150
6.2	COMPOSITION DU REVENU MENSUEL BRUT DU MÉNAGE	154
6.3	SOURCES DE FINANCEMENT DE LA RETRAITE	158
6.3.1	Importance de l'AVS	158
6.3.2	Importance du 2 ^e pilier	160
6.3.3	Importance du 3 ^e pilier	162
6.3.4	Financement de la préretraite	164
7.	SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS	168
7.1	QUAND LES GROUPES D'ÂGE ÉTUDIÉS PRENNENT-ILS LEUR RETRAITE ?	168
7.1.1	L'âge du départ à la retraite selon les personnes interrogées	168

7.1.2	Statut d'activité	169
7.1.3	Perception de prestations de vieillesse.....	170
7.1.4	Aperçu d'ensemble.....	171
7.1.5	Avis concernant l'âge du départ à la retraite	172
7.2	QUELLES «VOIES DE SORTIE» MÈNENT À LA RETRAITE ?.....	173
7.2.1	La préretraite	174
7.2.2	La retraite partielle	181
7.2.3	La retraite «ordinaire».....	181
7.2.4	Retrait avant l'âge ordinaire de la retraite	182
7.2.5	Poursuite de l'activité lucrative à l'âge de la retraite.....	182
7.2.6	Trajectoires marquées par le chômage ou les problèmes de santé.....	185
7.2.7	Appréciation de la «voie de sortie» choisie	185
7.3	COMMENT LES GROUPES D'ÂGE ÉTUDIÉS FINANCENT-ILS LEUR RETRAITE ?	186
7.3.1	La situation financière avant et après le départ à la retraite.....	187
7.3.2	L'importance des différentes sources de revenu.....	187
7.3.3	Financement de la retraite anticipée	189
7.4	EN QUOI LES INDÉPENDANTS SE DISTINGUENT-ILS DES SALARIÉS ?.....	190
7.4.1	Quand les indépendants prennent-ils leur retraite?	190
7.4.2	Quelles «voies de sortie » les indépendants choisissent-ils ?.....	191
7.4.3	Quels facteurs déterminent le moment du départ à la retraite?.....	192
7.4.4	Comment les indépendants financent-ils leur retraite ?	192
7.5	QUESTIONS PENDANTES ET REMARQUES CRITIQUES SUR LA MÉTHODE	193
ANNEXES.....		194
A1	BIBLIOGRAPHIE.....	194
A2	MÉTHODOLOGIE DE LA PONDÉRATION	197
A2.1	Pondération des résultats de l'enquête téléphonique	197
A2.2	Pondération de l'enquête écrite.....	201
A2.3	Contrôle de la pondération.....	202
A3	VARIABLES	204
A3.1	Cohortes AVS	204
A3.2	Rente AVS.....	205
A3.3	Avoir LPP à l'âge ordinaire de la retraite	205
A3.4	Avoir 3 ^e pilier a/b à l'âge ordinaire de la retraite	209
A4	MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE DE REGRESSION ET DE L'ANALYSE DE SURVIE	210
A4.1	Régression linéaire et régression logistique	210
A4.2	Analyse de survie et régression de Cox	212

Liste des figures et des tableaux

T 2.1	Méthodes d'enquête utilisées	6
T 2.2	Thèmes spécifiques retenus pour les questions	7
T 2.3	Répartition des thèmes de questions	8
T 2.4	Aperçu de l'organisation temporelle des données recueillies	9
T 2.5	Définition des groupes d'âge interrogés	10
T 2.6	Population considérée pour l'enquête	11
T 2.7	Premier contact téléphonique	13
T 2.8	Screening	13
T 2.9	Entretien principal par téléphone	14
T 2.10	Complément d'enquête écrit	14
T 2.11	Les versions du questionnaire de l'enquête écrite	15
T 2.12	Echantillon ayant participé aux entretiens face à face	17
T 2.13	Structure de la population de référence par âge et par sexe	18
T 2.14	Structure de la population de référence par domicile (Grandes régions OFS)	19
T 2.15	Structure de la population de référence par nationalité	19
T 2.16	Structure de la population de référence par état civil	19
T 2.17	Structure de l'échantillon par âge et par sexe	24
T 2.18	Niveau de formation (hommes 61-73 ans, femmes 59-71 ans)	25
T 2.19	Nationalité (hommes 61-73 ans, femmes 59-71 ans)	25
T 2.20	Etat civil (hommes 61-73 ans, femmes 59-71 ans)	26
T 2.21	Activité (hommes 61-73 ans, femmes 59-71 ans)	26
T 2.22	Etat de santé subjectif (femmes, 59-71 ans)	27
T 2.23	Etat de santé subjectif (hommes, 61-73 ans)	27
T 3.1	Age des personnes interrogées par rapport à l'âge de la retraite	30
G 3.2	Statut d'activité des groupes d'âge interrogés	31
G 3.3	Horaires de travail des hommes selon l'âge, N=416	32
G 3.4	Horaires de travail des femmes selon l'âge, N=517	32
T 3.5	Perception de prestations des 1 ^{er} et 2 ^e piliers	33
T 3.6	Situation actuelle des personnes avant et après l'âge ordinaire de la retraite	34
T 3.7	Structure du ménage des personnes interrogées	36
G 3.8	Statut d'activité selon l'âge (hommes)	37

G 3.9	Statut d'activité selon l'âge (femmes).....	38
G 3.10	Distribution statistique des âges de départ à la retraite (selon les indications des personnes qui ont atteint l'âge ordinaire de la retraite), hommes N=863, femmes N=1077	39
T 3.11	Appréciation de l'âge idéal du départ à la retraite selon le sexe.....	40
T 3.12	Appréciation du moment idéal pour le départ à la retraite par groupe d'âge, N=3102.....	40
G 3.13	Appréciation de l'âge idéal de la retraite selon le moment du départ à la retraite, N=2292	41
T 3.14	Réflexion sur le thème de la retraite.....	42
T 3.15	Importance des différents thèmes liés à la retraite	43
T 3.16	Appréciation du niveau d'information.....	43
T 4.1	Voies de sortie de personnes ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite, N=1960.....	46
T 4.2	Voies de sortie : répartition selon le sexe	46
T 4.3	Voies de sortie indépendants / salariés (uniquement personnes ayant exercé une activité).....	47
T 4.4	Voies de sortie selon le niveau de formation	48
T 4.5	Retraite anticipée, volontaire ou imposée	49
T 4.6	Principaux motifs pour une retraite anticipée volontaire	49
T 4.7	Principaux motifs pour la retraite anticipée imposée	50
T 4.8	Principaux motifs pour une éventuelle retraite anticipée.....	51
T 4.9	Motifs pour la retraite partielle.....	52
T 4.10	Motifs pour une éventuelle retraite partielle	52
T 4.11	Possibilité de prendre une retraite anticipée ou partielle (personnes ayant été actives ou actuellement actives).....	53
G 4.12	Possibilité de préretraite par groupes d'âge	54
T 4.13	Motifs pour lesquels l'option «préretraite » n'a pas été choisie (plusieurs réponses possibles).....	54
T 4.14	Intention d'opter pour une retraite anticipée ou partielle (seulement pour les personnes qui ont indiqué qu'elles avaient cette possibilité).....	55
G 4.15	Appréciation de la possibilité de préretraite.....	56
G 4.16	Appréciation de la retraite anticipée, volontaire ou imposée.....	57
T 4.17	Aide à la lecture pour les tableaux T 4.18 à T 4.21	59
T 4.18	Parts de personnes préretraitées (retraite anticipée et retraite partielle, en %) en fonction de caractéristiques personnelles choisies de la sphère privée.....	61

T 4.19	Parts de personnes préretraitées (retraite anticipée et retraite partielle, en %) selon des critères professionnels choisis.....	64
T 4.20	Parts de personnes préretraitées (retraite anticipée et retraite partielle, en %) selon des critères économiques et institutionnels choisis	67
T 4.21	Parts de personnes préretraitées (retraite anticipée et retraite partielle, en %) selon des critères conjoncturels choisis	70
T 4.22	Motifs pour la réduction de l'activité de personnes actives jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite (N=78).....	72
T 4.23	Motifs du non-emploi (femmes), N=513.....	73
G 4.24	Appréciation de la retraite imminente ou effective	73
T 4.25	Personnes encore actives à l'âge de la retraite selon la trajectoire suivie	74
T 4.26	Personnes actives en fonction du niveau de formation (avant et après l'âge de la retraite).....	75
T 4.27	Personnes actives selon le statut (avant et après l'âge de la retraite).....	75
T 4.28	Personnes actives avant et après l'âge de la retraite selon la branche économique.....	76
G 4.29	Comparaison des temps de travail des personnes actives avant et après l'âge de la retraite	77
T 4.30	Poursuite du travail après l'âge de la retraite (seulement personnes actuellement actives).....	77
T 4.31	Poursuite du travail après l'âge légal de la retraite (seulement personnes actives auparavant).....	78
T 4.32	Poursuite du travail selon le niveau de formation (seulement personnes actuellement actives).....	78
T 4.33	Poursuite du travail selon le statut (seulement personnes actuellement actives).....	79
T 4.34	Durée prévue de la poursuite de l'activité actuelle à l'âge de la retraite, N=325.....	79
T 4.35	Motifs invoqués pour continuer de travailler à l'âge AVS (plusieurs réponses possibles), N=333	80
T 4.36	Importance des problèmes de santé et de chômage pour les personnes à l'âge de la retraite (plusieurs réponses possibles) N=1960	81
T 5.1	Facteurs (variables) déterminant la décision individuelle de partir à la retraite – récapitulation des résultats de travaux empiriques choisis	93
T 5.2	Variables à expliquer	101
T 5.3	Vue d'ensemble des variables explicatives	102
T 5.4	Modèle 1 complet, variables dépendantes « retraite anticipée » (oui=1; non=0).....	108
T 5.5	Tableau de classification du modèle 1 complet (diviseur = 0,5).....	109

T 5.6	Modèle 1 optimisé, variable dépendante « retraite anticipée » (oui=1; non=0)	110
T 5.7	Tableau de classification du modèle 1 optimisé (diviseur = 0,5).....	111
T 5.8	Modèle 1 économique, variable dépendante « retraite anticipée » (oui=1; non=0)	112
T 5.9	Comparaison des probabilités de trois personnes différentes, modèle 1 optimisé	113
T 5.10	Modèle 2 complet, variable dépendante « retraite anticipée » (oui=1; non=0)	114
T 5.11	Tableau de classification du modèle 2 complet (diviseur = 0,5).....	115
T 5.12	Modèle 2 optimisé, variable dépendante « retraite anticipée » (oui=1; non=0)	115
T 5.13	Tableau de classification du modèle 2 optimisé (diviseur = 0,5).....	116
T 5.14	Comparaison des probabilités de trois personnes différentes, modèle 2 optimisé	117
T 5.15	Modèle 3 complet « retraite anticipée » (oui=1; non=0).....	118
T 5.16	Tableau de classification du modèle 3 optimisé (diviseur = 0,5).....	119
T 5.17	Modèle 3 optimisé, variable dépendante « retraite anticipée » (oui=1; non=0)	119
T 5.18	Tableau de classification du modèle 3 optimisé (diviseur = 0,5).....	120
T 5.19	Comparaison des probabilités de deux personnes différentes, modèle 3 optimisé	121
T 5.20	Covariables du modèle complet (régression MCO) relatives au nombre d'années d'anticipation	124
T 5.21	Résultats de la régression MCO relative au nombre d'années d'anticipation.....	126
T 5.22	Trois exemples par régression MCO portant sur le nombre d'années d'anticipation.....	127
T 5.23	Départs à la retraite (estimation de Kaplan-Meier) – échantillon complet	129
G 5.24	Départs à la retraite (probabilité de non-départ) – échantillon complet.....	131
G 5.25	Départs à la retraite (probabilité de non-départ) – par sexe	132
T 5.26	Départs à la retraite (estimation de Kaplan-Meier) – par sexe	133
G 5.27	Départs à la retraite (probabilité de non-départ) – par cohortes AVS chez les hommes	134
T 5.28	Départs à la retraite (estimation de Kaplan-Meier) – probabilités cumulées de non-départ à la retraite chez les hommes par cohortes AVS	134
G 5.29	Départs à la retraite (probabilité de non-départ à la retraite) – par formation chez les femmes.....	135

G 5.30	Départs à la retraite (probabilité de non-départ) – selon l'état de santé à 60 ans (5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite) chez les hommes	136
G 5.31	Départs à la retraite (probabilité de non-départ à la retraite) – selon le statut d'activité indépendant/salarié chez les hommes	137
T 5.32	Départs à la retraite (estimation de Kaplan-Meier) – probabilité cumulée de non-départ à la retraite selon le statut indépendant/salarié chez les hommes.....	138
T 5.33	Départs à la retraite (estimation de Kaplan-Meier) – probabilité cumulée de non-départ à la retraite par branche économique chez les hommes	139
G 5.34	Départs à la retraite (probabilité de non-départ) – par branche économique choisie chez les hommes	140
G 5.35	Départs à la retraite (probabilité de non-départ) – par prévoyance professionnelle oui/non chez les femmes	141
T 5.36	Départs à la retraite (estimation de Kaplan-Meier) – probabilité cumulée de non-départ à la retraite en fonction de l'avoir de la prévoyance professionnelle à l'âge ordinaire de la retraite chez les hommes	141
G 5.37	Départs à la retraite (probabilité de non-départ) – selon le montant de l'avoir de prévoyance professionnelle à l'âge ordinaire de la retraite (hommes).....	142
G 5.38	Départs à la retraite (probabilité de non-départ) – selon le montant de l'avoir de prévoyance professionnelle à l'âge ordinaire de la retraite (femmes).....	143
T 5.39	Résultats estimés du modèle de Cox.....	145
G 5.40	Probabilités estimées de non-départ à la retraite des différentes personnes de référence	147
T 6.1	Revenu mensuel médian du ménage en francs.....	151
G 6.2	Revenu mensuel brut du ménage (revenu « équivalent »)	151
T 6.3	Appréciation concernant le revenu disponible	152
T 6.4	Perception subjective concernant les revenus en cas de préretraite et de retraite à l'âge ordinaire.....	153
T 6.5	Estimation du niveau de vie après le départ à la retraite, N=802	153
G 6.6	Revenu brut du ménage actuel (revenu « équivalent ») selon le type de départ à la retraite	154
G 6.7	Composition du revenu mensuel des ménages comprenant une ou plusieurs personnes, avant et après le départ à la retraite.....	155
G 6.8	Composition du revenu mensuel du ménage selon les groupes d'âge	156
G 6.9	Composition du revenu mensuel du ménage selon les modes de départ à la retraite (uniquement les ménages au sein desquels la personne interrogée a atteint l'âge de la retraite).....	157

G 6.10	Composition du revenu mensuel du ménage selon le montant du revenu brut du ménage (uniquement les ménages dans lesquels la personne interrogée a atteint l'âge de la retraite).....	158
T 6.11	Possibilité de l'anticipation ou de l'ajournement du versement de la rente AVS.....	160
T 6.12	Réduction du montant de la rente AVS en cas d'anticipation du versement, N =120 (uniquement des personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite).....	160
T 6.13	Part des personnes disposant d'un 2 ^e pilier (personnes actives à l'heure actuelle ou dans le passé).....	161
G 6.14	Pourcentages de personnes disposant d'un 2 ^e pilier en fonction du revenu mensuel brut du ménage (revenu «équivalent »).....	162
T 6.15	Types de prévoyance privée, N=3123.....	162
T 6.16	Types de prévoyance libre (pilier 3b), (plusieurs mentions possibles), N=378.....	163
T 6.17	Part des personnes ayant un 3 ^e pilier.....	163
G 6.18	Pourcentage de personnes ayant un 3 ^e pilier selon le revenu mensuel brut du ménage (revenu «équivalent »).....	164
T 6.19	Pourcentage des versements anticipés de prestations de l'un des trois piliers (uniquement pour les personnes n'ayant pas encore atteint l'âge légal de la retraite).....	165
T 6.20	Possibilité de bénéficier de rentes transitoires et recours à ces rentes (toutes les personnes ayant pris une préretraite), N=760.....	165
T 6.21	Les principales sources de financement de la préretraite, N=562.....	166
T 6.22	Financement de la préretraite au moyen de fonds des caisses de pension, N=752.....	167
G 7.1	Répartition des âges indiqués (personnes qui ont atteint l'âge ordinaire de la retraite) hommes N=863, femmes N=1077.....	169
G 7.2	Horaires de travail selon l'âge (hommes et femmes de 61 à 71 ans), N=695.....	170
G 7.3	Statut d'activité selon l'âge (toutes les personnes interrogées).....	172
G 7.4	Age idéal de la retraite, N=3107.....	173
T 7.5	Facteurs influant sur la décision de prendre une retraite anticipée et leurs effets.....	175
G 7.6	Fonctions de survie de quatre personnes de référence (estimations).....	177
T 7.7	Effet des facteurs influant sur le moment du départ à la retraite.....	179
G 7.8	Importance de l'anticipation (nombre d'années d'anticipation des personnes qui ont pris une retraite avant l'heure ou ont pris une retraite partielle).....	180

T 7.9	Modèle logistique avec variable dépendante «activité lucrative alors que l'âge de la retraite a été atteint» (oui=1; non=0) 183	183
T 7.10	Tableau de classification du modèle 4 (diviseur = 0,5)..... 184	184
G 7.11	Jugement porté sur la «voie de sortie» choisie (uniquement pour les personnes qui ont atteint l'âge de la retraite)..... 186	186
G 7.12	Composition du revenu mensuel du ménage selon le montant du revenu brut du ménage (uniquement les ménages dans lesquels la personne interrogée a atteint l'âge de la retraite)..... 188	188
D 7.13	Probabilité cumulative de la retraite selon le statut d'activité (hommes: indépendants, salariés)..... 191	191
D 7.14	Composition du revenu mensuel du ménage à l'âge de la retraite, en fonction du dernier statut d'activité (uniquement les ménages dans lesquels la personne interrogée a atteint l'âge de la retraite)..... 192	192
T A2.1	Exemples illustrant la méthode de sélection et de pondération..... 199	199
T A2.2	Grandes régions OFS..... 200	200
T A2.3	Sexe et âge 200	200
T A2.4	Nationalité et état civil..... 201	201
T A2.5	Etat civil..... 201	201
T A2.6	Schéma de la pondération sociodémographique des entretiens téléphoniques..... 201	201
T A2.7	Variables servant à la pondération de l'enquête écrite 202	202
T A3.1	Vue d'ensemble des cohortes par rapport à l'âge légal de la retraite 204	204
G A4.1	Analyse de survie : exemple à deux états 212	212

Résumé

Le financement à long terme de la prévoyance vieillesse est, à l'heure actuelle, un thème d'une grande importance pour le monde politique et la société. On ne dispose en Suisse que de peu de connaissances fiables sur le moment et les raisons du départ (anticipé) à la retraite, les «voies de sortie» et la situation financière des personnes peu avant la retraite. Le présent projet traite ce thème sur la base d'une enquête représentative effectuée auprès de femmes âgées de 59 à 71 ans et d'hommes âgés de 61 à 73 ans. Au printemps 2002, on a procédé à une enquête téléphonique, suivie d'une enquête écrite. Sur la base d'un échantillon de départ de 3991 personnes cibles, 3125 interviews (78 %) ont pu être réalisés par téléphone. Quant au questionnaire écrit, 1751 personnes (56 %) y ont répondu. Par la suite, des entretiens non directifs de type qualitatif ont été menés. Les données ont été évaluées sous l'angle de la statistique descriptive, de l'analyse économétrique (calculs de régression) et à partir de reconstitutions de cas particuliers. L'étude a été réalisée dans le cadre du programme de recherche interdépartemental sur l'avenir à long terme de la prévoyance vieillesse (IDA ForAlt) lancé par le Conseil fédéral en décembre 2000.

Quand les groupes d'âge analysés optent-ils pour la retraite ?

Une grande partie des hommes et des femmes interrogés ont, selon leur propre perception, pris leur retraite à l'âge légal. En règle générale, c'est également à ce moment-là qu'ils perçoivent une rente de vieillesse. En revanche, la transition entre vie active et retraite ne s'effectue pas de manière aussi nette : 37,2 % des hommes et 51,5 % des femmes ont arrêté de travailler avant l'âge légal de la retraite ; 41,3 % des hommes et 34,5 % des femmes ont cessé leur activité professionnelle lorsqu'ils ont atteint cet âge ; 21,1 % des hommes et 14 % des femmes continuent de travailler après l'âge légal de la retraite.

Si l'on ne tient compte que des personnes interrogées qui n'ont *pas encore atteint l'âge de la retraite*, on constate que

- près de la moitié d'entre elles ne perçoivent pas de rente vieillesse et travaillent ;
- 20 % d'entre elles perçoivent une rente vieillesse et peuvent par conséquent être considérées comme faisant partie du groupe des préretraités ;
- près de 30 % d'entre elles ne travaillent pas ni ne perçoivent de rente vieillesse.

Parmi les personnes qui ont *atteint l'âge de la retraite*, on distingue trois groupes :

- un peu plus de 80 % d'entre elles sont des rentiers sans activité lucrative ;
- environ 17 % sont des rentiers actifs, qui, en règle générale, perçoivent une rente vieillesse (15,7%). Font exception ceux qui n'ont droit ni à une rente vieillesse du 1^{er} pilier ni à une rente du 2^e pilier et qui ont ajourné leur retraite (1,2 %) ;
- le petit groupe restant est constitué de rentiers sans activité lucrative qui ont atteint l'âge de la retraite et qui, selon leurs propres dires, cherchent un emploi, qu'ils perçoivent une rente vieillesse ou pas.

La plupart des personnes interrogées souhaitent un abaissement (34,4 %) ou un assouplissement (28 %) de l'âge de la retraite. Il est intéressant de constater que plus les personnes sondées sont jeunes, plus elles considèrent la retraite anticipée comme idéale.

Quelles « voies de sortie » mènent à la retraite ?

Le présent projet distingue cinq types de voies :

Préretraite

24,6 % des 1960 personnes ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite entrent dans la catégorie des préretraités. L'étude montre que 30,8 % des préretraités ont été contraints d'anticiper leur retraite, tandis que 69,2 % ont choisi cette option de leur plein gré. Qu'elle soit volontaire ou imposée, la retraite anticipée est liée dans la plupart des cas à des problèmes de santé. Les changements au sein de l'entreprise constituent le deuxième motif de préretraite le plus fréquemment cité.

Dans le cadre des analyses bivariées ou multivariées portant sur les facteurs influant sur la prise d'une retraite anticipée, on constate que le sexe joue un rôle déterminant quand il s'agit de déterminer le moment de la retraite. Si on considère l'ensemble des personnes interrogées, on note que les femmes ont quatre fois plus de chance d'opter pour une retraite anticipée.

Pour ce qui est des *hommes*, le moment de leur départ à la retraite peut s'expliquer par des composantes d'ordre sociodémographique et socioprofessionnel. En effet, un investissement plus important dans les loisirs actifs au moment de l'enquête, un ménage qui «rétrécit» entre 60 ans et l'âge de la retraite, un mauvais état de santé à 60 ans ou encore le fait de percevoir une rente AI à cet âge sont autant de facteurs qui font le plus augmenter la probabilité d'une retraite anticipée chez les hommes. Un autre facteur agissant en ce sens est le fait d'avoir exercé leur dernière activité lucrative dans une grande entreprise et/ou d'avoir travaillé dans les secteurs des transports et de la communication ou dans l'enseignement.

Quant aux *femmes*, le moment de leur retraite s'explique surtout par des composantes économiques, à savoir par le montant de leur avoir vieillesse du 2^e pilier. Plus il est élevé, plus grande est la probabilité que la femme prenne sa retraite avant l'heure.

Le nombre moyen d'années d'anticipation est de 3,04. On observe toutefois des différences marquées entre hommes et femmes à cet égard. Les femmes arrêtent de travailler le plus fréquemment deux ans avant l'âge ordinaire de la retraite, ce qui signifie, pour la grande partie des classes d'âge considérées, une retraite à 60 ans. Les hommes, quant à eux, anticipent le plus souvent leur retraite de trois ans, ce qui équivaut à une retraite à 62 ans.

Retraite partielle

Seuls 1,4 % des personnes interrogées en âge AVS ont opté pour une retraite partielle. La raison la plus souvent invoquée est le désir de se retirer en douceur du monde du travail. Pour près de 20 % de ces personnes, des problèmes de santé rendant impossible l'exercice d'une activité lucrative à temps complet entrent en ligne de compte. 8,5 % des personnes interrogées entendaient, grâce à leur retraite partielle, céder leur place à des travailleurs plus jeunes.

Retraite « ordinaire »

45,1 % des personnes interviewées à la retraite sont restées actives au moins jusqu'au moment où elles ont atteint l'âge ordinaire de la retraite. On n'a pas cherché à savoir, pour ces personnes, si elles poursuivent leur activité ou non. Chez 8,3 % d'entre elles, on observe une réduction progressive du temps de travail avant l'âge AVS.

Cessation d'une activité lucrative avant l'âge ordinaire de la retraite

La plupart des personnes qui se sont retirées du marché du travail avant d'avoir atteint l'âge ordinaire de la retraite sont des femmes qui ont cessé leur activité lucrative lorsqu'elles étaient jeunes pour se consacrer à leur ménage et à leurs enfants. Le chômage et des problèmes de santé ne jouent pas un rôle déterminant dans le choix de cette « voie de sortie ».

Poursuite de l'activité lucrative à l'âge de la retraite

Plus de 16 % des rentiers – surtout des hommes – poursuivent leur activité professionnelle à l'âge de la retraite. L'étude montre que la décision de continuer à exercer une activité lucrative après l'âge ordinaire de la retraite va de pair, du moins en partie, avec le fait d'appartenir à une classe de revenus plutôt modeste. En effet, presque tous les facteurs jouant un rôle dans cette décision (activité lucrative sans fonction dirigeante, emploi dans une petite entreprise, dans l'agriculture ou la sylviculture, faible avoir de la prévoyance professionnelle) s'appliquent à des personnes de condition modeste. Il est dès lors permis de penser que l'exercice d'une activité lucrative à l'âge de la retraite se justifie dans bon nombre de cas par des raisons économiques, ce que confirme également le fait que 29,7 % des retraités actifs mettent très clairement en avant des considérations financières pour motiver la poursuite de leur activité. A l'opposé, il s'avère que des personnes ayant un bon niveau de formation sont souvent davantage actives à l'âge de la retraite que la moyenne. Le plaisir de se confronter à un enjeu professionnel et un emploi du temps insuffisamment chargé sans activité professionnelle sont les raisons principales qui, chez ces personnes, motivent la poursuite de l'activité lucrative au-delà de l'âge ordinaire de la retraite.

La poursuite d'une activité lucrative à l'âge de la retraite se fait majoritairement à de faibles taux d'occupation – le plus souvent à raison d'une à dix heures par semaine. Près d'un quart des rentiers actifs soulignent que leur taux d'occupation est soumis à d'importantes fluctuations. Il est en outre intéressant de constater que près de 13 % des rentiers actifs travaillent plus de 41 heures par semaine.

Comment les groupes d'âge analysés financent-ils la retraite ?

Le revenu mensuel brut médian du ménage – composé de l'ensemble des ressources des personnes vivant dans le même ménage, provenant d'une activité lucrative, de transferts privés ou publics relevant des trois piliers ainsi que du rendement de la fortune – se monte, pour les ménages dans lesquels les personnes interviewées n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite, à 5833 francs par mois. Le revenu du ménage des personnes à la retraite est nettement plus bas, puisqu'il est de 3950 francs par mois. Cette différence ressort également au niveau du revenu « équivalent »¹ qui s'élève, pour les ménages dans lesquels la personne interrogée n'a pas encore atteint l'âge de la retraite, à 4200 francs par mois, contre 2995 francs par mois pour les ménages dans lesquels la personne interviewée est à la retraite.

57 % des personnes n'ayant pas atteint l'âge de la retraite, et 51 % des personnes ayant atteint cet âge ont déclaré qu'elles s'en sortaient bien avec le revenu dont elles disposaient ou qu'elles n'avaient pas de problèmes financiers. Mais pour 7,1 % des personnes n'ayant pas atteint l'âge de la retraite et 8,6 % des personnes ayant atteint cet âge, ce revenu est synonyme de plus ou moins grosses difficultés financières.

¹ Par revenu « équivalent », on entend le revenu du ménage calculé en fonction de la grandeur du ménage (nombre des personnes). Pour le calcul du revenu « équivalent », voir la partie 6.1.

L'importance des différentes sources de revenu

L'étude montre que les groupes de revenu les plus bas comptent essentiellement sur les apports du 1^{er} pilier, dont l'importance diminue fortement à mesure que le revenu du ménage est plus élevé. Lorsque ce dernier est supérieur à 9000 francs, les apports du 1^{er} pilier ne représentent plus que 20 % environ du total des ressources.

La 10^e révision de l'AVS permet d'anticiper le versement de la rente AVS de deux ans au maximum ou de l'ajourner de cinq ans au plus. Il ressort de l'étude que l'anticipation est préférée à l'ajournement : 4,6 % des personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite et 2,5 % de celles qui l'ont déjà atteint déclarent avoir opté pour le versement anticipé. Inversement, 1,8 % des personnes ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite indiquent avoir ajourné le versement de leur rente AVS.

Dès que le revenu dépasse environ 4000 francs, le 2^e pilier revêt une importance particulière, puisqu'il peut représenter jusqu'à un quart des ressources. L'enquête montre que 60,5 % des personnes qui ont exercé ou exercent encore une activité lucrative disposent d'une couverture de prévoyance professionnelle. Il faut toutefois relever que la répartition entre les sexes est très inégale : tandis que 80 % des hommes possèdent un 2^e pilier, ce n'est le cas que pour 44 % des femmes.

Près de 29,5 % des personnes interrogées disposent d'un 3^e pilier. La préférence va au pilier 3a (prévoyance liée) plutôt qu'au pilier 3b (prévoyance libre), nettement moins répandu. Toutefois, l'importance sur le plan financier du 3^e pilier reste, toutes catégories de revenu confondues, assez limitée.

Financement de la retraite anticipée

Le revenu brut médian (médiane du revenu «équivalent») d'un ménage de personnes ayant pris une retraite anticipée s'élève à 3870 francs par mois, contre 2770 francs pour les personnes qui ont travaillé jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. La prévoyance professionnelle constitue la source principale de financement de la retraite anticipée, que plus de 60 % des personnes interrogées déclarent garantir par ce moyen. La deuxième source en importance, à laquelle plus d'un quart des personnes interrogées ont essentiellement recours, est constituée par les avoirs privés.

En quoi les indépendants se distinguent-ils des salariés ?

On ne dispose, à l'heure actuelle, que de peu d'informations sur les facteurs influant sur la prise de retraite des indépendants. Il n'était en outre pas prévu, dans le cadre de cette étude, de traiter cette problématique dans sa globalité.

On a cependant pu constater la chose suivante : les indépendants anticipent beaucoup moins souvent leur retraite et cessent, en règle générale, leur activité lucrative plus tard que les personnes salariées. Près de 70 % des indépendants travaillent au moins jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. Par ailleurs, la proportion des indépendants parmi les personnes actives ayant déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite est deux fois plus élevée que parmi les personnes interrogées n'ayant pas encore cet âge.

Les indépendants avancent les raisons suivantes pour justifier la poursuite de leur activité au-delà de l'âge légal de la retraite : plaisir à affronter des défis professionnels, emploi du temps insuffisamment chargé sans activité professionnelle et problème de la succession non résolu. Des considérations d'ordre financier semblent toutefois également jouer un rôle. Il est en effet intéressant de constater que le 1^{er} pilier est d'une importance capitale pour les

indépendants à l'âge de la retraite, puisqu'il couvre 79 % du revenu en moyenne. Pour les salariés en revanche, il ne couvre que 63 % du revenu. L'origine de cette différence réside dans la faible part que le 2^e pilier représente en général dans les ressources des indépendants. En effet, ils ne sont qu'un quart environ à y être assuré, tandis que plus de trois quarts des salariés le sont. Les ressources provenant de la fortune ne compensent que partiellement cette différence.

Zusammenfassung

Die langfristige Finanzierung der Altersvorsorge ist heute ein Thema von grosser politischer und gesellschaftlicher Relevanz. Über die Einflussfaktoren auf den Zeitpunkt und die Gründe des (vorzeitigen) Altersrücktritts, über die Austrittspfade und über die finanzielle Situation von Personen an der Grenze zwischen Erwerbsleben und Ruhestand ist bisher in der Schweiz wenig zuverlässiges Wissen vorhanden. Das vorliegende Projekt hat diese Thematik auf der Basis einer repräsentativen Befragung von Frauen im Alter von 59 bis 71 Jahren und Männern im Alter von 61 bis 73 Jahren bearbeitet. Im Frühjahr 2002 wurde eine telefonische Befragung und eine schriftliche Nachbefragung durchgeführt. Bei einer Ausgangsstichprobe von 3'991 Zielpersonen konnten 3'125 telefonische Interviews (78%) realisiert werden. Die schriftliche Nachbefragung wurde von 1'751 Personen (56%) beantwortet. Ergänzend wurde eine Anzahl qualitativ angelegter Tiefeninterviews durchgeführt. Die Auswertung der Daten erfolgte mittels deskriptiv-statistischer Analysen, ökonometrischen Auswertungen (Regressionsrechnungen) sowie Einzelfallrekonstruktionen. Die Untersuchung entstand im Rahmen des Forschungsprogramms zur zwölften AHV-Revision, welche der Bundesrat im Dezember 2000 verabschiedet hat.

Wann gehen die untersuchten Altersgruppen in den Ruhestand?

Ein Grossteil der befragten Männer und Frauen ist gemäss Selbsteinschätzung mit der Erreichung des gesetzlichen Rentenalters in den Ruhestand gegangen. Auch der Bezug einer Altersrente setzt in der Regel sowohl bei Männern als auch bei Frauen mit der Erreichung des gesetzlichen Rentenalters ein. Hingegen verläuft der Übergang in den Ruhestand im Bezug auf die Erwerbstätigkeit fließender: 37.3 Prozent der Männer und 51.5 Prozent der Frauen sind bereits vor dem gesetzlichen Rentenalter nicht mehr erwerbstätig. 41.3 Prozent der Männer und 34.5 Prozent der Frauen gaben die Erwerbstätigkeit mit dem Erreichen des gesetzlichen Rentenalters auf. 21.1 Prozent der Männer und 14 Prozent der Frauen arbeiten nach Erreichung des gesetzlichen Rentenalters weiter.

Werden nur jene befragten Personen betrachtet, welche das *Rentenalter noch nicht erreicht* haben, lässt sich feststellen, dass

- fast die Hälfte keine Altersrente bezieht und erwerbstätig ist,
- weitere 20 Prozent eine Altersrente beziehen und daher als frühpensioniert gelten
- und rund 30 Prozent nichterwerbstätig sind, jedoch keine Altersrente beziehen.

Jene Personen, welche *das Rentenalter erreicht* haben, lassen sich in drei Gruppen aufteilen, nämlich:

- etwas mehr als 80 Prozent sind nichterwerbstätige Rentner/innen;
- rund 17 Prozent sind erwerbstätige Rentnerinnen und Rentner. Diese beziehen in der Regel eine Altersrente (15.7%). Ausnahme stellen jene dar, welche keine Altersrente der ersten oder zweiten Säule beanspruchen und ihren Ruhestand aufgeschoben haben; dazu zählen 1.2 Prozent;
- eine kleine Gruppe sind erwerbslose Rentner/innen, welche das Rentenalter erreicht haben und nach eigenen Angaben mit oder ohne Bezug von Altersrenten eine Erwerbstätigkeit suchen.

Die Befragten wünschen sich mehrheitlich ein gegenüber heute tieferes (34.4%) oder ein flexibles (28%) Rentenalter. Interessant ist, dass die jüngeren Befragten den vorzeitigen Altersrücktritt häufiger als ideal erachten als die älteren.

Welche Austrittspfade führen in der Ruhestand?

Das vorliegende Projekt unterscheidet fünf Pfade des Übergangs in den Ruhestand:

Die Frühpensionierung

24.6 Prozent der 1'960 Personen, welche das ordentliche Rentenalter erreicht haben, haben einen vorzeitigen Altersrücktritt gewählt und waren frühpensioniert. Die Untersuchung zeigt, dass 30.8 Prozent der Frühpensionierten zwangsweise in den vorzeitigen Ruhestand gingen. 69.2 Prozent wählten diesen Weg freiwillig. Sowohl die freiwillige als auch die zwangsweise Frühpensionierung stehen in den meisten Fällen im Zusammenhang mit gesundheitlichen Problemen. Als zweit wichtigster Grund für den vorzeitigen Altersrücktritt werden betriebliche Veränderungen angegeben.

Im Rahmen der bi- und multivariaten Analysen zu Einflussfaktoren auf die Frühpensionierung lässt sich erkennen, dass dem Geschlecht bei der Frage nach dem Zeitpunkt des Altersrücktritts eine grosse Bedeutung zukommt. Über alle Befragten betrachtet, verringern sich die Chancen der Frauen zu Gunsten eines vorzeitigen Altersrücktritts im Vergleich zu den Männern um das Vierfache.

Bei den *Männern* kann der Zeitpunkt des Altersrücktritts mit Merkmalen aus dem soziodemographischen und sozioprofessionellen Bereich erklärt werden: Eine aktive Freizeitgestaltung zum Zeitpunkt der Befragung, ein kleiner werdender Haushalt zwischen dem 60. Lebensjahr und dem Altersrücktritt, ein schlechter Gesundheitszustand im Alter von 60 Jahren oder der Umstand, mit 60 Jahren ein IV-Bezüger zu sein, erhöhen die Wahrscheinlichkeit eines vorzeitigen Altersrücktritts bei den Männern am stärksten. Weiter wirken sich eine grosse Betriebsgrösse des letzten Erwerbsortes und/oder die Arbeit in einer der Branchen Verkehr und Kommunikation oder Unterrichtswesen auf einen vorzeitigen Altersrücktritt bei den Männern aus.

Bei den *Frauen* kann der Zeitpunkt des Altersrücktritts am besten mit Merkmalen aus dem ökonomischen Bereich erklärt werden. Es handelt sich um die Höhe des zur Verfügung stehenden Altersguthabens der zweiten Säule. Je höher es ist, um so grösser ist die Wahrscheinlichkeit eines vorzeitigen Altersrücktritts bei den Frauen.

Die mittlere Anzahl der Vorbezugsjahre liegt bei 3.04 Jahren. Männer und Frauen weisen unterschiedliche Vorbezugsprofile auf. Der häufigste Wert liegt bei den Frauen bei zwei Jahren vor dem ordentlichen Rentenalter. Dies entspricht für den Grossteil der betrachteten Geburtskohorten einem Rücktrittsalter von 60 Jahren. Bei den Männern liegt der Höchstwert der Verteilung bei drei Jahren, also bei einem Rücktritt im 62. Altersjahr.

Teilpensionierung

Für eine Teilpensionierung haben sich lediglich 1.4 Prozent der Befragten im Rentenalter entschieden. Meist wird der Wunsch nach einem langsamen Rückzug aus dem Erwerbsleben als Grund dafür angegeben. Bei fast 20 Prozent spielen gesundheitliche Probleme, welche sich mit der Möglichkeit einer Vollzeitbeschäftigung nicht vereinbaren liessen, eine Rolle. 8.5 Prozent wollten mit ihrer Teilpensionierung jüngeren Arbeitskräften Platz machen.

Die „ordentliche“ Pensionierung

45.1 Prozent der Befragten im Ruhestand waren mindestens bis zum Erreichen des ordentlichen Pensionierungsalters erwerbstätig. Dabei spielt es keine Rolle, ob sie diese Erwerbstätigkeit eventuell nach dem Rentenalter noch ausführen oder nicht. Vor dem Erreichen des AHV-Alters lässt sich bei 8.3 Prozent der Befragten eine schrittweise Reduktion des Arbeitspensums beobachten.

Austritt vor dem Erreichen des ordentlichen Rentenalters

Bei den Personen, welche sich vor dem Erreichen des ordentlichen Rentenalters aus dem Arbeitsmarkt zurückgezogen haben, handelt es sich zum grössten Teil um Frauen, welche ihre Erwerbstätigkeit in jungen Jahren zur Übernahme der Betreuung von Haushalt und Kindern aufgegeben haben. Erwerbslosigkeit sowie gesundheitliche Probleme spielen für die Wahl dieses Übergangspfades eine untergeordnete Rolle.

Die Fortsetzung der Erwerbstätigkeit im Rentenalter

Der Anteil der Rentnerinnen und Rentner, welche ihre Erwerbstätigkeit im Rentenalter fortsetzen, beträgt über 16 Prozent. Männer sind in dieser Lebensphase etwas häufiger erwerbstätig als Frauen. Die Untersuchung weist darauf hin, dass die Entscheidung, nach dem Erreichen des ordentlichen Rentenalters noch einer Erwerbstätigkeit nachzugehen, zumindest teilweise mit der Zugehörigkeit zu einer tendenziell eher tieferen Einkommensschicht zusammenhängt. Fast alle erklärenden Variablen der Erwerbstätigkeit im Rentenalter sind Einflussgrössen, welche sich auf Personen mit kleineren Einkommen beziehen (Erwerbstätigkeit ohne Führungsfunktion, Kleinbetriebe, Land-/Forstwirtschaft, negativer Effekt des Guthabens der beruflichen Vorsorge). Es kann deshalb vermutet werden, dass eine Erwerbstätigkeit nach dem Erreichen des ordentlichen Rentenalters in vielen Fällen wirtschaftliche Motive hat. Dies wird auch dadurch bestätigt, dass 29.7 Prozent der im Rentenalter Erwerbstätigen finanzielle Überlegungen explizit als Grund für die Weiterarbeit angegeben haben. Andererseits zeigt sich, dass Personen mit höherer Ausbildung überdurchschnittlich oft im Rentenalter erwerbstätig sind. Bei diesen Personen sind die Freude an der beruflichen Herausforderung sowie die ungenügende Auslastung ohne Berufsarbeit die zentralen Motive zur Weiterarbeit über das ordentliche Rentenalter hinaus.

Bei der Erwerbstätigkeit im Rentenalter überwiegen die kleinen Pensen. Am häufigsten wird zwischen einer und zehn Stunden pro Woche gearbeitet. Fast ein Viertel der im Rentenalter Erwerbstätigen betont, dass ihr Arbeitspensum beträchtlichen Schwankungen unterliegt. Interessant ist zudem, dass rund 13 Prozent der Erwerbstätigen im Rentenalter Arbeitspensen von über 41 Stunden pro Woche absolvieren.

Wie finanzieren die untersuchten Altersgruppen den Ruhestand?

Das mittlere Bruttohaushaltseinkommen (Median) – bestehend aus allen Einkünften der im selben Haushalt lebenden Personen aus Erwerbseinkommen, staatlichen und privaten Transferzahlungen aller drei Säulen sowie das Einkommen aus Vermögenswerten – für Haushalte, bei welchen die befragten Personen das Rentenalter noch nicht erreicht haben, beträgt 5'833 Franken pro Monat. Das Bruttohaushaltseinkommen der Personen, welche im Rentenalter sind, ist mit 3'950 Franken pro Monat deutlich tiefer. Dieser Unterschied ist

auch beim Äquivalenzeinkommen ersichtlich.² Dieses beträgt für Haushaltungen, bei welchen die befragte Person das Rentenalter noch nicht erreicht hat, 4'200 Franken pro Monat. Für Haushaltungen, bei denen die befragte Person im Rentenalter ist, liegt das Äquivalenzeinkommen bei 2'995 Franken pro Monat.

57 Prozent der Befragten, welche sich noch nicht im AHV-Alter befinden, und 51 Prozent der Personen, welche im AHV-Alter sind, geben an, gut mit dem verfügbaren Einkommen zurechtzukommen, beziehungsweise keine finanziellen Probleme zu haben. 7.1 Prozent der Personen vor dem Rentenalter und 8.6 Prozent der Personen im AHV-Alter weisen jedoch darauf hin, mehr oder weniger grosse Schwierigkeiten mit dem verfügbaren Einkommen zu haben.

Die Bedeutung unterschiedlicher Einkommensquellen

Die Untersuchung macht darauf aufmerksam, dass die unteren Einkommensgruppen in erster Linie auf die *erste Säule* zurückgreifen. Die Bedeutung dieser Säule nimmt mit zunehmendem Haushaltseinkommen stark ab. Bei einem Haushaltseinkommen von monatlich über 9'000 Franken macht dieses Einkommen nur noch rund 20 Prozent der Einkünfte aus.

Mit der zehnten AHV-Revision wurde die Möglichkeit geschaffen, die AHV-Rente bis zu zwei Jahre vorzubeziehen oder maximal fünf Jahre aufzuschieben. Die Untersuchung zeigt, dass der Vorbezug der AHV die häufiger gewählte Variante ist als der Aufschub: 4.6 Prozent der Personen, welche das Rentenalter noch nicht erreicht haben, geben an, die AHV-Rente vorbezogen zu haben. 2.5 Prozent der Personen, welche das ordentliche Rentenalter schon erreicht haben, haben ebenfalls einen Vorbezug gewählt. 1.8 Prozent der Personen, welche das ordentliche Rentenalter erreicht haben, geben an, ihre AHV-Rente aufgeschoben zu haben.

Ab einem Einkommen von rund 4'000 Franken ist die Bedeutung der *zweiten Säule* gross. Sie macht bis zu einem Viertel der Einnahmen aus. Die Befragung zeigt, dass 60.5 Prozent der ehemals und aktuell Erwerbstätigen über eine berufliche Vorsorge verfügen. Dabei ist die Verteilung zwischen den Geschlechtern sehr ungleich: Während 80 Prozent der Männer eine zweite Säule haben, sind es nur 44 Prozent der Frauen.

Rund 29.5 Prozent aller befragten Personen verfügen über eine *dritte Säule*. Die grösste Bedeutung kommt der gebundenen Vorsorge in Form der Säule 3a zu. Die freie Vorsorge (Säule 3b) ist wesentlich weniger verbreitet. Die finanzielle Bedeutung der dritten Säule ist aber in allen Einkommensgruppen bescheiden.

Finanzierung des vorzeitigen Ruhestandes

Das mittlere Bruttohaushaltseinkommen (Median des Äquivalenzeinkommens) von vorzeitig Pensionierten beträgt monatlich 3'870 Franken. Personen, welche bis zum ordentlichen Rentenalter gearbeitet haben, verfügen dagegen nur über ein mittleres Bruttohaushaltseinkommen (Median des Äquivalenzeinkommens) von 2'770 Franken pro Monat. Wichtigste Finanzierungsquelle des vorzeitigen Ruhestandes ist die berufliche Vorsorge. Über 60 Prozent der Befragten geben an, dass sie den vorzeitigen Ruhestand über diese Quelle sichern. Die zweite wichtige Finanzierung sind die privaten Mittel. Mehr als

² Unter dem Äquivalenzeinkommen versteht man das auf die Grösse des Haushalts (Anzahl Personen) umgerechnete Haushaltseinkommen (vgl. zur Berechnung des Äquivalenzeinkommens Abschnitt 6.1).

ein Viertel der Befragten greift zur Finanzierung des vorzeitigen Ruhestandes hauptsächlich darauf zurück. In der Regel wird dabei auf persönliche Ersparnisse zurückgegriffen, oder es stehen andere Unterstützungsquellen zur Verfügung.

Wo unterscheiden sich die Selbstständigerwerbenden von den übrigen?

Das verfügbare Wissen über ruhestandsrelevante Faktoren, welche die Situation von Selbstständigerwerbenden betreffen, ist bescheiden. Es war nicht vorgesehen, die Thematik der Selbstständigerwerbenden im Rahmen dieser Untersuchung umfassend zu analysieren.

Dennoch konnte festgestellt werden, dass Selbstständige deutlich weniger häufig in den vorzeitigen Ruhestand gehen als Angestellte, und dass sie sich generell später aus dem Erwerbsleben zurückziehen. Knapp 70 Prozent der Selbstständigen arbeiten mindestens bis zur ordentlichen Pensionierung. Zudem ist der Anteil der Selbstständigen unter den Erwerbstätigen, welche das ordentliche Rentenalter bereits erreicht haben, fast doppelt so hoch als bei denjenigen Befragten, welche das Rentenalter noch nicht erreicht haben.

Die Selbstständigen begründen die längere Erwerbsarbeit mit Freude an der beruflichen Herausforderung, ungenügender Auslastung ohne Berufsarbeit und einer ungelösten Nachfolgeregelung. Einen wichtigen Einfluss scheinen aber auch finanzielle Erwägungen zu haben. Interessant ist nämlich die Tatsache, dass die erste Säule für die Selbstständigerwerbenden im Rentenalter von vergleichsweise sehr hoher Bedeutung ist. Sie deckt im Durchschnitt 79 Prozent des Einkommens ab. Bei den Angestellten beträgt der Vergleichswert 63 Prozent. Ursache ist, dass die Selbstständigen in der Regel über nur sehr geringe Einkünfte aus der zweiten Säule verfügen. Dies liegt daran, dass lediglich rund ein Viertel der Selbstständigerwerbenden in der zweiten Säule versichert ist. Bei den Angestellten liegt die Versichertendichte bei über drei Vierteln. Diese Differenz wird durch die Einkünfte aus Vermögen nur zu einem kleinen Teil wettgemacht.

Riassunto

Il finanziamento a lungo termine della previdenza per la vecchiaia è attualmente un tema di grande rilevanza politica e sociale. In Svizzera si dispone fin'ora d'informazioni poco affidabili concernenti i fattori che influenzano la data e i motivi di un ritiro (anticipato) dall'attività lucrativa, oppure riguardo le modalità del pensionamento o la situazione finanziaria di persone a cavallo tra la vita professionale e il pensionamento. Il presente progetto ha affrontato questa tematica sulla base di un'indagine rappresentativa condotta presso donne in età compresa tra i 59 e i 71 anni e presso uomini in età compresa tra i 61 e i 73 anni. Nella primavera 2002 è stato effettuato un sondaggio telefonico, seguito da un sondaggio scritto. Su un campione iniziale di 3'991 persone è stato possibile realizzare 3'125 interviste telefoniche (78%). Al sondaggio scritto hanno risposto 1'751 persone (56%). A complemento è stato eseguito un certo numero d'interviste d'approfondimento di tipo qualitativo. La valutazione dei dati è stata eseguita mediante analisi descrittive e statistiche, valutazioni econometriche (calcoli di regressione) e ricostruzioni di singoli casi. L'analisi è nata nel quadro del programma di ricerca della 12a revisione AVS, approvata dal Consiglio federale nel dicembre del 2000.

Quando cessano l'attività lucrativa le fasce d'età analizzate?

Una gran parte delle persone interrogate hanno cessato, a loro dire, l'attività lucrativa al raggiungimento dell'età legale di pensionamento. Di solito anche il versamento di una rendita di vecchiaia inizia, sia per gli uomini sia per le donne, una volta raggiunta l'età legale di pensionamento. Per contro, il passaggio al pensionamento risulta più flessibile in riferimento all'attività lucrativa: il 37.3 per cento degli uomini e il 51.5 per cento delle donne che hanno raggiunto l'età legale di pensionamento non esercitano più un'attività lucrativa. Il 41.3 per cento degli uomini e il 34.5 per cento delle donne hanno smesso di esercitare l'attività lucrativa al raggiungimento dell'età legale di pensionamento. Il 21.1 per cento degli uomini e il 14 per cento delle donne continuano a lavorare oltre l'età legale di pensionamento.

Per quanto riguarda le persone interrogate che *non hanno ancora raggiunto l'età pensionabile*, si constata che:

- pressoché la metà non percepisce alcuna rendita di vecchiaia ed esercita un'attività lucrativa,
- un ulteriore 20 per cento percepisce una rendita di vecchiaia; queste persone sono quindi classificate come prepensionate,
- e circa il 30 per cento non riceve alcuna rendita di vecchiaia pur non esercitando un'attività lucrativa.

Le persone che hanno raggiunto l'età pensionabile si suddividono in tre gruppi:

- più dell'80 per cento: beneficiari di rendite che non esercitano un'attività lucrativa;
- 17 per cento: beneficiari di rendite che esercitano un'attività lucrativa. Questi beneficiano, di regola, di una rendita per la vecchiaia (15.7%). Costituiscono un'eccezione le persone che non fanno capo ad alcuna rendita di vecchiaia del 1° o del 2° pilastro e che hanno posticipato il proprio pensionamento (1,2 per cento);

- un piccolo gruppo costituito da beneficiari di rendite senza attività lucrativa, che hanno raggiunto l'età pensionabile e che secondo i dati da loro forniti, indipendentemente dal fatto di percepire o meno una rendita, sono alla ricerca di un'attività lucrativa.

Le persone interrogate desidererebbero che l'età di pensionamento fosse abbassata rispetto ad oggi (34.4 %) o che la si rendesse flessibile (28%). È interessante che gli interrogati più giovani siano più numerosi nel ritenere ideale il pensionamento anticipato rispetto a quelli più anziani.

Quali sono le modalità di pensionamento?

Il presente progetto distingue cinque modalità di pensionamento:

Il pensionamento anticipato

Il 24.6 per cento delle 1'960 persone che hanno già raggiunto l'età pensionabile ordinaria ha optato per un pensionamento anticipato. L'analisi mostra che il 30.8 per cento dei prepensionati è stato costretto al pensionamento anticipato. Il 69.2 per cento ha optato liberamente per questa soluzione. Il prepensionamento volontario come quello obbligato sono nella maggioranza dei casi una conseguenza di problemi di salute. Quale secondo motivo principale per il pensionamento anticipato vengono indicati cambiamenti a livello aziendale.

Nel quadro di analisi bivariate e multivariate dei fattori che influenzano il prepensionamento si constata che il sesso della persona gioca un ruolo molto importante nel contesto del momento scelto per il pensionamento. Se si considera il complesso degli intervistati, le opportunità delle donne di anticipare il pensionamento rispetto agli uomini sono di quattro volte minori.

Il momento scelto dagli *uomini* per il pensionamento può essere spiegato da caratteristiche derivanti dal contesto sociale, demografico e professionale: per gli uomini i fattori che aumentano maggiormente la probabilità di un prepensionamento sono una buona organizzazione del tempo libero al momento del sondaggio, un'economia domestica in via di riduzione tra il 60° anno di vita e il pensionamento, un cattivo stato di salute oppure il fatto di beneficiare di una rendita AI all'età di 60 anni. La decisione degli uomini in favore di un pensionamento anticipato è inoltre influenzata dalla dimensione dell'ultima azienda in cui la persona ha lavorato oppure dal fatto di aver lavorato nel settore dei trasporti e delle comunicazioni o anche dell'istruzione.

Il momento scelto per il pensionamento da parte delle *donne* può essere facilmente spiegato da caratteristiche proprie del settore economico. Si tratta dell'ammontare disponibile dell'aver di vecchiaia del secondo pilastro. Quanto più è alto, tanto più aumenta la probabilità di un prepensionamento per le donne.

Il prelievo viene anticipato mediamente di 3.04 anni. Uomini e donne adottano un profilo differente nel prelievo anticipato. La maggior parte delle donne anticipa il pensionamento di circa due anni rispetto all'età ordinaria pensionabile. Ciò significa che per la maggior parte delle coorti analizzate l'età di pensionamento è di 60 anni. Per gli uomini il picco della distribuzione è di tre anni, il che corrisponde ad un'età di pensionamento di 62 anni.

Pensionamento parziale

Solo l'1.4 per cento degli interrogati in età AVS si è deciso per un pensionamento parziale. Di solito è il desiderio di un abbandono lento della vita professionale che viene fornito quale

motivazione. Nel 20 per cento dei casi il pensionamento parziale è dovuto a problemi di salute che non permettono più lo svolgimento di un'attività a tempo pieno. L'8.5 per cento di chi ha optato per il pensionamento parziale lo ha fatto per far posto alla manodopera più giovane.

Il pensionamento „ordinario“

Il 45.1 per cento delle persone in età AVS interrogate ha esercitato un'attività lucrativa almeno fino al raggiungimento dell'età ordinaria pensionabile. Non è rilevante se queste persone abbiano eventualmente continuato ad esercitare l'attività anche dopo l'età pensionabile. Presso l'8.3 per cento degli interrogati si constata una progressiva riduzione del grado di occupazione prima di aver raggiunto l'età di pensionamento AVS.

Ritiro dal mondo del lavoro prima del raggiungimento dell'età pensionabile ordinaria.

La maggior parte delle persone che si sono ritirate dal mondo del lavoro prima di aver raggiunto l'età pensionabile ordinaria sono donne che hanno compiuto questo passo in giovane età per dedicarsi all'economia domestica e all'educazione dei figli. Inoccupazione e problemi legati alla salute sono di secondaria importanza per la scelta di questa via di transizione.

Continuazione dell'attività lucrativa in età AVS

La quota dei beneficiari di rendite che continuano ad esercitare la loro attività lucrativa in età AVS supera il 16 per cento. In questa fase della vita gli uomini sono più attivi professionalmente che non le donne. L'analisi mostra che la decisione di continuare ad esercitare un'attività lavorativa anche dopo il raggiungimento dell'età pensionabile ordinaria dipende, almeno in parte, dall'appartenenza ad una categoria di persone a reddito piuttosto basso. Quasi tutte le variabili del modello sono fattori d'influenza riscontrabili tra le persone dai redditi più bassi (attività professionale senza ruoli dirigenziali, piccole aziende, agricoltura e selvicoltura, effetti negativi degli averi della previdenza professionale). È quindi possibile presumere che l'esercizio di un'attività lucrativa dopo il raggiungimento dell'età pensionabile sia in molti casi dettato da motivi economici. Ciò è anche confermato dal fatto che il 29.7 per cento di chi esercita un'attività lucrativa in età AVS ha esplicitamente addotto riflessioni d'ordine finanziario quale motivo per il proseguimento dell'attività. D'altra parte risulta che le persone con una formazione superiore ancora attive in età AVS sono sovrarappresentate. I motivi principali che spingono queste persone a continuare a lavorare anche dopo aver raggiunto l'età pensionabile sono la soddisfazione data loro dall'impegno professionale e un'occupazione insufficiente in assenza della loro attività lucrativa.

L'attività lucrativa in età AVS viene spesso svolta con tassi d'occupazione ridotti. Nella maggioranza dei casi la quantità di lavoro va da una a dieci ore settimanali. Quasi un quarto delle persone attive in età AVS sottolinea che il proprio tasso occupazionale sottostà a forti variazioni. È interessante rilevare inoltre che circa il 13 per cento di chi esercita un'attività lucrativa in età AVS lavora più di 41 ore alla settimana.

Come finanziano il pensionamento i gruppi d'età esaminati?

Il reddito lordo mediano (mediana) delle economie domestiche in cui vivono le persone interrogate che non hanno raggiunto l'età pensionabile, ammonta a 5'883 franchi al mese. Il reddito lordo si compone di tutte le entrate derivanti dal lavoro o dalla sostanza delle persone appartenenti alla stessa economia domestica nonché dei versamenti ottenuti dai tre

pilastri, statali e privati. Nelle economie domestiche con persone in età AVS questo reddito è di 3'950 franchi al mese, quindi decisamente inferiore. Anche il reddito equivalente³ palesa questa differenza: esso ammonta a 4'200 franchi al mese per le economie domestiche cui appartengono le persone che non hanno ancora raggiunto l'età pensionabile, mentre per quelle con persone in età AVS è di 2'995 franchi mensili.

Il 57 per cento delle prime ed il 51 per cento delle seconde dichiarano di riuscire a vivere bene con il reddito a loro disposizione o di non avere problemi finanziari, mentre il 7.1 risp. l'8.6 per cento affermano invece di avere difficoltà più o meno grandi a causa del proprio reddito.

L'importanza delle differenti fonti di reddito

L'analisi indica che le categorie di reddito più basse fanno capo in primo luogo al *primo pilastro*. Quanto più aumenta il reddito dell'economia domestica tanto più fortemente diminuisce l'importanza di questo pilastro. Per un reddito complessivo superiore ai 9'000 franchi mensili questa fonte di reddito rappresenta circa il 20 per cento del totale.

Con la decima revisione AVS è stata introdotta la possibilità di ricevere la rendita AVS fino a due anni in anticipo o di rinviarla al massimo per cinque anni. L'analisi mostra che l'anticipazione dell'AVS viene scelta più spesso rispetto al rinvio: il 4.6 per cento delle persone che non hanno raggiunto l'età pensionabile ha risposto di aver ottenuto il versamento della rendita AVS in anticipo; anche il 2.5 per cento delle persone già in età AVS ha scelto questa possibilità, mentre l'1.8 per cento di esse ha optato per il rinvio.

L'importanza del *secondo pilastro* comincia ad essere notevole a partire da un reddito di circa 4'000 franchi. Esso costituisce fino ad un quarto delle entrate. L'inchiesta mostra che il 60.5 per cento dei lavoratori e degli ex lavoratori dispone di una previdenza professionale. La percentuale varia però molto tra i sessi: tra gli uomini l'80 per cento ha un secondo pilastro, mentre tra le donne solo il 44 per cento.

Circa il 29.5 per cento delle persone interrogate dispone di un *terzo pilastro*. Il pilastro 3a, la previdenza vincolata, è la forma che ha la maggiore importanza. La previdenza libera (pilastro 3b) è molto meno diffusa. L'importanza finanziaria del terzo pilastro è tuttavia modesta per tutte le categorie di reddito.

Finanziamento del pensionamento anticipato

Il reddito lordo mediano (mediana dei redditi equivalenti) dei prepensionati ammonta a 3'875 franchi mensili. Quello delle persone che hanno lavorato fino all'età di pensionamento ordinaria è invece di soli 2'770 franchi mensili. La fonte di finanziamento principale della pensione anticipata è la previdenza professionale. Più del 60 per cento degli interrogati ha risposto di finanziare con essa il pensionamento anticipato. La seconda fonte importante è costituita dai mezzi privati. Più di un quarto degli interpellati vi fa ricorso per finanziare il pensionamento anticipato. Di regola vengono impiegati risparmi personali o si dispone di altri sostegni.

³ Per reddito equivalente si intende il reddito dell'economia domestica calcolato in funzione delle sue dimensioni (numero di persone). Per il calcolo del reddito equivalente cfr. paragrafo 6.1.

In cosa si distinguono i lavoratori indipendenti da quelli salariati?

Le conoscenze disponibili sui fattori che influenzano il pensionamento dei lavoratori indipendenti sono scarse. Nel quadro di questo studio non era prevista un'analisi ampia della tematica dei lavoratori indipendenti.

Tuttavia si è potuto appurare che gli indipendenti anticipano molto più raramente il loro pensionamento rispetto ai salariati e che, in generale, si ritirano più tardi dalla vita lavorativa. Circa il 70 per cento degli indipendenti lavora almeno fino all'età di pensionamento ordinaria. Inoltre, in riferimento al numero globale degli indipendenti interpellati, la quota di coloro che hanno già raggiunto l'età pensionabile ordinaria è quasi doppia rispetto a quella di coloro che non sono ancora in età AVS.

Gli indipendenti protraggono l'attività lavorativa perché amano l'impegno professionale o perché temono di non essere sufficientemente occupati in mancanza del loro lavoro oppure perché non vedono soluzioni alla loro successione. Tuttavia si può dire che anche riflessioni di ordine finanziario hanno una grande influenza. E'infatti interessante notare che gli indipendenti danno molta più importanza al primo pilastro che non i salariati. Esso copre in media il 79 per cento del loro reddito, mentre per i salariati la quota è del 63 per cento. Questo deriva dal fatto che gli indipendenti dispongono di solito di entrate molto ridotte provenienti dal secondo pilastro, dato che solo un quarto di essi vi è assicurato. Per contro tre quarti dei salariati sono assicurati alla previdenza professionale. Questa differenza viene controbilanciata solo in minima parte dai redditi della sostanza.

Summary

The long term financing of old age pensions is a highly relevant subject, both politically and socially. Currently Switzerland lacks reliable information on the reasons for (early) retirement and decisions to retire, the various retirement pathways, and the financial situation of persons on the threshold between work and retirement. The present study investigated these issues in a representative survey of women aged 59 to 71, and men aged 61 to 73. A telephone survey was first conducted in the spring of 2002, followed up by a written survey. Out of an initial sample of 3,991 target persons, 3,125 telephone surveys were run successfully (78%). The subsequent written follow-up was answered by 1,751 persons (56%). A number of qualitative in-depth interviews completed the project. Data were evaluated by descriptive-statistical analyses, econometric evaluations (regression calculations) and single case reconstructions. The study was part of a research program on the 12th AHV revision, approved by the Federal Council in December 2000.

When do the investigated age groups retire?

Concerning age, the majority of those surveyed stated that they retired upon reaching legal retirement age, and this was also when they began drawing an old age pension. The issue of gainful employment seems to call for a more differentiated analysis: 37.3 % of men and 51.5 % of women are no longer gainfully employed before reaching retirement age, 41.3 % of men and 34.5% of women stopped working upon reaching retirement age, and 21.1 % of men and 14% of women continue working beyond legal retirement age.

If we consider only those persons who have *not yet reached retirement age*, we notice that:

- almost half receive no pension and work;
- a further 20% receive a pension and are thus considered in early retirement;
- approximately 30 % are unemployed but receive no old age pension.

Persons *who have reached retirement age*, can be subdivided into three groups:

- somewhat over 80% are non-working pensioners;
- approximately 17% are working pensioners. They usually receive a pension (15.7%), except for those (1.2%) who claim no basic or occupational insurance pension (1st and 2nd pillar) and postpone retirement;
- a small group of unemployed pensioners who have reached retirement age state that they are looking for work, regardless of whether they receive a pension or not.

Most persons surveyed would welcome a lower (34.4%) or more flexible (28%) retirement age. It is interesting to note that younger participants are more partial to early retirement than the older ones.

What pathways to retirement?

The study distinguishes between five pathways leading to retirement:

Early retirement

24.6 % of the 1,960 persons who had reached legal retirement age chose early retirement. Results show that 30.8 % were forced to retire early, whereas 69.2 % opted freely for this solution. Both voluntary and enforced early retirement is usually linked to health problems. The second most often quoted reason is company restructuring.

A bivariate and multivariate analysis of early retirement factors shows that gender is an important element in early retirement decisions. All participants considered, women seem to have four times less of a chance of early retirement than men.

For *men* the decision to retire early is best explained by sociodemographic and socio-professional factors. An active approach to leisure activities (at time of survey), a diminishing household between 60 and retirement age, bad health or drawing an invalidity (IV) pension at age 60, are the factors that most strongly increase the likelihood of early retirement for men. Other factors are: last place of employment in a large company, and/or work in transport, communications or education.

For *women* economic factors, i.e. occupational pension plan (2nd pillar) retirement assets seem to best explain retirement age. The higher this amount, the greater the likelihood of early retirement for women.

On average early retirement is taken 3.04 years before the legal age, although relevant profiles differ for women and men. The most common value for women is 2 years prior to legal retirement age, corresponding to a retirement age of 60 for most of the birth cohorts studied. For men the highest distribution value is 3 years, i.e. retirement at 62.

Partial retirement

Only 1.4% of participants past retirement age chose the partial retirement solution; most of these explained their decision by the wish to draw out the retirement process. Health problems making full time work impossible were invoked by almost 20%, whereas 8.5% retired to make room for the young.

“Regular” retirement

45.1% of retired survey participants worked until at least legal retirement age, regardless of whether they continued working or not afterwards. A gradual reduction of working time before legal retirement age was observed in 8.3% of the cases.

Retirement prior to legal retirement age

Most persons who stop working before reaching legal retirement age are women who gave up their jobs while young to take care of household and children. Unemployment and health problems play no significant role in this pathway.

Working after legal retirement age

The proportion of pensioners who continue working after reaching legal retirement age is over 16%, with somewhat more men than women. The study shows that the decision to work after reaching legal retirement age is at least partly linked to lower income status. Almost all variables in the model apply to persons in lower income brackets (no executive function, work in a small company, in the agricultural or forestry sector, insufficient 2nd pillar retirement assets). One may suppose that work after legal retirement age is often motivated by economic reasons, a supposition confirmed explicitly by 29.7% of persons

working after legal retirement, who quoted financial considerations for their decision. On the other hand, it appears that a disproportionately large number of persons with an above average education continue working after reaching legal retirement age. Professional satisfaction and the fear of idleness were the principal reasons behind this group's decisions.

Short working hours seem to be the rule, with most employed pensioners working between 1 and 10 hours per week; almost one-fourth of those surveyed stated that their working hours are very variable. But around 13% work more than 41 hours per week.

How do the surveyed age groups finance their retirement?

The median gross household income – consisting of all revenue from paid employment, state and private transfers from all three Swiss retirement “pillars” (basic compulsory old age insurance, occupational pension plans, private provision), and revenue from private assets for all persons living in the same household came to CHF 5, 833 per month in households in which the person(s) surveyed had not reached retirement age. In households with person(s) of retirement age this income is significantly lower – CHF 3,950 per month. The same disparity is observable for equivalent income⁴, amounting to CHF 4,200 per month in households in which the surveyed person has not reached retirement age, and CHF 2,995 when the surveyed person has reached retirement age.

57% of those surveyed who had not reached retirement age, and 51% of those who have, state that they are satisfied with their income and have no financial problems. However, 7.1% of the former and 8.6% of the latter claim to have difficulty in making ends meet.

The importance of different sources of revenue

The study calls attention to the fact that persons in lower income brackets are primarily dependent on the basic compulsory *1st pillar* system which grows less important as household income rises. For example, in a household with a monthly income of over CHF 9,000, this proportion is only of around 20%.

The 10th revision of the AHV (1st pillar) system made it possible to retire up to two years early, or postpone retirement for up to five years. The study shows that early retirement is chosen more frequently than postponed retirement: 4.6% of persons who have not yet reached retirement age state that they draw a pension, while 2.5% of those who have reached retirement age had previously opted for an early pension. 1.8% of persons who have reached legal retirement age state that they have postponed receiving their AHV pension.

As of an income of approximately CHF 4,000, the *2nd pillar* becomes more important, and amounts to up to one-fourth of revenue. The survey shows that 60.5% of former and present employees have an occupational pension plan, with a very unequal distribution between the genders: 80% of men have one, but only 44% of women.

Approximately 29.5% of those surveyed hold some form of *private old age insurance (3rd pillar)* of which tax-qualified provision (3a) is most important, with other forms (3b) playing a lesser role. However, this type of provision plays a secondary role for all income groups.

⁴ Unter dem Äquivalenzeinkommen versteht man das auf die Grösse des Haushalts (Anzahl Personen) umgerechnete Haushaltseinkommen (vgl. zur Berechnung des Äquivalenzeinkommens Abschnitt 6.1).

Financing early retirement

The average gross household income (median of equivalent income) of persons on early retirement amounts to CHF 3,870 per month. For persons having worked until legal retirement age this sum amounts to only CHF 2,770 per month. Occupational pension plans are the major source of income for over 60% of those surveyed. Private means - personal savings, or other sources of income - are a further important source, quoted by over one-fourth of those surveyed.

How do the self-employed differ from other employees?

Our knowledge of retirement-relevant factors for the self-employed is very small, nor was this study designed to analyse this issue.

We nonetheless found that the self-employed are much less likely to retire early than employed persons, and that in general they work longer. Around 70% of self-employed persons work at least until legal retirement age. Moreover, the proportion of the self-employed who continue working after they reach legal retirement age is almost twice as high as among those who have not reached it yet.

Although the self-employed invoke professional satisfaction, fear of idleness, and unresolved questions concerning their succession as the reasons for their continued professional activity, financial considerations also seem to play a significant role. It is interesting to note that for self-employed persons of retirement age, the 1st pillar is very important, covering on average 79% of income. The comparable figure for employees is 63%. This can be explained by the fact that as a rule self-employed persons have very little revenue from occupational pension plans (2nd pillar), since only around one-fourth of them hold this type of insurance, as compared to three-fourths of employees. A small part of this difference is compensated by private means.

1. Introduction

Après avoir adopté le message concernant la 11^e révision de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), le Conseil fédéral a procédé le 12 avril 2000 à un premier échange de vues sur le développement à long terme et la consolidation financière de l'AVS en relation avec l'évolution démographique, sociale et économique. L'horizon temporel de la 11^e révision de l'AVS était fixé à 2010, car il est possible de prévoir de façon assez sûre comment l'économie et la société évolueront jusqu'à cette date. Mais si l'on veut proposer des réformes à plus long terme, certaines connaissances font défaut. C'est pourquoi le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) de réaliser, en collaboration avec le Département fédéral de l'économie (DFE) et le Département fédéral des finances (DFF), un programme de recherche sur l'avenir de l'ensemble du système de prévoyance vieillesse, en vue de recueillir des données scientifiques de base permettant de prévoir l'évolution ultérieure de l'AVS. Un groupe de travail interdépartemental a donc élaboré à l'intention du Conseil fédéral un projet portant sur le contenu et les thèmes prioritaires de ce programme de recherche sur l'avenir à long terme de la prévoyance vieillesse, que le Conseil fédéral a approuvé lors de sa séance du 4 décembre 2000. Le présent projet fait partie de ce programme. Il étudie les motifs, les possibilités et les conséquences du départ anticipé à la retraite.

Dans les lignes qui suivent, nous décrirons d'abord le contexte initial du projet (§ 1.1). Nous résumerons ensuite les principales questions qui nous ont guidés dans notre investigation (§ 1.2), avant de signaler d'autres projets du programme de recherche qui présentent des liens avec le présent travail (§ 1.3). Nous exposerons enfin la structure proprement dite du rapport au § 1.4.

1.1 Contexte initial du projet

Les mesures évoquées dans le débat politique pour assurer le financement à long terme de la prévoyance vieillesse vont d'une augmentation des contributions, au moyen d'une hausse des déductions salariales ou d'un relèvement de la TVA, à une refonte complète du système, en passant par le recours à de nouvelles sources de recettes, l'adaptation des prestations ou la modification de l'âge légal de la retraite. De toutes ces solutions possibles, le relèvement de l'âge de la retraite présente trois avantages : d'abord, il n'est pas lié à une augmentation de la charge fiscale et ne représente donc pas une menace pour la compétitivité des entreprises ; ensuite, il ne risque pas, comme le ferait une réduction des prestations, de provoquer un simple transfert des charges financières vers le système de l'aide sociale ; enfin, il permet d'augmenter le nombre des cotisants tout en réduisant celui des bénéficiaires de rentes.

Le seul relèvement de l'âge légal de la retraite ne garantit cependant pas que les groupes d'âges concernés travaillent effectivement plus longtemps. Bien que l'augmentation de l'espérance de vie et, dans son sillage, une modification du rapport entre phase active et phase de retraite laisse présager une prolongation de la vie active, l'âge de la retraite effectif est toujours plus bas. De 1970 à 1995, les femmes l'ont avancé de cinq ans et les hommes de deux ans, bien que l'âge légal soit resté le même. Pour l'heure, on en sait peu sur les motifs, les possibilités et les conséquences du départ anticipé à la retraite. Un rapport rédigé en 2001 par M. Gognalons-Nicolet et J.-M. Le Goff sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales a montré que les analyses disponibles à ce sujet présentent deux

défauts : soit elles ne sont représentatives que dans certaines limites géographiques, soit elles ne sont pas assez parlantes. Des composantes essentielles de la prévoyance vieillesse n'ont pu être prises en considération à cause de l'insuffisance des données disponibles.

Pour cette raison, une enquête fiable sur le comportement par rapport au départ à la retraite est d'une grande importance en tant que base de décision pour le développement futur de la prévoyance vieillesse. Une telle étude fait partie des thèmes prioritaires du programme de recherche, car les modèles de financement à long terme envisagés ne seront appropriés que s'ils tiennent compte de ce comportement.

1.2 Questions essentielles

Le présent projet enquête sur les motifs, les possibilités et les conséquences du départ anticipé à la retraite. Les questions posées découlent de quatre interrogations principales :

1.2.1 *Quand les groupes d'âge étudiés prennent-ils leur retraite ?*

Une première série de questions porte sur le moment du départ à la retraite. On ne sait pas au juste à quel âge, aujourd'hui, hommes et femmes prennent leur retraite (anticipée). En lien avec l'âge de la retraite, il est intéressant de connaître la réponse aux questions complémentaires suivantes :

- Quels facteurs individuels déterminent le moment du départ à la retraite et quels sont ceux qui dépendent de l'entreprise ? Quels facteurs n'exercent manifestement aucune influence importante ?
- La décision de prendre sa retraite plus ou moins tôt dépend-elle de critères différents selon l'âge ou le sexe ?
- Quel jugement les retraités portent-ils rétrospectivement sur le moment où ils ont pris leur retraite (anticipée) ?

1.2.2 *Quelles « voies de sortie » mènent à la retraite ?*

L'enquête étudie ensuite les voies que les groupes d'âge analysés ont choisies pour prendre (ou anticiper) leur retraite. Les questions suivantes présentent ici un intérêt particulier :

- Quels groupes profitent de la possibilité d'anticiper le départ à la retraite ? Lesquels travaillent au moins jusqu'à l'âge « ordinaire » de la retraite ?
- Combien de personnes sont-elles « contraintes » à la préretraite ? Et combien optent de plein gré pour une retraite anticipée ?
- Combien de personnes interrogées étaient incapables de travailler, pour cause de maladie ou d'accident, juste avant de prendre leur retraite (anticipée) ? Combien étaient au chômage ?
- Quelles sont les personnes qui restent professionnellement actives au-delà de l'âge « ordinaire » de la retraite ? Pourquoi conservent-elles leur activité plus longtemps ?

1.2.3 *Comment les groupes d'âge étudiés financent-ils leur retraite ?*

La troisième série de questions concerne le financement de la retraite :

- Comment se présente la situation financière des personnes interrogées avant et après le départ à la retraite ? Quelle est l'importance respective des trois piliers de la prévoyance vieillesse ?
- Comment les groupes d'âge étudiés financent-ils leur retraite (anticipée) ?
- Qui recourt, et comment, à la possibilité d'anticiper le versement de la rente AVS (1^{er} pilier) ?
- Qui peut et veut faire valoir le droit à une rente AVS transitoire (2^e pilier) ?

1.2.4 En quoi les indépendants se distinguent-ils des salariés ?

On ne dispose, à l'heure actuelle, que de très peu d'informations sur les facteurs influant sur le départ à la retraite des indépendants. Les questions suivantes en particulier se posent :

- Quand les indépendants prennent-ils leur retraite ?
- Quelles « voies de sortie » choisissent-ils ?
- Quels sont les facteurs qui déterminent le moment où ils prennent leur retraite ?
- Comment financent-ils leur retraite ?

Il n'est toutefois pas prévu de traiter cette problématique de façon approfondie dans le cadre de cette étude. Les enquêtes empiriques doivent cependant être conçues de manière à permettre des analyses plus poussées concernant les indépendants.

1.3 Liens avec d'autres projets du programme de recherche

Le présent projet a des liens avec diverses autres études menées dans le cadre du programme de recherche sur l'avenir à long terme de la prévoyance vieillesse. Le plus important est celui établi avec le projet « Analyse des déterminants individuels et institutionnels du départ anticipé à la retraite » d'Yves Flückiger et Gabrielle Antille Gaillard, du Laboratoire d'économie appliquée de l'Université de Genève. Cette analyse se fonde en particulier sur les données fournies par l'Enquête suisse sur la population active (ESPA). Les résultats déjà disponibles de ce projet (en particulier Candolfi/Flückiger 2002) ont été pris en compte dans le présent rapport.

Le projet « La politique des entreprises à l'égard de leur personnel plus âgé : pratiques des années 90 et perspectives » présente un intérêt particulier pour notre étude. Il a été réalisé par Armin Jans et Silvio Graf, de la Zürcher Fachhochschule für Wirtschaft, et par Rolf Iten, Stefan Hammer et Nicolas Schmidt, de l'institut Infras. Il est fondé d'une part sur une enquête standardisée auprès de 120 entreprises et de 200 salariés, d'autre part sur des études de cas au sein de douze entreprises.

1.4 Structure du rapport et remerciements

Le présent rapport est subdivisé en sept chapitres. Le chapitre 2, qui suit la présente introduction, décrit la méthode appliquée. Le chapitre 3, qui étudie la situation actuelle des hommes et des femmes ayant entre 59 et 73 ans, expose la situation des personnes interrogées entre vie active et retraite. Nous étudierons aussi des questions liées aux informations dont ces personnes disposent ou dont elles ont besoin à propos de la retraite.

Le chapitre 4 traite des trajectoires suivies par les personnes interrogées pour passer de la vie active à la retraite. Nous prêterons une attention particulière à la retraite anticipée, au

maintien de l'activité professionnelle jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite et au-delà, ainsi qu'aux trajectoires influencées par des problèmes dus au chômage, à la maladie ou à un accident. Les résultats de l'enquête téléphonique et du questionnaire utilisés pour cette enquête seront complétés par des biographies axées sur la qualité. Cette approche nous permettra en particulier d'avoir une image plus précise de la marge de manœuvre dont les personnes interrogées ont disposé pour quitter la vie active.

Le chapitre 5 étudie les décisions individuelles relatives à la retraite. Les données recueillies dans le cadre de la présente étude seront analysées au moyen de différents procédés de régression, à la lumière des résultats des travaux empiriques disponibles, en vue de tirer des conclusions fiables sur les facteurs déterminant ces décisions. Enfin, le chapitre 6 s'occupe des questions liées au financement de la retraite. Nous étudierons la situation financière, les sources de financement, le rôle joué par diverses réglementations transitoires ainsi que, de manière générale, l'influence que les incitations institutionnelles exercent sur l'âge de la retraite. En conclusion, nous résumons au chapitre 7 les résultats obtenus sur les questions essentielles de notre enquête.

Le présent rapport est complété par diverses annexes. On y trouvera une bibliographie, ainsi qu'un exposé détaillé de la méthode appliquée.

Nous tenons à remercier ici les personnes interrogées pour leur disponibilité et à exprimer nos vifs remerciements aux membres du groupe d'accompagnement⁵ et aux collaborateurs et collaboratrices du service Méthodes statistiques de l'Office fédéral de la statistique, qui nous ont apporté un soutien très efficace.

⁵ Le groupe d'accompagnement était composé de M. Ludwig Gärtner, Office fédéral des assurances sociales (présidence), M. Robert Fluder, Office fédéral de la statistique, M. Ruedi Epple, Office fédéral de la statistique, M. Werner Aeberhardt, Secrétariat d'Etat à l'économie, M. Werner Gredig, Office fédéral des assurances sociales, M. Pierre-Alain Bruchez, Administration fédérale des finances, et M. Jean-François Rudaz, Office fédéral des assurances sociales (administration).

2. Méthodologie

Dans ce deuxième chapitre, nous exposons notre démarche méthodologique. Nous le faisons de manière relativement développée, afin de ne pas alourdir d'explications techniques les chapitres de résultats qui suivent. Ce chapitre méthodologique comprend cinq parties. Nous relatons d'abord la préparation du projet, puis en 2.2 la manière dont les données ont été recueillies. Leur pondération fait l'objet de la troisième partie, les méthodes adoptées pour l'analyse sont décrites dans la quatrième. Enfin, la partie 2.5 examine la représentativité des données recueillies dans le cadre du projet.

2.1 Phase préparatoire

Lors de la phase de préparation, nous avons commencé par analyser les données disponibles concernant le sujet de l'étude (2.1.1). Il est apparu que les bases existantes ne suffisaient pas pour répondre aux questions qui se posaient et qu'une enquête serait nécessaire. Nous avons alors développé un plan d'enquête et un questionnaire (2.1.2).

2.1.1 Utilisation des études existantes

Pour répondre aux questions qui sont à l'origine de notre recherche, il fallait nous appuyer autant que possible sur des études déjà terminées et les résultats d'enquêtes existantes. Le premier volet de la recherche a donc consisté en une étude approfondie de la documentation disponible. Celle-ci comprenait d'une part la littérature existante, dont l'essentiel se trouve synthétisé dans un travail de Gognalons-Nicolet et Le Goff (2001)⁶. D'autre part, il fallait épuiser les possibilités de l'analyse secondaire. A cette fin, nous avons utilisé notamment l'enquête suisse sur la population active (ESPA), l'enquête suisse sur la santé ainsi que l'enquête sur le revenu et la consommation⁷. Dans le cadre de l'ESPA, l'on interroge chaque année depuis 1991 quelque 18 000 personnes sur des thèmes tels que leur emploi, leur situation, les raisons pour lesquelles elles n'exercent pas de profession, etc.⁸

L'analyse des données disponibles dans la littérature a montré qu'elles offraient certes de nombreuses informations intéressantes relatives aux thèmes de la présente étude, mais étaient très loin de suffire pour répondre aux questions que nous nous posions. Il s'est donc avéré indispensable de combler les lacunes d'information par des données que nous relèverions nous-mêmes.

Les travaux cités n'en ont pas moins été extrêmement précieux pour notre projet. D'une part, ils nous ont fourni des suggestions importantes pour développer le plan de l'enquête et le questionnaire ; d'autre part, nous avons utilisé des données de l'ESPA (par ex. le taux d'activité dans certains groupes de population) pour contrôler la représentativité de notre échantillon.

⁶ Voir aussi Carnazzi (2000), dont le travail montre très clairement les limites des données actuellement disponibles, par ex. p. 163.

⁷ Gognalons-Nicolet et Le Goff (2001) citent encore comme sources disponibles le recensement de la population, le panel des ménages, le recensement des entreprises, la statistique des caisses de pensions et la statistique du chômage.

⁸ Les réponses à l'ESPA sont recueillies par LINK, Institut d'études de marché et de recherches sociales, qui est également partenaire de notre projet. Carnazzi (2000) montre nettement les limites de calculs effectués sur la seule base des données de l'ESPA.

2.1.2 Développement du plan d'enquête et du questionnaire

Afin de combler au maximum les lacunes d'information, nous avons développé un plan d'enquête en trois étapes :

T 2.1: Méthodes d'enquête utilisées

<i>Phase</i>	<i>Méthode d'enquête</i>	<i>Type</i>	<i>Date des relevés</i>
1	Enquête téléphonique	Quantitatif	Février - avril 2002
2	Enquête écrite	Quantitatif	Février - mai 2002
3	Etudes de cas (entretiens face à face)	Qualitatif	Juillet - août 2002

La base quantitative de l'étude *Le départ à la retraite - trajectoires, déterminants et conséquences* a été obtenue en interrogeant des habitants de la Suisse compris dans une tranche d'âge allant de peu avant à peu après l'âge légal de la retraite. L'enquête a porté sur un échantillon de la population résidante permanente, composé de femmes entre 59 et 71 ans et d'hommes entre 61 et 73 ans.

La partie quantitative de l'enquête comprend deux parties. Le relevé principal a été réalisé au moyen d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur (méthode CATI). Des questions complémentaires ont ensuite été posées par écrit. Le tableau T2.2 présente les thèmes d'intérêt spécifiques que notre problématique initiale ainsi que l'étude de la littérature existante nous ont conduits à retenir pour nos questionnaires :

T 2.2 : Thèmes spécifiques retenus pour les questions

<i>Facteurs d'influence</i>			
Contexte objectif	SITUATION INDIVIDUELLE	RETRAITE OU PRÉRETRAITE	SITUATION SUR LE LIEU DE TRAVAIL
	FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES GÉNÉRAUX Age, sexe, nationalité, état civil, enfants à charge, formation, domicile, type de logement, activité lucrative ou rente du/de la partenaire	CARACTERISTIQUES Date, manière, motifs du départ, caractère prévisible, souhaité, volontaire	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ENTREPRISE Taille de l'entreprise, caisse de pensions (organisation...), aménagement du temps de travail, assistance aux employés âgés, restructurations
	FACTEURS SOCIAUX activités de loisirs, vie associative, changements dans la famille	ANTICIPATION Préparation, information, attentes (améliorations/détériorations)	RÉGLEMENTATION RELATIVE À LA (PRÉ)RETRAITE Retraite à la carte, retraite progressive, rente de vieillesse partielle, rente AVS transitoire
	FACTEURS LIÉS À LA SANTÉ Infirmités/problèmes physiques, problèmes psychiques		
	FACTEURS LIÉS À LA PROFESSION Statut d'activité, profession/branche, statut professionnel, taux d'occupation, horaires de travail, ancienneté dans le métier, dans l'entreprise, chômage, charge professionnelle	RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE DE LA TRANSITION Anticipation de la rente AVS, de la pension, rente AVS transitoire, prestations pilier 3a/3b	
	FACTEURS ÉCONOMIQUES Revenu de l'activité lucrative/ de la rente, revenu total du ménage, fortune, état de la prévoyance, situation financière générale		
Perception subjective	SATISFACTION/ BIEN-ÊTRE (santé, travail, famille, loisirs, argent) Valeur accordée au travail, manière dont il est vécu, chances sur le marché du travail, histoire de vie satisfaisante jusque-là, objectifs professionnels et familiaux atteints, rôle/importance de la famille, du couple, des amis	APPRECIATION DE SA PROPRE (PRÉ)RETRAITE Défi/souci, expériences faites (avantages/inconvénients), niveau de vie avant/après la retraite	EVALUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL au moment du départ à la retraite
		OPINION GÉNÉRALE SUR LA POLITIQUE (FUTURE) EN MATIÈRE DE RETRAITE Relèvement de l'âge de la retraite, incitations à prolonger la vie active, alternatives à la préretraite	

Les questionnaires des deux relevés quantitatifs ont été rédigés par le groupe chargé du projet en collaboration avec le groupe interdépartemental d'accompagnement. Les thèmes retenus pour les questions, tels qu'exposés ci-dessus, ont été répartis entre les deux relevés quantitatifs sur la base de critères méthodologiques. La division adoptée est la suivante :

T 2.3 : Répartition des thèmes de questions

<i>Interview téléphonique</i>	<i>Questionnaire écrit</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Statut sur le marché du travail, biographie professionnelle - Retraite anticipée/partielle - Nature et conditions de l'activité professionnelle - Type d'entreprise - Caisse de pensions - Retraite - Loisirs - Santé - Questions générales (surtout les variables socio-démographiques) - Structure du ménage et informations sur les personnes qui le composent - Situation financière - Satisfaction 	<ul style="list-style-type: none"> - Date du départ à la retraite - Caisse de pensions/3^e pilier - Revenu (actuel et avant la retraite) - Fortune (actuelle et avant la retraite) - Questions relatives à la sociodémographie, à la situation du ménage et à l'activité professionnelle (actuellement/avant la retraite/cinq ans avant l'âge légal de la retraite) - Numéro AVS (pour connexion avec les données de la Centrale de compensation AVS)

Pour le texte même des questions, nous nous sommes référés dans la mesure du possible aux enquêtes réalisées par l'Office fédéral de la statistique, afin d'assurer la comparabilité avec celles-ci. Nous avons repris en particulier les formulations de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA). Pour les questions relatives à la santé, nous avons utilisé, lorsque c'était possible et utile, celles de l'Enquête suisse sur la santé 1997.

Afin de vérifier la compréhension et l'acceptation des questions, nous avons effectué en décembre 2001 un prétest composé de 52 entretiens téléphoniques. Sur la base de ses résultats, nous avons procédé à diverses modifications des questionnaires.

Le questionnaire de l'entretien téléphonique et celui du complément d'enquête écrit étant tous deux très longs, nous ne les avons pas fait figurer dans les annexes du présent rapport final. Ces deux questionnaires quantitatifs sont en revanche disponibles sous forme électronique auprès du SIDOS⁹.

2.2 Récolte des données

Dans le cadre de l'enquête téléphonique, puis écrite, auprès de notre échantillon, nous avons d'une part demandé directement les motifs ayant déterminé le choix du moment de la retraite, ainsi que des appréciations subjectives concernant le départ à la retraite, mais aussi, d'autre part, récolté une série de variables structurelles concernant la situation de la personne interrogée. Les motifs demandés directement feront l'objet de simples

⁹ Service suisse d'information et d'archivage de données pour les sciences sociales.

présentations statistiques descriptives. Le problème des facteurs qui sous-tendent la décision de départ à la retraite sera également examiné en référence aux variables structurelles, essentiellement au moyen de calculs de régression. Deux questions seront analysées :

- Quelles sont les variables qui «expliquent» l'âge du départ à la retraite ; par exemple, quelles variables favorisent une retraite anticipée ?
- Quelle est la probabilité d'un départ à la retraite avant l'âge légal et de quels facteurs dépend-elle ?

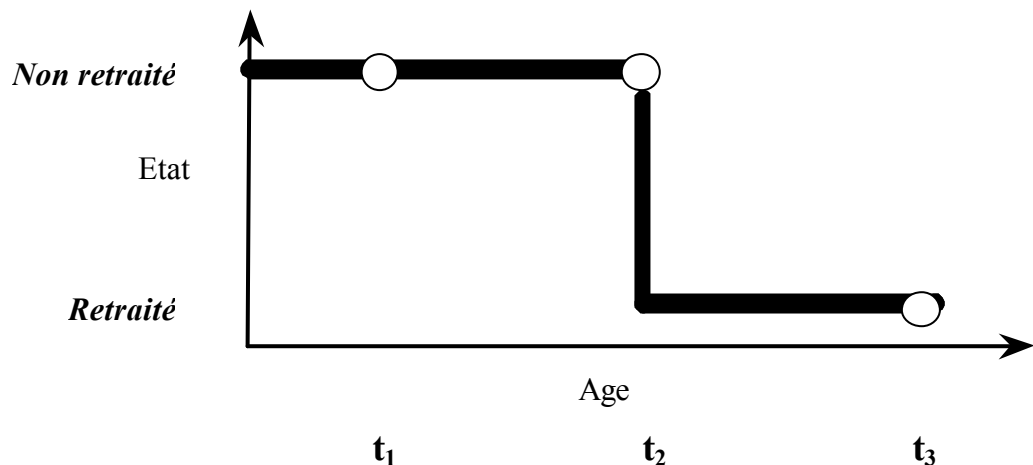
Dans les calculs de régression, le passage à la retraite sera analysé principalement à partir des réponses à l'enquête écrite. Celle-ci prend pour base l'enquête téléphonique, complétée par diverses questions concernant surtout la situation financière. Etant donné l'objet de l'étude, l'un des avantages de l'enquête écrite est de pouvoir cerner également la situation à des dates antérieures à l'aide de questions rétrospectives.

Lors de l'enquête écrite, et déjà dans une moindre mesure lors de l'enquête téléphonique, nous avons relevé des données concernant trois instants différents :

- t_1 : situation cinq ans avant l'âge légal de l'AVS (pour les hommes, 60 ans ; pour les femmes, 57, 58 ou 59 ans selon l'année de naissance)
- t_2 : situation juste avant le départ à la retraite, c'est-à-dire juste avant le début d'une retraite partielle, anticipée ou ordinaire (ordinaire = depuis l'âge légal de la retraite)
- t_3 : situation au moment de l'enquête (février/mars 2002 ou fin 2001).

D'autre part, nous disposons d'informations sur les événements de la carrière professionnelle pour les quinze dernières années environ.

T 2.4: Aperçu de l'organisation temporelle des données recueillies



2.2.1 Population de référence et constitution de l'échantillon

Nous détaillons ici la population considérée dans l'étude, la constitution de l'échantillon, sa taille ainsi que le degré de participation de l'échantillon initial.

2.2.1.1 Population de référence

La population prise en compte pour l'enquête est une partie de la population résidente permanente de la Suisse, à savoir celle des personnes qui se trouvent peu avant ou peu après l'âge légal de la retraite. L'amplitude de l'intervalle considéré résulte d'une part de raisons

liées à la nature du sujet, d'autre part de critères de coût. Les groupes d'âge interrogés sont les suivants (tableau T 2.5) :

T 2.5: Définition des groupes d'âge interrogés

	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Année de naissance	1930-1942	1928-1940
Année d'arrivée à l'âge légal de la retraite	1992-2006	1993-2005
Age à fin 2001	59-71	61-73
Amplitude de l'intervalle	13 ans	13 ans

Pour la tranche d'âge des sujets qui ont déjà atteint l'âge de la retraite (années 1930-1938 pour les femmes, 1928-1936 pour les hommes), l'enquête donne une image complète de la trajectoire. Ces personnes ont déjà franchi le cap de la retraite et sont en mesure de nous renseigner sur le parcours qu'elles ont choisi.

Afin de produire l'équivalent d'une coupe longitudinale (*event history*), les sujets retraités ont en outre été interrogés sur leur situation cinq ans avant l'âge légal de la retraite. Les données rétrospectives relatives au revenu ont été obtenues à partir de celles de la Centrale de compensation (CdC) à l'aide du numéro AVS.

De leur côté, les sujets qui n'avaient encore atteint l'âge légal de la retraite au moment de l'enquête pouvaient nous renseigner sur leurs projets quant au départ à la retraite, ou éventuellement sur leur départ en préretraite déjà advenu.

Le tableau ci-après (T 2.6) indique la situation, par rapport à la retraite, de tous les groupes d'âge interrogés. La zone marquée en gris représente la population considérée pour l'enquête. La délimitation ne repose toutefois pas sur l'année de naissance, mais sur l'âge déclaré au moment du premier contact.

T 2.6: Population considérée pour l'enquête

		<i>Hommes</i>		<i>Femmes</i>	
Année de naissance	Age à fin 2001	Année d'arrivée à l'âge légal de la retraite	Age d'arrivée à l'âge légal de la retraite	Année d'arrivée à l'âge légal de la retraite	Age d'arrivée à l'âge légal de la retraite
1927	74	1992	65	1989	62
1928	73	1993	65	1990	62
1929	72	1994	65	1991	62
1930	71	1995	65	1992	62
1931	70	1996	65	1993	62
1932	69	1997	65	1994	62
1933	68	1998	65	1995	62
1934	67	1999	65	1996	62
1935	66	2000	65	1997	62
1936	65	2001	65	1998	62
1937	64	2002	65	1999	62
1938	63	2003	65	2000	62
1939	62	2004	65	2002*	63
1940	61	2005	65	2003	63
1941	60	2006	65	2004	63
1942	59	2007	65	2006*	64
1943	58	2008	65	2007	64

Légende : La population considérée dans notre étude est marquée en gris.

* Par suite de l'élévation graduelle de l'âge de la retraite des femmes de 62 à 63 puis à 64 ans, il n'y a pas de mises à la retraite d'office pour les femmes pendant les années 2001 et 2005.

2.2.1.2 Constitution de l'échantillon

Il n'existe malheureusement pas de liste centralisée de cette population, liste dans laquelle il aurait été aisé de tirer un échantillon aléatoire. Ce sont en effet les communes, en Suisse, qui tiennent les registres des habitants. Cette circonstance nous a obligés à des détours compliqués pour constituer l'échantillon aléatoire :

- Pour commencer, nous avons tiré un simple échantillon aléatoire des numéros de téléphones privés figurant dans la liste de Swisscom. Celle-ci comprend sans doute plus de 90 % des ménages privés suisses. Considérée comme la meilleure base existant actuellement pour le tirage d'échantillons de ménages suisses, elle est utilisée à cette fin par l'Office fédéral de la statistique.
- Les titulaires des numéros tirés au hasard dans cette liste ont ensuite été contactés par téléphone. Ceci a permis d'établir si le numéro était effectivement celui d'un ménage privé et si ce ménage comprenait au moins une personne appartenant à la population visée par l'enquête (hommes de 61 à 73 ans et femmes de 59 à 71 ans). Ces personnes seront appelées ici personnes de référence potentielles.

- Dans chacun de ces ménages, nous avons déterminé une seule personne de référence pour l'enquête téléphonique et pour le complément d'enquête écrit. Si le ménage ne comptait qu'une seule personne de référence potentielle, c'est naturellement celle-ci qui était retenue. Dans les ménages comportant plus d'une personne de référence potentielle, nous avons déterminé la personne de référence par une méthode aléatoire pondérée.

Ce mode de formation de l'échantillon a été choisi en concertation avec l'Office fédéral de la statistique (OFS) et, abstraction faite de la pondération opérée dans la sélection des personnes de référence, il fonctionne de manière pratiquement identique à celui qu'emploie l'OFS pour ses enquêtes auprès des ménages (telle l'Enquête suisse sur la population active).

2.2.1.3 Sélection aléatoire pondérée de la personne de référence

Le choix de la personne de référence selon une méthode aléatoire pondérée signifie que toutes les personnes de référence potentielles du ménage ont une chance de figurer dans l'échantillon, mais une chance qui diffère d'une personne à l'autre en fonction de ses caractéristiques. Nous avons procédé ainsi parce qu'il fallait d'une part un sondage représentatif de la population étudiée, mais que d'autre part il n'était pas souhaitable d'avoir trop d'interviews de personnes qui sont retraitées depuis longtemps. Il était certes important d'inclure ces personnes dans l'enquête et de connaître leur proportion dans la population. Mais pour l'étude du passage à la retraite elles ne jouent tout de même pas un rôle central, de sorte que pour ce groupe un sondage plus limité suffisait.

Cette disproportion volontaire dans le choix des personnes de référence a été obtenue par le procédé suivant :

- Si le ménage ne compte qu'une seule personne remplissant les critères du groupe de référence (= personne de référence potentielle), c'est naturellement elle qui est choisie et sera interrogée (voir exemples des ménages 2 et 3 dans l'annexe A2).
- Si le ménage compte plusieurs personnes de référence potentielles qui ont *toutes* exercé au moins occasionnellement une activité lucrative au cours des quinze dernières années, alors la personne à interroger (= personne de référence) est choisie aléatoirement, c'est-à-dire que toutes les personnes de référence potentielles ont des probabilités égales d'être choisies (voir exemple du ménage 4 dans l'annexe A2).
- S'il y a plusieurs personnes de référence potentielles et qu'*aucune* n'a exercé d'activité lucrative durant les quinze dernières années, le choix s'effectue là encore de manière aléatoire, soit avec des chances égales pour toutes les personnes de référence potentielles (voir exemple du ménage 5 dans l'annexe A2).
- Si le ménage comporte plusieurs personnes de référence potentielles dont au moins une a exercé une activité lucrative au cours des quinze dernières années et au moins une n'en a exercé aucune, alors on procède à une *sélection aléatoire pondérée*. Le choix s'opère bien au hasard, mais on donne aux personnes qui ont exercé une activité lucrative au cours des quinze dernières années une probabilité deux fois plus grande qu'aux autres d'être sélectionnées (voir exemples des ménages 6, 7 et 8 dans l'annexe A2).

2.2.1.4 Taille et participation de l'échantillon

Les tableaux qui suivent présentent la taille des échantillons initiaux ainsi que leur participation aux différentes phases de l'enquête quantitative.

T 2.7: Premier contact téléphonique

	Nombre	Proportion
<i>Echantillon initial</i>	30 000	100%
Abonnés jamais atteints durant la période	1023	3%
Problèmes d'adresse (par ex. : numéro n'est plus valable, fax)	2341	8%
Refus	562	2%
Incapacité à répondre (langue, santé)	625	2%
<i>Entretiens réalisés avec les ménages</i>	25 449	85%

30 000 abonnés au téléphone ont été contactés. 89 % étaient bien des ménages privés, dont 85 % nous ont renseignés sur la structure du ménage, tandis que les autres 4 % ont refusé de nous renseigner ou n'ont pas été en mesure de le faire, pour des raisons de langue ou de santé.

8 % des numéros tirés se sont révélés à ce stade ne pas être des numéros valables de ménages privés. On peut donc parler à leur propos de défections sans perte de qualité. Les numéros qui n'ont jamais pu être atteints durant la période d'enquête sont ceux pour lesquels de nombreuses tentatives, jusqu'à cinquante, réparties sur deux mois, sont restées vaines. Il peut s'agir de personnes spécialement difficiles à joindre, mais aussi par exemple d'appartements de vacances.

84 % des 25 449 ménages sur la structure desquels nous avons pu être informés ne comportaient aucune personne de référence potentielle, c'est-à-dire pas d'homme entre 61 et 73 ans ni de femme entre 59 et 71 ans. Dans chacun des 3991 ménages restants, nous avons choisi une personne de référence, selon la procédure exposée plus haut.

T 2.8: Screening

	Nombre	Proportion
<i>Entretiens réalisés auprès des ménages</i>	25 449	100%
Ménages sans personne de référence potentielle	21 458	84%
<i>Personnes de référence choisies</i>	3991	16%

T 2.9: Entretien principal par téléphone

	Nombre	Proportion
<i>Echantillon initial</i>	3991	100%
Personne de référence jamais atteinte durant la période	234	6%
Problèmes d'adresse (par ex. : numéro n'est plus valable)	35	1%
Refus	398	10%
Incapacité à répondre (langue, santé)	201	5%
<i>Entretiens réalisés avec les personnes de référence</i>	3123	78%

Les personnes de référence choisies ont alors reçu une lettre de notre mandant leur exposant les thèmes et les objectifs de l'enquête. De ces 3991 personnes, 3123 (78 %) ont pu être interrogées par téléphone. 10 % ont refusé l'entretien téléphonique ; 6 % n'ont plus pu être contactées ; 5 % n'ont pas été en mesure de nous répondre, pour des raisons de langue ou de santé. Précisons que l'entretien téléphonique n'était réalisable que si la personne de référence pouvait répondre elle-même, car le questionnaire comportait beaucoup de questions demandant une appréciation subjective.

T 2.10: Complément d'enquête écrit

	Nombre	Proportion
<i>Entretiens téléphoniques réalisés</i>	3123	100%
Refus de recevoir le questionnaire	185	6%
Refus actif de répondre (renvoyé vide, téléphoné, etc.)	593	19%
Questionnaire non renvoyé	594	19%
<i>Questionnaires rentrés utilisables</i>	1751	56%

A la fin de l'entretien téléphonique, on demandait aux personnes interrogées si elles acceptaient de participer encore à une enquête écrite pour répondre à des questions complémentaires. 56 % des personnes interrogées par téléphone ont renvoyé un questionnaire dont les réponses ont pu être exploitées.

Le questionnaire écrit demandait aussi le numéro AVS. En donnant ce numéro, les personnes autorisaient expressément les enquêteurs à compléter leurs données par des informations anonymisées tirées de leur dossier AVS. 1751 personnes au total ont participé à l'enquête écrite, dont 1418 (81 %) ont autorisé l'utilisation de leur numéro AVS, permettant ainsi de coupler les données recueillies avec celles dont disposait l'AVS, concrètement la Centrale de compensation (CdC) à Genève. Les cas où le numéro AVS n'a pas permis d'accéder aux données de la personne ont été suffisamment rares pour ne pas nécessiter une repondération supplémentaire.

2.2.2 Enquête téléphonique

Les entretiens téléphoniques ont utilisé la technique dite CATI (Computer Aided Telephone Interview). Dans cette méthode, les personnes menant les entretiens n'ont pas un

questionnaire papier devant elles, mais un écran d'ordinateur. Les questions apparaissent sur l'écran et les réponses sont saisies directement pendant l'interview.

Cette manière de faire autorise également une structure de filtres très complexe dans le questionnaire. Les intervieweurs sont en effet conduits directement à la bonne question, car tous les filtres et branchements sont intégrés au logiciel d'entretien téléphonique et s'effectuent automatiquement. Autre avantage de la méthode : des tests de plausibilité peuvent être automatisés et réalisés directement pendant l'entretien. Pour cela, on définit d'avance des combinaisons de réponses jugées non plausibles. Lorsqu'une telle réponse est saisie, le programme génère aussitôt un message d'alarme et demande, selon ce qui a été programmé au préalable, de contrôler ou de corriger les réponses.

L'enquête téléphonique de notre étude a été effectuée à l'aide du système CATI de l'institut LINK (Lucerne). Ce système comprend, en plus du logiciel d'entretien téléphonique dont nous venons de parler, une organisation automatique du sondage (gestion des tentatives de contact, des rendez-vous téléphoniques, etc.).

Les entretiens ont été réalisés par des intervieweurs de l'institut LINK à partir de ses centraux téléphoniques de Lucerne et de Lausanne. On a fait appel uniquement à des collaborateurs qui avaient déjà l'expérience d'enquêtes d'une complexité comparable (par ex. l'Enquête suisse sur la population active). Avant la période des entretiens téléphoniques, ils ont reçu une formation spécifique pour cette enquête et pendant toute cette même période ils étaient encadrés par des superviseurs.

Les interviews téléphoniques ont été réalisées du début février à la mi-avril 2002 et ont duré en moyenne un peu plus de 30 minutes.

2.2.3 Enquête écrite

L'enquête écrite a également été confiée à l'institut LINK. Afin de pouvoir, ici aussi, adapter les questions à la situation des personnes interrogées, nous avons établi trois versions du questionnaire. Toutes les personnes qui avaient accepté de participer à l'enquête écrite ont reçu une de ces versions. Le tableau ci-dessous indique les critères qui ont présidé à la répartition de celles-ci¹⁰ :

T 2.11: Les versions du questionnaire de l'enquête écrite

<i>Version</i>	<i>Groupe</i>	<i>Définition</i>
1	Actifs	Actifs occupés ne répondant pas aux critères du groupe 2
2	Retraités	Préretraités, retraités partiels, ainsi que les femmes de 63 ans ou plus et les hommes de 65 ans ou plus n'exerçant pas d'activité lucrative
3	Autres	Toutes les personnes interrogées ne répondant pas aux critères des groupes 1 et 2

¹⁰ Dans quelques cas, la version utilisée du questionnaire ne correspond pas aux critères indiqués ici. Cela résulte de contrôles et de corrections des données opérés après l'envoi des questionnaires.

Les personnes ont reçu le questionnaire de l'enquête écrite quelques jours après l'entretien téléphonique, en même temps qu'une lettre explicative et une enveloppe-réponse affranchie. Les questionnaires non retournés ont fait l'objet de deux rappels : le premier par téléphone, trois semaines environ après l'entretien, le second par écrit, deux semaines plus tard.

Comme nous l'avons mentionné en 2.2.2, une série de tests de plausibilité ont été menés au cours même de l'entretien téléphonique. Si ces tests faisaient apparaître la nécessité de corrections, c'est directement la valeur corrigée qui était introduite dans le fichier.

D'autres tests de plausibilité ont été réalisés lors du traitement des données. Ils ont montré l'existence de quelques valeurs non plausibles dans les fichiers, mais seulement dans des cas isolés, qui n'entraînaient pas de biais systématiques dans les résultats. C'est pourquoi l'équipe du projet a décidé de ne procéder à aucune modification des fichiers de données. Quelques valeurs aberrantes n'ont toutefois pas été prises en compte dans l'interprétation des résultats.

2.2.4 *Etudes de cas*

Lors de l'enquête téléphonique, nous avons demandé aux personnes interrogées si elles étaient disponibles pour un entretien individuel sur le thème du passage à la retraite. 82 % d'entre elles ont répondu positivement. Finalement, c'est avec 18 personnes qu'ont été réalisées les interviews de vive voix. Ces interviews ont été menées par l'institut d'études politiques Interface (Lucerne) aux mois de juillet et d'août 2002. Elles ont eu lieu généralement à domicile et duré entre 40 et 60 minutes. Les personnes interrogées ont été choisies au hasard à l'intérieur de catégories basées d'une part sur les différentes trajectoires ayant conduit à la retraite, telles qu'elles seront décrites au chapitre 4, d'autre part sur le sexe et des critères régionaux. Le tableau T 2.12 donne une vue d'ensemble des interviews effectuées.

T 2.12: Echantillon ayant participé aux entretiens face à face

<i>Trajectoire</i>	<i>Région</i>		<i>Sexe</i>		<i>Domicile</i>		<i>N</i>
	<i>S.rom</i>	<i>S.all</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>Ville</i>	<i>Camp.</i>	
Retraite à l'âge légal	1			1		1	<i>1</i>
Retraite à l'âge légal avec réduction de l'activité lucrative		2	1	1	1	1	<i>2</i>
Préretraite volontaire	2	2	2	2	3	1	<i>4</i>
Préretraite imposée	1	2	1	2	2	1	<i>3</i>
Retraite partielle		2	1	1	1	1	<i>2</i>
Retraite ajournée (poursuite de l'activité lucrative après l'âge de la retraite)	1	1		2		2	<i>2</i>
Retraite après absence d'activité lucrative, femmes et hommes au foyer		1	1			1	<i>1</i>
Retraite après accident ou chômage	1	2		3	2	1	<i>3</i>
<i>Total</i>	<i>6</i>	<i>12</i>	<i>6</i>	<i>12</i>	<i>9</i>	<i>9</i>	<i>18</i>

On a choisi comme méthode d'enquête l'entretien centré sur le problème, comprenant une première phase narrative suivie d'une phase de questions utilisant un aide-mémoire (voir Schütze 1983 et Hermanns 1991). La situation de dialogue était axée en priorité sur le fait que la personne interviewée puisse raconter sa biographie professionnelle sur les années qui étaient pertinentes pour les décisions concernant la retraite. L'aide-mémoire consistait en une collection de thèmes intéressants en rapport avec le passage à la retraite, accompagnée de questions incitatives servant à amorcer ou à relancer le dialogue. A la fin de l'entrevue, on recueillait encore quelques informations sociodémographiques ainsi que des données structurelles relatives à la formation, à la carrière et à la situation familiale, dans la mesure où elles n'étaient pas déjà apparues durant l'entretien.

2.3 Pondération

La pondération des données a été conçue et réalisée par l'institut LINK en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique. Nous résumons ici les pondérations effectuées ainsi que les bases utilisées. La méthodologie de la pondération est exposée plus en détail dans l'annexe A2.

2.3.1 Principe de la pondération

Lors du tirage d'un échantillon aléatoire, chaque personne a une probabilité *contrôlable* d'être choisie. Cette probabilité, dite aussi probabilité d'inclusion, et qui peut parfaitement être *différente* d'une personne à l'autre, est définie dans le plan d'échantillonnage. Dans notre cas, il s'agit d'un plan d'échantillonnage à deux degrés. La première étape consiste à tirer un échantillon aléatoire simple de ménages (c'est-à-dire de numéros de téléphone). Dans une seconde étape, une personne par ménage est choisie selon une procédure aléatoire comportant des probabilités d'inclusion différentes (2.2.1.3-4). Le plan d'échantillonnage

permet ainsi de calculer pour chaque personne son coefficient de pondération a priori (*design weighting*) sur la base de ces probabilités d'inclusion.

Une poststratification (calibration) selon des caractères démographiques (les totaux dans la population étant donnés) est nécessaire lorsque les taux de réponse des différents groupes sont différents. Il s'agit donc d'une pondération servant à compenser le biais dû aux non-réponses. Nous l'avons calculée par pondération itérative des sommes marginales (Deming et Stephan 1940) à l'aide du système Quantum de SPSS.

2.3.2 Pondération pour non-réponses à l'enquête téléphonique

La pondération compensatrice des non-réponses à l'enquête téléphonique porte sur les variables région, âge, sexe, état civil et nationalité. Les tableaux ci-après donnent la répartition de ces variables dans la population de référence d'après la statistique progressive de l'Office fédéral de la statistique, telle qu'elle a été utilisée pour la pondération :

T 2.13: Structure de la population de référence par âge et par sexe

<i>Age</i>	<i>Hommes N</i>	<i>Hommes %</i>	<i>Femmes N</i>	<i>Femmes %</i>
59	-	-	40 745	4,89%
60	-	-	38 372	4,61%
61	35 190	4,23%	37 227	4,47%
62	33 967	4,08%	36 145	4,34%
63	32 419	3,89%	34 836	4,18%
64	32 204	3,87%	35 349	4,25%
65	31 496	3,78%	34 763	4,18%
66	30 434	3,66%	34 438	4,14%
67	28 702	3,45%	33 603	4,04%
68	28 173	3,38%	33 339	4,00%
69	26 945	3,24%	32 636	3,92%
70	26 355	3,17%	32 858	3,95%
71	24 648	2,96%	31 744	3,81%
72	23 481	2,82%	-	-
73	22 372	2,69%	-	-
Total	376 386	45,21%	456 055	54,79%

Source: ESPOP 2000 de l'OFS

T 2.14: Structure de la population de référence par domicile (Grandes régions OFS)

<i>Grande région OFS</i>	<i>N</i>	<i>%</i>
Région lémanique	147 193	17,68%
Espace Mittelland	194 077	23,31%
Suisse du Nord-Ouest	118 675	14,26%
Zurich	144 483	17,36%
Suisse orientale	113 490	13,63%
Suisse centrale	72 757	8,74%
Tessin	41 766	5,02%
Total	832 441	100,00%

Source: ESPOP 2000 de l'OFS

T 2.15: Structure de la population de référence par nationalité

<i>Nationalité</i>	<i>N</i>	<i>%</i>
Suisse	731 743	87,90%
Etrangère	100 698	12,10%
Total	832 441	100,00%

Source: ESPOP 2000 de l'OFS

Une pondération plus fine de la population étrangère en fonction du permis de séjour (B ou C) n'est pas possible, cette information ne figurant pas dans le questionnaire.

A la place d'une pondération d'après la taille du ménage et celle du logement, pour lesquelles nous ne disposons pas d'informations à jour, nous avons pris comme variable supplémentaire l'état civil :

T 2.16: Structure de la population de référence par état civil

<i>Etat civil</i>	<i>N</i>	<i>%</i>
Marié	595 225	71,50%
Autres	237 216	28,50%
Total	832 441	100,00%

Source: ESPOP 2000 de l'OFS

2.3.3 Pondération pour non-réponses à l'enquête écrite

Etant donné que, pour différentes raisons (refus, problèmes, absence), les personnes ayant répondu à l'enquête téléphonique n'ont pas toutes participé au complément d'enquête écrit, il a été nécessaire de pondérer les réponses du second d'après la structure des répondants de la première.

Pour cette pondération compensatrice des non-réponses à l'enquête écrite, nous avons utilisé les mêmes variables que pour l'enquête téléphonique, ainsi que quatre autres variables tirées des réponses à l'enquête téléphonique :

- Activité (actifs occupés/sans emploi/non actifs)
- Indépendants (actuellement indépendant/ancien indépendant/autres)
- Prêretraite (prêretraités/autres)
- Retraite partielle (retraités partiels/autres)

2.3.4 Contrôle de la pondération

La meilleure pondération est celle qui ajuste de manière optimale la structure de l'échantillon à la structure théorique tout en gardant minimale la variance des coefficients de pondération. Pour évaluer dans quelle mesure ces deux objectifs ont été atteints, on dispose de différents indicateurs.

La méthode de pondération itérative des sommes marginales fait converger la structure de l'échantillon vers la structure théorique (celle de la population). On s'intéresse à la structure (c'est-à-dire à la distribution) des coefficients de pondération w :

- On considère le plus petit et le plus grand de ces poids. Un critère peut être que le rapport $w(\max) / w(\min)$ soit aussi petit que possible (par ex. inférieur à 50).
- Dominance de la médiane : il y a un problème si le rapport entre la somme des x plus grands poids et la somme de tous les poids est supérieur à 0,5 (pour x inférieur à environ 30%). Cela voudrait dire que les plus grands poids dominent la médiane.

L'institut LINK a répété le calcul des distributions pour plusieurs choix possibles de la pondération, qui répondaient tous largement aux deux critères de qualité ci-dessus. Le choix, exposé plus haut, des variables utilisées pour la pondération s'est effectué sur la base des comparaisons de distributions effectuées et en concertation avec l'Office fédéral de la statistique.

2.3.5 Remarque sur l'estimation des variances

Considérons le problème consistant à estimer une proportion $p_{U_B \cap A}$ et sa variance, où $p_{U_B \cap A}$ pourrait être par exemple la proportion des hommes, en Suisse, qui prennent une retraite anticipée (tableau T 4.2). Les notations utilisées sont les suivantes :

U/S	est l'ensemble des unités (femmes et hommes) dans la population / dans l'échantillon.
B	est un des sous-ensembles étudiés (par ex. : l'ensemble des hommes).
U_B/S_B	est l'ensemble des unités d'un sous-ensemble étudié (hommes) dans la population / dans l'échantillon.
A	est un caractère auquel on s'intéresse (par ex. : prêretraité).
U_{BnA}/S_{BnA}	est l'ensemble des unités d'un sous-ensemble étudié (hommes) présentant le caractère A dans la population / dans l'échantillon.
N	est le nombre des raccordements téléphoniques dans la population.
n	est le nombre, non pondéré, d'unités dans l'échantillon.
w_i	est le poids, d'après le plan d'échantillonnage (pondération a priori), de l'unité i (avec $\sum_{i \in S} w_i = n$).

- n_B est le nombre, non pondéré, des unités d'un sous-ensemble étudié (hommes) dans l'échantillon (attention : $w_i \times n_B$ est noté N dans le rapport !).
- $n_{B \cap A}$ est le nombre, non pondéré, des unités d'un sous-ensemble étudié (hommes) présentant le caractère A dans l'échantillon (ce nombre est noté n dans le rapport).
- $\mathbf{1}(i \in A)$ est une variable qui prend la valeur 1 si la personne i présente le caractère A, la valeur 0 sinon.

La proportion $p_{U_{B \cap A}}$ des personnes présentant le caractère A parmi celles du sous-ensemble B peut être estimée ainsi :

$$\hat{p}_{U_{B \cap A}} = p_{S_{B \cap A}} = \frac{\sum_{i \in S_B} w_i \mathbf{1}(i \in A)}{\sum_{i \in S_B} w_i}$$

Le plan d'échantillonnage, nous l'avons vu, est à deux degrés (2.3.1). Cependant, comme une seule personne par ménage a été interrogée, la variance se calcule comme dans le cas d'un échantillon pondéré à un seul degré.

La variance de l'estimateur de la proportion $p_{U_{B \cap A}}$ peut donc être estimée ainsi :

$$\hat{Var}(\hat{p}_{U_{B \cap A}}) = (1 - n/N)(n_B - 1)^{-1} \hat{p}_{U_{B \cap A}}(1 - \hat{p}_{U_{B \cap A}})$$

Une calibration a souvent pour effet d'augmenter la variance, mais elle diminue le biais éventuellement dû aux non-réponses. L'estimation correcte, mais complexe, de la variance après calibration est décrite par Deville et Särndal (1992). Nous suivrons cependant ici une démarche plus simple en prenant pour les w_i , dans la formule ci-dessus, les poids de calibration. Cette façon de faire donne normalement une limite supérieure de l'estimateur correct de la variance.

2.4 Analyse des données

Cette phase de l'étude comprend d'une part une analyse statistique descriptive, d'autre part des analyses économétriques (calculs de régression). Les résultats de ces analyses constituent la partie principale du rapport et sont présentés dans les chapitres 3 et suivants. Nous donnons ici quelques précisions méthodologiques sur l'analyse des données.

2.4.1 Analyses de régression et analyses de survie

En plus de l'établissement des fréquences, l'exploitation statistique recourt aux calculs de régression et à des méthodes d'analyse longitudinale. Ce que nous cherchons à expliquer, ce sont essentiellement le départ anticipé à la retraite et la date du départ à la retraite. Pour ce faire, nous utiliserons quatre modèles d'analyse. Ceux-ci ne sont pas en concurrence l'un avec l'autre, mais représentent quatre approches différentes permettant une analyse plus complète de la problématique. Tous ces modèles comprendront, en tant que variables explicatives, des caractères sociodémographiques, socioprofessionnels et socio-économiques ainsi que les conditions-cadre institutionnelles.

2.4.1.1 Régression logistique

Dans le premier modèle, nous utilisons une régression logistique (*maximum likelihood estimate*) afin d'estimer de manière générale la probabilité d'un départ anticipé à la retraite.

Nous prenons pour variable dépendante celle où la décision « prise d'une retraite anticipée », c'est-à-dire départ en retraite avant l'âge légal (65 ans pour les hommes, 62 ou 63 ans pour les femmes) est notée 1 et où la décision « pas de retraite anticipée » est notée 0. Le but est de modéliser la probabilité d'un départ anticipé sous la forme d'une fonction de plusieurs caractères de la personne. Afin que le modèle logit ne subisse pas de biais dû à des données censurées à droite, nous n'avons pris ici pour échantillon que les personnes qui avaient déjà atteint l'âge légal de la retraite au moment où elles ont été interrogées.

2.4.1.2 Régression MCO du nombre d'années de préretraite

Le second modèle vise à rechercher les facteurs qui influencent l'étendue (mois et années) de la préretraite. Cette recherche porte sur les personnes qui ont effectivement pris une préretraite. La méthode d'analyse utilisée est la régression simple (moindres carrés ordinaires, MCO). Pour éviter un biais, on se limite là encore aux personnes ayant déjà atteint l'âge légal de la retraite.

2.4.1.3 Analyse de survie (estimateur de Kaplan-Meier)

Un troisième et un quatrième modèles recourent à des méthodes d'analyse longitudinale (*duration models, survival analysis, event-history models*). Ces méthodes étudient l'intervalle de temps qui précède la survenue d'un événement. Le terme d'*analyse de survie* vient du fait que les techniques statistiques sous-jacentes ont d'abord été appliquées à l'étude de la durée de survie d'individus, par exemple atteints d'une maladie donnée. Dans le cas présent, nous transposons ces techniques à l'événement « départ en retraite ». Cet événement s'est produit pendant la période observée pour une partie des personnes enquêtées, mais pas pour toutes. Lorsque l'intervalle temporel est ainsi « censuré » (au sens que l'on en ignore une partie), la durée qui s'écoule jusqu'à l'événement reste inconnue. C'est ici qu'interviennent les méthodes de l'analyse de survie, qui permettent d'estimer l'évolution et les effets même lorsqu'une partie des observations est « censurée ». Du fait qu'elles peuvent prendre aussi en compte les personnes qui n'étaient pas encore parties à la retraite au moment de l'enquête, les études statistiques utilisant l'analyse dite de survie disposent d'un échantillon un peu plus grand que les autres. Le moyen le plus couramment utilisé pour estimer ce qu'on appelle une *fonction de survie* est l'*estimateur de Kaplan-Meier*, ou estimateur produit-limite. On peut ainsi comparer les fonctions de survie – dans notre cas, les options en matière de retraite – de plusieurs groupes présentant un intérêt particulier.

2.4.1.4 Modèle des taux de risque (régression de Cox)

Dans le quatrième modèle, nous procédons à une analyse multivariée des données longitudinales. La méthode la plus connue est ici la *régression de Cox*. En comparant les fonctions de survie de plusieurs groupes correspondant à des caractères donnés, on cherche à les décrire par une relation simple. Par exemple, « le groupe B présente un risque 1,5 fois supérieur au groupe A ». Au lieu du facteur 1,5, on peut avoir un facteur quelconque c . Celui-ci ne dépend pas du temps t , mais peut éventuellement dépendre d'autres quantités influençant les deux groupes. Afin de déterminer s'il existe une relation entre les fonctions de survie, on emploie la *fonction de risque* (*hazard function, hazard rate, taux de risque, taux de mortalité, dans notre cas la probabilité de sortir de la vie active*).

Une description détaillée des deux méthodes est donnée dans l'annexe A4.

2.4.2 Analyse des entretiens individuels

Les dix-huit entretiens «face à face» ont tous été enregistrés sur bande magnétique puis entièrement transcrits. Lors de cette transcription, la langue a été normalisée ; ainsi, les entretiens en dialecte alémanique ont été traduits en allemand littéraire. Le point de départ de l'analyse est la reconstitution des cas individuels. L'objet de l'analyse consiste donc dans la structure des processus constituant la biographie de chaque personne, pris dans leur ordre séquentiel. Ces processus comprennent la formation, la carrière professionnelle, le cycle familial ainsi que les schémas d'action entourant la trajectoire choisie pour le passage à la retraite. Le premier pas de l'analyse a consisté à réduire les interviews transcrites à leurs informations essentielles concernant les objets de l'étude et à y restaurer l'ordre chronologique. Sur cette base, on a établi une *histoire individuelle* pour chacune des dix-huit personnes interrogées.

L'objectif de ces histoires individuelles était de mettre en évidence les éléments – situations, choix d'action, décisions – pertinents par rapport à la retraite dans le cadre de chacune des biographies. Une question particulièrement intéressante était celle de savoir en quels points des trajectoires suivies intervenait l'influence des facteurs personnels, institutionnels ou conjoncturels. Les histoires individuelles (*case histories*) visent à donner une description riche d'un cas donné. Selon Strauss et Glaser (1977: 182ff.), elles doivent représenter la vie d'une personne et ont une valeur propre (voir aussi à ce sujet Oevermann 1981). Dans le contexte d'une recherche sociale fondée sur la reconstitution de cas, les motifs d'action et les choix de décisions que l'on suit dans les histoires individuelles peuvent fort bien présenter une importance allant au-delà du cas individuel, qui est alors considéré à la fois comme général et comme particulier (Hildenbrand 1991, Oevermann 1981).

Dans notre projet, les histoires individuelles servent également à faire apparaître les variations possibles des filières de départ à la retraite discutées au chapitre 4. Il s'agit d'une part d'obtenir une vision différenciée des divers cheminements conduisant à la retraite, et en particulier de rappeler clairement que derrière les chiffres se trouvent des hommes et des femmes ayant connu chacun des chemins de vie et des situations de décision très individuels. D'autre part, l'approche par reconstruction de cas sert à vérifier si les histoires individuelles se laissent ranger dans les trajectoires de retraite qui ressortent de l'enquête quantitative et si l'inventaire de ces trajectoires est complet. Au sens de la triangulation méthodologique, l'approche qualitative que permettent les études de cas individuels contribue à élever la validité des résultats quantitatifs (Flick 1991). Les histoires individuelles seront reproduites dans la dernière partie du chapitre 4.

2.5 Représentativité et qualité du sondage

Cette partie contient des indications sur la représentativité et la qualité de notre sondage. En 2.5.1, nous précisons quelle population l'échantillon représente. Ensuite, nous cherchons à en tester la qualité. A cette fin, nous comparons la structure de l'échantillon, ainsi que la distribution des réponses pour certaines variables, avec des données relatives à la population et avec les résultats d'autres enquêtes. Pour les comparaisons portant sur les variables sociodémographiques, nous avons utilisé la statistique progressive de la population (2.5.2). Les données concernant l'activité ont été comparées à l'Enquête suisse sur la population active (2.5.3), celles qui se rapportent à la santé, à l'Enquête suisse sur la santé (2.5.4). Le chapitre se clôt par un résumé des conclusions relatives à la représentativité (2.5.5).

2.5.1 Représentativité du sondage

Les enquêtes téléphonique et écrite réalisées dans le cadre de notre projet sont représentatives des hommes de 61 à 73 ans et des femmes de 59 à 71 ans de la population résidente permanente de la Suisse. Les biais inhérents à la construction de l'échantillon ou résultant des non-réponses ont été corrigés autant que possible au moyen de la pondération.

Les tableaux ci-après montrent quelques données caractéristiques de notre échantillon. Lorsque c'est possible, nous présentons également des valeurs de comparaison issues d'autres enquêtes, mises à notre disposition par l'Office fédéral de la statistique.

2.5.2 Variables sociodémographiques

Le premier tableau comparatif montre la structure de l'échantillon par âge et par sexe. Comme nous avons effectué sur ces critères une pondération très fine, leur distribution dans notre étude sur le passage à la retraite correspond exactement à celle que présente la statistique progressive de l'état annuel de la population après le dernier recensement (ESPOP 2000 de l'Office fédéral de la statistique). Les valeurs de comparaison tirées de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2001 ont été aimablement calculées spécialement pour nous par l'Office fédéral de la statistique. On observe de légers écarts, qui s'expliquent par le fait que les données de l'ESPA concernent une palette d'âges beaucoup plus large, de sorte que la distribution des âges est pondérée de manière moins fine.

T 2.17: Structure de l'échantillon par âge et par sexe

Age	Etude sur le passage à la retraite			Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2001		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
59 ans	-	4,9%	4,9%	-	4,3%	4,3%
60 ans	-	4,6%	4,6%	-	4,9%	4,9%
61 ans	4,2%	4,5%	8,7%	4,0%	4,8%	8,9%
62 ans	4,1%	4,3%	8,4%	4,2%	4,7%	8,9%
63 ans	3,9%	4,2%	8,1%	4,1%	4,2%	8,4%
64 ans	3,9%	4,3%	8,1%	3,5%	3,6%	7,1%
65 ans	3,8%	4,2%	8,0%	3,5%	4,8%	8,3%
66 ans	3,7%	4,1%	7,8%	3,9%	4,3%	8,2%
67 ans	3,5%	4,0%	7,5%	3,4%	3,7%	7,1%
68 ans	3,4%	4,0%	7,4%	2,9%	3,9%	6,8%
69 ans	3,2%	3,9%	7,2%	3,3%	4,6%	7,9%
70 ans	3,2%	4,0%	7,1%	3,1%	4,2%	7,3%
71 ans	3,0%	3,8%	6,8%	2,6%	3,7%	6,3%
72 ans	2,8%	-	2,8%	3,0%	-	3,0%
73 ans	2,7%	-	2,7%	2,7%	-	2,7%
Total	45,2%	54,8%	100,0%	44,2%	55,8%	100,0%

Sources : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; ESPA, statistique inédite.

T 2.18: Niveau de formation (hommes 61-73 ans, femmes 59-71 ans)

	<i>Etude sur le passage à la retraite</i>	<i>Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2001</i>
Scolarité obligatoire	23,5%	23,9%
Apprentissage élémentaire	6,2%	4,4%
Apprentissage professionnel	40,1%	39,7%
Ecole prof. à plein temps	3,6%	6,3%
Maturité	5,2%	5,2%
Formation prof. supérieure	10,6%	8,5%
Université/Haute Ecole	6,4%	5,9%
Autres	4,2%	5,7%
Pas de réponse / pas d'avis	0,2%	0,5%
Total	100,0%	100,0%

Sources : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; ESPA, statistique inédite.

Près d'un quart des personnes interrogées n'ont pas suivi d'autre formation que l'école obligatoire. Deux autres quarts ont pour plus haute formation achevée un apprentissage, une école professionnelle ou un apprentissage élémentaire. Un caractère essentiel du groupe d'âge étudié est donc la proportion plutôt faible des personnes de formation supérieure.

Le niveau de formation atteint n'est pas couvert par la pondération. Là encore, les différences se révèlent minimales entre notre étude sur le passage à la retraite et l'Enquête suisse sur la population active.

T 2.19: Nationalité (hommes 61-73 ans, femmes 59-71 ans)

	<i>Etude sur le passage à la retraite</i>	<i>Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2001</i>
Suisses	87,9%	88,0%
Etrangers	12,1%	12,0%
Total	100,0%	100,0%

Sources : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; ESPA, statistique inédite.

La proportion d'étrangers dans le groupe d'âge étudié, quelque 12 %, est inférieure à ce qu'elle est dans l'ensemble de la population. Pour cette variable, l'étude sur le passage à la retraite et l'Enquête suisse sur la population active ne diffèrent pratiquement pas.

T 2.20: Etat civil (hommes 61-73 ans, femmes 59-71 ans)

	<i>Etude sur le passage à la retraite</i>	<i>Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2001</i>
Célibataire	5,9%	7,5%
Marié(e)	71,5%	67,6%
Séparé(e)/Divorcé(e)	9,9%	11,3%
Veuf/ve	12,7%	13,7%
Total	100,0%	100,0%

Sources : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; ESPA, statistique inédite.

Environ deux tiers des personnes de notre échantillon sont mariées. Le veuvage touche surtout les femmes. Les différences entre notre étude et l'ESPA s'expliquent ici aussi par la pondération, qui, dans notre étude, pour cette variable, est corrigée de manière plus ciblée que dans l'ESPA.

2.5.3 Activité

Le tableau ci-dessous montre la répartition de l'échantillon entre personnes actives occupées, sans emploi et non actives :

T 2.21: Activité (hommes 61-73 ans, femmes 59-71 ans)

	<i>Etude sur le passage à la retraite</i>	<i>Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2001</i>
Actifs occupés	29,5%	29,7%
Sans emploi	0,8%	0,5%
Non actifs	69,7%	69,8%
Total	100,0%	100,0%

Sources : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; ESPA, statistique inédite.

Cette variable d'importance centrale, concernant l'activité ou non des personnes interrogées, présente des distributions pratiquement identiques dans les deux études.

2.5.4 Santé

L'interview approfondie sur le passage à la retraite comprenait aussi, entre autres sujets, des questions relatives à la santé, dont celle de « l'état de santé subjectif », posée dans la même formulation que pour l'Enquête suisse sur la santé 1997 (ESS97). Pour nous permettre de comparer les données relatives à l'état de santé subjectif avec celle de notre étude sur le passage à la retraite, l'OFS a également calculé pour nous les pourcentages observés dans l'ESS97, en les restreignant aux classes d'âge considérées dans notre étude.

T 2.22: Etat de santé subjectif (femmes, 59-71 ans)

<i>Etat de santé subjectif</i>	<i>Etude retraite non pondéré</i>	<i>Etude retraite pondéré</i>	<i>ESS97 non pondéré</i>	<i>ESS97 pondéré</i>
Très bon	23,9%	23,9%	17,3%	16,5%
Bon	49,7%	49,9%	55,7%	56,5%
Moyen	19,6%	19,5%	20,4%	20,8%
Mauvais	5,7%	5,7%	5,5%	5,3%
Très mauvais	1,1%	0,8%	1,0%	1,0%
Non-réponse	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
Base (nbre d'int.)	1675	1675	1245	1245

Sources : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; ESPA, statistique inédite.

T 2.23: Etat de santé subjectif (hommes, 61-73 ans)

<i>Etat de santé subjectif</i>	<i>Etude retraite non pondéré</i>	<i>Etude retraite pondéré</i>	<i>ESS97 non pondéré</i>	<i>ESS97 pondéré</i>
Très bon	27,3%	26,9%	21,9%	21,6%
Bon	52,8%	52,3%	57,7%	58,2%
Moyen	15,3%	15,8%	15,8%	15,3%
Mauvais	3,8%	4,0%	2,9%	2,9%
Très mauvais	0,8%	1,1%	1,7%	2,0%
Non-réponse	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Base (nbre d'int.)	1448	1448	834	834

Sources : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; ESPA, statistique inédite.

Contrairement aux variables sociodémographiques et à celle concernant l'activité, on observe ici quelques différences sensibles. En comparant la distribution des réponses dans les deux études, on remarque surtout deux choses :

- Chez les hommes comme chez les femmes, la proportion des réponses «très bon» dans l'enquête sur la retraite se situe environ 6 points plus haut que dans l'enquête sur la santé. Les réponses «bon» présentent la même différence dans l'autre sens, tandis que pour le reste les différences ne sont pas significatives.
- Dans les deux études, la pondération ne modifie pas de manière notable la distribution des réponses.

Les différences entre ESS97 et notre étude sur le passage à la retraite ne s'expliquent donc pas par la pondération. On peut en revanche envisager les causes suivantes :

- Temps écoulé entre les deux enquêtes (1997/2002), d'où éventuellement un changement dans la population étudiée
- Différences dans le contexte de l'interrogation (thème, mandant, position de la question dans le questionnaire, etc.)

2.5.5 *Conclusions concernant la représentativité*

Les comparaisons effectuées ci-dessus avec des études de l'Office fédéral de la statistique montrent que l'échantillon constitué pour notre étude sur le passage à la retraite peut être considéré comme représentatif du groupe d'âge étudié (hommes de 61 à 73 ans et femmes de 59 à 71 ans).

Cette conclusion se fonde sur la constatation que ni pour les variables sociodémographiques, ni pour l'activité, variables particulièrement importantes, on n'observe d'indices d'une différence notable entre études comparables. Une seule des variables examinées, l'état de santé subjectif, présente une différence sensible, mais l'analyse montre que cet écart ne peut guère être attribué à un biais dans notre échantillon ni à la pondération effectuée. Il résulte plus probablement de différences dans le contexte de l'interrogation. Il n'est pas possible de dire si la différence de date entre notre étude sur la retraite et l'étude de comparaison (ESS 1997) a également joué un rôle.

3. Situation actuelle et âge de la retraite des groupes d'âge étudiés

Le présent chapitre est divisé en quatre parties. Dans la première, nous décrivons la situation actuelle des personnes interrogées en ce qui concerne la retraite. Dans la deuxième, nous examinerons à quel âge elles sont – le cas échéant – parties à la retraite. Ensuite, nous répondrons à la question de savoir quel est pour elles, subjectivement, le moment « idéal » du départ à la retraite et nous observerons s'il y a des différences entre le moment souhaité et le moment effectif (partie 3.3). Enfin (partie 3.4), nous chercherons à savoir dans quelle mesure les personnes interrogées sont informées sur le thème du départ à la retraite.

3.1 Entre vie active et retraite

Pour décrire la situation actuelle, entre vie active et retraite, des hommes et des femmes interrogés dans la tranche d'âge de 59 à 73 ans, nous avons besoin d'une définition claire des notions de retraite et de vie active. Le terme de « retraite » tel qu'il est employé couramment donne souvent lieu à des malentendus et se prête mal à un usage scientifique. Pour l'OCDE (1995 : 7 s.), le terme de retraite décrit un état dans lequel

- quelqu'un se considère comme sorti du marché du travail, que sa situation résulte d'une affection de longue durée ou d'un retrait volontaire de la vie active ;
- une rente de vieillesse ou une prestation de prévoyance vieillesse est perçue, que cette prestation soit versée par une institution publique ou privée et que la personne ait ou non cessé de travailler ;
- les personnes – âgées en particulier – décrivent leur statut, lorsqu'elles ont renoncé à leurs plans de carrière pour se tourner vers un emploi à temps partiel ou toute autre forme d'activité réduite, qu'elles touchent ou non une pension.

Comme le montrent ces explications, la définition de la retraite est liée à la position sur le marché de l'emploi, à la perception de prestations de vieillesse et à la notion que la personne a de son propre statut. Un autre critère pour tracer une limite entre vie active et retraite s'impose en relation avec la perception de rentes de vieillesse : l'âge légal de la retraite. Nous allons donc décrire en détail dans cette première partie la situation actuelle des personnes interrogées en fonction de trois critères : l'âge, le statut d'activité et la perception de rentes de vieillesse.

3.1.1 Age

On peut, pour définir la retraite, prendre pour premier critère l'âge légal ou ordinaire de la retraite, qui est de 65 ans pour les hommes et de 62 ou 63 ans pour les femmes. Lorsque nous utiliserons ci-après l'expression *âge de la retraite*, c'est à l'âge AVS légal que nous nous référerons. Comme le montre le tableau T 3.1, un peu plus du tiers des hommes et des femmes interrogés, qui avaient entre 59 et 73 ans, n'avaient pas encore atteint l'âge ordinaire de la retraite. Deux tiers l'avaient atteint et pouvaient, sur cette seule base, être décrites comme des personnes à la retraite. Comme nous l'avons déjà dit au chap. 2, les hommes interrogés avaient entre 61 et 73 ans et les femmes entre 59 et 71 ans. Nous disposons ainsi, pour les deux sexes, d'informations relatives à quatre années de naissance

pour décrire la situation avant l'âge de la retraite et à neuf années de naissance pour décrire la situation après cet âge.

T 3.1 : Age des personnes interrogées par rapport à l'âge de la retraite

	<i>Femmes</i> <i>N=1711</i> <i>(n=1677)*</i>	<i>Hommes</i> <i>N=1412</i> <i>(n=1446)</i>	<i>Total</i> <i>N=3123</i> <i>(n=3123)</i>
Age ordinaire de la retraite pas encore atteint	33,4%	35,6%	34,5%
Age ordinaire de la retraite atteint	66,6%	64,4%	65,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

Légende : * *n* désigne le nombre de cas non pondérés, *N* celui des cas pondérés.

3.1.2 Statut d'activité

Pour la présente étude, le statut d'activité a été défini conformément aux indications de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA), ce qui permet des comparaisons transversales avec l'ESPA et aussi avec des études comparatives internationales (cf. OCDE 1995 et Vuille 2000 à propos de la norme EUROSTAT). L'ESPA distingue trois catégories principales : personnes actives occupées, personnes sans emploi (chômeurs) et personnes non actives. Sont considérées actives occupées les personnes qui exercent une activité professionnelle, dépendante ou indépendante, rémunérée. Les activités bénévoles ou d'utilité publique n'entrent pas en ligne de compte. Selon la définition adoptée par l'ESPA, la *population active occupée* comprend les personnes âgées d'au moins 15 ans qui, durant la semaine de référence (celle qui précède l'enquête),

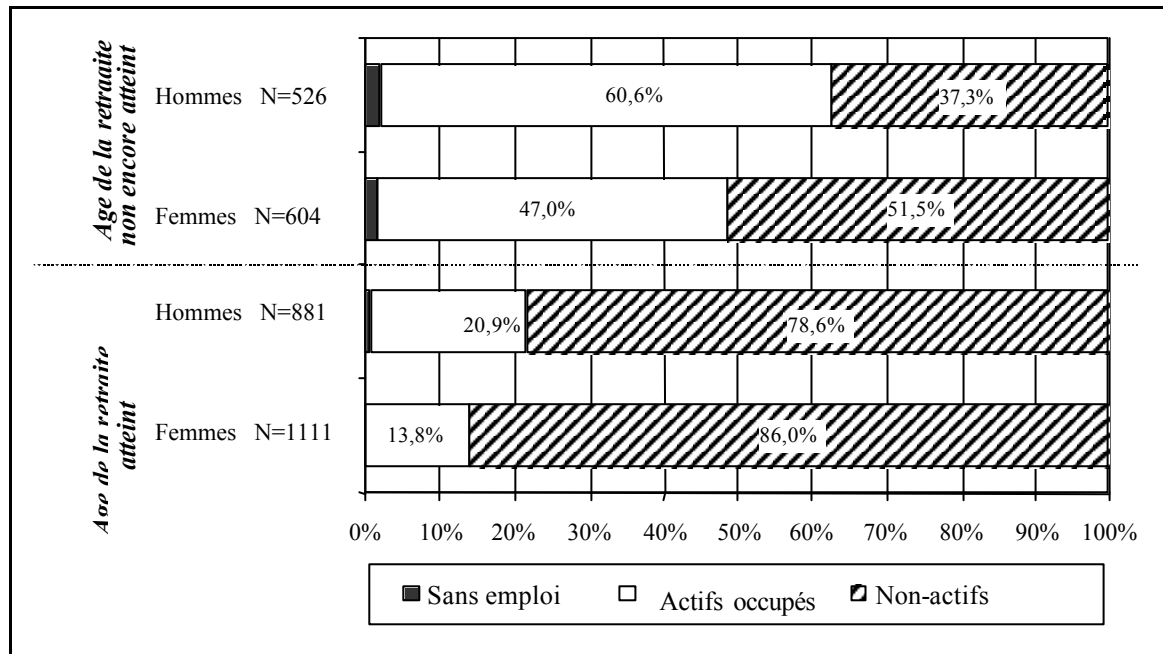
- ont travaillé *une heure au moins* contre rémunération, ou
- n'ont pas travaillé, mais étaient officiellement au service d'un employeur (absence pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), ou
- ont travaillé gratuitement dans l'entreprise familiale.

Sont appelées **sans emploi** les personnes d'au moins 15 ans qui

- n'ont exercé aucune activité lucrative durant la semaine de référence ;
- ont cherché un emploi au cours des quatre semaines précédant l'enquête ;
- auraient pu commencer à travailler au cours des quatre semaines suivant l'enquête.

Les **personnes non actives** sont celles qui ne sont ni actives occupées ni sans emploi.

Le graphique G 3.2 indique le statut d'activité des groupes d'âge interrogés en tenant compte de l'âge de la retraite.

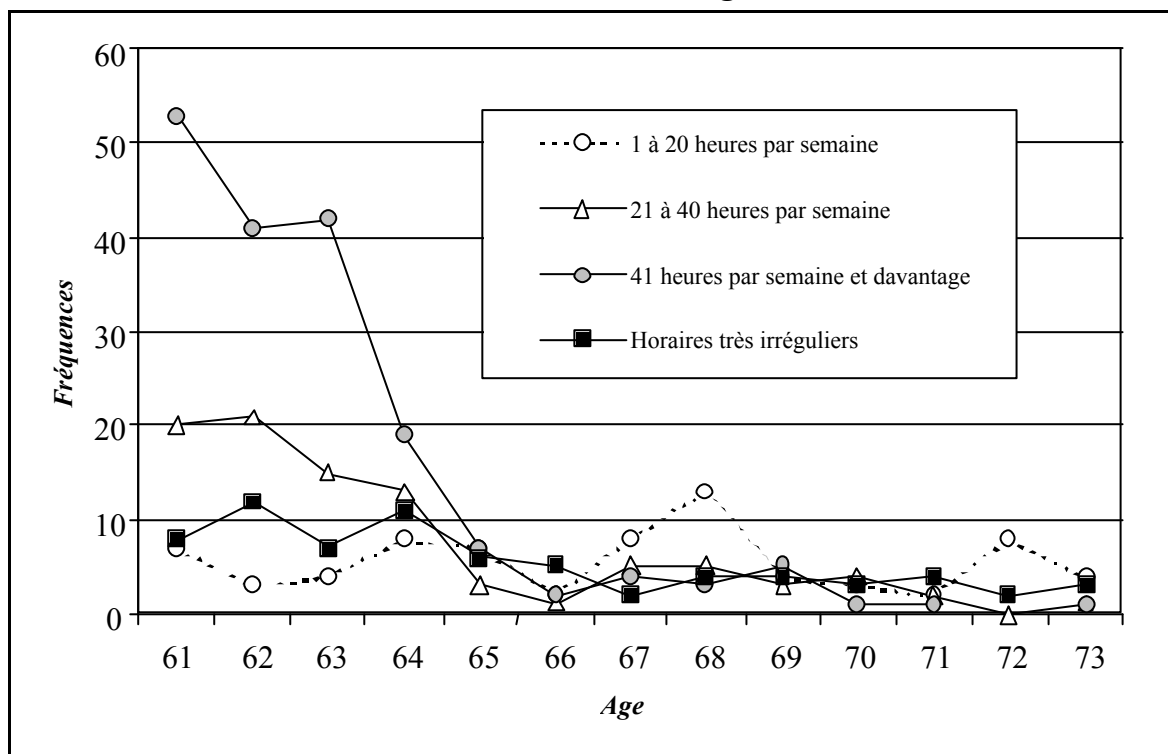
G 3.2: Statut d'activité des groupes d'âge interrogés

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

Il apparaît que 60,6 % des hommes qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite sont des actifs occupés. Chez les femmes, le pourcentage est de 47 %. 37,3 % des hommes entre 61 et 64 ans et 51,5 % des femmes entre 59 et 62 ans entrent dans la catégorie des non-actifs. Enfin, 1,6 % des femmes et 2,0 % des hommes de ces groupes d'âge sont sans emploi. Si l'on compare la répartition des statuts d'activité des femmes et des hommes avant et après l'âge AVS, on constate que, cet âge atteint, la part des actifs occupés diminue nettement et celle des non-actifs augmente tout aussi nettement. Il ressort en outre que, bien qu'ayant atteint l'âge AVS, 20,9 % des hommes entre 65 et 73 ans et 13,8 % des femmes entre 63 et 71 ans continuent d'exercer une activité lucrative.

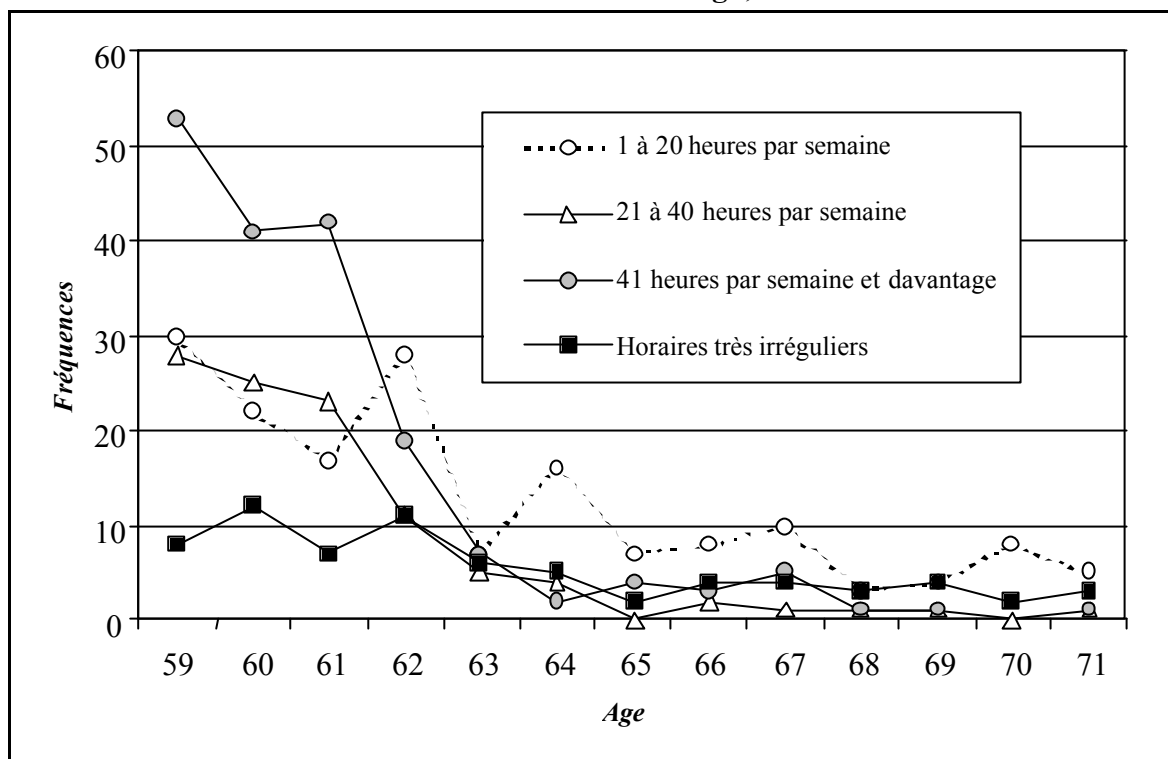
Comme une occupation rémunérée d'une heure par semaine suffit déjà à l'ESPA pour parler d'activité professionnelle, des informations plus détaillées sur le taux d'activité sont indispensables. Ce dernier est particulièrement intéressant pour ce qui concerne les personnes ayant atteint l'âge de la retraite. Les graphiques G 3.3 et G 3.4 indiquent donc, en fonction de l'âge, combien d'heures hebdomadaires de travail sont effectuées par les hommes et par les femmes. Le nombre de réponses est indiqué pour chaque catégorie. Il apparaît clairement que, pour les deux sexes, le volume de l'activité professionnelle diminue à l'approche de l'âge officiel de la retraite. Le recul est particulièrement marqué dans le cas des horaires de travail les plus chargés. Il s'ensuit que les horaires de travail légers (une à vingt heures par semaines) et les horaires de travail très irréguliers jouent un rôle plus important lorsque les personnes atteignent l'âge de la retraite.

G 3.3 : Horaires de travail des hommes selon l'âge, N=416



Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

G 3.4 : Horaires de travail des femmes selon l'âge, N=517



Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

La poursuite de l'activité professionnelle à l'âge de la retraite est traitée plus en détail dans la partie 4.4.

3.1.3 Perception de prestations de vieillesse

En complément des approches selon l'âge et le statut professionnel, la perception d'une rente de vieillesse du 1^{er} ou du 2^e pilier peut également servir de critère pour la définition de la retraite. Le tableau T 3.5 montre combien d'hommes et de femmes perçoivent des prestations de prévoyance vieillesse des 1^{er} et 2^e piliers.

T 3.5 : Perception de prestations des 1^{er} et 2^e piliers

	<i>Sexe</i>	<i>Perception d'une rente AVS</i>	<i>Perception d'une pension LPP</i>
<i>Age de la retraite pas encore atteint</i>	<i>Hommes</i> <i>N=502</i> <i>(n=562)**</i>	5,3%* (± 1,9%***)	24,2% (± 3,5%)
	<i>Femmes</i> <i>N=571</i> <i>(n=593)</i>	7,2%* (± 2,1%)	9,6% (± 2,4%)
<i>Age de la retraite atteint</i>	<i>Hommes</i> <i>N=910</i> <i>(n=884)</i>	97,9% (± 1,0%)	58,8% (± 3,2%)
	<i>Femmes</i> <i>N=1140</i> <i>(n=1'084)</i>	97,3% (± 1,0%)	26,4% (± 2,6%)

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

Légende : * Les pourcentages indiqués pour la perception anticipée d'une rente AVS ont été obtenus sur la base de l'âge des personnes interrogées ainsi que des indications concernant la perception d'une rente AVS. Ces valeurs diffèrent de celles du tableau T 6.11, fondées sur les réponses données directement à la question « Avez-vous perçu une rente AVS anticipée ? » ** *n* désigne le nombre de cas non pondérés, *N* celui des cas pondérés. *** Les pourcentages entre parenthèses précédés du signe ± indiquent la variabilité des fréquences obtenues. Celle-ci permet de dire avec quelle précision les résultats d'un échantillon peuvent être appliqués à l'ensemble de base. Ainsi, dans le tableau ci-dessus, la valeur de 5,3 % (± 1,9 %) indique que sur l'ensemble de la population considérée, la part des hommes qui perçoivent une rente AVS sans avoir encore atteint l'âge de la retraite est comprise, avec une probabilité de 95 %, entre 3,4 et 7,2 %.

Il ressort que 5,3 % des hommes n'ayant pas encore atteint l'âge de la retraite ont anticipé le versement de leur rente AVS. Près d'un quart des hommes de ce groupe d'âge perçoivent des prestations du 2^e pilier. L'âge officiel de la retraite atteint, le pourcentage des bénéficiaires d'une rente AVS passe à 97,9 %. Cela signifie qu'un peu plus de 2% des hommes ont ajourné le versement de leur rente. On note également une hausse marquée en ce qui concerne les rentes de la prévoyance professionnelle. Près de 59 % des hommes ayant entre 65 et 73 ans touchent des prestations du 2^e pilier.

En ce qui concerne la situation des femmes, l'enquête donne le résultat suivant : 7,2 % des 59 à 62 ans perçoivent une rente AVS anticipée. Un peu moins de 10 % des femmes de ce groupe d'âge touchent des prestations du 2^e pilier. 97,3 % de celles qui ont atteint l'âge ordinaire de la retraite perçoivent une rente AVS. Autrement dit, 2,7 % des femmes ont ajourné le versement de leur rente. Un peu plus d'un quart des femmes de ce groupe d'âge perçoivent des prestations du 2^e pilier.

Globalement, il apparaît que l'anticipation d'une rente de vieillesse s'appuie essentiellement sur des prestations du 2^e pilier (cf. partie 6.3). Une comparaison des résultats révèle les différences suivantes entre les sexes :

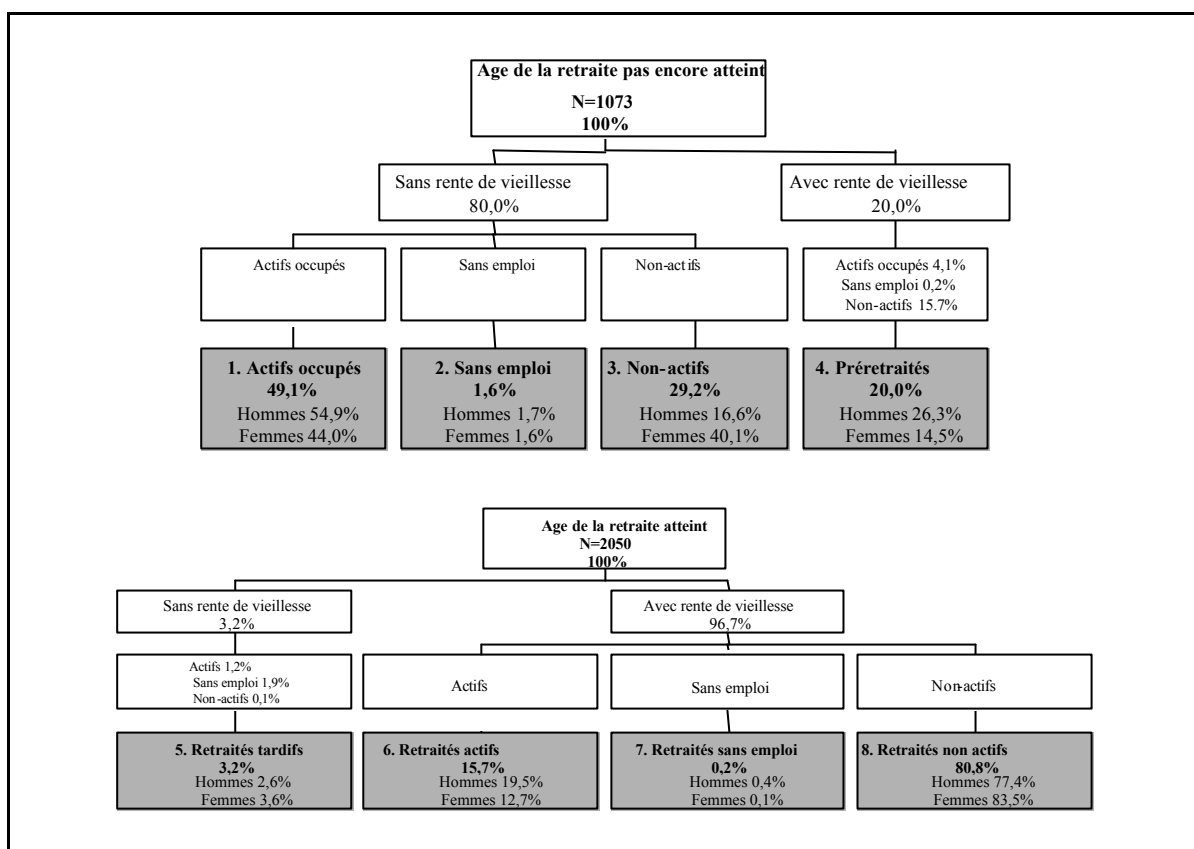
- les femmes sont plus nombreuses que les hommes à anticiper le versement de leur rente AVS ;
- la perception de prestations du 2^e pilier avant l'âge de la retraite est plus fréquente chez les hommes que chez les femmes ;
- alors que le pourcentage des personnes touchant une rente AVS à l'âge de la retraite est à peu près le même pour les deux sexes, le 2^e pilier joue un rôle plus important pour les hommes.

Ces différences tiennent probablement au fait que globalement les hommes exercent plus longtemps une activité lucrative et que par là ils cotisent davantage au 2^e pilier.

3.1.4 Approche combinée de la « retraite »

Nous présentons dans ce paragraphe une image globale de la situation actuelle en combinant les trois critères considérés jusqu'ici. Pour ce faire, nous avons réparti les personnes interrogées en deux groupes, selon le critère de l'âge de la retraite. Le tableau T3.6 décrit dans sa moitié supérieure la situation des personnes qui n'ont pas encore atteint cet âge et, dans la moitié inférieure, celle des personnes qui l'ont déjà atteint.

T 3.6 : Situation actuelle des personnes avant et après l'âge ordinaire de la retraite



Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

Il apparaît que 80 % des premières ne perçoivent pas de rente de vieillesse. Un cinquième des personnes de ce groupe touche des prestations anticipées du 1^{er} ou du 2^e pilier. Seules

3,2 % des personnes qui ont atteint l'âge de la retraite ne touchent pas encore de rente de vieillesse. Celles qui en perçoivent (96,7 %) sont très largement majoritaires.

Selon la répartition obtenue dans le tableau T 3.6, on peut distinguer huit groupes de personnes au regard de la situation entre vie active et retraite :

1. *Actifs occupés* : près de la moitié des personnes interrogées n'ayant pas encore atteint l'âge ordinaire de la retraite, ne percevant aucune rente de vieillesse, entrent dans la catégorie des actifs occupés.
2. *Sans emploi* : 1,6 % des personnes interrogées n'ayant pas encore atteint l'âge de la retraite sont selon leurs propres dires à la recherche d'un emploi : de ce fait, elles ne sont pas considérées comme étant à la retraite.
3. *Non-actifs* : près de 30 % des personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite se définissent comme sans activité lucrative. Il s'agit principalement de personnes qui ont quitté de leur plein gré le marché de l'emploi. En raison de leur âge, ces personnes ne sont pas non plus considérées comme étant à la retraite.
4. *Préretraités* : un cinquième des personnes ayant entre 59 et 64 ans perçoivent une rente de vieillesse avant l'âge ordinaire de la retraite et sont donc définies comme préretraités ; 15,7 % ont quitté le marché de l'emploi, 4,1 % affirment exercer encore une activité lucrative et 0,2 % recherchent encore un emploi malgré leur préretraite.
5. *Retraités tardifs* : 3,2 % des personnes qui ont atteint l'âge ordinaire de la retraite ne perçoivent de rente de vieillesse ni du 1^{er} ni du 2^e pilier et ont donc ajourné leur retraite. Elles sont 1,2 % à continuer d'exercer une activité lucrative bien qu'ayant atteint l'âge AVS, et 1,9 % à chercher encore un emploi. Le 0,1 % restant est constitué de personnes qui ont ajourné le versement de leur rente et qui ont déjà quitté le marché de l'emploi.
6. *Retraités actifs* : près de 16 % des personnes qui ont pris leur retraite à l'âge légal continuent d'exercer une activité lucrative bien qu'elles touchent une rente de vieillesse.
7. *Retraités sans emploi* : 0,2 des personnes ayant atteint l'âge de la retraite recherchent encore un emploi, selon leurs propres dires, bien qu'elles touchent une rente de vieillesse.
8. *Retraités non actifs* : la majeure partie (80,8 %) des personnes ayant atteint l'âge de la retraite touchent une rente de vieillesse et, selon leurs propres dires, n'exercent plus d'activité lucrative. Il s'agit bien évidemment de retraités.

Si l'on compare la répartition des sexes au sein des différents groupes, on constate que les hommes prédominent parmi les actifs occupés, les préretraités, les retraités actifs et les retraités sans emploi. La proportion de femmes est plus élevée en revanche parmi les non-actifs, les retraités tardifs et les retraités non actifs.

Etant donné que les moyens d'existence d'un ménage ne dépendent pas uniquement des rentes perçues par les personnes, mais du revenu de l'ensemble du ménage, le tableau T3.7 rend compte de la structure des ménages des personnes interrogées, selon qu'elles ont atteint ou non l'âge de la retraite. On observe que la majorité des personnes interrogées vit en couple. 41 % des personnes n'ayant pas encore atteint l'âge de la retraite vivent avec un ou une partenaire qui exerce une activité lucrative. La proportion est de 14,4 % chez les personnes ayant atteint l'âge légal de la retraite. 38,4 des personnes qui n'ont pas encore cet âge vivent avec un ou une partenaire n'exerçant pas d'activité lucrative. La proportion est

plus élevée, comme on pouvait s'y attendre, chez les personnes qui ont atteint l'âge de la retraite : elle se chiffre à 58,9 %.

T 3.7 : Structure du ménage des personnes interrogées

	<i>Avant l'âge de la retraite N=1070</i>	<i>Après l'âge de la retraite N=2042</i>
Partenaire exerçant une activité lucrative	41,0% (439)	14,4% (295)
Partenaire n'exerçant pas d'activité lucrative	38,4% (411)	58,9% (1203)
Sans partenaire	20,6% (220)	26,6% (544)
Total	100,0%	100,0%

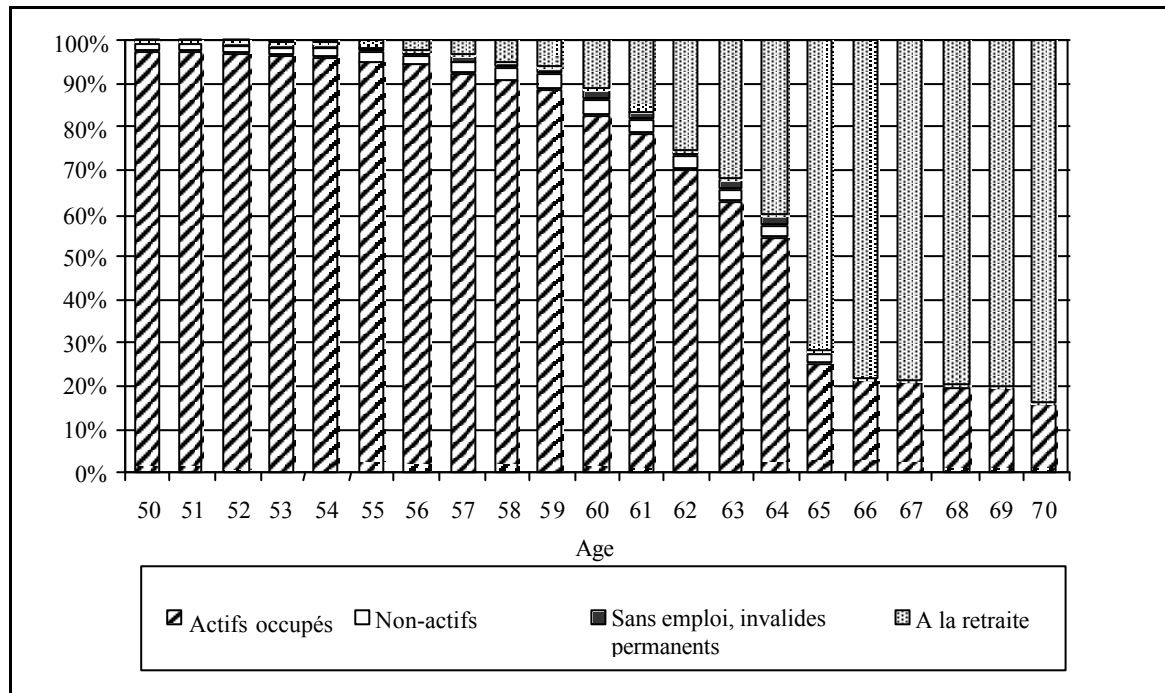
Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

3.2 L'âge du départ à la retraite

Nous indiquerons dans cette partie à quel âge les personnes interrogées sont parties à la retraite. En 3.2.1, nous examinerons les modes de transition entre les différents statuts professionnels et la retraite. Le point 3.2.2 montrera comment se répartissent les âges de départ à la retraite.

3.2.1 La transition entre les divers statuts d'activité et la retraite

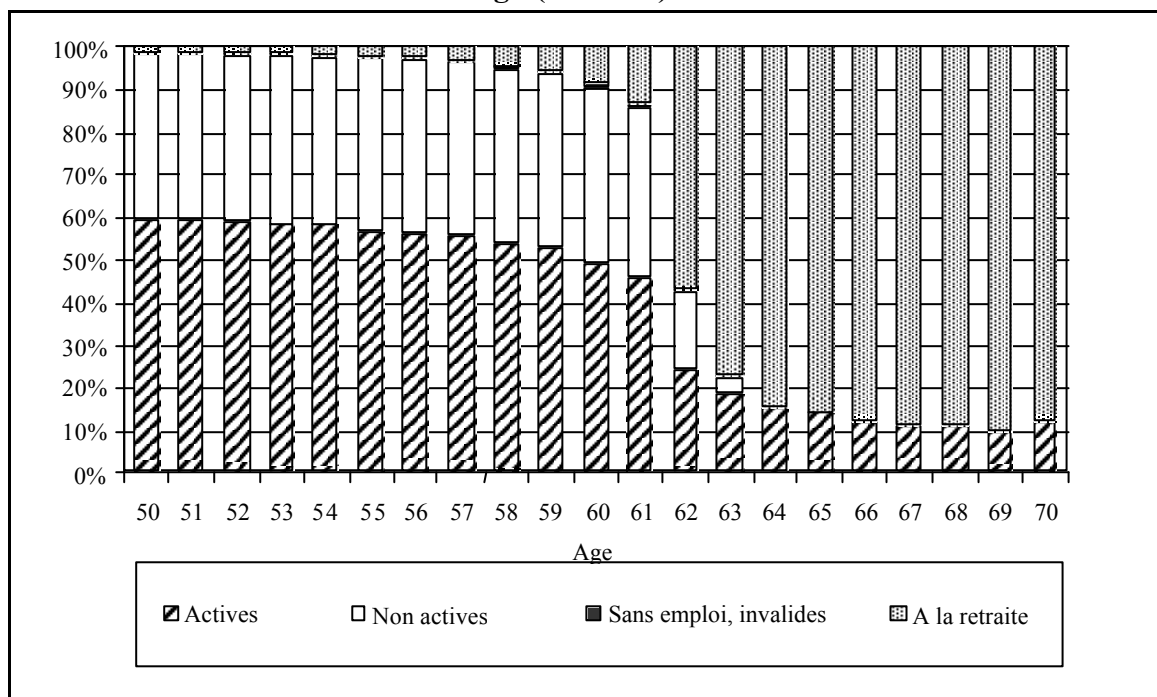
Les statuts d'activité (exercice ou non d'une activité lucrative) ont été déterminés, par âge, sur la base des données rétrospectives des biographies professionnelles, des déclarations des personnes interrogées et de l'âge auquel celles-ci ont effectivement pris leur retraite. La définition de ces statuts suit là encore celle adoptée par l'ESPA. Les personnes ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite et qui se sont déclarées non actives ont été classées dans la catégorie «à la retraite». Les graphiques ci-dessous indiquent, par sexe, la répartition des divers statuts pour chaque âge entre 50 et 70 ans. On voit clairement sur le graphique G 3.8 à quel point la proportion des hommes à la retraite augmente dès que l'âge officiel de la retraite est atteint.

G 3.8 : Statut d'activité selon l'âge (hommes)

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées ; N par âge compris entre 403 et 1369

Mais il apparaît aussi que quelques personnes partent déjà à la retraite entre 50 et 64 ans. Si l'on compare ce graphique avec le graphique G 3.9, qui illustre le statut d'activité des femmes, on constate que la part des non-actifs avant l'âge de la retraite est, chez les hommes, compris entre 1,7 et 3,4 %, alors que chez les femmes ayant entre 50 et 61 ans, la proportion correspondante est d'environ 40 %. De ce fait, le recul des femmes actives occupées est moins marqué. Comme chez les hommes, la proportion des femmes à la retraite augmente considérablement une fois atteint l'âge AVS officiel (62 ou 63 ans). Si environ 12 % des femmes ayant atteint l'âge de la retraite exercent encore une activité lucrative, la proportion est nettement plus élevée chez les hommes (20 %). Widmer et al. (2002 : 54) arrivent aussi à des résultats comparables : partant des données de l'ESPA pour 2000, ils ont calculé que la part des personnes exerçant une activité lucrative était de 9 % chez les femmes ayant entre 63 et 75 ans et de 15 % chez les hommes ayant entre 65 et 75 ans. Ces valeurs légèrement inférieures tiennent au fait que des personnes plus âgées ont été prises en considération. Quant aux valeurs correspondant au statut «sans emploi, invalides permanents », plus basses que ce à quoi on aurait pu s'attendre, elles s'expliquent par le fait que les personnes partiellement invalides, ou actives occupées au bénéfice d'une rente AI, ont été comptées au nombre des actifs occupés.¹¹

¹¹ La part moyenne des bénéficiaires de rente AI entre l'âge de 60 ans et l'âge ordinaire de la retraite est d'environ 5 % chez les femmes et de 16,5 % chez les hommes (propres calculs sur la base de la Statistique AI 2002 [Office fédéral des assurances sociales] et de la Statistique de l'état annuel de la population [ESPOP 2001]).

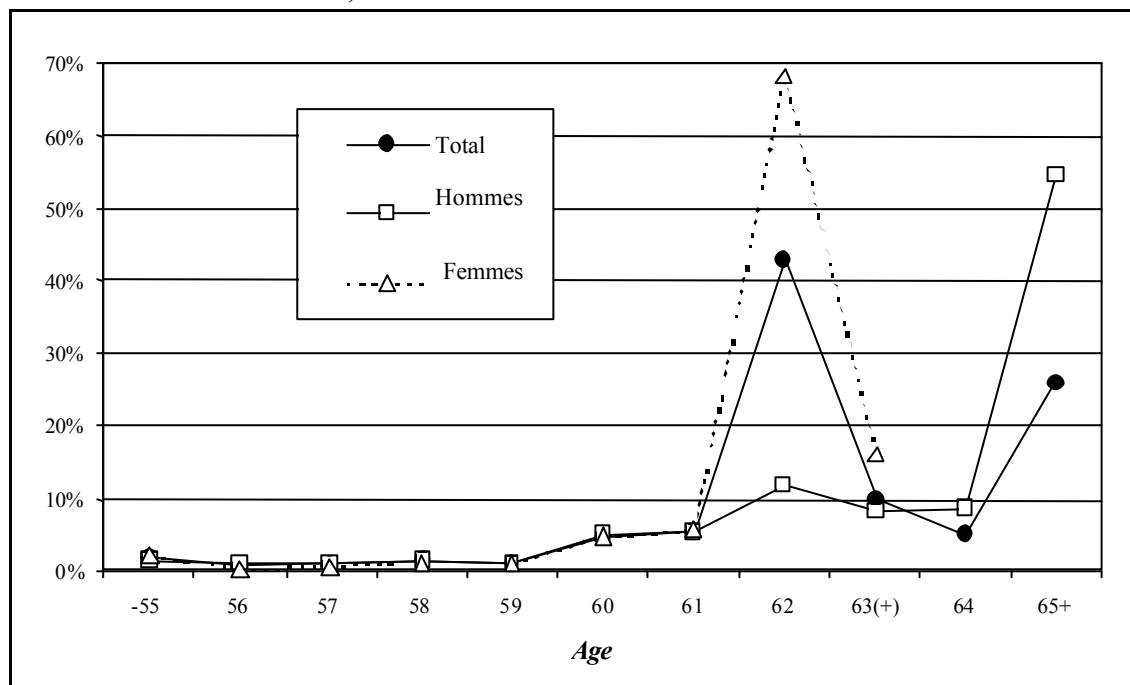
G 3.9 : Statut d'activité selon l'âge (femmes)

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées ; N par âge compris entre 291 et 1628.

3.2.2 Distribution des fréquences de départ à la retraite selon l'âge

Le graphique G 3.10 montre la répartition des âges auxquels les personnes interrogées qui avaient déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment de l'enquête ont déclaré avoir pris leur retraite. Si l'on considère l'ensemble des personnes interrogées, c'est à 62 ans que le départ à la retraite est le plus fréquent (43 %). La proportion des départs est également élevée à 65 ans. Les pourcentages sont aussi relativement élevés pour les âges de 60, 61, 63 et 64 ans, alors qu'ils sont très bas entre 55 et 59 ans. Il existe, comme il fallait s'y attendre, des différences entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les âges. La valeur maximale des départs à la retraite (68 %) apparaît chez les femmes à 62 ans, ce qui correspond à l'âge légal de la retraite pour la majeure partie des années de naissance considérées. De manière analogue, la valeur maximale apparaît chez les hommes à 65 ans (55 %). Le deuxième âge de départ à la retraite le plus fréquent est chez eux 62 ans (12 %). On constate donc que la majeure partie des personnes des groupes d'âge étudiés prennent leur retraite à l'âge légal. Mais il convient aussi de noter qu'un nombre significatif d'hommes prennent leur retraite alors qu'ils sont âgés de 60 à 64 ans.

G 3.10 : Distribution statistique des âges de départ à la retraite (selon les indications des personnes qui ont atteint l'âge ordinaire de la retraite), hommes N=863, femmes N=1077



Légende : -55 regroupe les personnes qui ont affirmé avoir pris leur retraite à 55 ans ou plus tôt ; 63(+) et 65+ regroupent respectivement les femmes qui ont dit avoir pris leur retraite à 63 ou plus tard et les hommes qui ont dit l'avoir fait à 65 ans ou plus tard. Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

3.3 Quel est l'âge idéal du départ à la retraite ?

Nous allons maintenant examiner quel est, aux yeux des personnes interrogées, l'âge idéal du départ à la retraite (3.3.1) et voir s'il correspond à l'âge du départ effectif (3.3.2). Au cours du sondage téléphonique, les personnes interrogées devaient dire quel était selon elles l'âge idéal du départ à la retraite.

3.3.1 Appréciation de l'âge idéal du départ à la retraite

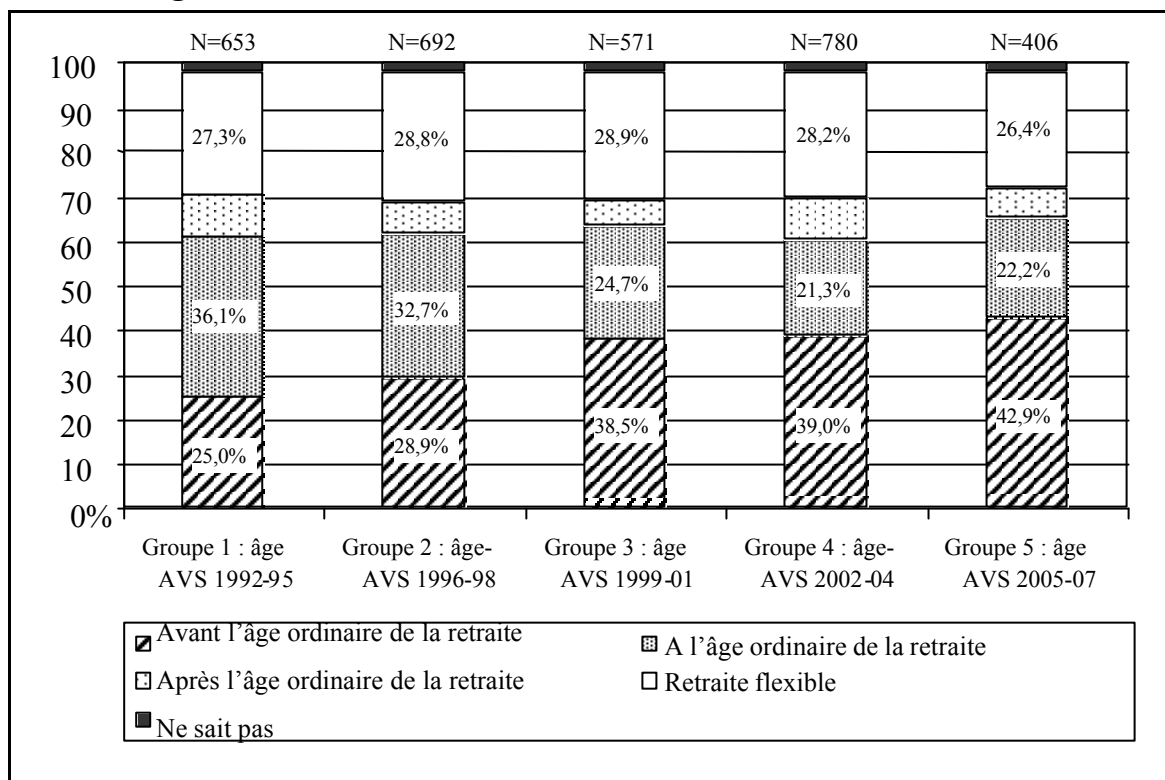
Etant donné que l'âge AVS officiel n'est pas le même pour les femmes que pour les hommes, cette appréciation dépend de l'âge et du sexe des personnes interrogées. Si l'on considère comment se répartissent les pourcentages des âges jugés idéaux selon les sexes (tableau T 3.11), on constate que 26,2 % des femmes et 44,1 % des hommes jugent idéal un départ à la retraite avant l'âge ordinaire de la retraite. 31,4 % des femmes et 23,1 % des hommes jugent idéal l'âge prescrit par la loi. 14 % des femmes et seulement 1 % des hommes jugent qu'un âge plus élevé représente une solution idéale. Un peu plus d'un quart des femmes et 30 % des hommes souhaitent une retraite flexible. Si la majorité des deux sexes se prononce pour un âge de la retraite plus bas ou plus souple, ce souhait est nettement plus affirmé chez les hommes. De ce fait, les femmes sont proportionnellement un peu plus nombreuses à juger positivement l'âge légal en vigueur ou un âge plus avancé.

T 3.11 : Appréciation de l'âge idéal du départ à la retraite selon le sexe

<i>Moment idéal pour le départ à la retraite</i>	<i>Femmes N=1705</i>	<i>Hommes N=1402</i>
Avant l'âge ordinaire de la retraite	26,2%	44,1%
A l'âge ordinaire de la retraite	31,4%	23,1%
Après l'âge ordinaire de la retraite	14,0%	1,0%
L'âge de la retraite devrait être flexible	26,4%	30,0%
Ne sait pas	2,0%	1,8%
Total	100,0%	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

Comme on vient de le dire, l'âge, et plus précisément celui auquel la personne atteint l'âge AVS, joue aussi un rôle dans l'appréciation du moment jugé idéal pour le départ à la retraite. Le graphique G 3.12 indique cette appréciation selon les groupes d'âge. Deux tendances se distinguent nettement. Plus un groupe atteint tard l'âge AVS, plus il tend à considérer un départ avancé à la retraite comme idéal. Corrélativement, la proportion des personnes qui jugent idéal l'âge ordinaire de la retraite diminue. Mais dans toutes les classes d'âge, la part des personnes qui souhaitent une retraite flexible et considèrent que l'âge ordinaire de la retraite est un moment idéal pour quitter la vie active est stable.

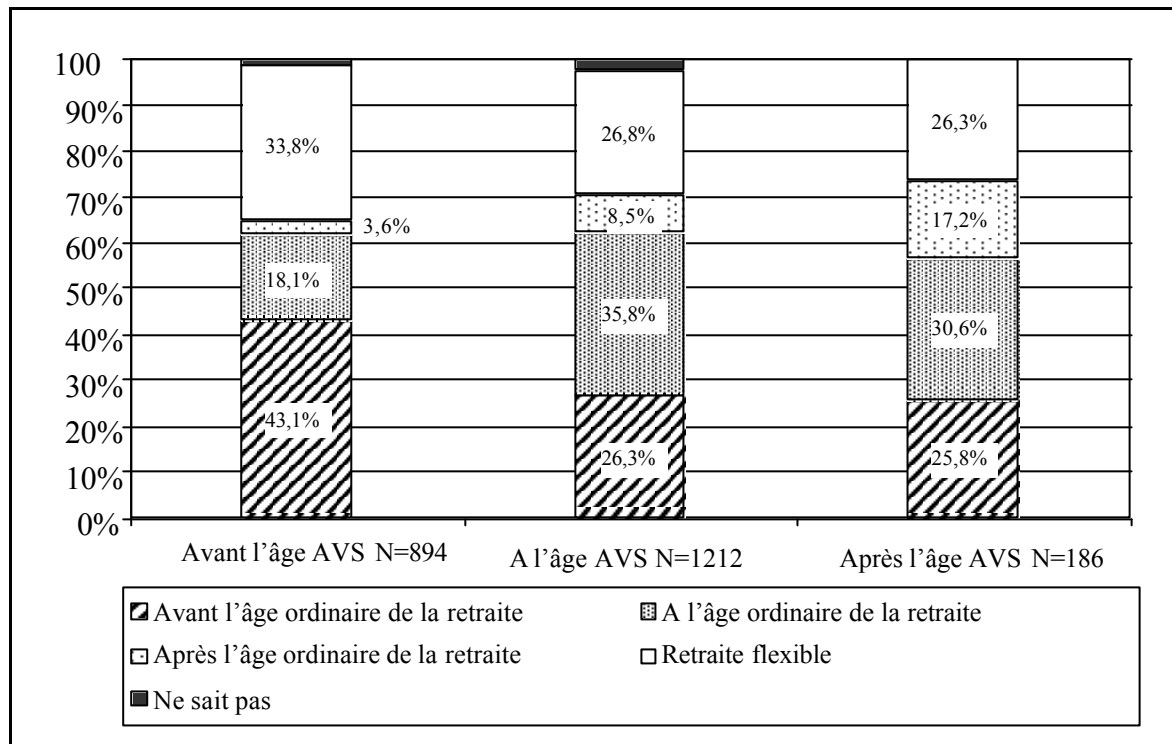
T 3.12 : Appréciation du moment idéal pour le départ à la retraite par groupe d'âge, N=3102

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

3.3.2 Différences entre l'âge idéal de la retraite et celui de la retraite effective

Y a-t-il un lien entre l'âge jugé idéal et celui où la retraite est effectivement prise ? Le graphique G3.13 aborde cette question en illustrant l'appréciation de l'âge idéal pour trois groupes distincts : la première colonne indique l'appréciation des personnes parties à la retraite avant l'âge AVS ordinaire ; la deuxième montre celle des personnes qui ont pris leur retraite à l'âge ordinaire et la troisième celle des personnes qui l'ont fait plus tard.

G 3.13 : Appréciation de l'âge idéal de la retraite selon le moment du départ à la retraite, N=2292



Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

Globalement, les résultats sont les suivants :

- 43 % des personnes parties en préretraite jugent idéal un départ à la retraite avant l'âge AVS ordinaire. Un tiers se prononce en faveur d'une retraite flexible. Un cinquième seulement des personnes de ce groupe juge idéal l'âge officiel de la retraite.
- Parmi les personnes qui ont pris leur retraite à l'âge ordinaire comme parmi celles qui l'ont prise plus tard, un quart des sondés jugent idéal un départ à la retraite avant l'âge légal. Mais c'est clairement l'âge légal qui a la faveur de ces deux groupes. La proportion des personnes qui se prononcent en faveur d'une retraite flexible est sensiblement la même dans les deux groupes : respectivement 26,8 et 26,3 %.
- La part des personnes qui jugent idéal un départ à la retraite après l'âge légal est la plus élevée chez les personnes qui ont effectivement pris leur retraite plus tard.

Ces résultats montrent qu'il existe bel et bien un certain lien entre l'appréciation de l'âge idéal de la retraite et le moment effectif du retrait de la vie active.

3.4 Niveau des informations relatives à la retraite

Nous allons examiner maintenant le niveau d'information des personnes interrogées. Pour ce faire, nous avons cherché à savoir quels thèmes liés au départ à la retraite avaient retenu leur intérêt. Nous aborderons tout d'abord le sujet de la retraite en général (3.4.1). Puis nous examinerons l'importance des différents thèmes (3.4.2). Nous discuterons enfin l'appréciation subjective du niveau d'information (3.4.3).

3.4.1 Réflexion sur le thème de la retraite

On a demandé aux personnes interviewées si elles approfondissaient ou avaient approfondi la réflexion sur le thème de la retraite. Les résultats du tableau T. 3.14 montrent que ce sont surtout les hommes et les personnes n'ayant pas encore atteint l'âge de la retraite que cette thématique préoccupe le plus. Cela tient d'une part au fait que les hommes sont plus nombreux à exercer une activité lucrative et d'autre part à ce que ces personnes sont plus directement concernées par la question.

T 3.14 : Réflexion sur le thème de la retraite

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Avant l'âge de la retraite</i> <i>N=568</i>	<i>Après l'âge de la retraite</i> <i>N=1108</i>	<i>Avant l'âge de la retraite</i> <i>N=534</i>	<i>Après l'âge de la retraite</i> <i>N=913</i>
Oui	58,3%	38,8%	68,0%	56,8%
Non	41,2%	60,5%	31,8%	42,9%
Ne sait pas / Pas de réponse	0,5%	0,7%	0,2%	0,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique

3.4.2 L'importance des différents thèmes

Les personnes qui ont affirmé avoir réfléchi à des sujets liés au départ à la retraite devaient préciser desquels il s'agissait concrètement. Le tableau T 3.15 montre que les personnes interrogées se sont préoccupées surtout des aspects financiers. Autres thèmes souvent cités : les hobbies et les intérêts. Mais les questions de santé ont aussi une certaine importance. Selon les indications des sondés, les questions juridiques, le thème des relations sociales et celui du logement pour les vieux jours sont en revanche relativement négligés. Il est apparu en outre que trois quarts des 935 personnes qui ont dit s'être préoccupées des aspects financiers de leur retraite ont fait des calculs à ce propos ou en ont demandé.

T 3.15 : Importance des différents thèmes liés à la retraite

<i>Thèmes</i>	<i>Nombre de réponses</i>	<i>En %</i>
Questions financières	935	36,9%
Hobbies et intérêts	472	18,6%
Questions de santé	313	12,3%
Sens de la vie	266	10,5%
Autres	207	8,2%
Questions juridiques	132	5,2%
Relation sociales	125	4,9%
Logement pour les vieux jours	87	3,4%
Total	2457	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique

Ces résultats concordent largement avec ceux d'une enquête menée dans le cadre du PNR 32 : Schneider (1998 : 11) constatait lui aussi que les personnes se préparant à la retraite se préoccupent le plus souvent de questions financières ainsi que de hobbies et d'intérêts.

3.4.3 Appréciation subjective du niveau d'information des sondés

Une autre des questions posées sur le thème de l'information portait sur l'appréciation que les personnes interrogées avaient de leur propre niveau d'information. Le tableau T 3.16 présente les résultats selon le sexe et la situation par rapport à l'âge de la retraite. 16,2 % des femmes n'ayant pas encore atteint l'âge de la retraite et 17,1 % des femmes déjà retraitées se sentent ou se sentaient très bien informées au sujet de la retraite. La proportion est nettement plus élevée chez les hommes, avec respectivement 32 et 35 %. Il ressort qu'entre 43,5 et 45,3 % de l'ensemble des personnes interrogées se sentent bien informées. Celles qui se sentent le plus mal informées sont les femmes qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite : 35,4 % d'entre elles affirment n'être pas très bien ou pas du tout informées.

T 3.16 : Appréciation du niveau d'information

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Avant l'âge de la retraite N=568</i>	<i>Après l'âge de la retraite N=1108</i>	<i>Avant l'âge de la retraite N=534</i>	<i>Après l'âge de la retraite N=913</i>
Très bien informé/e	17,1%	16,2%	32,0%	35,0%
Bien informé/e	43,5%	45,3%	45,3%	45,3%
Pas très bien informé/e	20,1%	18,3%	13,9%	9,4%
Pas du tout informé/e	15,3%	16,1%	7,5%	7,7%
Pas d'avis / pas d'indication	4,0%	4,1%	1,3%	2,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique

4. Les « voies de sortie » vers la retraite

Les différentes voies menant de la vie active à la retraite soulèvent d'intéressantes questions des points de vue sociologique et politique. Dans quelle mesure les groupes d'âge concernés profitent-ils de la possibilité de prendre une retraite anticipée ou une retraite partielle ? Quelle est la part de personnes qui optent pour la retraite ordinaire ? Ou encore, quelle est la proportion de personnes qui continuent à travailler à l'âge de la retraite ?

Diverses études ont été menées ces dernières années pour tenter de répondre à ces questions et à d'autres questions similaires. Dans le cadre du programme national de recherche « Vieillesse » (PNR 32), Buchmüller et al. (1996) ont analysé la situation avant la retraite par le biais d'une enquête téléphonique menée auprès de quelque 700 personnes. Baldenweg-Bölle (1998) et Carnazzi (2000) se sont penchés sur les facteurs qui influent sur la décision de prendre sa retraite. Ces deux travaux ont traité principalement de la retraite anticipée. Alors que l'étude de Baldenweg-Bölle (1998) se fonde sur des séries de données de quelques grandes caisses de pension, les analyses empiriques de Carnazzi (2000) reposent sur les données de l'ESPA (Enquête suisse sur la population active) des années 1991 à 1995. Vuille (2000) et Candolfi & Flückiger (2001) se sont également servis des données de l'ESPA. Il ressort de ces études que la part des femmes et des hommes préretraités a constamment augmenté entre 1991 et 2000. Widmer et al. (2002), s'appuyant eux aussi sur les données de l'ESPA, ont étudié l'ampleur et le potentiel du travail rémunéré de personnes ayant atteint l'âge de la retraite. Mais jusqu'ici, seuls Gognalons-Nicolet et al. (1999) et Gognalons-Nicolet et Le Goff (2001) ont tenté de mettre en regard diverses formes de transition de la vie active à la retraite.

Le rapport rédigé par Gognalons-Nicolet et Le Goff (2001) sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales relève cependant que les analyses actuellement disponibles sur la retraite anticipée sont représentatives à la rigueur à l'échelle restreinte d'une région mais en tous cas pas de manière générale. En fait, les études sur ce que nous appellerons les « voies de sortie » ont toujours été lacunaires, faute de données suffisantes. Des informations circonstanciées sur l'ampleur et l'importance de ces voies ainsi que sur la composition socioéconomique des différents groupes ont jusqu'ici fait défaut.

Au vu de cette situation, le présent projet attache une grande importance à l'analyse comparée des différentes voies menant à la retraite. Les résultats de cette analyse sont résumés dans le chapitre 4, subdivisé en six parties. La première (4.1) présente les différentes voies et leur importance quantitative. La deuxième (4.2) traite de la préretraite (retraite anticipée et retraite partielle) ; elle analyse les motifs incitant les personnes à choisir cette voie et quantifie ce groupe. La troisième (4.3) porte sur la retraite ordinaire et la quatrième (4.4) sur la poursuite d'une activité professionnelle après l'âge de la retraite. La cinquième partie (4.5) analyse plus précisément les voies de sortie de personnes ayant des problèmes de santé ou qui sont au chômage. Enfin, la dernière partie (4.6) illustre et valide les différentes voies du passage à la retraite à l'aide d'exemples concrets (histoires individuelles).

4.1 Les principales voies de sortie et leur importance quantitative

Penchons-nous d'abord sur les principales voies menant à la retraite. Ne sont incluses dans cette analyse que les 2050 personnes interrogées qui ont déjà atteint l'âge légal de la retraite. Le relevé des voies de sortie se base d'une part sur les indications des personnes interrogées concernant les options choisies, d'autre part, sur leur «biographie professionnelle» qui retrace les différentes situations sur le marché de l'emploi et en dehors de celui-ci, y compris les changements. En raison de données manquantes ou non plausibles, 90 cas ont été exclus de l'analyse. Pour les 1960 autres cas, on a pu établir les voies de sortie.

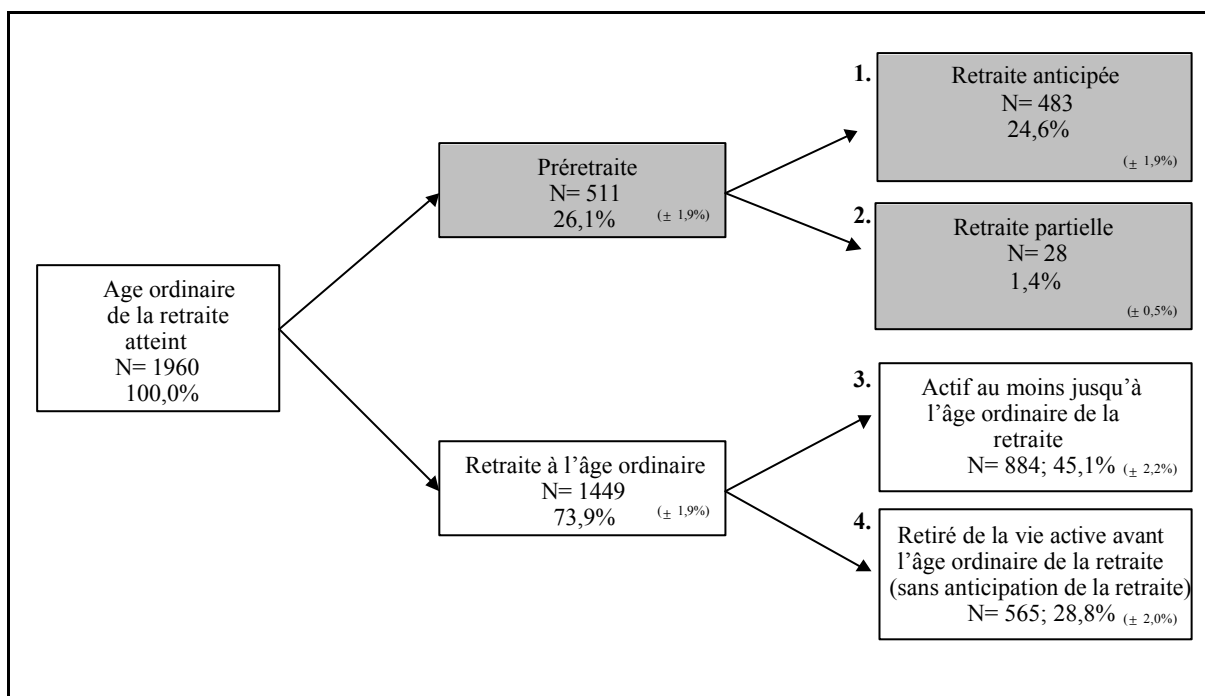
Les informations récoltées permettent de distinguer quatre voies de sortie dont l'importance quantitative est présentée dans le tableau T 4.1 :

- *les personnes partant en retraite anticipée* : soit le groupe des personnes qui, selon leurs propres indications, ont pris une retraite anticipée ;
- *les personnes partant en retraite partielle* : soit le groupe des personnes qui, selon leurs propres indications, ont pris une retraite partielle ;
- *les personnes actives au moins jusqu'à l'âge de la retraite* : soit le groupe des personnes qui ont exercé une activité pendant au moins trois mois immédiatement avant l'âge de la retraite et qui n'ont pris ni une retraite anticipée ni une retraite partielle (la question de savoir si ces personnes poursuivront ou non cette activité à l'âge de la retraite ne joue aucun rôle) ;
- *les personnes qui n'étaient pas actives jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite, mais qui sont normalement retraitées* : soit le groupe des personnes qui n'ont pas exercé d'activité au moins trois mois immédiatement avant l'âge ordinaire de la retraite et qui n'ont pris ni une retraite anticipée ni une retraite partielle.

Cette distinction part d'un point de vue rétrospectif des voies de sortie jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. De ce fait, les activités poursuivies au-delà de l'âge de la retraite ou entamées à ce moment-là ne sont pas prises en considération. La thématique de l'activité lucrative pendant la retraite est traitée plus en détail dans la partie 4.4.

Le tableau T 4.1 distingue entre «préretraite» et «retraite ordinaire» : alors que 26,1 % des personnes interrogées sont préretraitées, 73,9 % ont pris leur retraite à l'âge ordinaire. Parmi les personnes préretraitées, on a encore distingué entre «retraite anticipée» et «retraite partielle» : 24,6 % des personnes interrogées ayant l'âge de la retraite ont quitté le marché de l'emploi avant l'heure et 1,4 % seulement par la voie de la retraite partielle. Dans le groupe des personnes ayant pris leur retraite à l'âge légal, on peut opérer une distinction d'après le statut d'activité avant la retraite : 45,1 % étaient actifs au moins jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite ; 28,8 % s'étaient retirés de la vie active avant l'âge de la retraite mais sans recourir aux possibilités de la retraite anticipée ou de la retraite partielle. Par ailleurs, la répartition des quatre voies de sortie entre femmes et hommes est particulièrement intéressante (voir tableau T 4.2).

T 4.1 Voies de sortie de personnes ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite, N=1960



Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

Légende : Les pourcentages entre parenthèses précédés du signe \pm indiquent la variabilité des voies de sorties. Ainsi, sur l'ensemble de la population considérée, la proportion des personnes préretraitées se situe, avec une probabilité de 95 %, entre 22,7 et 26,5 %.

T 4.2 Voies de sortie : répartition selon le sexe

Voie de sortie	Femmes N=1085 (n=1084)*	Hommes N=875 (n=878)*
Retraite anticipée	11,6% (± 1,9%)**	40,8% (± 3,3%)
Retraite partielle	0,8% (± 0,6%)	2,2% (± 1,0%)
Actif/active au moins jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite	40,2% (± 2,9%)	51,2% (± 3,3%)
Pas actif/pas active jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite (sans préretraite)	47,4% (± 3,0%)	5,8% (± 1,6%)
Total	100,0%	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

Légende : * n désigne le nombre de cas non pondérés, N celui des cas pondérés. ** Les pourcentages entre parenthèses précédés du signe \pm indiquent quelle est la variabilité des fréquences relevées pour l'ensemble de la population considérée.

Comme on pouvait s'y attendre, la part des personnes préretraitées (retraite anticipée et retraite partielle) est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Près de 41 % des hommes ont pris une retraite anticipée contre 11,6 % seulement des femmes. Environ 1 % des femmes et 2 % des hommes ont pris une retraite partielle. Alors que 51 % des hommes travaillent jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite, cette proportion est un peu plus faible chez

les femmes (40,2 %). C'est le plus souvent chez les femmes que le passage à la retraite est précédé d'une phase de non-emploi. Alors que seuls 5,8 % des hommes ne travaillent pas avant l'âge de la retraite, cette proportion est de 47,4 % pour les femmes. Etant donné que les parts de femmes et d'hommes partiellement retraités sont très faibles, nous regrouperons ci-après retraite anticipée et retraite partielle sous le terme de *préretraite*. (Comme déjà mentionné, les définitions découlent des indications fournies par les personnes interrogées elles-mêmes.)

Existe-t-il des différences entre indépendants et salariés quant aux voies de sortie empruntées ? Pour répondre à cette question, nous avons analysé les voies de sortie de toutes les personnes ayant un jour ou l'autre exercé une activité. La distinction entre indépendants et salariés a été opérée sur la base des indications fournies par les personnes interrogées et renvoie au dernier emploi occupé. Il ressort du tableau T 4.3 que les indépendants sont moins nombreux à prendre une préretraite que les salariés, soit 19 % pour les premiers et 30 % pour les deuxièmes. La majorité des indépendants (68,8 %) travaille au moins jusqu'à l'âge de la retraite ; 31,1 % des salariés arrêtent de travailler avant d'atteindre l'âge de la retraite contre 12,5 % pour les indépendants.

T 4.3 Voies de sortie indépendants / salariés (uniquement personnes ayant exercé une activité)

<i>Voie de sortie</i>	<i>Salariés</i> <i>N=1413</i> <i>(n=1390)*</i>	<i>Indépendants</i> <i>N=144</i> <i>(n=153)*</i>
Préretraité(e)	30,0% (± 2,4%)**	18,7% (± 6,2%)
Actif/active jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite	38,9% (± 2,6%)	68,8% (± 7,4%)
Pas actif/pas active jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite (sans préretraite)	31,1% (± 2,4%)	12,5% (± 5,3%)
Total	100,0%	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

Légende : * *n* désigne le nombre de cas non pondérés, *N* celui des cas pondérés. ** Les pourcentages entre parenthèses précédés du signe ± indiquent quelle est la variabilité des fréquences relevées pour l'ensemble de la population considérée.

Les pourcentages donnés dans le tableau T 4.3 s'écartent des résultats du tableau T 4.19 bien que la réalité décrite soit la même. La différence s'explique par le fait que les données utilisées dans le tableau T 4.19 proviennent du sondage téléphonique et du questionnaire écrit et ont été soumises à une plausibilisation plus stricte (cf. 4.2.6).

Dans l'ensemble, les indépendants sont moins nombreux à prendre une préretraite que les salariés. Ils travaillent plus souvent jusqu'à l'âge de la retraite et au-delà. Dans la partie 4.4, nous analyserons en détail la proportion des indépendants qui continuent de travailler après l'âge de la retraite.

Le choix des voies de sortie dépend-il du niveau de formation ? Le tableau T 4.4, qui présente les voies de sortie en fonction de trois niveaux de qualification, répond à cette question. Il s'avère que, quel que soit le niveau de formation, la majeure partie des personnes interrogées travaillent jusqu'à l'âge de la retraite, la part la plus élevée revenant aux personnes ayant le niveau de formation le plus élevé. Quant aux personnes préretraitées, les parts correspondantes augmentent avec le niveau de formation : alors que 16,3 % des

personnes ayant un bas niveau de formation et 28,8 % des personnes ayant un niveau de formation moyen sont préretraités, cette proportion est de 37,6 % pour les personnes ayant le niveau de formation le plus élevé. S'agissant des personnes qui ne sont pas actives jusqu'à l'âge de la retraite, les rapports sont exactement inversés : 40,4 % pour des personnes ayant un bas niveau de formation, 28,1 % pour les personnes ayant un niveau de formation moyen et seulement 9 % pour les personnes ayant un niveau de formation élevé.

T 4.4 Voies de sortie selon le niveau de formation¹²

<i>Voie de sortie</i>	<i>Bas niveau de formation</i> <i>N=681</i>	<i>Niveau de formation moyen</i> <i>N=907</i>	<i>Niveau de formation élevé</i> <i>N=367</i>
Préretraité(e)	16,3% (111)	28,8% (261)	37,6% (138)
Actif/active jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite	43,3% (295)	43,1% (391)	52,4% (196)
Pas actif/pas active jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite (sans préretraite)	40,4% (275)	28,1% (255)	9,0% (33)
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

Pour ce qui concerne la différence entre les sexes, on peut retenir que parmi les personnes préretraitées, on trouve surtout des hommes ayant un niveau de formation moyen ou élevé. Chez les femmes préretraitées, le nombre de celles qui ont un niveau de formation élevé est nettement supérieur à la moyenne. Logiquement, les femmes ayant un niveau de formation bas ou moyen travaillent relativement souvent jusqu'à l'âge de la retraite.¹³

4.2 La préretraite

Dans cette partie, nous traitons plus en détail de la préretraite en nous basant sur les indications fournies par les personnes interrogées dans le sondage téléphonique. Le point 4.2.1 analyse les raisons motivant une retraite anticipée volontaire ou imposée et le point 4.2.2 celles motivant une retraite partielle. Le point 4.2.3 traite du nombre de personnes ayant la possibilité de prendre une préretraite et le point 4.2.4 de l'appréciation générale de la préretraite. Le point 4.2.5 présente le point de vue des personnes concernées sur la retraite anticipée, volontaire ou imposée. Le dernier point (4.2.6) informe sur les groupes de personnes partant en préretraite.

¹² Les niveaux de formation ont été définis comme suit :

Bas niveau de formation : scolarité obligatoire non achevée, scolarité obligatoire, école de commerce, apprentissage en économie familiale, formation élémentaire

Niveau de formation moyen : apprentissage professionnel, école professionnelle à plein temps, école de degré diplôme, maturité

Niveau de formation élevé : école professionnelle supérieure avec maîtrise ou certificat fédéral, école normale, école technique ou spécialisée, école spécialisée supérieure (EPF, ESCEA, HES), université, haute école

¹³ Les différences correspondantes sont significatives au niveau $p=0,05$.

4.2.1 Motifs pour une retraite anticipée volontaire ou imposée

Comme les motifs pour une retraite anticipée dépendent dans une mesure essentielle du degré d'autodétermination de la personne, nous distinguons entre retraite anticipée volontaire et retraite anticipée imposée. Comme le montre la dernière colonne du tableau T 4.5, la décision de prendre sa retraite avant l'heure a été un choix personnel pour 69 % environ des personnes interrogées ; les 31 % restants déclarent avoir été contraints de prendre une retraite anticipée. Si l'on compare les colonnes hommes et femmes, on voit qu'il n'y a pas de différence significative à ce sujet entre les sexes.

T 4.5 Retraite anticipée, volontaire ou imposée

	<i>Femmes</i> N=196	<i>Hommes</i> N=553	<i>Total</i> N=749
Retraite anticipée volontaire	70,9% (139)	68,5% (379)	69,2% (518)
Retraite anticipée imposée	29,1% (57)	31,5% (174)	30,8% (231)
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

Le tableau T 4.6 énumère les raisons pouvant expliquer une *retraite anticipée volontaire*. Les personnes interrogées pouvaient donner une ou plusieurs raisons. En cas de réponse multiple, on leur demandait d'indiquer la raison principale.

T 4.6 Principaux motifs pour une retraite anticipée volontaire

<i>Motifs</i>	<i>Réponses en %</i> N=472
Accident, maladie, invalidité	23,4% (111)
Restructuration imminente / effective de l'entreprise	13,3% (63)
Offre intéressante de l'employeur	11,4% (54)
Pas d'avis / pas de réponse	9,4% (45)
Charge de travail trop lourde, stress	9,1% (43)
Pour faire de la place à du personnel plus jeune	6,7% (32)
Autres motifs	6,7% (29)
Pour avoir plus de temps pour la famille, les amis, les loisirs, les voyages, etc.	6,5% (31)
Je pouvais me le permettre financièrement	3,8% (18)
Pour ne pas mettre en danger ma santé	2,7% (13)
Pour améliorer ma qualité de vie	2,3% (11)
Pour jouir de la vie tant que la santé le permet	1,9% (9)
Problèmes au travail ou avec des collègues	1,5% (7)
Raisons fiscales	1,3% (6)
Total	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

Il ressort du tableau T 4.6 que des problèmes de santé (accident, maladie ou invalidité) sont la principale raison invoquée pour expliquer une retraite anticipée volontaire. Près de 13 % des personnes optant pour une retraite anticipée mentionnent comme raison des changements dans l'entreprise. Pour 11,4 %, c'est l'offre attrayante de l'employeur qui a joué un rôle. Environ 9 % ont indiqué la surcharge de travail et le stress au travail. Presque 7 % ont quitté leur emploi pour laisser la place à du personnel plus jeune. D'autres raisons, moins importantes du point de vue quantitatif, sont le désir d'avoir plus de temps pour soi, d'améliorer sa qualité de vie et de préserver sa santé.

Selon le tableau T 4.7, 37 % des *personnes forcées de prendre une retraite anticipée* invoquent des problèmes de santé ; 35,2 % ont été mis à la retraite suite à une restructuration de l'entreprise et 9,7 % en raison de la fermeture de l'entreprise. Pour 5,7 %, la retraite imposée était en lien avec un changement des exigences professionnelles.

T 4.7 Principaux motifs pour la retraite anticipée imposée

<i>Motifs</i>	<i>Réponses en % N=227</i>
Accident, maladie, invalidité	37,0% (84)
Mesures de restructuration dans l'entreprise	35,2% (80)
Fermeture de l'entreprise	9,7% (22)
Autres motifs	8,4% (19)
Pas d'avis / pas de réponse	4,0% (9)
Trop vieux/vieille, ai dû faire de la place à du personnel plus jeune	3,1% (7)
Licenciement	1,3% (3)
Ne satisfaisais plus aux exigences de la profession et de l'entreprise	1,3% (3)
Total	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

La question des motifs pouvant inciter à prendre une retraite anticipée est intéressante aussi pour les personnes qui pourraient envisager de se retirer avant l'heure du marché du travail mais qui ne l'ont pas (encore) fait. Le tableau T 4.8 montre que ce groupe de personnes mentionne comme principaux motifs, dans cette éventualité, la surcharge de travail, le désir d'avoir plus de temps libre et d'améliorer leur qualité de vie. Ces raisons jouent un rôle pour 41 % des personnes qui envisageraient une retraite anticipée. Le quart environ des personnes de ce groupe avance comme raison l'état de santé actuel et futur.

T 4.8 Principaux motifs pour une éventuelle retraite anticipée

<i>Motifs</i>	<i>Réponses en % N=89</i>
Charge de travail trop lourde, stress	20,2% (18)
Pour améliorer ma qualité de vie	11,2% (10)
Pour avoir plus de temps pour la famille, les amis, les loisirs, les voyages, etc.	10,1% (9)
Pour ne pas mettre en danger ma santé	9,0% (8)
Pour jouir de la vie tant que la santé le permet	9,0% (8)
Pas d'avis / pas de réponse	9,0% (8)
Accident, maladie, invalidité	7,9% (7)
Autres motifs	7,9% (7)
Restructuration imminente/effective de l'entreprise	4,5% (4)
Pour faire de la place à du personnel plus jeune	4,5% (4)
Je pourrais me le permettre financièrement	3,4% (3)
Problèmes au travail ou avec des collègues	3,4% (3)
Total	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

De manière générale, on constate que les problèmes de santé et les changements dans l'entreprise sont les principales raisons pour expliquer une retraite anticipée, volontaire ou imposée. Les personnes encore actives mais qui envisageraient de prendre leur retraite avant l'âge invoquent quant à elles la surcharge de travail et le stress qui y est lié, ainsi que le souci d'améliorer leur qualité de vie.

4.2.2 Motifs pour une retraite partielle

Comme les personnes retraitées avant l'heure, les personnes ayant opté pour une retraite partielle ont également été interrogées sur leurs motifs. Près d'un quart ont invoqué le désir de se retirer progressivement de la vie professionnelle et presque 20 % mentionnent des problèmes de santé non conciliables avec un travail à plein temps. Pour un tiers, d'autres motifs non précisés entraînent en ligne de compte et 8,5 % voulaient faire de la place à des travailleurs plus jeunes. Les autres parlent de l'amélioration de leur qualité de vie, de l'augmentation du temps disponible pour les loisirs ou de la coordination avec leur partenaire.

T 4.9 Motifs pour la retraite partielle

<i>Motifs</i>	<i>Réponses en % N=47</i>
Pour me retirer progressivement de la vie active	25,5% (12)
Je ne pouvais/voulais plus travailler à plein temps pour des raisons de santé	19,1% (9)
Autres motifs	19,1% (9)
Pas d'avis / pas de réponse	14,9% (7)
Pour faire de la place à du personnel plus jeune	8,5% (4)
Pour améliorer ma qualité de vie	4,3% (2)
Pour avoir plus de temps pour la famille, les amis, les loisirs, les voyages, etc.	4,3% (2)
Parce ce que mon/ma partenaire est/était à la retraite	4,3% (2)
Total	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

La question des motifs a également été posée aux personnes qui envisageraient une retraite partielle. Les principaux motifs avancés sont le retrait progressif de la vie active, la meilleure qualité de vie et le gain de temps pour les loisirs. 17,5 % de l'échantillon envisageraient une retraite partielle pour des problèmes de santé.

T 4.10 Motifs pour une éventuelle retraite partielle

<i>Motifs</i>	<i>Réponses en % N=40</i>
Pour me retirer progressivement de la vie active	35,0% (14)
Autres motifs	25,0% (10)
N'aimerais plus travailler à plein temps pour cause d'accident ou de maladie	17,5% (7)
Pour améliorer ma qualité de vie	12,5% (5)
Pour avoir plus de temps pour la famille, les amis, les loisirs, les voyages, etc.	10,0% (4)
Total	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

4.2.3 Possibilités de préretraite

Quelles ont été les possibilités de prendre une retraite anticipée ou partielle pour les personnes qui étaient actives et quelles sont-elles pour celles qui sont actives actuellement ? Le tableau T4.11 énumère les options «retraite anticipée » et «retraite partielle » pour les personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite et pour celles qui l'ont atteint.

T 4.11: Possibilité de prendre une retraite anticipée ou partielle (personnes ayant été actives ou actuellement actives)

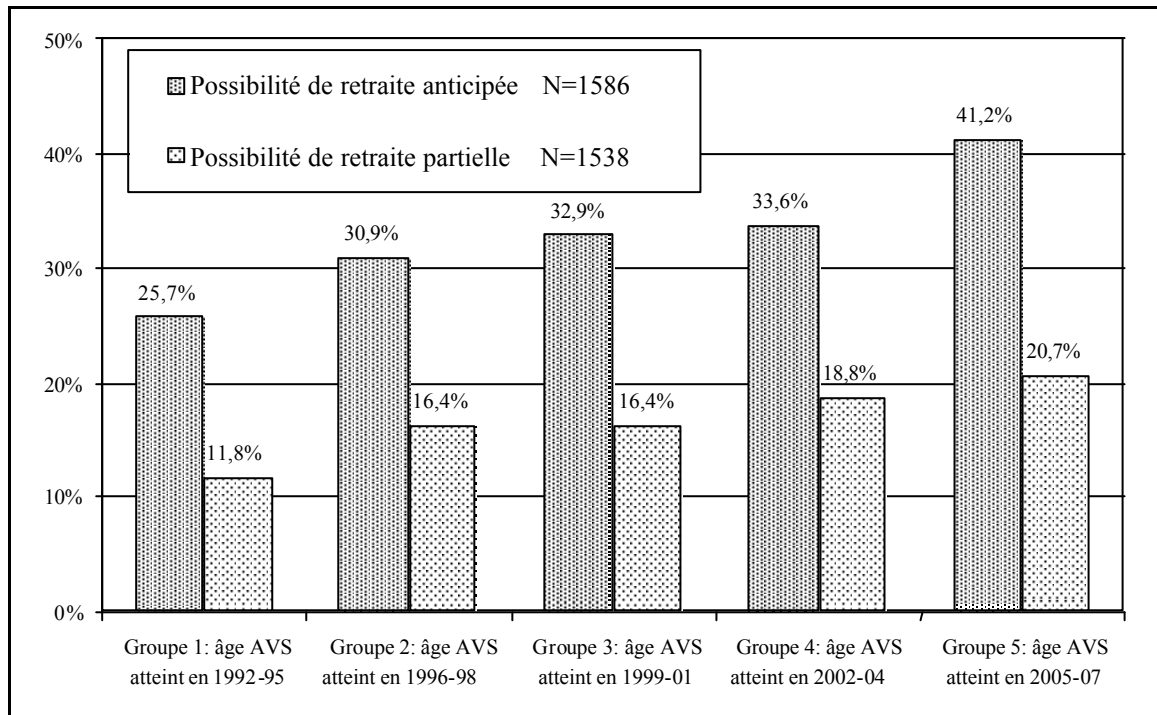
	<i>Possibilité de retraite anticipée</i>		<i>Possibilité de retraite partielle</i>	
	<i>Age de la retraite non encore atteint N=431</i>	<i>Age de la retraite atteint N=1049</i>	<i>Age de la retraite non encore atteint N=376</i>	<i>Age de la retraite atteint N=1049</i>
Oui	47,8%	26,9%	31,7%	15,3%
Non	28,3%	46,3%	54,3%	66,6%
Pas d'avis / pas de réponse	23,9%	26,9%	14,1%	18,1
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

On constate que pour les deux groupes, la possibilité de retraite partielle est plus faible que la possibilité de retraite anticipée. Alors qu'un tiers des personnes ayant l'âge de la retraite aurait eu la possibilité de prendre une retraite anticipée, 48 % des personnes n'ayant pas actuellement l'âge de la retraite pourraient en profiter. Quant à la possibilité de prendre une retraite partielle, 15,3 % des personnes à l'âge de la retraite auraient pu en bénéficier, proportion passant à 31,7 % pour les personnes n'ayant pas encore atteint l'âge de la retraite.

23,9 % des personnes n'ayant pas encore atteint l'âge officiel de la retraite ne peuvent rien dire sur l'option « retraite anticipée » et 14,1 % sur l'option « retraite partielle ». On reconnaît cependant que les possibilités de préretraite sont plus grandes pour les personnes n'ayant pas encore atteint l'âge de la retraite que pour celles qui ont actuellement l'âge de la retraite. On en déduira que les possibilités de préretraite ont augmenté ces dernières années. Pour clarifier cette question, le graphique G 4.12 donne les possibilités de préretraite par groupes d'âge. Il en ressort clairement que la part des personnes qui ont ou qui ont eu la possibilité de prendre une retraite anticipée ou partielle a augmenté avec le temps.

G 4.12 Possibilité de préretraite par groupes d'âge



Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

Dans un deuxième temps, on a demandé aux personnes qui ont ou qui ont eu la possibilité de prendre une retraite anticipée ou partielle pourquoi elles n'en font pas ou n'en ont pas fait usage. Le tableau T 4.13 montre qu'outre le désir de travailler jusqu'à l'âge de la retraite, l'aspect financier joue un rôle central.

T 4.13 Motifs pour lesquels l'option « préretraite » n'a pas été choisie (plusieurs réponses possibles)

	Age de la retraite pas encore atteint N=244	Age de la retraite atteint N=540
Je veux/voulais travailler jusqu'à l'âge légal de la retraite	41,1% (79)	70,6% (254)
Je ne peux/ne pouvais me le permettre financièrement	39,6% (76)	35,6% (128)
Autres motifs	20,8% (40)	24,4% (88)
J'ai/j'avais besoin de contacts avec des collègues	13,5% (26)	9,2% (33)
Pas d'offre intéressante de l'employeur	7,3% (14)	8,9% (32)
Mon/ma partenaire travaille/travaillait encore	4,7% (9)	1,4% (5)
Total	127,1%	150,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique

On a demandé aux personnes actives n'ayant pas encore atteint l'âge de la retraite et ayant la possibilité de prendre une retraite anticipée ou partielle si elles envisageaient d'en profiter. Il ressort du tableau T 4.14 qu'un peu plus d'un quart de toutes les personnes

actives n'ayant pas encore atteint l'âge de la retraite et ayant la possibilité de prendre une retraite anticipée ferait usage de cette possibilité alors que seuls 5,9 % profiteraient de l'option « retraite partielle ». La différence d'importance entre les options « retraite anticipée » et « retraite partielle » a déjà été mise en évidence par les résultats quantitatifs sur les voies de sortie (voir partie 4.1). 63,1 % des personnes ayant la possibilité de prendre une retraite anticipée et 86,2 % de celles pouvant opter pour une retraite partielle ne feraient probablement pas usage de cette possibilité. 8,7 % et 6,8 % respectivement ne pouvaient pas encore le dire au moment du sondage.

T 4.14 Intention d'opter pour une retraite anticipée ou partielle (seulement pour les personnes qui ont indiqué qu'elles avaient cette possibilité)

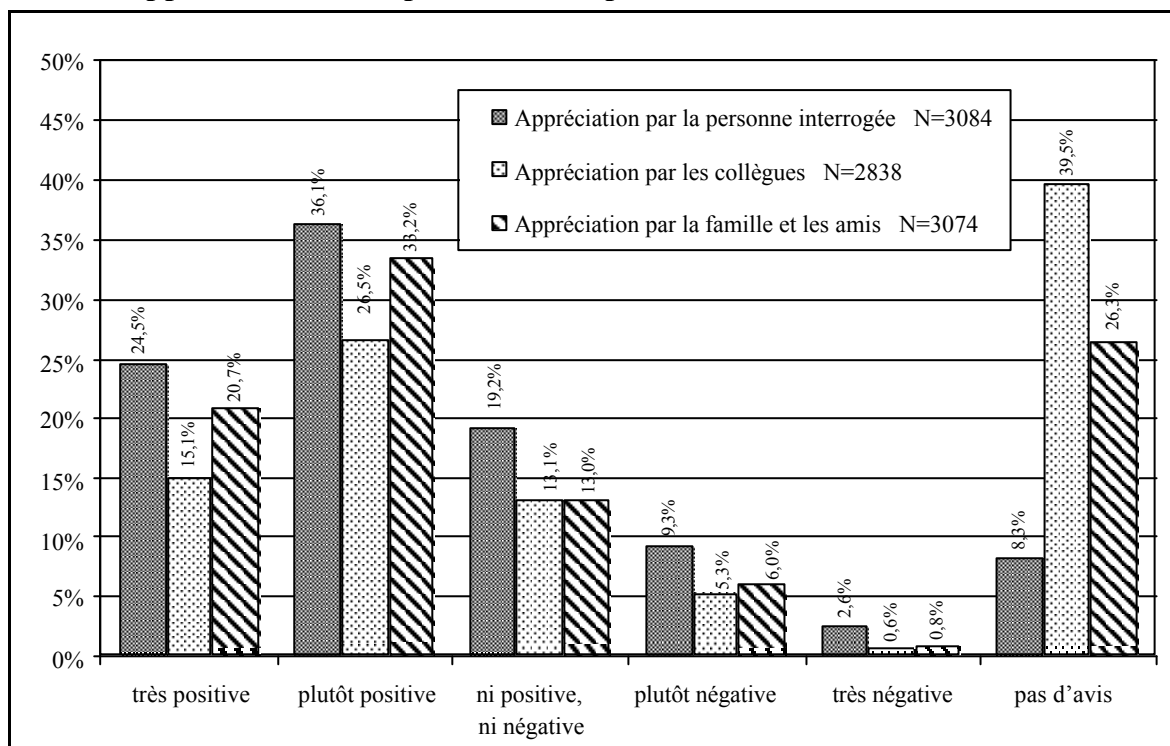
	<i>Retraite anticipée N=206</i>	<i>Retraite partielle N=102</i>
Oui	26,7%	5,9%
Non	63,1%	86,2%
Je ne peux pas le dire à l'heure actuelle	8,7%	6,8%
Pas d'avis / pas de réponse	1,4%	1,0%
Total	100,0%	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique

4.2.4 Appréciation de la possibilité de prendre une préretraite

Nous en venons maintenant à ce que pensent les personnes concernées, leurs collègues et leur famille de la possibilité de prendre une préretraite. A cet effet, nous avons interrogé notre échantillon de personnes sur leur propre évaluation de cette possibilité, ainsi que sur le point de vue de la famille et des amis. Toutes les personnes qui étaient actives au moment du sondage ou avant le sondage ont en outre été interrogées sur le point de vue de leurs collègues. Les résultats sont donnés dans le graphique G 4.15.

G 4.15 Appréciation de la possibilité de préretraite



Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique

Environ 62 % des personnes interrogées apprécient très positivement ou plutôt positivement la possibilité d'une préretraite alors qu'un petit cinquième ne la juge ni positivement ni négativement. Seuls 12 % des personnes interrogées ont une appréciation négative de cette possibilité, 8,8 % n'ayant pas d'opinion à ce sujet. Une proportion assez considérable de personnes interrogées ne savent pas ce qu'en pensent leurs collègues, famille et amis ; preuve en est la fréquence élevée de la réponse « ne sais pas ». Près de 41,6 % des personnes interrogées partent de l'idée que l'option « retraite anticipée » est jugée plutôt positivement ou très positivement par les collègues, proportion passant à 53,9 % pour ce qui est de l'avis de la famille et des amis. S'agissant des avis défavorables, les pourcentages sont un peu plus faibles dans la catégorie collègues de travail que dans celle de la famille et des amis.

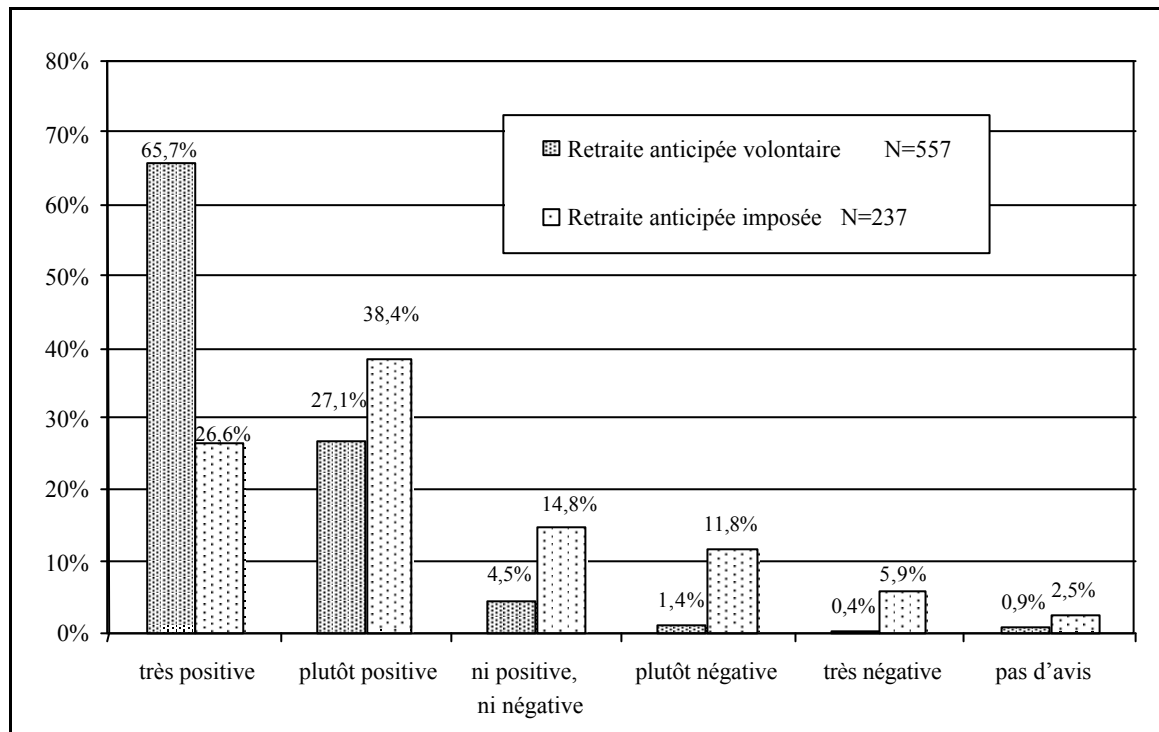
Une analyse approfondie des catégories de réponses révèle que les personnes qui jugent plutôt positivement la possibilité d'une préretraite tablent sur une appréciation similaire de la part de leurs collègues, famille et amis. Idem pour l'appréciation négative. On peut retenir de manière générale que la possibilité d'une préretraite est bien vue par la majorité des personnes interrogées. Pour ce qui est de l'avis des collègues, le tableau est moins clair que pour la famille et les amis mais on admet que la majorité tant des collègues que des familles et des amis voient cette possibilité d'un œil favorable.

4.2.5 Appréciation de la retraite anticipée, volontaire ou imposée

Les personnes préretraitées ont été invitées à donner une appréciation de leur situation. Le graphique G 4.16 présente les résultats de ce sondage. Près de 92 % des personnes qui ont choisi la retraite anticipée sont satisfaites de leur choix ; ce pourcentage est d'environ 64 % pour les personnes mises à la retraite. Moins de 2 % des personnes volontairement

préretraitées portent un jugement négatif sur la préretraite, proportion nettement plus élevée chez les autres (17,7 %).

G 4.16 Appréciation de la retraite anticipée, volontaire ou imposée



Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique

Il s'avère clairement que la plus grande liberté de décision des personnes volontairement préretraitées conduit à une appréciation plus positive de la retraite anticipée. Mais on constate que les personnes mises en préretraite sont, elles aussi, en majorité satisfaites de leur situation.

4.2.6 Qui prend une préretraite ?

Pour clarifier la question de savoir quels groupes de personnes partent en préretraite, les parts de personnes préretraitées sont analysées en fonction de différents critères : critères sociodémographiques au point 4.2.6.1, critères professionnels au point 4.2.6.2, critères économiques et institutionnels au point 4.2.6.3 et critères conjoncturels au point 4.2.6.4. L'analyse s'achève par un bilan des facteurs de détermination possibles d'une préretraite.

Les appréciations descriptives des variables structurelles présentées ci-dessous donnent de premiers résultats concernant l'influence de facteurs déterminés sur une anticipation de la retraite. La part des personnes préretraitées (taux de préretraités) dans des groupes de personnes donnés est présentée dans une grille et analysée.¹⁴ Le tableau T 5.3 expose les différentes caractéristiques personnelles ou variables. Pour les variables issues des résultats du sondage téléphonique, l'échantillon comprend au maximum 1996 personnes (883

¹⁴ Dans l'échantillon qui sert de référence sont incluses toutes les personnes qui, au moment du sondage, avaient atteint l'âge de la retraite, donc aussi les personnes (pré)retraitées qui n'exerçaient pas d'activité lucrative avant la (pré)retraite.

hommes, 1113 femmes); pour celles provenant du questionnaire écrit (variables t_2 , modifications entre t_1 et t_2) au maximum 1117 personnes (495 hommes et 622 femmes).¹⁵

Pour déterminer si les différentes proportions de personnes préretraitées au sein des groupes étudiés se distinguent de manière significative au plan statistique, nous avons procédé à une analyse chi carré dans chaque groupe de caractéristiques.¹⁶ Comme mesure de la relation, on s'est servi du coefficient V de Cramer basé sur le chi carré, qui prend des valeurs entre 0 (pas de corrélations) et 1 (corrélation totale) (cf. Benninghaus 1992: 109-112).¹⁷ Même si certains groupes – partiellement en raison du petit nombre de cas – ne présentent pas de corrélation statistiquement significative avec la part des personnes préretraitées dans les différents groupes de caractéristiques étudiés, on reconnaît souvent une tendance, ce qui doit être pris en considération dans l'interprétation des résultats.

Le tableau T 4.18 présente la part des personnes préretraitées selon différentes caractéristiques personnelles relevant de la sphère privée. Comme aide à la lecture, le tableau T 4.17 expose, à l'aide de trois critères sociodémographiques choisis, quels calculs ont été effectués et comment lire et interpréter les résultats.

¹⁵ Les données utilisées dans ce chapitre ont été établies en vue des analyses de régression du chapitre 5 et demandaient donc une plausibilisation plus stricte que celles utilisées antérieurement. Il peut s'ensuivre de légères différences par rapport aux chiffres et pourcentages des chapitres précédents. Pour le calcul des modèles, le critère « préretraite/retraite anticipée » et l'âge de la retraite indiqué ou relevé ont dû être mis en regard et plausibilisés. Par ailleurs, l'âge des personnes interrogées a été établi non pas sur la base des réponses données lors du premier contact téléphonique mais selon les données détaillées concernant la date de naissance et le moment de l'enquête (mars 2002). La subdivision en deux groupes « avant l'âge AVS » et « après l'âge AVS » a également été opérée sur cette base. Pour ce qui concerne le calcul de la proportion de personnes ayant pris une retraite anticipée ou partielle – comme aussi d'ailleurs pour l'analyse logit ultérieure – le critère « préretraite ou retraite anticipée/retraite partielle » (selon les déclarations des personnes interrogées) est en principe valable indépendamment d'indications éventuelles sur l'âge du départ à la retraite. Comme l'influence des facteurs structurels sur la retraite partielle est vraisemblablement du même ordre que sur la retraite anticipée, les personnes qui se sont désignées comme partiellement (pré)retraitées – soit 33 cas pour les personnes à l'âge AVS – ont été incluses dans les personnes ayant anticipé leur retraite.

¹⁶ Pour cela, on met en relation les fréquences observées f_o avec les fréquences escomptées f_e ($\frac{f_o - f_e}{\sqrt{f_e}}$) et on observe les résidus standardisés. On admet comme niveau de signification $p < 0,05$ (résidu standardisé ≥ 2) (cf. Bühl/Zöfel 1995: 185-188).

¹⁷ La valeur V n'est donnée qu'en cas de signification statistique $p < 0,05$, aux conditions usuelles pour le test chi carré (à savoir que des fréquences attendues inférieures à 5 ne doivent pas se trouver dans plus de 20 % des champs).

T 4.17 Aide à la lecture pour les tableaux T 4.18 à T 4.21

<i>Caractéristiques</i>	<i>Part des personnes préretraitées</i>		
	<i>hommes</i>	<i>femmes</i>	<i>total</i>
Sexe	*43,6 (385)	*13,4 (149)	26,8 (385+149=534)

Cohortes AVS			
Cohorte 1 (âge AVS atteint en 1992-1995)	41,9 (93)	12,8 (56)	*22,6 (149)
Cohorte 2 (âge AVS atteint en 1996-1998)	41,5 (124)	12,7 (50)	25,1 (174)
Cohorte 3 (âge AVS atteint en 1999-2001)	44,7 (148)	11,8 (29)	30,8 (177)
Cohorte 4 (ici : âge AVS atteint en janvier-mars 2002)	62,5 (20)	*38,9 (14)	*50,0 (34)
Total valable	43,6 (385)	13,4 (149)	26,8 (534)

Structure du ménage avant la retraite			
Ménage d'une personne	60,4 (29)	*20,2 (23)	32,3 (53)
Ménage de plusieurs personnes	43,0 (192)	11,5 (58)	26,2 (250)
Total valable	44,6 (221)	13,1 (81)	27,1 (303)

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique, complément d'enquête écrit (selon la variable); données pondérées, personnes qui, au moment du sondage, avaient déjà atteint l'âge légal de la retraite (N = sondage tél. max. 883 hommes, 1113 femmes ; complément d'enquête écrit [variables t2] max. 495 hommes, 622 femmes)

Légende: * Différence statistiquement significative au sein des groupes de caractéristiques selon résidus standardisés $p < 0,05$

Les données utilisées pour établir les corrélations entre les différentes caractéristiques et la préretraite (voir tableaux T 4.18 à T 4.21) proviennent soit du sondage téléphonique soit du questionnaire écrit (pour toutes les variables t_2). Le taux de retour du questionnaire écrit est plus faible et porte donc sur un plus petit échantillon. Comme exemples de variables tirées du sondage téléphonique, nous prenons le *sexe* et les *cohortes d'âge AVS*, autrement dit les groupes de personnes ayant atteint l'âge AVS au cours d'une période donnée (voir tableau T 4.17). Dans les cellules figurent les parts des personnes préretraitées avec les données pondérées entre parenthèses. Ci-après, à titre d'exemple, l'interprétation de quelques données :

- *Sexe ; colonne total* : sur l'ensemble de l'échantillon « téléphonique », la part (pondérée) des personnes préretraitées est de 26,8 %, soit, en chiffres absolus, 534 personnes. Les autres 73,2 % sont les personnes qui n'ont pas anticipé leur retraite, soit 1462 personnes. Il en résulte un échantillon (pondéré) de 1996 personnes (534+1462).
- *Sexe ; colonnes hommes/femmes* : la répartition des personnes préretraitées par sexe révèle de nettes différences. Si l'on ne considère que les hommes, on observe que 43,6 % ont anticipé leur retraite, alors que cette part est de 13,4 % seulement pour les femmes. Il s'ensuit une corrélation statistiquement significative entre les deux variables *part de personnes préretraitées* et *sexe* de $V=0,34$.
- *Cohortes AVS ; colonne total* : les 534 personnes dans la colonne *sexe/total* sont réparties en quatre groupes d'âge. On observe une proportion inférieure de manière significative de personnes préretraitées dans la cohorte 1 (22,6 % < 26,8 %) et une proportion supérieure de manière significative de personnes préretraitées dans la

cohorte 4 (50 % > 26,8 %). Les parts de personnes préretraitées dans les différentes cohortes sont comparées avec la part au total, et la différence est analysée quant à une signification statistique.

- *Cohorte AVS; colonne hommes* : les 385 hommes dans la colonne *sexe/ hommes* sont répartis en quatre groupes d'âge (comme expliqué ci-dessus). Chez les hommes, on n'observe pas de différences significatives entre les parts dans les différentes cohortes : de 41,9 %, 41,5 %, 44,7 % et 62,5 % respectivement, elles ne diffèrent pas dans une mesure significative des 43,6 % du total.¹⁸
- *Cohorte AVS; colonne femmes* : la répartition des femmes préretraitées par groupes d'âge permet de voir s'il existe un rapport entre l'appartenance à une cohorte donnée et les parts de femmes préretraitées. On constate une proportion particulièrement grande de femmes préretraitées dans la cohorte 4 (38,9 % > 13,4 %).

Après ces quelques explications, attaquons-nous maintenant à l'analyse des données à proprement parler.

4.2.6.1 Répartition des personnes préretraitées en fonction de critères sociodémographiques choisis

Le tableau T 4.18 répartit les personnes préretraitées selon différentes caractéristiques personnelles relevant de la sphère privée.

¹⁸ On peut s'étonner à première vue de ce que la valeur « 62,5 % » des personnes préretraitées dans la cohorte 4 ne s'écarte pas dans une mesure significative de la valeur « 43,6 % » du total des hommes. Mais il faut noter qu'il est tenu compte du nombre de cas dans le résultat du test. Or, dans la cohorte 4 précisément, ce nombre est relativement petit (total des hommes préretraités dans la cohorte 4 = 32).

T 4.18 Parts de personnes préretraitées (retraite anticipée et retraite partielle, en %) en fonction de caractéristiques personnelles choisies de la sphère privée

<i>Critère</i>	<i>Parts de personnes préretraitées</i>		
	<i>hommes</i>	<i>femmes</i>	<i>total</i>
Sexe	*43,6	*13,4	26,8
Cohortes AVS			
Cohorte 1 (âge AVS atteint en 1992-1995)	41,9 (93)	12,8 (56)	*22,6 (149)
Cohorte 2 (âge AVS atteint en 1996-1998)	41,5 (124)	12,7 (50)	25,1 (174)
Cohorte 3 (âge AVS atteint en 1999-2001)	44,7 (148)	11,8 (29)	30,8 (177)
Cohorte 4 (ici : âge AVS atteint en janvier-mars 2002)	62,5 (20)	*38,9 (14)	*50,0 (34)
Etat civil avant la retraite t₂			
Célibataire	66,7 (12)	*34,1 (15)	4,5 (27)
Marié(e)	48,7 (163)	12,3 (43)	30,0 (206)
Divorcé(e) /séparé(e)	64,3 (18)	12,2 (6)	32,1 (25)
Veuf/veuve	52,4 (11)	9,7 (7)	19,4 (18)
Nationalité			
Suisse	45,1 (344)	13,5 (136)	27,1 (480)
Etrangère	34,2 (41)	12,7 (13)	24,2 (54)
Niveau de formation atteint			
Elevé	43,3 (117)	*23,6 (25)	*37,8 (142)
Moyen	46,7 (206)	14,4 (69)	29,9 (275)
Bas	36,3 (62)	10,3 (54)	*16,5 (115)
Loisirs actifs (association/organismes) t₃			
Oui	49,5 (213)	14,2 (56)	*32,6 (269)
Non	37,9 (172)	12,9 (93)	*22,6 (265)
Etat de santé avant la retraite t₂			
Bon	50,8 (161)	14,4 (53)	31,2 (214)
Moyen	48,6 (36)	11,9 (16)	25,0 (52)
Mauvais	52,9 (9)	21,1 (4)	36,1 (13)
AI avant la retraite t₂			
Oui	57,7 (15)	*31,8 (7)	45,8 (22)
Non	50,3 (184)	12,9 (63)	28,9 (247)
Structure du ménage avant la retraite t₂			
Ménage d'une personne	60,4 (29)	*20,2 (23)	32,3 (53)
Ménage de plusieurs personnes	43,0 (192)	11,5 (58)	26,2 (250)
Région linguistique / de domicile			
Suisse alémanique	45,2 (295)	13,3 (104)	27,8 (399)
Suisse romande	41,5 (80)	15,4 (41)	26,5 (122)
Suisse italienne	24,3 (9)	7,8 (5)	*13,0 (13)

<i>Suite T 4.18</i>	<i>Parts de personnes préretraitées</i>		
	<i>hommes</i>	<i>femmes</i>	<i>total</i>
Grande région			
Région lémanique	44,4 (63)	16,3 (33)	27,8 (96)
Espace Mittelland	40,6 (86)	12,7 (34)	24,9 (119)
Suisse du Nord-Ouest	48,1 (64)	16,2 (27)	30,3 (91)
Zurich	46,7 (70)	14,4 (26)	29,1 (96)
Suisse orientale	38, (49)	12,5 (18)	24,4 (66)
Suisse centrale	54,3 (44)	9,5 (9)	30,1 (53)
Tessin	24,3 (9)	8,2 (5)	*13,4 (13)
Domicile ville/campagne			
Commune urbaine	44,1 (142)	14,5 (72)	26,1 (214)
Commune rurale	43,3 (243)	12,5 (77)	27,2 (320)
Situation du/de la partenaire av. la retraite t₂			
Actif/active	49,1 (52)	13,4 (24)	26,5 (75)
Sans emploi	0,0 (0)	33,3 (1)	20,0 (1)
Non actif (homme/femme au foyer)	49,1 (105)	7,7 (20)	*42,7 (125)
A la retraite (anticipée, partielle, ordinaire)	61,1 (11)	14,4 (17)	*20,6 (28)

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique, complément d'enquête écrit (selon la variable); données pondérées, personnes qui, au moment du sondage, avaient déjà atteint l'âge légal de la retraite (N = sondage tél. max. 883 hommes, 1113 femmes ; sondage écrit [variables t₂] max. 495 hommes, 622 femmes)

Légende: * Différence statistiquement significative au sein des groupes de caractéristiques selon résidus standardisés $p < 0,05$

On peut tirer du tableau ci-dessus les tendances suivantes :

Sexe : sur l'ensemble de l'échantillon, la part des personnes préretraitées est de 26,8 %. La répartition par sexe révèle une très nette différence : 43,6 % des hommes ont anticipé leur retraite contre seulement 13,4 % des femmes. Il en résulte un rapport statistiquement significatif de $V=0,34$. Dans un modèle, il faut escompter que la variable « sexe » aura une assez grande influence.

Cohortes AVS : le relevé des parts de personnes préretraitées en fonction de l'année de naissance (cohorte) montre une tendance à des parts plus élevées dans la cohorte la plus jeune (V au total : 0,12). La différence est nette entre les cohortes 1 (1992 à 1995) (22,6 %) et 3 (1999 à 2001) (30,8 %). Cette évolution déjà évoquée plus haut semble se poursuivre, même si la cohorte 4 (2002 à 2004) n'est représentée ici que par 68 personnes (âge AVS atteint en janvier-mars 2002). A noter que, plus récemment et surtout pour les femmes, la tendance à anticiper la retraite est statistiquement significative (V : 0,14).

Etat civil avant la retraite : les données concernant l'état civil juste avant la retraite montrent que les personnes célibataires sont plutôt plus nombreuses à anticiper leur retraite (43,5 %) que les personnes mariées (30,0 %). Cela se vérifie surtout pour les femmes (V total : 0,11, femmes 0,18). Les veufs/veuves constituent la plus faible proportion de personnes préretraitées (19,4 %).

Nationalité : dans l'ensemble, la nationalité n'a pas d'influence statistiquement significative sur la retraite anticipée. Mais de manière générale, la part de préretraités est plus élevée chez les hommes suisses (45,1 %) que chez les hommes étrangers (34,2 %) (V : 0,08).

Formation : les personnes ayant achevé une formation supérieure sont nettement plus nombreuses à prendre une préretraite que les personnes ayant un bas niveau de formation (37,8 % et 16,5 % respectivement ; V: 0,18). Chez les hommes, la corrélation s'avère non significative alors que chez les femmes elle est assez marquée (23,6 % et 10,3 % respectivement ; V: 0,11).

Loisirs actifs : les personnes qui, au moment du sondage, étaient actives dans une association ou une organisation, ont été plus nombreuses à prendre une préretraite que les personnes qui ont déclaré être inactives (32,6 % et 22,6 % respectivement; V: 0,11). Chez les femmes, ce rapport n'est pas statistiquement significatif.

Etat de santé avant la retraite : les personnes en mauvaise santé immédiatement avant la retraite ont davantage tendance à se retirer plus tôt de la vie active que les personnes qui se déclarent en bonne santé (36,1 % et 31,2 % respectivement). Chez les femmes, la tendance est plus marquée que chez les hommes. Mais dans l'ensemble, la corrélation entre préretraite et état de santé n'est pas significative au plan statistique.

Rente AI avant la retraite : le fait de bénéficier d'une rente AI avant la retraite semble favoriser la préretraite (V: 0,08). La part de personnes préretraitées est de 45,8 % pour les personnes qui reçoivent une rente AI et de 28,9 % pour les autres. Chez les femmes, la corrélation est plus marquée (V: 0,11) que chez les hommes.

Structure du ménage avant la retraite : on ne constate pas de différence statistiquement significative entre ménages d'une personne et ménages de plusieurs personnes quant à la prise d'une préretraite. En revanche, si l'on analyse ce rapport par sexe, la différence existe, mais elle est faible. La part des personnes préretraitées dans les ménages d'une personne, surtout lorsque cette personne est une femme, est tendanciellement plus élevée que dans les ménages de plusieurs personnes.

Région linguistique/de domicile : le critère de la région linguistique a une faible corrélation avec l'anticipation de la retraite (V : 0,07). Alors qu'en Suisse alémanique et en Suisse romande, les proportions de personnes préretraitées sont comparables (27,8 % et 26,5 % respectivement), la Suisse italienne se distingue par une part plus faible de personnes préretraitées (13,0 %). Mais observée par sexe, la différence n'est statistiquement significative que chez les hommes (V : 0,09). Ce qui précède se vérifie également pour les sept grandes régions (V : 0,09) : le Tessin compte une plus faible proportion de personnes préretraitées que les six autres régions. Aucune différence n'a pu être observée entre communes urbaines et communes rurales.

Statut d'activité du/de la partenaire avant la propre retraite : on note un rapport assez fortement significatif entre le statut d'activité du/de la partenaire dans l'année précédant la retraite de la personne interrogée (V : 0,20), avec certaines différences en fonction du sexe. Chez les hommes, on note la plus grande proportion de préretraités (61,1 %) lorsque la partenaire est déjà retraitée dans l'année précédant la propre retraite. Lorsque la partenaire travaille encore (ou n'a pas d'activité lucrative), la part des hommes anticipant leur retraite est plutôt moindre. Chez les femmes, les différences sont moins marquées. La proportion la plus faible (7,7 %) est constituée par les femmes qui, dans l'année précédant leur retraite, avaient un partenaire sans activité lucrative.

4.2.6.2 Répartition des personnes préretraitées en fonction de critères professionnels choisis

Après l'étude des variables sociodémographiques, le tableau T 4.19 présente la répartition des parts de personnes préretraitées selon des critères professionnels et socioprofessionnels choisis.

T 4.19: Parts de personnes préretraitées (retraite anticipée et retraite partielle, en %) selon des critères professionnels choisis

<i>Critères</i>	<i>Parts de personnes préretraitées</i>		
	<i>hommes</i>	<i>femmes</i>	<i>total</i>
Sexe	*43,6 (385)	*13,4 (149)	26,8 (534)
Statut d'activité avant la retraite t₂			
Indépendant(e)	*30,0 (18)	24,2 (8)	28,0 (26)
Salarié(e)	53,9 (165)	*22,6 (59)	*40,8 (215)
Sans emploi	33,3 (1)	33,3 (1)	16,7 (1)
Non actif/active	40,0 (4)	*2,8 (8)	*4,3 (11)
Autre	60,0 (9)	50,0 (1)	*62,5 (10)
Nombre de subordonnés (dernière activité)			
Pas de subordonnés	40,7 (145)	15,3 (78)	*25,8 (223)
1 à 19 subordonnés	35,8 (91)	24,2 (29)	32,3 (121)
20 subordonnés et plus	*62,4 (63)	29,4 (5)	*57,6 (68)
Statut professionnel (dernière activité)			
Indépendant(e)	*30,0 (18)	24,2 (8)	28,0 (26)
Employé(e) avec fonction de cadre	55,6 (80)	28,9 (11)	*50,3 (91)
Employé(e) sans fonction de cadre	49,5 (50)	20,7 (29)	32,8 (79)
Taux d'occupation avant la retraite t₂			
80% à 100%	50,2 (155)	19,1 (25)	40,9 (180)
50% à 79%	31,1 (9)	26,3 (20)	28,2 (29)
Moins de 50%	46,2 (6)	18,5 (12)	*23,1 (18)
Plein temps/temps partiel avant la retraite t₂			
Plein temps (>=100%)	50,7 (151)	16,3 (16)	42,2 (167)
Temps partiel (<100%)	36,5 (19)	23,6 (41)	*26,5 (60)

Suite T 4.19	Parts de personnes préretraitées		
	hommes	femmes	total
Branche économique (dernière activité)			
Agriculture/sylviculture	*14, (11)	*4,7 (3)	*9,9 (14)
Industries manufacturières/industrie	49,4 (121)	12,4 (22)	*33,9 (143)
Construction	33,8 (26)	9,5 (2)	28,6 (28)
Commerce et réparation	39,5 (34)	9,1 (16)	*19,1 (50)
Hôtellerie et restauration	37,5 (3)	11,1 (6)	*14,5 (9)
Transports et communications	*75,4 (43)	17,6 (6)	*53,8 (49)
Banques et assurances	*76,0 (19)	*45,5 (15)	*58,6 (34)
Immobilier, informatique, R & D	36,7 (22)	10,6 (7)	23,0 (29)
Administration publique	47,1 (40)	*26,2 (16)	*37,9 (55)
Enseignement	59,5 (25)	*29,8 (14)	*43,8 (39)
Santé et action sociale	42,9 (15)	18,5 (24)	23,2 (38)
Autres services, ménages	31,8 (21)	8,4 (13)	*15,5 (34)
Taille de l'entreprise (dernière activité)			
Petite entreprise (1 à 20 personnes)	*27,8 (98)	11,2 (58)	*17,9 (156)
Moyenne entreprise (21 à 100 personnes)	48,1 (74)	12,4 (16)	31,8 (90)
Grande entreprise (>100 personnes)	*60,1 (202)	*23,5 (54)	*45,2 (256)
Années de service dans la dernière entreprise			
0 à 9 ans	*27,8 (27)	*8,5 (35)	*12,2 (62)
10 ans et plus	54,1 (324)	*17,8 (92)	*37,2 (416)
Parcours professionnel avec travail en équipes			
Oui	47,6 (98)	*15,4 (16)	*36,7 (114)
Non	41,2 (207)	6,8 (31)	24,8 (238)
Nombre de périodes de chômage depuis l'âge de 50 ans			
Zéro	44,1 (295)	15,8 (95)	30,7 (391)
Une	*22,0 (9)	*28,3 (13)	25,3 (22)
Deux et plus	11,1 (1)	0,0 (0)	6,7 (1)

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; complément d'enquête écrit (selon la variable) ; données pondérées, personnes qui, au moment du sondage, avaient déjà atteint l'âge légal de la retraite (N = sondage tél. max. 883 hommes, 1113 femmes ; complément d'enquête écrit [variables t2] max. 495 hommes, 622 femmes)

Légende : * Différence statistiquement significative au sein des groupes de caractéristiques selon résidus standardisés $p < 0,05$

Cette vue d'ensemble permet de déduire les tendances suivantes :

Statut d'activité avant la retraite : le statut d'activité avant la retraite a un rapport statistiquement significatif avec la préretraite ($V : 0,37$). Chez les femmes, ce rapport est un peu plus marqué que chez les hommes ($V : 0,31$ et $0,18$ respectivement). La plus faible part de retraite anticipée (4,3 %) concerne les personnes non actives. Les personnes qui étaient salariées immédiatement avant la retraite ont fortement tendance à anticiper la retraite (40,8 %). Chez les indépendants, la part de personnes préretraitées est inférieure à la moyenne, surtout chez les hommes (30,0 %). La plus faible part de préretraite, et de loin, revient aux femmes non actives (2,8 %). Seules six personnes de l'échantillon se sont

déclarées sans emploi immédiatement avant la retraite. Ce petit nombre de cas ne permet pas une analyse plus approfondie. A noter la part élevée, statistiquement significative, de retraite anticipée (62,5 %) chez les personnes qui, selon leurs propres dires, avaient un « autre statut d'activité » immédiatement avant la retraite.

Statut professionnel dans la dernière activité : le nombre de subordonnés lors de la dernière activité et la tendance à prendre une préretraite ont un lien statistiquement significatif (V : 0,19). Plus les personnes interrogées ont de personnel sous leurs ordres, plus la proportion de préretraite s'élève (part pour zéro subordonné : 25,8 %, pour 20 subordonnés et plus : 57,6 %). Ce rapport est un peu plus marqué chez les hommes (V : 0,17) que chez les femmes (V : 0,11). S'agissant du statut professionnel, on peut constater ce qui suit (V au total : 0,19) : la part la plus élevée de retraite anticipée (50,3 %) revient aux personnes ayant une fonction de cadre et la part la plus faible (28,0 %) aux indépendants (comme d'ailleurs déjà mentionné). Une répartition par sexe montre que la corrélation n'est statistiquement significative que chez les hommes.

Taux d'occupation avant la retraite : pour les personnes ayant un taux d'occupation de moins de 50 % avant la retraite, la part de préretraite est relativement faible (23,1 %). Cette part s'élève à 40,9 % pour les personnes travaillant à 80-100 % (V total : 0,14 ; la répartition par sexes ne révèle pas de rapport statistiquement significatif). On observe une part relativement élevée de retraite anticipée (26,3%) chez les femmes ayant un taux d'occupation compris entre 50 et 79 %. La même tendance se vérifie si l'on distingue entre emploi à plein temps et emploi à temps partiel. De manière générale, les personnes travaillant à temps partiel ont une plus petite part de préretraite (26,5 %) que celles qui travaillent à plein temps (42,2 %). Pour les femmes toutefois, cette constatation générale ne se vérifie pas : on trouve une plus faible part de retraite anticipée (16,3 %) chez les femmes travaillant à plein temps que chez celles qui travaillent à temps partiel (23,6 %).

Branche économique de la dernière activité : il existe une série de corrélations statistiquement significatives entre la branche économique de la dernière activité et la part de retraite anticipée (V total : 0,28 ; hommes : 0,30, femmes : 0,24). La part de loin la plus faible de personnes préretraitées se trouve dans la branche « agriculture et sylviculture » (9,9 %). On constate aussi une part nettement inférieure à la moyenne dans les branches « hôtellerie et restauration » et « autres services, ménages » (14,5 % et 15,5 % respectivement). Par contre, on note des parts de retraite anticipée élevées dans les branches « banques et assurances » et « transports et communications » (58,6 % et 53,8 % respectivement). Près de trois quarts des hommes qui travaillent dans ces deux domaines ont anticipé leur retraite. Les personnes ayant travaillé dans l'enseignement et dans l'administration publique sont elles aussi nettement plus nombreuses à prendre une préretraite (43,8 % et 37,9 % respectivement). Hormis dans la branche « banques et assurances », ce sont avant tout dans les deux dernières branches citées que les parts de femmes préretraitées sont élevées (45,5 %, 29,8 % et 26,2 % respectivement).

Taille de l'entreprise de la dernière activité : chez les employé(e)s de petites entreprises (ici, jusqu'à 20 pers.), on note une part de personnes préretraitées nettement plus faible (17,9 %), alors que dans les grandes entreprises (plus de 100 employés), cette part est nettement supérieure à la moyenne (45,2 %) (V total : 0,27, hommes : 0,30, femmes : 0,15). Avec une part de préretraités d'environ 60 %, la majorité des hommes qui, dans leur dernière activité, travaillaient dans une grande entreprise, ont anticipé leur retraite. Chez les femmes, cette part est également supérieure à la moyenne (25 %).

Années de service dans la dernière entreprise : les personnes ayant longtemps travaillé dans la même entreprise (10 ans et plus) sont nettement plus nombreuses à anticiper leur retraite (37,2 %) que celles ayant une moindre durée de service (0 à 9 ans ; part de préretraite : 12,2 %) (V total : 0,26, hommes : 0,18, femmes : 0,13).

Parcours professionnel avec travail en équipes : le fait qu'une personne ait, dans l'exercice de son métier, travaillé en équipes (travail de nuit, le week-end, etc.), semble avoir une relation positive avec la retraite anticipée (personnes avec expérience de travail en équipes : 33,7 % personnes préretraitées vs. 24,8 % pour les personnes n'ayant pas cette expérience). La différence est manifeste surtout chez les femmes (V total : 0,11 ; femmes : 0,12, alors qu'elle n'est pas significative chez les hommes).

Nombre de périodes de chômage depuis l'âge de 50 ans : en cas de chômage d'une personne après 50 ans, on note un rapport tendancielle négatif avec la préretraite. C'est le cas tout spécialement en cas de chômage à répétition (part de personnes préretraitées en cas de chômage zéro : 30,7 % ; avec deux périodes de chômage ou plus : 6,7 %). On reconnaît une différence entre les sexes : chez les femmes, une période de chômage augmente la tendance à une préretraite (V : 0,10), alors que chez les hommes, elle a plutôt l'effet contraire (V : 0,13).

4.2.6.3 Répartition des personnes préretraitées en fonction de critères économiques et institutionnels choisis

Après l'examen des critères sociodémographiques et socioprofessionnels en lien avec la préretraite, le tableau T 4.20 présente les parts de personnes préretraitées en fonction de critères économiques et institutionnels (prévoyance vieillesse) choisis.

T 4.20 Parts de personnes préretraitées (retraite anticipée et retraite partielle, en %) selon des critères économiques et institutionnels choisis

<i>Critères</i>	<i>Parts de personnes préretraitées</i>		
	<i>hommes</i>	<i>femmes</i>	<i>total</i>
Sexe	*43,6 (385)	*13,4 (149)	26,8 (534)
Revenu annuel brut personnel t₂			
Pas de revenu personnel	38,5 (5)	10,8 (10)	*14,2 (15)
1 à 25 600 fr. (1 ^{er} quartile)	30,0 (6)	*8,1 (16)	*10,1 (22)
25 601 à 63 900 fr. (2 ^e quartile)	*28,4 (23)	17,5 (113)	*21,5 (47)
63 901 à 104 000 fr. (3 ^e quartile)	53,0 (80)	21,2 (14)	*43,1 (93)
Plus de 104 000 fr. (4 ^e quartile)	58,5 (103)	*32,5 (13)	*53,7 (116)
Revenu annuel brut du ménage t₂			
Pas de revenu du ménage	36,4 (4)	14,1 (10)	*17,1 (14)
1 à 52 800 fr. (1 ^{er} quartile)	*22,4 (11)	10,3 (18)	*13,0 (29)
52 801 à 83 800 fr. (2 ^e quartile)	44,1 (49)	9,8 (11)	26,9 (60)
83 801 à 130 100 fr. (3 ^e quartile)	53,5 (69)	21,3 (20)	*40,1 (89)
Plus de 130 100 fr. (4 ^e quartile)	59,0 (82)	21,4 (18)	*44,8 (100)

Suite T 4.20	Parts de personnes préretraitées		
	hommes	femmes	total
Fortune nette du ménage t₂			
Pas de fortune nette du ménage	39,6 (19)	7,1 (9)	*16,0 (28)
1 à 100 300 fr. (1 ^{er} quartile)	47,3 (26)	13,5 (10)	27,9 (36)
100 301 à 259 800 fr. (2 ^e quartile)	63,2 (43)	17,5 (11)	*41,5 (54)
259 801 à 608 700 fr. (3 ^e quartile)	40,5 (34)	12,8 (6)	30,5 (40)
Plus de 608 700 fr. (4 ^e quartile)	59,5 (47)	13,7 (7)	*41,5 (54)
Rente AVS (t₂)			
Pas de rente AVS en ce moment	62,5 (10)	*41,2 (7)	*50,0 (16)
1 à 18 140 fr. (1 ^{er} quartile)	39,6 (36)	12,4 (22)	21,6 (58)
18 141 à 18 540 fr. (2 ^e quartile)	49,2 (62)	8,4 (14)	25,9 (76)
18 541 à 22 480 fr. (3 ^e quartile)	38,3 (51)	13,2 (15)	27,0 (67)
Plus de 22 480 fr. (4 ^e quartile)	49,6 (63)	17,1 (24)	32,6 (87)
Couverture LPP/caisse de pension			
Oui	*51,7 (349)	*24,1 (102)	*41,1 (451)
Non	*20,1 (28)	*7,4 (40)	*10,1 (68)
Avoir LPP à l'âge légal de la retraite			
Pas d'avoir LPP	*15,8 (9)	*8,1 (21)	*9,6 (30)
1 à 138 100 fr. (1 ^{er} quartile)	*14,3 (6)	13,6 (14)	*13,8 (20)
138 101 à 333 300 fr. (2 ^e quartile)	40,3 (27)	17,4 (12)	27,9 (38)
333 301 à 617 200 fr. (3 ^e quartile)	*60,0 (69)	22,5 (9)	*50,0 (78)
Plus de 617 200 fr. (4 ^e quartile)	*65,0 (80)	*57,1 (12)	*63,4 (92)
Prévoyance privée (pilier 3a/3b)			
Oui	49,1 (136)	*27,2 (44)	*41,0 (180)
Non	42,2 (242)	11,9 (99)	*24,3 (341)
Avoir 3^e pilier a/b à l'âge légal de la retraite			
Pas d'avoir 3 ^e pilier	44,3 (125)	10,4 (44)	24,0 (169)
1 à 36 600 fr. (1 ^{er} quartile)	7,1 (1)	6,7 (1)	6,9 (2)
36 601 à 85 200 fr. (2 ^e quartile)	8,3 (1)	5,9 (1)	10,0 (3)
85 201 à 253 300 fr. (3 ^e quartile)	26,7 (4)	0,0 (0)	12,9 (4)
Plus de 253 300 fr. (4 ^e quartile)	35,0 (7)	*30,0 (3)	34,5 (10)

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique, complément d'enquête écrit (selon la variable); données pondérées, personnes qui, au moment du sondage avaient déjà atteint l'âge légal de la retraite (N = sondage tél. max. 883 hommes, 1113 femmes ; complément d'enquête écrit [variables t₂] max. 495 hommes, 622 femmes)

Légende: * Différence statistiquement significative au sein des groupes de caractéristiques selon résidus standardisés $p < 0,05$

On peut tirer du tableau ci-dessus les conclusions suivantes :

Revenu annuel brut avant la retraite : le revenu personnel (revenu total y compris le revenu de la fortune) dans l'année précédent la retraite a une influence relativement grande sur la part de préretraite (V total: 0,37, hommes : 0,27, femmes : 0,23). Plus le revenu personnel est élevé, plus la part des personnes préretraitées est grande. Dans le quartile de revenu le plus bas (revenu annuel : jusqu'à environ 25 000 francs), cette part est de 10 %, dans le quartile le plus haut (revenu annuel : plus de 104 000 francs), d'environ 54 %. On note le

même rapport dans l'analyse du revenu soumis à l'AVS cinq ans avant l'âge de la retraite (V total: 0,31).¹⁹

Revenu annuel brut du ménage avant la retraite : comme pour le revenu personnel, le revenu du ménage – soit le revenu personnel plus celui de l'époux/épouse ou partenaire – réalisé immédiatement avant la retraite se répercute sur les parts de préretraite (V total: 0,27, hommes: 0,23, femmes: 0,15) : un revenu du ménage élevé favorise la préretraite.

Fortune nette du ménage avant la retraite : pour la fortune du ménage (fortune personnelle plus fortune de l'époux/épouse ou partenaire), les rapports sont comparables mais moins marqués que pour les facteurs financiers précédents (V total: 0,22, hommes: 0,20, corrélation non significative chez les femmes) ; une fortune élevée favorise également la préretraite.

Rente AVS : le montant actuel de la rente AVS peut être converti approximativement au montant de la rente immédiatement avant l'âge de la retraite. Sans doute en raison de la fourchette assez étroite entre rente minimum et rente maximum, la rente AVS n'a qu'une faible influence sur la part de préretraite (V total: 0,12). L'examen par sexe montre que la corrélation n'est significative que chez les femmes (V: 0,17).

Couverture LPP/caisse de pension : la prévoyance professionnelle (PP) a une forte influence sur la prise d'une préretraite. Dans le groupe des personnes qui indiquent bénéficier d'une prévoyance professionnelle, la part de préretraite est de 41,1 % contre 10,1 % pour les personnes qui n'en ont pas (V total: 0,33, hommes: 0,24, femmes: 0,23). Le résultat est net: plus le capital-vieillesse économisé est élevé (montant standardisé à l'âge légal de la retraite), plus la part de préretraite est élevée (V total: 0,46, hommes: 0,40, femmes: 0,30). Pour les personnes n'ayant pas de PP ou ayant un petit avoir LPP (entre 0 et 140 000 fr.), la part de préretraite se situe entre 10 à 14 %, et dans le quartile le plus élevé (plus de 617 000 francs d'avoir-vieillesse LPP), à 63,4 %.²⁰

Prévoyance privée, pilier 3a/3b : on observe un rapport similaire, mais plus faible, en ce qui concerne la prévoyance privée (V total: 0,16, hommes : juste en deçà du significatif, femmes : 0,16). Les personnes ayant une prévoyance privée sont plus nombreuses à prendre une préretraite que les autres (41 % et 24,3 % respectivement). Chez les hommes surtout, le rapport tend à dépendre du montant de l'avoir du 3^e pilier (V total: 0,12, hommes : 0,21, femmes : non significatif) : plus l'avoir est élevé, plus il y a retraite anticipée. A noter que pour le 3^e pilier, les cas, et donc les réponses, sont peu nombreux.

4.2.6.4 Répartition des personnes préretraitées en fonction de critères conjoncturels choisis

Pour clore ces évaluations de la fréquence d'une préretraite, le tableau T 4.21 visualise le rapport entre la préretraite et les facteurs « tension du marché cantonal de l'emploi » (résultant du rapport entre le nombre d'emplois vacants et le nombre de personnes sans

¹⁹ Ces données proviennent de la Centrale de compensation de Genève.

²⁰ La variable concernant le montant de l'avoir vieillesse de la prévoyance professionnelle (avoir LPP) a été établie sur la base des réponses au questionnaire écrit et des données de la Centrale de compensation (voir annexe A 3.3). Comme ces données n'étaient pas disponibles pour toutes les personnes, l'échantillon « y compris données Centrale de compensation » est légèrement plus petit que celui du questionnaire écrit.

emploi) et «taux de chômage au niveau cantonal » au moment de la retraite des personnes interrogées.

T 4.21: Parts de personnes préretraitées (retraite anticipée et retraite partielle, en %) selon des critères conjoncturels choisis

Critères	Part des personnes préretraitées		
	hommes	femmes	total
Sexe	*43,6 (385)	*13,4 (149)	26,8 (534)
Tension du marché cantonal de l'emploi t₂			
Forte tension (> -1,97; 4 ^e quartile)	40,5 (85)	16,2 (38)	27,8 (123)
Tension moyenne (-3,57 – -1,97; 2 ^e et 3 ^e q.)	47,2 (177)	13,1 (65)	27,8 (242)
Faible tension (<= -3,58; 1 ^{er} quartile)	49,8 (106)	10,1 (26)	28,1 (132)
Taux de chômage cantonal t₂			
Faible taux (<= 2,0%; 1 ^{er} quartile)	46,0 (104)	19,3 (43)	32,7 (147)
Taux moyen (2,1 – 4,5%; 2 ^e et 3 ^e quartiles)	44,3 (181)	11,1 (57)	25,8 (238)
Taux élevé (>4,5%; 4 ^e quartile)	51,2 (83)	11,9 (30)	27,2 (113)

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique; données pondérées, personnes qui, au moment du sondage avaient déjà atteint l'âge légal de la retraite (N = max. 797 hommes, 987 femmes)

Légende: * Différence statistiquement significative au sein des groupes de caractéristiques selon résidus standardisés $p < 0,05$

On n'observe pas de corrélation statistiquement significative entre retraite anticipée et tension du marché de l'emploi. Par contre, on relève une très faible corrélation entre retraite anticipée et taux de chômage (V total : 0,06). Pour les femmes (V: 0,10), cette corrélation tend à se traduire par une part plus élevée de préretraite en cas de faible taux de chômage, alors que pour les hommes, la relation est inversée, ou plutôt «en U ». Mais aucune de ces corrélations n'est significative.

4.2.6.5 Conclusions tirées de l'examen des critères de détermination possibles de la préretraite

Comme conclusion sur les pouvant déterminer la prise d'une préretraite, on peut, sur la base des évaluations de fréquence exposées plus haut, retenir ce qui suit :

- Parmi les *critères sociodémographiques*, seuls le sexe, la formation et le statut d'activité du/de la partenaire au moment de la retraite ont une corrélation statistiquement significative avec la prise d'une préretraite.
- Les *critères socioprofessionnels* tels que le statut d'activité avant la retraite, le statut professionnel, la branche économique de la dernière activité, la taille de l'entreprise de la dernière activité et la durée de service ont une forte influence sur la prise d'une préretraite.
- Plus encore que les critères socioprofessionnels, les *critères économiques et relevant de la prévoyance professionnelle*, par leur nature même liés aux précédents, ont une influence sur la préretraite. Le revenu personnel et le revenu du ménage, ainsi que la fortune du ménage avant la retraite sont des motifs importants pour une préretraite. Pour ce qui est des critères relatifs à la prévoyance professionnelle, ce sont surtout le fait de

bénéficiaire d'une PP et le montant de l'avoir vieillesse économisé qui influent sur la préretraite.

- L'analyse des données agrégées ne permet pas de dégager un rapport sans équivoque entre la préretraite et des facteurs économiques externes comme la tension du marché cantonal de l'emploi ou le taux de chômage cantonal.

Il convient toutefois de noter que toutes les corrélations présentées plus haut sont dérivées d'analyses bivariées. Cela signifie qu'il n'a pas été tenu compte de l'influence d'autres variables. Etant donné qu'il doit exister des influences significatives, l'importance des différents facteurs déterminants ne peut être établie qu'au terme d'analyses multivariées. Ces calculs seront effectués au chapitre 5.

4.3 La retraite « ordinaire »

Cette partie traite des personnes qui n'ont pas anticipé leur retraite. Nous appelons « retraite ordinaire » la trajectoire suivie par ce groupe de personnes. Cette terminologie part d'un point de vue rétrospectif du passage à la retraite (voir partie 4.1). Les personnes préretraitées (retraite anticipée et retraite partielle) ne sont pas prises en compte ici, même si elles rejoignent les rangs des « retraités ordinaires » au moment d'atteindre l'âge légal de la retraite.

Le point 4.3.1 porte sur les personnes qui ont été actives au moins jusqu'à la retraite ordinaire. Les considérations qui y sont faites forment le pendant du point 4.2.6 concernant les personnes préretraitées. En 4.3.2, nous analysons combien de personnes ont réduit leur activité avant la retraite, et pour quels motifs, sans profiter de la retraite partielle ; en 4.3.3, nous nous intéressons au groupe des personnes qui sont arrivées à la retraite sans avoir exercé d'activité et dans le dernier point (4.3.4), nous examinons l'évaluation de la retraite, imminente ou effective, par les personnes concernées elles-mêmes.

4.3.1 *Qui travaille au moins jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite ?*

En 4.2.6, nous avons relevé les facteurs déterminant le départ en préretraite sous forme de tableaux. Il en est ressorti que les hommes, les personnes ayant un bon niveau de formation et les personnes dont le ou la partenaire est à la retraite anticipent plus souvent leur retraite que les autres. De leur côté, les femmes, pour autant qu'elles soient actives, les personnes ayant un niveau de formation plutôt bas et celles qui n'ont pas de partenaire retraité(e) ont plutôt tendance à travailler jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite.

Nous avons vu que le statut d'activité et le statut professionnel ont une forte influence sur la prise d'une préretraite. Pour ce qui est des personnes qui travaillent au moins jusqu'à l'âge de la retraite, il s'avère que les indépendants sont plus nombreux que les salariés, et ce dans une mesure significative. De même, les personnes qui n'ont que quelques subordonnés, ou qui n'en ont pas, travaillent plus souvent au moins jusqu'à l'âge de la retraite que les personnes plus haut placées dans la hiérarchie. Il s'avère également que les personnes travaillant dans les domaines « agriculture et sylviculture », « autres services et ménages » et « commerce et réparation » sont proportionnellement plus nombreuses à travailler jusqu'à la retraite ordinaire. C'est encore le cas, mais dans une moindre mesure, pour les domaines « hôtellerie et restauration », « santé et action sociale », « immobilier, informatique, R&D » et « construction ». Dans toutes les autres branches (administration publique, banques et assurances, transports et communications, industries manufacturières et industrie), la part

des personnes qui travaillent jusqu'à l'âge de la retraite est inférieure à la moyenne de l'ensemble des personnes actives jusqu'à la retraite.

En 4.2.6, on a également observé un lien étroit entre le moment de la retraite et les facteurs économiques et relevant de la prévoyance professionnelle. On peut déduire des constatations faites concernant la préretraite que les personnes ayant avant la retraite un revenu personnel, un revenu du ménage et une fortune du ménage plutôt bas ont tendance à travailler au moins jusqu'à l'âge de la retraite. S'agissant des facteurs relatifs à la prévoyance professionnelle, c'est surtout l'absence de PP qui incite les gens à travailler au moins jusqu'à l'âge de la retraite.

4.3.2 Réduction de l'activité avant la retraite

Selon Spycher (2001: 155), on observe assez souvent une réduction progressive du temps de travail dans les années précédant l'âge AVS. Nous nous attachons ci-après à établir combien de personnes ont réduit leur temps de travail avant la retraite ordinaire, sans profiter de la possibilité de prendre une retraite partielle.

On a demandé aux personnes interrogées si elles avaient réduit leur activité dans les cinq ans précédant la retraite. Sur 884 personnes qui étaient actives jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite, environ 8,3 % ont répondu par l'affirmative. Le tableau T 4.22 donne les motifs de cette réduction. 23,1 % invoquent des problèmes de santé ; 21,8 % des motifs liés à l'âge ; 17,9 % d'autres motifs (non définis). Pour 15,4 %, ce sont des raisons familiales et pour 12,8 % des raisons liées à l'entreprise qui ont été déterminantes. Environ 5 % ont répondu ne plus être intéressés à travailler à plein temps et 3,8 % avoir renoncé à une activité indépendante.

T 4.22 Motifs pour la réduction de l'activité de personnes actives jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite (N=78)

Maladie, accident, invalidité	23,1%
Age	21,8%
Autres motifs	17,9%
Raisons familiales	15,4%
Contraintes liées à l'entreprise	12,8%
Pas intéressé(e) à un travail à plein temps	5,1%
Cessation d'une activité indépendante	3,8%
Total	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique

4.3.3 Le passage du non-emploi à la retraite

Comme on l'a vu, ce sont avant tout des femmes qui suivent la trajectoire passant du non-emploi à la retraite. 91 % des personnes interrogées qui n'exercent pas d'activité lucrative jusqu'à la retraite sont des femmes. Le tableau T 4.23 donne les motifs du non-emploi jusqu'à l'âge légal de la retraite. Il en ressort que la plupart des femmes se sont retirées du marché du travail plus ou moins volontairement, le plus souvent pour s'occuper du ménage et des enfants. Le chômage et les problèmes de santé jouent un rôle secondaire.

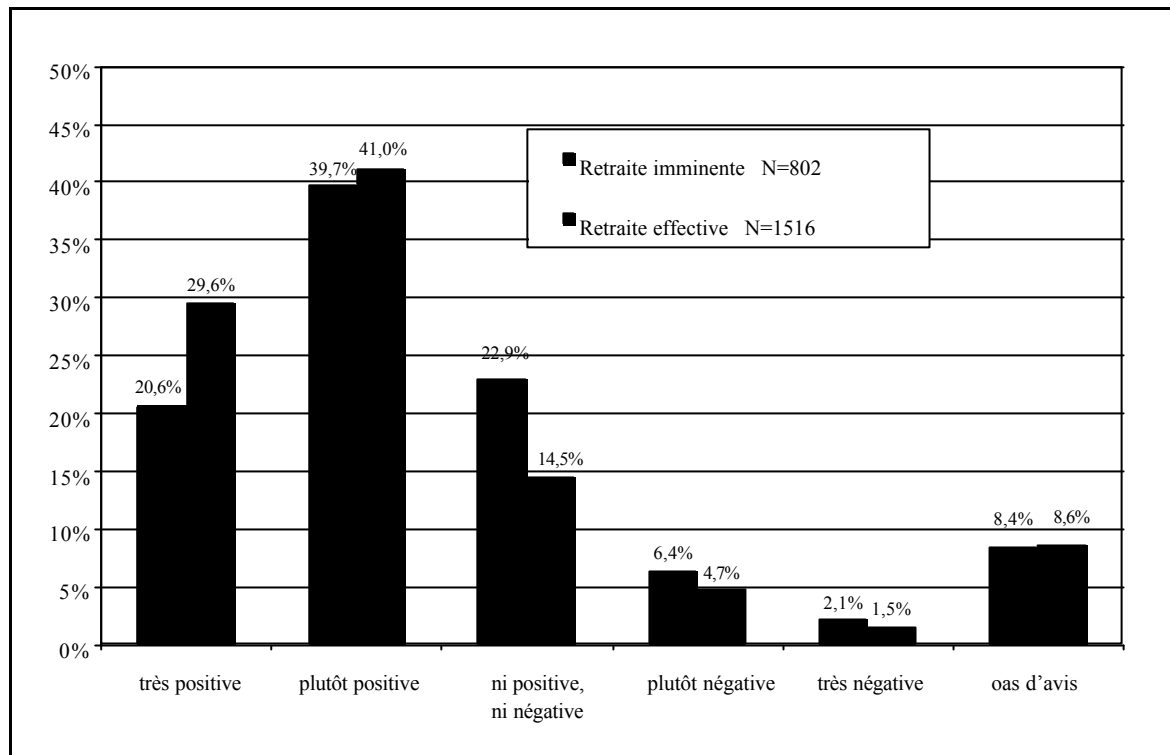
T 4.23 Motifs du non-emploi (femmes), N=513

Retrait du marché du travail	94,6% (485)
Chômage	0,6% (3)
Invalidité/maladie	4,9% (25)
Total	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

4.3.4 Appréciation de la retraite ordinaire

On a demandé aux personnes sondées de donner leur appréciation de la retraite imminente ou effective. N'ont pas été interrogées les personnes prérétraitées. Les résultats sont présentés dans le graphique G 4.24.

G 4.24 Appréciation de la retraite imminente ou effective

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique

Personnes non encore retraitées : un peu plus du cinquième de ce groupe apprécie très positivement la retraite à venir ; deux cinquièmes la jugent plutôt positivement ; 22,9 %, ni positivement ni négativement ; 8,5 % négativement, alors qu'un peu plus de 8 % n'ont pas d'opinion à ce sujet.

Personnes retraitées : 29,6 % des personnes retraitées la jugent très positivement, 41 % plutôt positivement et 14,5 % ni positivement ni négativement. Seuls 6% des personnes retraitées apprécient négativement, voire très négativement leur retraite. Si l'on compare les deux groupes, on constate que la retraite à venir est jugée un peu moins positivement, sans doute en raison des incertitudes liées à cette expérience nouvelle.

4.4 Poursuite de l'activité lucrative à l'âge de la retraite

Comme on l'a vu, le financement de la prévoyance vieillesse soulève d'importantes questions en matière de préretraite. Mais il existe au moins autant d'incertitudes en ce qui concerne les personnes qui continuent de travailler au-delà de l'âge de la retraite. En particulier, on ne connaît pas le nombre de ces personnes, ni leurs caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques. En 4.4.1, nous quantifions et décrivons les personnes qui continuent de travailler à l'âge de la retraite ; en 4.4.2, nous analysons dans quelle mesure les personnes interrogées seraient prêtes ou non à continuer à travailler à l'âge de la retraite et en 4.4.3, nous établissons les motifs pouvant les inciter à le faire.

4.4.1 Taux de personnes actives à l'âge de la retraite

Comme mentionné au chapitre 3, 12,7 % des femmes âgées de 63 à 71 ans et 19,5 % des hommes âgés de 65 à 73 ans travaillent encore. Le tableau T 4.25 donne les pourcentages de personnes actives à l'âge de la retraite en fonction de la trajectoire suivie. On note qu'aussi bien des personnes préretraitées que des personnes qui n'étaient pas actives immédiatement avant l'âge ordinaire de la retraite travaillent à nouveau à l'âge AVS. Le premier groupe comprend les personnes préretraitées qui, en dépit de leur retraite, travaillent quand même (16,3 %) ; l'activité lucrative peut avoir été reprise immédiatement après la préretraite ou plus tard. Le deuxième groupe comprend les personnes qui n'étaient pas actives avant la retraite ordinaire mais qui ont entamé une activité lucrative à l'âge de la retraite (11,2 %). Mais la majeure partie des personnes qui travaillent à l'âge de la retraite (72,5 %) exerçaient déjà une activité lucrative avant la retraite. Nous reviendrons plus loin sur l'ampleur des ces activités.

T 4.25 Personnes encore actives à l'âge de la retraite selon la trajectoire suivie

<i>Trajectoire</i>	<i>Part de personnes actives à l'âge de la retraite N=320</i>
Personnes préretraitées	16,3% (52)
Personnes actives au moins jusqu'à l'âge de la retraite	72,5% (232)
Personnes non préretraitées et n'ayant pas travaillé jusqu'à l'âge de la retraite	11,2% (36)
Total	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

Il ressort du tableau T 4.26 que les personnes dont le niveau de formation est bas et celles dont il est élevé sont un peu plus nombreuses à travailler au-delà de la retraite que les personnes ayant un niveau de formation moyen. Widmer et al. (2002: 54) arrivent à un résultat similaire ; eux aussi établissent une corrélation tout au moins partielle entre niveau de formation et exercice d'une activité au-delà de l'âge de la retraite.

T 4.26 Personnes actives en fonction du niveau de formation (avant et après l'âge de la retraite)

	<i>Age ordinaire de la retraite non encore atteint N=590</i>	<i>Age ordinaire de la retraite atteint N=328</i>
Niveau de formation élevé	26,4% (156)	28,4% (93)
Niveau de formation moyen	47,6% (281)	43,3% (142)
Niveau de formation bas	25,9% (153)	28,4% (93)
Total	100,0%	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

Les indépendants sont-ils plus nombreux à continuer de travailler à l'âge de la retraite que les salariés? On voit dans le tableau T 4.27 que trois quarts environ des personnes actives interrogées qui n'avaient pas encore atteint l'âge de la retraite étaient salariées. Presque un cinquième est formé des indépendants et un peu plus de 6% travaillent dans l'entreprise familiale.

Pour les personnes actives ayant déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite, la situation se présente tout à fait différemment : alors qu'un peu plus de la moitié est salariée, la part des indépendants a augmenté, atteignant près d'un tiers, et la proportion de personnes qui travaillent dans l'entreprise familiale a doublé. On en déduit que les personnes exerçant une activité indépendante et les personnes employées dans l'entreprise familiale sont plus souvent actives à l'âge de la retraite que les autres. Ce résultat correspond également à l'étude de Widmer et al. (2002: 55) selon laquelle la part des indépendants est plus élevée parmi les personnes actives à l'âge de la retraite que parmi les personnes actives âgées de 20 à 64 ans.

T 4.27 Personnes actives selon le statut (avant et après l'âge de la retraite)

	<i>Age ordinaire de la retraite non encore atteint N=590</i>	<i>Age ordinaire de la retraite atteint N=328</i>
Employé(e)	74,4% (439)	53,9% (177)
Indépendant(e)	19,3% (114)	32,6% (107)
Travaille dans l'entreprise familiale	6,3% (37)	13,4% (44)
Total	100,0%	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

Le tableau T 4.28 présente les parts de personnes actives avant et après l'âge de la retraite selon la branche économique.

T 4.28 Personnes actives avant et après l'âge de la retraite selon la branche économique

<i>Branche économique</i>	<i>Part des personnes actives avant l'âge de la retraite N=574</i>	<i>Part des personnes actives à l'âge de la retraite N=328</i>	<i>Différence en %</i>
Agriculture et sylviculture	8,4% (48)	20,6% (68)	+12,2
Autres services, ménages	13,6% (78)	18,6% (64)	+5,0
Commerce et réparation	11,1% (64)	11,6% (36)	+0,5
Immobilier/gérance, informatique, R&D	8,9% (51)	8,7% (29)	-0,2
Administration publique	6,8% (39)	6,4% (18)	-0,4
Construction	7,0% (40)	6,4% (21)	-0,6
Hôtellerie et restauration	2,6% (15)	1,7% (6)	-0,9
Transports et communications	2,3% (13)	1,2% (3)	-1,3
Banques et assurances	2,6% (15)	0,9% (3)	-1,7
Enseignement	5,2% (30)	3,2% (11)	-2,0
Santé et action sociale	13,4% (77)	10,4% (33)	-3,0
Industries manufacturières/industrie	18,1% (104)	10,4% (36)	-7,7
Total	100,0%	100,0%	

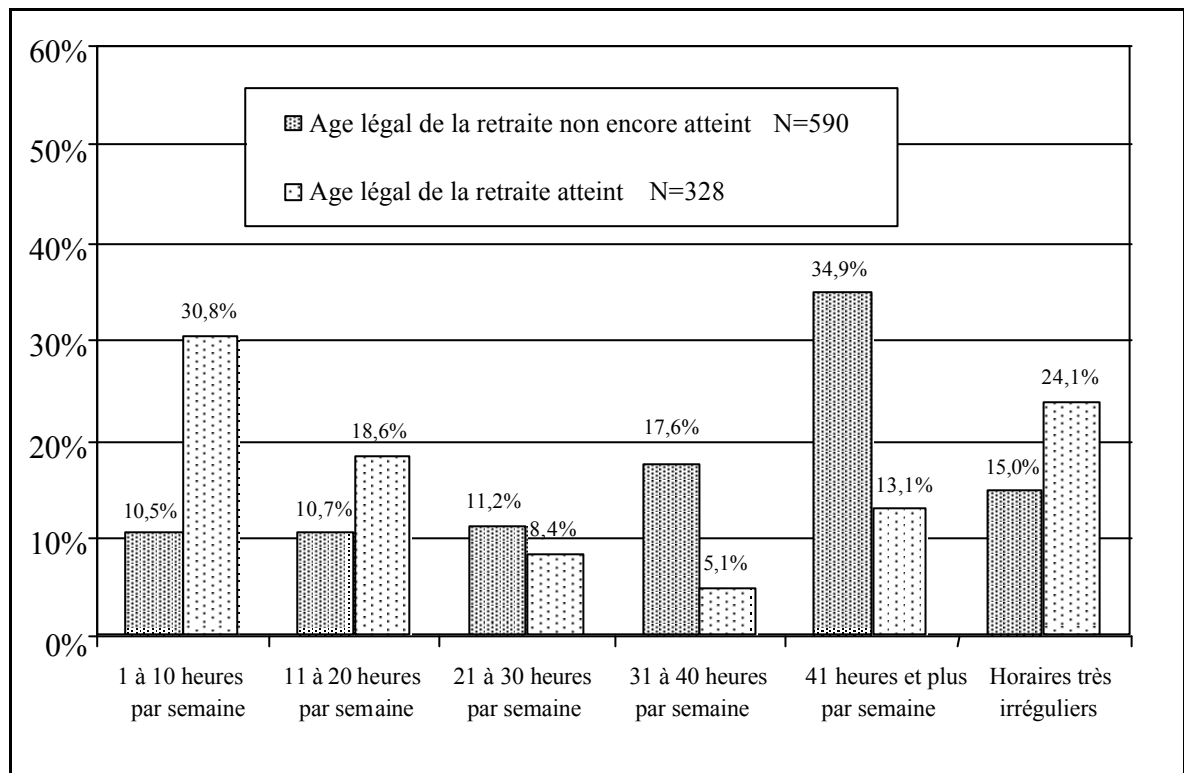
Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

Si l'on compare les parts de personnes actives en fonction de la branche économique, on constate que la proportion de personnes actives à l'âge de la retraite dans les branches « agriculture et sylviculture », « services » et « commerce et réparation » est plus élevée chez les personnes actives à l'âge de la retraite que chez les personnes actives avant l'âge de la retraite. L'augmentation est la plus marquée dans le domaine « agriculture et sylviculture ». Dans toutes les autres branches, la part de personnes actives diminue. Les baisses sont les plus nettes dans les branches « industries manufacturières/industrie », « santé et action sociale » et « enseignement ». On peut donc retenir que l'on travaille au-delà de l'âge de la retraite surtout dans les branches « agriculture et sylviculture », « services » et « commerce et réparation ».

Le taux d'occupation de l'activité exercée après la retraite est également intéressant. Le graphique G 4.29 compare les temps de travail des personnes actives qui ont déjà atteint l'âge de la retraite avec ceux des personnes actives qui ne l'ont pas encore atteint. Pour les deuxièmes, le temps hebdomadaire de travail est généralement de 41 heures et plus ou de 31 à 40 heures par semaine ; pour les premières, le plus souvent entre 1 et 10 heures et entre 11 et 20 heures par semaine. Il est intéressant de noter que presque un quart des personnes actives à l'âge de la retraite répondent que leur temps de travail varie beaucoup. Bref, une fois retraité(e), on travaille généralement moins et selon un horaire très irrégulier. D'un

autre côté, il faut retenir que pas moins de 13 % environ des personnes actives à l'âge de la retraite travaillent plus de 41 heures par semaine.

G 4.29 Comparaison des temps de travail des personnes actives avant et après l'âge de la retraite



Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

4.4.2 Disposition à continuer de travailler à l'âge de la retraite

On a demandé aux personnes actives n'ayant pas encore atteint l'âge de la retraite si elles pouvaient envisager d'exercer une activité lucrative après avoir atteint l'âge AVS. Le tableau T 4.30 présente les résultats par sexe : 47 % des femmes et environ 41 % des hommes ont répondu qu'ils pouvaient envisager de continuer à travailler au-delà de l'âge de la retraite s'ils en avaient la possibilité. Chez les femmes, la part de celles qui seraient prêtes à continuer est même plus grande que la part de celles qui ne le voudraient pas. Par contre, une très faible majorité d'hommes (53,5 %) ne souhaiteraient plus travailler au-delà de l'âge de la retraite.

T 4.30 Poursuite du travail après l'âge de la retraite (seulement personnes actuellement actives)

	hommes N=301	femmes N=266
Oui, je continuerais à travailler	41,2% (124)	47,0% (125)
Non, je ne continuerais pas à travailler	53,5% (161)	45,1% (120)
Pas d'avis / pas de réponse	5,3% (16)	7,9% (21)
Total	100,0%	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

La situation se présente un peu différemment pour les personnes ayant atteint l'âge de la retraite et qui étaient auparavant actives (voir tableau T 4.31). Un quart d'entre elles indiquent qu'elles auraient continué à travailler si elles en avaient eu la possibilité. Chez les personnes ayant atteint l'âge AVS, les différences entre les sexes sont nettement moins prononcées que chez les personnes actuellement actives.

T 4.31 Poursuite du travail après l'âge légal de la retraite (seulement personnes actives auparavant)

	<i>hommes</i> <i>N=715</i>	<i>femmes</i> <i>N=943</i>
Oui, j'aurais continué à travailler	24,8% (172)	25,7% (235)
Non, je n'aurais pas continué à travailler	72,6% (504)	70,0% (639)
Pas d'avis / pas de réponse	2,6% (18)	4,3% (39)
Total	100,0%	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

Il ressort d'analyses plus poussées sur les personnes actuellement actives et n'ayant pas encore atteint l'âge AVS, que la disposition à continuer de travailler au-delà de l'âge de la retraite dépend du niveau de formation atteint et du statut professionnel (voir tableaux T 4.32 et T 4.33). Sur la base des pourcentages figurant dans la deuxième colonne des tableaux T 4.32 et T 4.33 respectivement, on note que la disposition à continuer de travailler à l'âge de la retraite est grande surtout chez les personnes ayant un niveau de formation élevé et moyen, ainsi que chez les indépendants. Ces différences sont significatives au niveau de $p=0,05$.

T 4.32 Poursuite du travail selon le niveau de formation (seulement personnes actuellement actives)

	<i>Oui, je</i> <i>continuerai à</i> <i>travailler</i>	<i>Non, je ne</i> <i>continuerai pas</i> <i>à travailler</i>	<i>Ne sais pas /</i> <i>pas de</i> <i>réponse</i>	<i>Total</i>
<i>Niv. de formation élevé N=149</i>	55,7%	38,9%	5,4%	100,0%
<i>Niv. de formation moyen N=270</i>	42,6%	51,1%	6,3%	100,0%
<i>Bas niv. de formation N=148</i>	31,5%	56,8%	8,1%	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

T 4.33 Poursuite du travail selon le statut (seulement personnes actuellement actives)

	<i>Oui, je continuerais à travailler</i>	<i>Non, je ne continuerais pas à travailler</i>	<i>Ne sais pas / pas de réponse</i>	<i>Total</i>
<i>Employés N=425</i>	36,5%	57,4%	6,1%	100,0%
<i>Indépendants N=142</i>	65,5%	26,1%	8,5%	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

On a également demandé aux personnes actives à l'âge de la retraite pendant combien de temps elles envisageraient de continuer à travailler. Le tableau T 4.34 montre que plus de 60 % aimeraient travailler aussi longtemps que possible. Près de 16 % aimeraient travailler encore un ou deux ans, un peu plus de 6 %, trois ans ou plus, et 14,5 % ne peuvent actuellement s'exprimer à ce sujet.

T 4.34 Durée prévue de la poursuite de l'activité actuelle à l'âge de la retraite, N=325

1 à 2 ans	16,3% (53)
3 à 4 ans	3,7% (12)
5 ans et plus	2,8% (9)
Aussi longtemps que je pourrai / que ça ira	62,8% (204)
Je ne peux pas le dire actuellement	14,5% (47)
Total	100,0%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

4.4.3 Motifs pour continuer de travailler à l'âge de la retraite

Il ressort du tableau T 4.35 que le défi professionnel est le principal motif pour la poursuite de l'activité lucrative au-delà de l'âge de la retraite (64 % des personnes interrogées) ; 29,7 % des personnes actives à l'âge de la retraite mentionnent le revenu comme motif important ; 12,6 % invoquent le fait de ne pas être suffisamment occupé sans travail ; 9,9 % n'aimeraient pas renoncer aux contacts avec les collègues et 9,6 % invoquent leur bon état de santé. Seuls 6,6 % des personnes interrogées continuent de travailler parce que leur succession dans l'entreprise n'est pas réglée et 5,7 % parce qu'elles occupent une fonction dirigeante.

T 4.35 Motifs invoqués pour continuer de travailler à l'âge AVS (plusieurs réponses possibles), N=333

Par plaisir de relever le défi professionnel	64,0%
Tributaire d'un revenu, la rente AVS ne suffit pas	29,7%
Insuffisamment occupé(e) sans activité professionnelle	12,6%
Pour les contacts avec les collègues	9,9%
Du fait d'une bonne santé	9,6%
Succession non réglée dans l'entreprise	6,6%
Exerce une fonction dirigeante	5,7%
Total	138,1%

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique

4.5 Trajectoires marquées par le chômage ou des problèmes de santé

Examinons à présent les personnes qui ont quitté la vie active sur fond de chômage ou de problèmes de santé. Nous avons analysé sous cet angle la « biographie professionnelle » des personnes interrogées. Sur les 1960 personnes ayant déjà atteint l'âge de la retraite, 262 (13,4 %) sont concernées par au moins un de ces critères : 63 par le chômage et 207 par des problèmes de santé, dont huit par les deux. Comme les données relatives à l'emploi ont été relevées pour les quinze dernières années, elles remontent au moins jusqu'à 60 ans pour les hommes et à 58 ans pour les femmes.

Les analyses qui suivent portent deux catégories, soit

1) les personnes qui ont été touchées par le *chômage* ou un *licenciement* au cours de 15 dernières années, précisément celles :

- qui ont dû abandonner leur activité professionnelle en raison d'un licenciement ;
- qui ont connu une période de chômage d'au moins trois mois durant cette période ;

2) les personnes dont le parcours professionnel a été marqué par des *problèmes de santé* durant les 15 dernières années, précisément celles :

- qui ont dû abandonner leur activité professionnelle durant cette période pour cause d'accident, de maladie ou d'invalidité ;
- qui ont dû interrompre leur activité professionnelle pendant plus de trois mois durant cette période pour cause d'accident, de maladie ou d'invalidité ;
- qui touchaient une rente d'invalidité avant la retraite.

Le tableau T 4.36 donne la proportion des différents groupes par rapport à l'ensemble des personnes à l'âge de la retraite. Sur les 1960 personnes interrogées, 63 (3,2 %) ont connu des problèmes de chômage au cours des 15 dernières années, 49 (2,5 %) ont été licenciées une fois, 22 (1,1 %) ont connu une période de chômage et huit font partie des deux groupes. Les problèmes de santé sont comparativement plus fréquents : durant les 15 dernières années, 207 personnes (10,6 %) ont été confrontées à des problèmes de santé, qui ont joué un rôle sur la fin de leur parcours professionnel, 6,3 % des personnes interrogées ont dû mettre un terme à leur activité professionnelle pour des raisons de santé, 1,5 % ont un

parcours professionnel marqué par des phases d'interruption de l'activité pour cause d'accident, de maladie ou d'invalidité et 8,2 % touchaient une rente d'invalidité avant l'âge de la retraite.

T 4.36: Importance des problèmes de santé et de chômage pour les personnes à l'âge de la retraite (plusieurs réponses possibles) N=1960

<i>Problèmes de chômage</i>	
Personnes licenciées une fois	2,5% (49)
Personnes ayant connu des périodes de chômage	1,1% (22)
<i>Problèmes de santé</i>	
Abandon de l'activité professionnelle pour cause d'accident, de maladie ou d'invalidité	6,3% (124)
Phase d'interruption de l'activité pour cause d'accident, de maladie ou d'invalidité	1,5% (29)
Personnes au bénéfice d'une rente d'invalidité.	8,2% (161)

Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique; données pondérées

Faute d'un nombre suffisant de personnes touchées par la maladie, l'accident, l'invalidité ou le chômage dans cet échantillon, il n'est pas possible d'apporter de réponses détaillées aux questions concernant l'influence de ces facteurs sur les voies de sorties. Nous n'avons notamment rencontré que quatre cas dans lesquels tant les problèmes de santé que le chômage ont joué un rôle.

4.6 Validation des « voies de sortie » à l'aide d'exemples concrets

Dans une deuxième étape, les modèles de sortie de la vie active développés sur la base des analyses quantitatives et de l'analyse secondaire ont été validés et enrichis par des entretiens individuels de type qualitatif²¹. Ces histoires individuelles donnent un éclairage nuancé aux divers modèles de sortie. Les entretiens ont permis de vérifier la plausibilité des réponses sur la situation financière. On n'a pas constaté de distorsions systématiques.

Sur les 18 entretiens, huit exemples représentatifs ont été retenus. Ils illustrent la palette des contextes et des options qui influencent le choix du passage à la retraite. Ils permettent de voir dans quelle mesure les voies de sorties ont été dictées par des choix personnels ou des facteurs extérieurs (administratifs, institutionnels, conjoncturels ou encore de santé).

Les histoires individuelles ci-après sont la retranscription des interviews réalisées à l'aide d'un aide-mémoire (voir 2.2.4). Pour conserver un caractère authentique, nous citons parfois les personnes interrogées (passages entre guillemets). Enfin, afin de respecter le droit à la protection des données des personnes interrogées, nous avons anonymisé ou légèrement modifié toutes les indications qui permettraient de les identifier.

4.6.1 La préretraite volontaire

Monsieur F. est âgé de 62 ans : il a pris sa retraite il y a deux ans. Il vit seul dans un appartement locatif d'une ville du Plateau. Divorcé à deux reprises, il a deux enfants.

²¹ Méthodologie, voir point 2.4.2.

Après une formation de serrurier, F. travaille dix ans dans la métallurgie. En 1964, il passe au service sanitaire de sa ville. En plus de cette activité, il est employé par une société immobilière en tant que concierge de trois immeubles locatifs. Dès l'âge de 50 ans environ, il pense de temps à autre à prendre une retraite anticipée. Bien qu'il n'ait jamais eu de problème de santé ni été absent pour cause de maladie, il se rend compte que le travail représente un effort physique toujours plus important, particulièrement en se comparant avec ses collègues plus jeunes. Par ailleurs, la retraite anticipée revient souvent au centre des discussions dans son syndicat. A cette époque, F. vit encore avec sa femme, bien plus jeune que lui. D'un commun accord, ils ont décidé qu'elle reprendra un travail dès qu'il sera à la retraite et qu'il s'occupera alors davantage du ménage.

Avant son soixantième anniversaire, la caisse de pension du personnel propose la retraite anticipée à titre d'essai : les personnes nées entre 1936 et 1940 peuvent prendre leur retraite anticipée à l'âge de 60 ans, en touchant la pleine retraite. Par ailleurs, ces personnes peuvent disposer d'un crédit transitoire jusqu'à l'âge légal de la retraite. Pratiquement tous les employés concernés saisissent cette offre, tout comme F. : « J'en ai tout de suite profité, je ne voulais pas attendre et risquer qu'on nous dise plus tard que l'offre n'est plus valable. » L'employeur de F. propose un cours de deux jours sur la retraite anticipée, en partie sur les heures de travail. S'estimant suffisamment informé grâce aux discussions avec ses collègues, F. n'y assiste pas. En additionnant sa retraite, le crédit transitoire et les allocations familiales, F. arrive à un revenu mensuel de près de 6000 francs. Monsieur F. travaille encore environ 20 heures par semaine comme concierge et entend garder cette activité jusqu'à ce qu'il touche l'AVS. Son plus jeune enfant aura alors 20 ans et devrait être indépendant financièrement.

Pour F., la retraite signifie « se coucher et ne rien faire. » Certains de ses amis envient parfois sa situation de « jeune retraité ». Il répond alors que pendant des années, il a travaillé la nuit, le samedi ou le dimanche alors que d'autres s'amusaient. Aujourd'hui, il apprécie d'avoir plus de temps pour lui. Il ne fait partie d'aucune association, mais continue d'assister aux manifestations organisées par son ancien employeur. Il fait des excursions avec des amis et apprécie aussi d'être seul de temps à autre. Il espère rester aussi longtemps que possible en bonne santé et est conscient qu'il devrait faire plus attention à son alimentation s'il veut réaliser son vœu : devenir centenaire.

4.6.2 *La préretraite imposée*

Mme G. est veuve. Elle est locataire de son appartement. Ses deux enfants sont adultes, ne sont pas mariés et n'ont pas d'enfants. Mme G. est âgée de 67 ans et a pris sa retraite il y a quatre ans, après la mort de son mari.

Mme G. est d'origine anglaise et a grandi aux Etats-Unis et en Angleterre, où elle fait une formation de pianiste. Après des études d'histoire de l'art à Paris, elle retourne quelques années en Angleterre et exerce la profession de pianiste. Mme G. tient absolument à fonder une famille, et est convaincue qu'elle ne peut mener de front vie de famille et carrière musicale. Après son mariage en Suisse, elle travaille dans l'entreprise de son mari, une agence de textile. Elle y effectue quelques travaux administratifs selon un horaire très variable. Elle travaille quelques demi-journées par semaine lorsque les enfants sont petits, et quelques années plus tard à mi-temps lorsque les affaires florissantes l'exigent. Par la suite, son mari s'occupe seul de l'agence et elle ne travaille plus qu'au coup par coup « pour boucher les trous ». Elle s'occupe des enfants, de leur grande maison et du jardin.

Parallèlement, elle s'engage dans des activités caritatives. Elle fait ponctuellement des traductions et des remplacements dans des galeries pour rendre service à des amis.

A la fin des années 80, son mari tombe malade du cancer. Il est de plus en plus handicapé dans son travail et Mme G. doit le seconder. En 1998, à la mort de son mari, les perspectives n'étant pas bonnes, une vente de l'agence n'est pas envisageable. Ni elle, ni ses enfants ne veulent reprendre le flambeau. Mme G. liquide l'entreprise en deux mois. Dans la foulée, elle vend successivement sa maison ainsi qu'une autre maison de famille et emménage en ville dans un appartement loué.

Mme G. n'a jamais pensé à la retraite : elle était bien trop occupée. Elle n'a pas de caisse de pension et vit aujourd'hui de sa rente AVS et des revenus de sa fortune, placée en partie dans des actions. Elle est en bonne santé et travaillerait volontiers environ deux jours par semaine, mais elle ne trouve rien qui lui convienne. A deux reprises, elle a été sur le point d'être engagée, mais les propositions sont tombées à l'eau au dernier moment. Elle partage son temps entre les expositions, les concerts et l'opéra ; elle lit beaucoup pour préparer ses activités culturelles : « C'est ma vie : j'en ferais bien plus si j'en avais les moyens ». Mme G. a conscience qu'elle a été habituée enfant déjà à un niveau de vie plutôt élevé et que ses passions sont onéreuses. Elle se sent restreinte sur le plan financier et espère une prochaine reprise des valeurs boursières.

Mme G. a besoin de liberté et veut se consacrer à ses passions. Elle a peu d'amis avec qui les partager. Convaincue que c'est maintenant à la jeune génération de s'engager, elle a fortement diminué son engagement caritatif. Marquée par les années de guerre et les coups du destin, Mme G. a cessé de faire des projets. Elle décide spontanément et au dernier moment, aussi bien pour des voyages que pour des concerts, mais ne part plus en vacances. Elle a abandonné un projet de voyage au Vietnam pour des raisons financières et politiques. Elle a beaucoup voyagé étant jeune et a envie maintenant de se rattraper. Son vœu le plus cher est de rester en bonne santé jusqu'à sa mort.

4.6.3 *La retraite partielle*

Monsieur P. est âgé de 66 ans et habite avec sa femme dans une commune de l'agglomération lucernoise où ils sont propriétaires d'une petite maison. Le couple P. a deux fils adultes et deux petits-enfants. A partir de 50 ans, M. P. travaille pour une grande entreprise de construction en tant que contremaître dans le domaine de la construction de routes.

A 59 ans, il est heurté sur un chantier par un camion en marche arrière et est gravement blessé à la jambe droite. Après plusieurs mois de réadaptation, P. reprend progressivement son activité de contremaître. Il doit éviter le surmenage pour ne pas avoir de complications. A sa grande satisfaction, P. est à nouveau capable de travailler à 100 % une année après son accident. Cependant, il a du mal à supporter la pression croissante des délais sur les chantiers. S'y ajoute que les tronçons de route les plus fréquentés peuvent de moins en moins être fermés la journée : P. doit alors souvent travailler la nuit. Il dispose bien sûr de temps libre durant la journée, mais il se rend compte que sa qualité de vie diminue en raison de l'irrégularité de ses horaires et du travail nocturne. A la suite d'une séance d'information de la caisse de pension de son employeur, P. discute avec son chef du personnel de la possibilité de prendre une retraite anticipée. Il se décide pour une retraite partielle pour deux raisons : tout d'abord il a encore envie de travailler, ensuite il doit rembourser l'hypothèque de sa maison. L'employeur de P. accepte une réduction de 50 % de son temps de travail à partir de 63 ans, compte tenu de son expérience et de sa qualification. Bien que les horaires

de travail demeurent irréguliers, son horaire allégé lui permet de mieux récupérer, notamment en profitant de son temps libre avec sa femme et ses petits-enfants. P. est officiellement occupé à 50 %, mais il travaille souvent plus : « Certaines semaines, lorsque qu'on devait absolument tenir un délai, je travaillais à 60 ou 80 %. Et pour finir, les heures supplémentaires se sont accumulées. »

P. compense la diminution de revenu à l'aide d'une rente transitoire de son employeur et de ses économies personnelles. De son côté, Mme P. a anticipé d'une année le versement de sa rente AVS. P. ne touche sa rente AVS que depuis l'âge de la retraite.

En cumulant son solde de vacances et ses heures supplémentaires, P. a pu prendre sa retraite six mois avant son 65^e anniversaire. Si c'était à refaire, P. prendrait la même décision. Il a l'impression qu'il est en meilleure santé depuis qu'il est à la retraite et n'a pas l'impression d'être inactif, bien au contraire. Il a toujours quelque chose à faire dans la maison ou au jardin. Le couple P. n'a pas de grands projets, à l'exception d'un voyage en Australie. Leur fils y séjourne encore jusqu'à la fin de l'année prochaine et M. et Mme P. veulent lui rendre visite une fois encore durant un ou deux mois.

4.6.4 *Réduction de l'activité professionnelle avant l'âge de la retraite*

Mme A. est âgée de 70 ans. Elle vit avec son mari dans leur propre maison dans la région zurichoise. Après une formation de vendeuse, Mme A. exerce cette profession, notamment en Suisse romande, puis part une année en Angleterre. En 1959, elle se marie et donne naissance au premier de ses trois fils. Elle interrompt alors son activité professionnelle et se consacre à sa famille et à quelques engagements sociaux.

En 1984, Mme A. reprend sa profession de vendeuse et travaille dans un grand magasin, tout d'abord quelques heures comme aide, puis elle augmente progressivement son temps de travail jusqu'à 100 % et devient cheffe de rayon. Ses horaires sont irréguliers, elle travaille parfois plus de 42 heures par semaine. A cette même époque, son mari prend une activité indépendante et dispose de plus de temps libre. Il remarque à quel point sa femme rentre fatiguée le soir à la maison : parfois elle doit même prendre du travail chez elle. Les époux ressentent le besoin de se retrouver plus souvent ensemble. M. et Mme A. ne connaissent pas de difficultés financières. A la suite de deux accidents de voiture de M. A. en l'espace de quelques mois, heureusement sans conséquences graves, le couple se trouve renforcé dans sa volonté de profiter davantage de la vie. A l'âge de 60 ans, après avoir travaillé trois ans à plein temps, Mme A. demande de réduire son temps de travail à 80%. Son employeur refuse, puis accepte lorsqu'elle menace de démissionner.

Deux ans plus tard, en 1994, Mme A. prend sa retraite à l'âge légal et son mari prend sa retraite anticipée. Elle n'aurait pas envisagé de continuer à travailler puisqu'elle aurait dû abandonner son poste de cheffe de rayon et n'aurait pu être que vendeuse. Depuis lors, le couple vit de leur rente AVS, de leur assurance-vie et du capital de la caisse de pension touché par M. A., Mme A. percevant en outre une rente du 2^e pilier.

Pour Mme A., « la troisième partie de la vie est la plus belle ». Elle se sent à nouveau libre et est heureuse de ne pas devoir compter chaque sou. M. et Mme A. sont en bonne santé. Ils se promènent volontiers avec des amis, font des excursions. Ils partent en vacances quatre fois par année. Mme A. garde souvent ses petits-enfants, s'engage dans des groupes de femmes et collabore à la mise sur pied du musée de son village.

4.6.5 *La retraite ordinaire*

Monsieur S. est âgé de 72 ans et vit avec sa femme dans un appartement locatif dans la banlieue d'une ville de Suisse romande. Le couple a trois enfants. S. a pris sa retraite il y a sept ans.

Issu d'un milieu simple, S. n'a suivi que l'école primaire. Il a ensuite fait un apprentissage de dessinateur sur machines et a exercé quelques années cette profession. A l'âge de 24 ans, il part en France et y termine sa scolarité en obtenant le baccalauréat. Il étudie ensuite la théologie en Suisse. Nommé pasteur, il exerce tout d'abord son ministère en France durant sept ans avant de revenir définitivement en Suisse où il occupe différents postes de pasteur.

En bonne santé, S. ne désire pas prendre de retraite anticipée et ne demande non plus pas à diminuer son temps de travail, d'autant plus que les places à temps partiel sont plutôt rares dans cette profession. L'église prévoit que les pasteurs prennent leur retraite après 35 ans d'activité. S. n'atteint pas ce nombre d'années puisqu'il a passé quelques années à l'étranger, il devrait donc travailler plus longtemps. Une retraite anticipée n'entre pas non plus en ligne de compte. Finalement, S. décide de prendre sa retraite à l'âge légal pour deux raisons : premièrement, il a les moyens de racheter les années de cotisation manquantes, deuxièmement, une réforme de son église cantonale est en cours et il ne tient pas à y participer.

Pour S., être pasteur est une vocation plus qu'une profession, et d'ajouter : «un pasteur n'est jamais vraiment à la retraite ». Il anime d'ailleurs de temps à autre un culte et se sent tenu de répondre aux demandes qui lui sont faites. Il refuse cependant de remplacer d'autres pasteurs dans une paroisse : il juge que cette activité est peu satisfaisante. Par ailleurs, S. accompagne un prisonnier. La retraite ne lui pose aucun problème, même s'il n'y a jamais vraiment pensé auparavant. Sa femme a bien essayé à plusieurs reprises de l'inciter à participer à un cours de préparation à la retraite, mais il n'en voyait pas la nécessité et d'ailleurs, la plupart de ses soirées n'étaient pas libres. Avec le recul, il n'a pas l'impression d'avoir manqué quelque chose. Avec sa rente AVS et sa caisse de pension, il dispose à peu près du même revenu que lorsqu'il travaillait. «Nous vivons avec peu, ne pouvons pas économiser, mais nous vivons bien ». Ils ont conservé leur grand appartement : un plus petit leur serait revenu plus cher et de plus ils peuvent ainsi accueillir leurs enfants.

Après sa retraite, S. s'est occupé de sa mère handicapée un jour par semaine durant quelques années, ce qu'il ne pouvait faire auparavant. Depuis le décès de cette dernière, il a plus de temps pour lire et regarder des films vidéo. Le couple S. entreprend de petits voyages. S. aime bien conduire et redoute déjà le jour où il ne pourra plus le faire.

4.6.6 *Pas d'activité professionnelle*

Mme B. est âgée de 66 ans : elle vit avec son mari dans une villa près du lac de Constance. Après une formation de vendeuse, Mme B. exerce cette profession jusqu'à 23 ans puis se marie, a trois enfants et arrête de travailler. La famille occupe un appartement de trois pièces. Mme B. ne ressent jamais le besoin de reprendre une activité professionnelle, et surtout pas dans sa profession. Depuis quelques années, elle travaille bénévolement une fois par mois dans un home pour personnes âgées de sa commune. Son mari a travaillé jusqu'à 63 ans en tant que collaborateur au service extérieur d'une entreprise de matériel hôtelier. Il a pris une retraite anticipée pour des raisons de santé. Grâce aux bonnes prestations sociales de son employeur, cette retraite anticipée n'a pas eu de conséquences financières.

Etant donné que M. B. travaillait souvent à la maison, la retraite n'apporte pas de grands changements dans la vie du couple. « Ça n'a pas été comme si tout à coup j'avais eu quelqu'un dans les pattes toute la journée ». Mme B. se souvient bien plus du moment où ses enfants ont quitté la maison. En fait, son mari aurait voulu prendre sa retraite à 60 ans déjà, mais alors elle ne peut se l'imaginer. Elle a peur de se sentir entravée avec un mari retraité à la maison. Ce n'est que lorsque son mari connaît des problèmes de santé qu'elle change d'avis. Elle est heureuse aujourd'hui que son mari ait pris sa retraite à 63 ans. Elle a bien vécu ce passage et se réjouit d'avoir plus de temps avec son mari pour s'occuper de la maison et du jardin.

Pour Mme B., le fait de toucher la rente AVS signifie d'un seul coup être mis sur la voie de garage : « Tout d'un coup on se rend compte qu'on a entamé sa dernière étape ». Elle n'aime pas le mot « retraite » qui évoque trop l'arrêt, l'inaction. « Ce mot me fait penser à quelqu'un qui reste assis toute la journée à ne rien faire ». La retraite de son mari n'a rien changé pour elle, si ce n'est qu'elle a un peu moins à faire. Elle apprécie la liberté dont elle jouit avec son mari : ils peuvent désormais faire ce qu'ils veulent durant la semaine. Cependant gérer cette liberté n'est pas facile. « Les jours et les semaines filent à toute vitesse : à peine tu prévois de faire quelque chose que la semaine est déjà passée sans que tu l'aies fait. J'ai l'impression que tout va encore plus vite depuis que mon mari est à la retraite ». A l'avenir, Mme B. pense qu'en raison des problèmes de santé de son mari, tous deux devront un peu diminuer leurs activités dans le jardin ainsi que leurs voyages.

4.6.7 *La retraite tardive*

Monsieur G. aura bientôt 67 ans. Il travaille encore en tant que restaurateur de meubles indépendant. Il a trois enfants adultes et vit depuis 18 ans seul dans un petit appartement à côté de son atelier.

Quelques années après son apprentissage de menuisier-ébéniste, G. s'installe en tant que restaurateur de meubles indépendant. Pendant une période, il emploie deux personnes, mais la demande pour les meubles rénovés s'effondre et il renonce à avoir du personnel. Il travaille seul depuis dix ans. G. n'a jamais été malade, ne serait-ce qu'une demi-journée. Il a bien eu quelques problèmes de dos ces dernières années, mais une ceinture spéciale lui permet de continuer à travailler normalement. G. se sent aujourd'hui aussi fort qu'il y a des dizaines d'années, il se fatigue toutefois un peu plus vite qu'avant. Il est officiellement à la retraite depuis deux ans et demi et a réduit son temps de travail à 30 % depuis un an et demi, tout en donnant encore quelques cours. G. a mauvaise conscience s'il ne travaille pas et il doit lutter pour ne pas augmenter son temps de travail. Il n'a jamais pensé sérieusement à la retraite « Je me suis toujours dit, les vieux jours, on verra. Je n'ai pas fait de projets ». Il a toujours eu confiance. Il n'aime pas le mot « retraite » qui signifie ne plus servir à rien, être dépendant.

G. vit de sa rente AVS et des loyers qu'il encaisse. Il loue en effet l'étage supérieur de la maison qu'il a construit à côté de son atelier et dans laquelle il a habité avec sa famille. Il n'a pas cotisé à une caisse de pension car il n'y était pas obligé en tant qu'indépendant. Le revenu de son activité professionnelle lui sert d'argent de poche, il n'a pratiquement pas de fortune. Il a toujours vécu modestement et est satisfait de sa situation actuelle. En cas de pépin, il dit pouvoir compter sur ses enfants, qui ont une bonne situation et qui lui ont assuré qu'ils n'avaient pas besoin d'héritage. Si G. devait ne plus pouvoir travailler un jour, il prévoit de vendre la maison et de vivre du bénéfice de la vente.

G. a de la peine à trouver un nouvel équilibre entre travail et temps libre. La retraite n'a pas changé grand chose à sa vie, « si ce n'est que j'arrive à faire seulement 30 % de ce que je voulais faire. ». Il n'est pas intéressé par la vie associative et ne se sent pas concerné par les animations pour les retraités. Il aide bénévolement au transport de personnes âgées et handicapées. Il se promène volontiers et entreprend de petits voyages en Suisse. Il se rendra prochainement en Tunisie pour une thalassothérapie, non pas pour des raisons de santé « parce que je vais très bien » mais plutôt pour voir autre chose.

Son unique vœu pour l'avenir est de rester en bonne santé et de pouvoir continuer à vivre comme aujourd'hui le plus longtemps possible. Il estime être quelqu'un de chanceux et envisage l'avenir avec optimisme. Il aimerait tout au plus arriver à prendre encore plus de distance par rapport à son travail.

4.6.8 *Maladie et invalidité*

Monsieur D. est âgé de 70 ans. Depuis la mort de son épouse il y a dix ans, il vit seul dans son appartement en Suisse romande. Ses deux enfants sont adultes et ont quitté la maison depuis de nombreuses années. Après des études de mathématiques, D. a travaillé en tant qu'assistant à l'université puis quelques années comme enseignant. Au début des années 70, il est nommé directeur d'une très importante école.

Au début des années 80, une importante réforme scolaire est entreprise. D. est alors surmené pendant plusieurs années, travaille à plus de 100 % et ne prend quasiment pas de vacances. Peu après, sa femme tombe malade. Après le décès de cette dernière, D. se sent très fatigué. A deux ans de la retraite, quelques jours avant un examen médical, il est victime d'une attaque cérébrale, perd la vue de l'œil droit, est très ralenti et souffre de troubles de la mémoire. La convalescence dure plusieurs mois. En raison de son état de santé et du court laps de temps qui le sépare de la retraite, la reprise de l'activité professionnelle n'entraîne plus en ligne de compte : D. est mis au bénéfice d'une rente AI jusqu'à l'âge de la retraite en 1997. Il vit aujourd'hui de sa rente AVS et de sa caisse de pension et n'a pas de problèmes financiers.

Avant son accident cérébral, D. n'a jamais pensé à la retraite ou à la période qui suivrait la fin de son activité professionnelle. « Pour moi, la retraite, c'est la maladie et c'est réapprendre à vivre et à ne débrouiller. » Il espère qu'il pourra rester encore longtemps chez lui avec l'aide d'une femme de ménage et le service des repas à domicile, et qu'il pourra continuer à entreprendre de petits voyages. D. donne encore un coup de main à sa commune d'origine pour organiser des voyages et des programmes d'échanges d'étudiants avec des communes en Allemagne et en France. Il s'occupe également des chiens de ses amis lorsqu'ils sont en vacances.

4.6.9 *Chômage*

Monsieur K. est âgé de 66 ans. Il vit avec sa femme dans une ville du Plateau. Le couple a une fille adulte et deux petits-enfants. Après un apprentissage de commerce, K. travaille dans différentes entreprises et est engagé à 30 ans dans une importante firme étrangère de la métallurgie où il travaille jusqu'à 62 ans au service des achats. Devant la dégradation constante de la situation économique, le service où travaille K. est supprimé. Après la réorganisation de l'entreprise, son poste de travail est supprimé. K. propose à son entreprise de ne travailler qu'un jour par semaine, ce qui correspond au maximum que son employeur

semble pouvoir prendre en charge. L'entreprise accepte et K. touche des indemnités de l'assurance-chômage.

Malgré d'innombrables démarches, il ne parvient pas à retrouver un emploi. Cependant, étant donné qu'il travaille encore un jour par semaine chez son employeur, son droit aux indemnités se rallonge d'autant. A l'échéance du premier délai cadre, un second délai cadre est ouvert. C'est alors que K. perd son poste à temps partiel à l'occasion d'une nouvelle restructuration. Son second délai cadre expire six mois avant l'âge de la retraite : il n'a plus droit à aucune indemnité de chômage. Etant donné qu'il n'a pas d'économies, K. doit faire appel à l'aide sociale, ce qui lui permet de payer son loyer et de régler ses factures. Le couple n'ayant pas vécu au-dessus de ses moyens, il n'a heureusement pas trop de dettes. M. et Mme K. vivent alors de l'aide sociale jusqu'à ce que K. touche la retraite. Aujourd'hui, le couple reçoit un subside pour ses primes d'assurance maladie et ne paie que peu d'impôts en raison de leurs faibles revenus et de leur modeste fortune. Depuis 2002, Mme K. reçoit aussi l'AVS. Au total, le couple touche 2700 francs par mois de l'AVS. Dès 70 ans, M. K. recevra une contribution de sa caisse de pension qu'il n'a heureusement pas dû toucher plus tôt, grâce à leur loyer bon marché et à leur niveau de vie modeste.

Dès l'âge de 50 ans, K. commence à se soucier de sa retraite. Il constate alors déjà une diminution du volume de commande de son entreprise et réalise que sa place de travail n'est plus sûre. Il fait alors plusieurs démarches infructueuses pour trouver un autre emploi. La retraite anticipée n'entre pas en ligne de compte tout d'abord pour des raisons financières mais aussi parce qu'il souhaite travailler jusqu'à l'âge de la retraite. Il envisage même de travailler encore un ou deux ans après l'âge de la retraite : « J'aurais bien voulu travailler plus longtemps, pas nécessairement à plein temps. Plutôt un poste à temps partiel où l'on peut avoir un peu de temps libre. »

Monsieur K. est heureux de n'avoir eu aucun problème de santé jusqu'à ce jour. Durant son temps libre, il s'engage dans l'association des jardins familiaux de son quartier. Le fait d'être à la retraite ne lui pose pas de problèmes particuliers. Au contraire, il apprécie de pouvoir disposer librement de son temps, d'organiser ses journées spontanément. Monsieur K. espère que sa femme et lui resteront le plus longtemps possible en bonne santé. L'année prochaine, le couple souhaite réaliser son rêve : un voyage en Thaïlande.

4.6.10 Conclusions sur la base des histoires individuels

Les histoires individuelles doivent permettre de répondre à trois questions : peut-on valider les voies de sortie formulées ou faut-il procéder à des adaptations (4.6.10.1), quelles sont les variations à l'intérieur d'une même voie de sortie (4.6.10.2 ; ce point met en évidence le fait que bien que très différenciée, l'analyse quantitative regroupe des destins individuels très divers) et enfin, où sont les limites de la liberté personnelle d'aménager sa propre voie de sortie (4.6.10.3) ?

4.6.10.1 Validation des voies de sortie

L'analyse des histoires individuelles montre que sur les 18 cas choisis au hasard parmi les personnes interrogées, un seul n'a pas été attribué à la voie de sortie adéquate. Il s'agit du cas de Mme A. (4.6.4) qui a réduit son temps de travail avant la retraite. Cette dernière s'est décrite comme ayant pris une retraite partielle alors qu'elle n'a pas touché de rente avant l'âge de la retraite. Par ailleurs, on a constaté que les intéressés évaluent différemment la retraite anticipée volontaire ou imposée, en fonction de la possibilité qu'ils ont eue d'aménager celle-ci. La volonté de continuer à travailler, l'état de santé ou le montant de

l'indemnité de départ ont une grande influence sur le fait que l'abandon de la vie active est perçu comme une chance ou comme une contrainte.

La définition très ouverte des voies de sortie en lien avec des problèmes de santé et le chômage permet d'établir un grand nombre de scénarios de sortie du monde du travail allant de la préretraite à la retraite ordinaire en passant par l'abandon de l'activité professionnelle. Le nombre relativement peu élevé de cas nous a empêché de donner une définition plus précise de ces voies de sortie. Cependant, aucune histoire individuelle n'indique qu'une voie de sortie significative ait été omise dans l'analyse.

4.6.10.2 Variations à l'intérieur des voies de sortie

Ce sont avant tout le moment et les raisons de la retraite qui influencent les voies de sortie analysées. Et même à l'intérieur de ces facteurs, on constate des différences considérables. On retiendra que les voies de sortie considérées décrivent la situation qui précède et qui suit immédiatement le moment de la retraite. Avant et surtout après la retraite, les parcours de vie et les carrières professionnelles varient énormément. Cela se confirme également par le fait que peu de personnes associent l'âge de la retraite avec le « repos ». Quelle que soit la voie de sortie, des personnes peuvent poursuivre, réduire, ou reprendre une activité rémunérée à l'âge de la retraite. De la même manière, des périodes de chômage avant la retraite peuvent conduire à une mise en préretraite forcée mais aussi à une retraite à l'âge légal. C'est dire que les trajectoires décrites ne font que regrouper des destins par ailleurs très variés, mais qui présentent des caractéristiques communes au moins pour ce qui est du moment et des raisons de la retraite. En raison des grandes variations constatées tant pour la préretraite que pour la retraite tardive, on considérera que l'âge légal de la retraite est plus un ordre de grandeur qu'une limite fixe entre les périodes d'activité et de fin d'activité professionnelle.

4.6.10.3 Les limites de la liberté personnelle de choix

Dans les histoires individuelles, nous montrons à quel moment les voies de sortie vers la retraite subissent l'influence de facteurs personnels, institutionnels ou conjoncturels. On constate dans ces brèves biographies que les décisions sont le plus souvent dictées par des facteurs personnels et conjoncturels. D'un point de vue *personnel*, ce sont les préférences individuelles, la perception des conditions de travail mais également l'état de santé (personnel et du ou de la partenaire) qui jouent un rôle prépondérant. Pour ce qui est des facteurs *conjoncturels*, l'analyse des cas individuels montre l'importance des restructurations internes des entreprises ainsi que l'influence de l'abandon d'une activité professionnelle indépendante. Il est intéressant de noter que les personnes interrogées n'ont pas toujours évoqué l'influence des facteurs institutionnels, même si elles ont saisi la plupart du temps les opportunités qui s'offraient dans ce domaine. Nous supposons que ce résultat provient en grande partie de ce que les personnes interrogées n'étaient pas toujours très au fait des avantages et inconvénients relatifs de leur caisse de pension.

Cependant, les marges de manœuvre ne sont pas égales entre les diverses voies de sortie. Alors que les personnes qui choisissent la préretraite ou la poursuite de l'activité professionnelle au-delà de l'âge de la retraite disposent d'une certaine marge de manœuvre, on constate que celle-ci est restreinte voir inexistante pour les personnes qui sont contraintes à la retraite anticipée ou dont la voie de sortie est influencée par des problèmes de santé ou de chômage. Les histoires relatées montrent en outre que les différentes trajectoires résultent moins de choix arrêtés de longue date que d'opportunités saisies lorsqu'elles se présentent.

5. Quels facteurs déterminent la décision de partir à la retraite ?

Les sondages téléphonique et écrit ont mis en évidence non seulement les motifs déterminant le choix du moment de la retraite, ainsi que des appréciations subjectives concernant le départ à la retraite, mais aussi une série de facteurs structurels relatifs à la situation des personnes interrogées. Les motifs déterminants ayant fait l'objet d'une demande directe aux sondés et l'analyse de la fréquence de la préretraite en relation avec les variables structurelles ont été présentés au chapitre 4 sous forme d'analyses descriptives.

Ci-après, les facteurs influençant la décision du départ à la retraite sont examinés au moyen d'une analyse de régression. Il s'agit en premier lieu d'expliquer l'anticipation du départ à la retraite. Deux questions sont analysées:

- Quelles sont les variables qui «expliquent» l'âge du départ à la retraite, par exemple quels facteurs favorisent une retraite anticipée ?
- Quelle est la probabilité d'un départ à la retraite avant l'âge légal et de quels facteurs dépend-elle ?

Comme expliqué en 2.4.1, nous avons effectué différentes analyses statistiques, notamment une régression logistique portant sur la variable «retraite anticipée : oui/non». Les résultats correspondants sont présentés à la partie 5.3. Nous avons par ailleurs réalisé une régression MCO sur la question des la «années d'anticipation de la retraite» auprès des préretraités (partie 5.4). L'estimation de Kaplan-Meier (analyse de survie) nous a permis d'étudier l'âge de départ à la retraite en comparant différents groupes (partie 5.5). Enfin, nous avons procédé à une régression de Cox (modèle de régression à effet proportionnel), permettant une analyse multivariée de l'âge choisi pour le départ à la retraite (partie 5.6). Les méthodes utilisées sont décrites en détail dans l'annexe A4.

Avant de produire nos propres résultats, nous avons jugé utile – en vue de la formulation de nos hypothèses – de présenter les résultats de travaux empiriques existants (partie 5.1) et les variables considérées dans le cadre des analyses de régression (partie 5.2).

5.1 Résultats de travaux empiriques existants

Ces dernières années, des travaux empiriques sur les facteurs déterminant la décision de partir à la retraite ont été menés en Suisse aussi. Il s'agit des thèses d'Ulrike Baldenweg-Bölle (1998) et de Sara Carnazzi (2000), ainsi que d'une brève analyse des données de l'ESPA réalisée par Alain Vuille (2000). Mentionnons encore l'analyse des déterminants individuels et institutionnels du départ anticipé à la retraite réalisée par Yves Flückiger et Gabrielle Antille dans le cadre du «Programme de recherche sur l'avenir à long terme de la prévoyance vieillesse». Ce travail se fonde principalement sur les données de l'ESPA (Candolfi/Flückiger 2002).

5.1.1 Thèse d'Ulrike Baldenweg-Bölle

La thèse d'Ulrike Baldenweg-Bölle (1998: 101-116, 252-259) s'intitule «Kollektive Altersvorsorge und flexibles Rentenalter in der Schweiz. Empirische Untersuchung des Einflusses der kollektiven Altersvorsorge auf den Zeitpunkt des Übertritts in den Ruhestand bei flexibler Ausgestaltung des Rücktrittsalters» (Prévoyance vieillesse collective et retraite

à la carte en Suisse. Etude empirique de l'influence de la prévoyance vieillesse collective sur le moment du départ à la retraite dans un système de retraite à la carte). Contrairement à la plupart des études menées à l'étranger, les estimations de Baldenweg-Bölle ne reposent pas sur les résultats de sondages, mais sur des données réunies par trois grandes caisses de pensions : celle des fonctionnaires du canton de Zurich, celle de la Migros et celle du Crédit Suisse. L'analyse porte exclusivement sur des personnes actives au bénéfice d'une prévoyance professionnelle. L'échantillon comprend 2369 observations. Dans son travail, l'auteure exploite de nombreuses études américaines et européennes (des années 1977 à 1995) portant sur le passage à la retraite ; elle constate généralement que les facteurs déterminant la décision du départ à la retraite ne font guère l'unanimité. Il ressort de ses propres travaux que la plupart des caractéristiques sociodémographiques considérées (profession, nationalité, état civil, catégorie de personnel, lieu de travail, ville/campagne) n'exercent pas une influence manifeste et significative dans tous les jeux de données sur le choix du départ à la retraite.

5.1.2 *Thèse de Sara Carnazzi*

La thèse de Sara Carnazzi (2000: 104-114, 141-149, 174) « Demographische Entwicklung, zukünftige Erwerbsbevölkerung und Rentenverhalten in der Schweiz » (Evolution démographique, population active et comportement en matière de retraite dans la Suisse de demain) consiste en une analyse empirique des données ESPA des recensements 1991 à 1995. Contrairement à d'autres statistiques relatives au marché suisse du travail, l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) se fonde sur des concepts d'activité professionnelle et de chômage correspondant aux définitions en vigueur ayant valeur de normes internationales (voir à ce sujet les définitions de la partie 3.1).

L'étude de Sara Carnazzi se concentre sur une variable d'état discrète, le « statut d'activité », qui admet les deux valeurs « personne active » (travailleurs à temps complet, à temps partiel et chômeurs) et « personne non active ». Le passage du statut de « personne active » à celui de « personne non active » sert d'événement dans l'analyse de survie, dans la mesure où cet état final est considéré comme non réversible. Cette enquête ne tient pas compte des personnes qui se sont déjà trouvées avec le statut de « personne non active » dans le premier jeu de données (observations censurées à gauche), ni des personnes de moins de 55 ans. L'échantillon de Carnazzi comprend 323 observations (158 hommes et 165 femmes).

Comme Ulrike Baldenweg-Bölle, Sara Carnazzi propose une vaste revue des études réalisées entre 1977 et 1995 sur les déterminants du départ à la retraite. Elle aussi remarque que les travaux empiriques apportent des réponses souvent très disparates à la question des facteurs décisifs dans le choix de l'âge de la retraite. Elle l'explique en partie par l'hétérogénéité des modèles utilisés, ainsi que par la qualité inégale des données disponibles. De plus, des définitions très variables de la retraite ont été employées : selon les cas, une personne est à la retraite lorsqu'elle perçoit une rente de vieillesse, lorsqu'elle se retire de la vie active, lorsqu'elle connaît un recul net et abrupt du nombre d'heures de travail ou lorsqu'elle se considère comme « retraitée ». En dépit des divergences, Sara Carnazzi fait également état de constatations communes.

5.1.3 *Brève analyse de données ESPA par Alain Vuille*

L'analyse descriptive de données ESPA des années 1991 à 2000 menée par Alain Vuille (2000: 2-5, 11 ss.) est intitulée « Âge légal de la retraite, une limite arbitraire ? ». L'auteur

cherche en particulier à savoir quelles personnes ou catégories d'activité sont le plus fortement touchées par la retraite anticipée.

5.1.4 Récapitulation des résultats des travaux empiriques présentés

Les différents travaux mettent en avant cinq principaux groupes de déterminants de la décision de partir à la retraite: les caractéristiques personnelles, les conditions professionnelles, les facteurs économiques, les conditions institutionnelles de la prévoyance professionnelle, et les facteurs conjoncturels. Les différents déterminants sont commentés brièvement ci-après. Le tableau T 5.1 en donne une vue d'ensemble.

T 5.1: Facteurs (variables) déterminant la décision individuelle de partir à la retraite – récapitulation des résultats de travaux empiriques choisis

<i>Variables</i>	<i>Favorise un départ à la retraite anticipé</i>	<i>Favorise un départ à la retraite différé</i>
Caractéristiques personnelles et environnement privé:		
Âge (élevé) préférence croissante pour les loisirs	x	
Sexe (féminin)	c (x)	v (x)
Etat civil (marié)		v (x)
Nationalité (étrangère)	b (x)	
Formation (niveau élevé, niveau universitaire)	(x)	b c x
Santé (mauvaise)	x	
Handicap (invalide)	-	-
Situation du/de la partenaire (déjà à la retraite)	v (x)	
Différence ville/campagne	-	-
Conditions professionnelles:		
Statut d'activité (chômage)	c x	
Type d'activité (indépendant)		c v x
Statut professionnel (élevé, fonction dirigeante)	v	c (b)
Taux d'occupation (élevé, plein temps)	c x	
Organisation du temps de travail (flexible)	c	
Ancienneté dans l'entreprise (élevée)	c	x
Branche économique (fonctionnaire/employé de bureau ; transports/communications ; administration publique ; crédit/assurances)	c v (x)	(x)
Facteurs économiques:		
Revenu/salaire (élevé)	b	x
Fortune (importante, revenus de la fortune)	(x)	c
Conditions institutionnelles:		
Attrait financier de la prévoyance vieillesse (grand)	x	
Importance de la rente AVS (potentielle)	x -	-
Importance de la rente LPP (potentielle)		b
Facteurs conjoncturels:		
Situation difficile du marché du travail	x	c

Sources : Carnazzi (2000); Baldenweg-Bölle (1998) et Vuille (2000) ; légende: b = résultats significatifs chez Baldenweg-Bölle, c = résultats significatifs chez Carnazzi, v = résultats significatifs chez Vuille, x= influence selon l'ensemble des sources citées, - = pas de résultats significatifs chez Baldenweg-Bölle ni chez Carnazzi

5.1.4.1 Caractéristiques personnelles et environnement privé

Parmi les caractéristiques personnelles et les facteurs de l'environnement privé figurent les variables suivantes:

Âge

D'après Baldenweg-Bölle et Carnazzi, plusieurs études indiquent que l'âge croissant exerce en lui-même une influence déterminante sur la probabilité du départ à la retraite. La prise en compte de l'âge en tant que variable explicative permet d'exprimer le besoin de temps libre ressenti par les individus selon les étapes de leur vie. L'hypothèse est qu'avec l'âge, les personnes éprouvent un besoin accru de temps libre. La variable « âge » peut toutefois aussi être un « fourre-tout » pour les déterminants inconnus ou non expliqués par le modèle considéré. Selon Baldenweg-Bölle, la signification de la variable « âge » est relativisée par le fait que le comportement en matière de départ à la retraite peut fort bien être décrit par les modèles sans variable « âge » explicite.

Sexe

D'après Carnazzi, le sexe n'est considéré que par de rares travaux comme un facteur significatif pour la décision de partir à la retraite. En revanche, cette variable peut être interprétée comme un indicateur des préférences liées au sexe, des inégalités sociales ou des différences en matière de réglementation de l'âge de la retraite. Dans le travail de Carnazzi, le fait d'être une femme a comme prévu une influence positive sur la probabilité d'un abandon de l'activité professionnelle, puisque l'âge légal de la retraite est plus bas pour les femmes. Carnazzi ne s'exprime toutefois pas sur la question de la retraite anticipée en relation avec l'âge légal de la retraite.

On trouve en revanche des indications à ce sujet dans l'étude de Vuille : à âge égal, les femmes présentent des taux de retraite anticipée plus élevés que les hommes. Mais si l'on s'intéresse au nombre d'années d'anticipation de la retraite par rapport à l'âge légal, les femmes présentent alors des taux plus faibles que les hommes. Ainsi, 38,8 % des salariés de sexe masculin prennent leur retraite au moins un an avant l'âge légal de la retraite, alors que c'est le cas de seulement 26,4 % des femmes. Selon Vuille, les différences de comportement constatées entre les femmes et les hommes sont imputables à de multiples facteurs, notamment l'inégalité de l'âge légal de la retraite, une prévoyance professionnelle moins bonne – en raison d'interruptions de la carrière professionnelle ou de revenus plus modestes non soumis au système de cotisation du deuxième pilier – ou encore la sous-représentation des femmes dans les postes à responsabilité, davantage concernés, selon ses observations, par la retraite anticipée.

Etat civil

Selon Baldenweg-Bölle et Carnazzi, rares sont les études qui présentent l'état civil comme un déterminant significatif pour la décision de partir à la retraite. Ces études constatent alors que les hommes mariés tendent à rester actifs plus longtemps que les célibataires. Ce résultat est expliqué par une préférence pour le temps libre moins marquée chez les hommes mariés que chez les célibataires. Il est également possible que l'état civil soit étroitement corrélé avec des facteurs qui ne ressortent pas des données mais qui jouent néanmoins un rôle important dans la décision de partir à la retraite : la condition physique ou psychique. Différents travaux de recherche présentent l'état civil comme un facteur non significatif ou ne retiennent pas cette variable dans leur modèle.

Dans les estimations de Baldenweg-Bölle comme dans les principales études étrangères, l'état civil n'est pas un facteur significatif du point de vue de la décision de prendre sa retraite.

Dans son analyse des données ESPA concernant les hommes vivant seuls, Vuille constate pour sa part une proportion relativement élevée de retraites anticipées. Il explique ce résultat par le fait que les hommes seuls hésitent vraisemblablement moins à se retirer de la vie active et à accepter la diminution de revenu qui va de pair que les hommes qui contribuent pour une part essentielle au revenu du ménage.

Nationalité

D'après le tour d'horizon des différents travaux proposé par Baldenweg-Bölle, l'influence de la nationalité n'est jugé significative que par une étude allemande. Selon les résultats de cette étude, l'âge de la retraite des étrangers – lorsque les autres paramètres sont identiques – est plus bas que celui des salariés indigènes. Dans une autre étude allemande, la nationalité apparaît en revanche comme non significative. La plupart des études américaines ne prennent pas en compte la variable « nationalité ».

Dans sa propre analyse des données récoltées par les caisses de pensions, Baldenweg-Bölle obtient une influence significative pour deux jeux de données sur trois. Il en ressort que les ressortissants étrangers tendent à se retirer plus tôt de la vie active que les Suisses.

Formation

Si l'on en croit la majorité des études mentionnées par Baldenweg-Bölle et par Carnazzi qui présentent le niveau de formation comme une variable déterminant l'âge de la retraite, un niveau de formation élevé favorise la prolongation de la vie active. Cela peut s'expliquer par le fait que le niveau de formation donne aussi une indication relative aux qualifications, au statut professionnel et à la motivation au travail. Plus le niveau de formation est élevé, plus le statut professionnel et la motivation au travail le sont aussi. De nombreuses études, provenant essentiellement d'Europe continentale, arrivent néanmoins à la conclusion inverse. Baldenweg-Bölle explique les divergences entre les études américaines et européennes par le fait que la formation et la prolongation de la vie active sont plus payantes aux Etats-Unis qu'en Europe continentale. La recherche de Baldenweg-Bölle confirme plutôt les résultats des études américaines. Toutefois, ce travail n'utilise pas le niveau de formation, mais la profession, comme variable « formation ». En Suisse, les personnes au bénéfice d'une bonne formation quitteraient ainsi plus tardivement la vie active que les travailleurs moins qualifiés. Cette conclusion est confirmée par Carnazzi qui constate que la variable « niveau universitaire » a une influence négative – quoique peu marquée – sur la probabilité d'un retrait de la vie active. Pour le reste, Carnazzi met en évidence une influence négative significative de la variable « expérience professionnelle » (construite sur la formation et l'âge) sur la probabilité d'un retrait de la vie active. Ce résultat confirme l'hypothèse selon laquelle des qualifications élevées, ici sous forme d'une expérience acquise sur le lieu de travail, favorisent une prolongation de la vie active.

Etat de santé

D'après Baldenweg-Bölle et Carnazzi, les études existantes s'accordent largement sur le fait que l'état de santé d'un individu joue un rôle décisif dans sa décision de partir à la retraite. Les personnes présentant une santé défaillante sont limitées dans leur capacité d'exercer un travail et tendent – lorsque les autres paramètres sont identiques – à un abandon anticipé de

la vie active. Par manque de données, l'influence de la santé ne peut souvent pas être analysée.

Invalidité

Dans son travail, Carnazzi étudie l'influence de la variable « invalidité » sur la décision de partir à la retraite. On pourrait s'attendre à ce qu'un handicap et par conséquent une limitation de la capacité d'exercer une activité professionnelle accroissent la probabilité d'un abandon de la vie active mais, étonnamment, cette variable ne semble pas avoir une influence déterminante dans les résultats de Carnazzi.

Environnement privé, situation du/de la conjoint(e)

On peut en principe tabler sur le fait que la situation du/de la conjoint(e) influence la décision de partir à la retraite. C'est ce que confirme un résultat de l'analyse de Vuille selon lequel pour les femmes, la décision de prendre une retraite anticipée est fortement influencée par la situation du conjoint : les femmes dont le partenaire n'exerce plus d'activité présentent une probabilité trois fois plus grande d'anticiper leur retraite que les femmes dont le conjoint exerce encore une activité professionnelle. Chez les hommes, cet écart est nettement moins marqué.

Différence ville/campagne

Si l'on en croit les résultats de Baldenweg-Bölle, les salariés des zones urbaines n'ont pas un comportement très différent de celui des salariés des zones rurales en matière de retraite.

5.1.4.2 Conditions professionnelles

S'agissant de l'influence des conditions professionnelles, les travaux existants donnent les résultats suivants :

Statut d'activité

La variable « statut d'activité » renseigne sur la situation des personnes considérées en matière d'emploi. Selon une étude allemande, les chômeurs quittent plus rapidement la vie active que les personnes qui ont un emploi. D'après Carnazzi, ce résultat confirme l'hypothèse selon laquelle les salariés âgés, qui sont plus souvent concernés par le chômage de longue durée que les jeunes, choisissent fréquemment de troquer leur statut de chômeur contre une retraite anticipée. On tiendra aussi compte du fait que le départ anticipé à la retraite des chômeurs âgés est soutenu par des programmes spéciaux dans différents pays, dont l'Allemagne.

Dans l'étude menée par Sara Carnazzi, la variable « sans emploi » se révèle très significative et positive. Un chômeur a ainsi sept fois plus de chances de quitter la vie active qu'une personne au bénéfice d'un emploi.

Type d'activité

Des résultats empiriques relatifs à la variable « statut professionnel » indiquent, selon Carnazzi, que les indépendants et les employés exerçant une fonction dirigeante restent plus longtemps dans la vie active que les autres groupes de personnes. Cela peut s'expliquer par le fait que la situation professionnelle et le niveau de formation sont des indicateurs de la motivation et de la satisfaction au travail, de la responsabilité et de l'autodétermination, et

qu'ils peuvent favoriser une prolongation de la vie active. Ce résultat est confirmé par ses propres constatations.

Chez Baldenweg-Bölle, les qualifications professionnelles n'ont une influence sur le départ de la vie active que dans un jeu de données sur trois. On voit ici que les travailleurs exerçant une activité non qualifiée tendent à partir plus tôt à la retraite que les personnes dont les tâches nécessitent des qualifications. Entre les différentes catégories de personnel «sur appel», «cadre» et «direction», on ne constate pas de différence significative quant au moment du départ à la retraite.

Les analyses descriptives de Vuille indiquent que les indépendants optent rarement pour une retraite anticipée. Alain Vuille explique les faibles taux de retraite anticipée des indépendants par l'absence fréquente de 2^e pilier ainsi que par un esprit d'entreprise plus marqué ou un plus grand attachement à la profession. En outre, l'activité indépendante va souvent de pair avec une certaine souplesse du temps de travail, ce qui permet également une diminution progressive de l'activité.

Statut professionnel

Contrairement aux travaux de Carnazzi et Baldenweg-Bölle, Vuille met en évidence un taux nettement plus important de retraites anticipées chez les «travailleurs avec fonction dirigeante» que chez les «travailleurs sans fonction dirigeante». Il explique principalement cette différence par l'écart salarial : le salaire élevé des dirigeants implique une meilleure prévoyance professionnelle et accroît ainsi les possibilités de prendre une retraite anticipée. Vuille évoque également comme facteurs d'influence la forte augmentation des exigences, les efforts de certaines entreprises pour rajeunir leurs dirigeants ou le stress lié à la situation de cadre.

Taux d'occupation et réglementation du temps de travail

Selon Sara Carnazzi, rares sont les études qui analysent l'influence de la variable «taux d'occupation» sur la décision de partir à la retraite. Les employés à temps partiel ou à temps complet travaillant régulièrement semblent quitter plus rapidement la vie active que les employés ne travaillant pas régulièrement. La raison pourrait en être que les travailleurs réguliers se trouvent dans une situation financière plus favorable au moment de partir à la retraite que les travailleurs occasionnels, car leur activité régulière leur donne droit à une rente plus élevée. Dans sa propre analyse, Carnazzi trouve également une influence positive significative de la variable «occupation à plein temps» sur la probabilité d'un retrait de la vie active. Des travaux existants confirment ce résultat : les personnes travaillant à plein temps quittent plus tôt la vie active que les travailleurs occasionnels en raison d'une meilleure situation financière ou parce que le temps libre joue un rôle plus important pour eux. De plus, l'analyse montre que les actifs bénéficiant d'une «réglementation flexible du temps de travail» ont plus de chances de prendre leur retraite avant l'âge légal. Une explication possible serait qu'outre le temps de travail flexible, cette variable inclut également le travail en équipes. Etant donné que le travail en équipes, comme on le trouve souvent dans le secteur secondaire, est particulièrement astreignant, celui-ci peut alors avoir une influence positive sur la probabilité d'un retrait anticipé de la vie active.

Ancienneté dans l'entreprise

Carnazzi signale que des études américaines font état d'un lien entre l'ancienneté au sein de l'entreprise et l'âge de la retraite : il semblerait ainsi qu'un nombre élevé d'années de

service conduise à une prolongation de la vie active. Cette constatation s'expliquerait par le fait qu'une plus grande ancienneté implique un attachement plus important à l'entreprise et par conséquent une plus grande satisfaction au travail. Pourtant, les salariés qui travaillent pour la même entreprise depuis de nombreuses années bénéficient de possibilités de pré-rente avantageuses dans le cadre de la prévoyance professionnelle. Cela favoriserait le départ anticipé à la retraite. Dans sa propre étude, Sara Carnazzi confirme le deuxième argument : la variable « ancienneté dans l'entreprise » exerce une influence positive sur la probabilité d'un retrait anticipé de la vie active.

Branche économique

La variable « branche économique » tient compte des effets liés à la branche. D'un côté, la pratique en matière de retraite peut varier entre les différentes branches en raison de réglementations différentes ou de facteurs conjoncturels. C'est ce qu'attestent selon Carnazzi les recherches faisant état d'une tendance des fonctionnaires ou des employés de bureau à quitter plus rapidement la vie active. D'un autre côté, on peut s'attendre à ce que les personnes actives dans des branches caractérisées par des travaux physiques pénibles prennent plus vite leur retraite. Selon Carnazzi, cet effet est également attesté empiriquement par des travaux existants.

D'après Ulrike Baldenweg-Bölle, les réponses des différentes études à la question de savoir si le comportement en matière de retraite diffère entre les travailleurs du secteur public et ceux du secteur privé ne sont pas univoques. Certaines études affirment que les employés du secteur public prennent leur retraite plus tard que ceux du secteur privé. D'autres prétendent le contraire. Certaines, enfin, ne constatent pas d'influence significative de l'appartenance au secteur public ou privé.

L'analyse de Carnazzi montre que les employés du secteur public quittent la vie active plus tôt que les employés d'autres branches économiques. L'hypothèse selon laquelle les actifs effectuant des travaux physiques auraient plus de chances d'anticiper leur départ à la retraite que les autres actifs ne semble pas confirmée.

L'analyse d'Alain Vuille montre que c'est dans les branches « transports et communications » et « administration publique » que la retraite anticipée est la plus fréquente. Il explique cela par le fait que ces branches sont régulièrement touchées par des restrictions budgétaires et des suppressions d'emplois, mais qu'elles sont caractérisées par une bonne protection sociale. La branche « crédit et assurances », également touchée par de nombreuses restructurations, présente elle aussi de forts taux de retraite anticipée. En revanche, la construction présente le deuxième taux de retraite anticipée le plus bas, ce qui paraît surprenant au premier regard. Selon Vuille, ce taux relativement bas s'explique toutefois par la proportion élevée d'indépendants et d'ouvriers étrangers. Le recul de l'emploi dans la construction a été en grande partie réalisé par le départ de travailleurs étrangers et non par des préretraites. C'est clairement le secteur primaire qui figure en dernière position, un résultat qui s'explique essentiellement par le taux exceptionnellement élevé d'indépendants.

5.1.4.3 Facteurs économiques et institutionnels

Parmi les facteurs économiques et institutionnels, les variables suivantes ont été analysées:

Revenu du travail

D'après le tour d'horizon des études existantes proposé par Baldenweg-Bölle et par Carnazzi, le niveau salarial semble avoir, en tant que première caractéristique économique, une grande importance pour le choix de l'âge de la retraite. S'agissant du sens dans lequel s'exerce cette influence, les différentes études sont à peu près d'accord sur le fait qu'un revenu élevé favorise une prolongation de la vie active. L'effet de substitution lié au retrait anticipé de la vie active – c'est-à-dire le fait qu'une préretraite revienne d'autant plus cher que le salaire versé jusque-là était élevé – semble ainsi être plus puissant que l'effet de revenu, c'est-à-dire le fait que les personnes disposant d'un revenu plus élevé peuvent s'octroyer davantage de temps libre que celles dont le revenu est plus faible.

Les résultats de la recherche de Baldenweg-Bölle, menée sur la base des données collectées par les caisses de pensions, confirment une influence du niveau salarial. Contrairement à la plupart des études et en particulier aux travaux anglo-saxons, Ulrike Baldenweg-Bölle met en évidence une influence très significative: les personnes à revenu élevé – lorsque les autres paramètres sont identiques – prennent leur retraite plus tôt que les travailleurs situés dans une classe salariale inférieure. Elle explique la prépondérance en Suisse de l'effet de revenu sur l'effet de substitution par l'importance comparativement faible du « mérite » dans la pratique suisse en matière de rémunération et par l'habituel aplatissement de la courbe salariale en fin de carrière. De plus, les particularités institutionnelles suisses de l'AVS et de la prévoyance professionnelle favorisent un retrait précoce de la vie active de la part des personnes disposant d'un revenu élevé.

Fortune

D'après Baldenweg-Bölle et Carnazzi, l'influence de la variable « fortune » sur le choix du moment du départ à la retraite est controversé parmi les études existantes. Intuitivement, on peut supposer qu'une fortune élevée permet de partir plus vite à la retraite. Seules de rares études font état du rapport attendu entre une fortune importante et une probabilité accrue d'anticipation de la retraite. Dans d'autres études, les chercheurs mettent en évidence une influence statistique faible ou même inexistante de la fortune sur la probabilité d'un retrait de la vie active. Les résultats sont souvent expliqués par la mauvaise qualité des données utilisées en ce qui concerne la fortune. Les définitions fluctuantes des variables (fortune financière, fortune immobilière, fortune provenant de rentes, etc.) posent également un problème. De nombreuses études ne tiennent tout simplement pas compte de la fortune des individus faute de données à ce sujet.

De son côté, l'analyse de Sara Carnazzi indique que la variable « fortune » (ici présentée sous forme de donnée binaire «revenu de la fortune oui/non », sans indication de niveau) exerce une influence très négative sur la probabilité d'un retrait anticipé de la vie active. En présence d'un revenu de la fortune, la chance d'un retrait anticipé est nettement plus faible qu'en l'absence d'un tel revenu. L'hypothèse selon laquelle une fortune importante induit un départ plus rapide à la retraite n'est donc pas confirmée. Toutefois, Sara Carnazzi remarque que sa variable « fortune » ne permet pas de décrire la situation patrimoniale des personnes interrogées.

Système de prévoyance vieillesse

D'après le tour d'horizon des études existantes proposé par Baldenweg-Bölle et par Carnazzi, les systèmes de prévoyance vieillesse et les attraits financiers qui en résultent exercent une influence statistique significative sur le comportement individuel en matière de départ à la retraite. Lors du choix du moment de ce départ, les travailleurs âgés sont sensibles à la fois au niveau des prestations et à la modification du montant de leur rente résultant d'une année de travail supplémentaire. Si l'on en croit la majorité des études, un niveau de rente élevé induit un départ plus rapide à la retraite. De même, si la valeur actuelle des futurs revenus provenant des rentes et d'une activité n'augmente que modérément par une année supplémentaire de travail, plus la retraite est anticipée. Les diverses études parviennent à des conclusions différentes en ce qui concerne l'importance de l'influence exercée par le système de prévoyance vieillesse et le poids relatif respectif du 1^{er} et du 2^e piliers sur la décision de partir à la retraite. Toutefois, dans les études attribuant une très grande influence au 1^{er} pilier de la prévoyance vieillesse, le 2^e pilier est généralement traité de manière insatisfaisante. Les études tenant compte des réglementations des caisses de pensions arrivent pour la plupart à la conclusion que l'influence du 2^e pilier sur la décision de prendre sa retraite est très grande et qu'elle dépasse celle du 1^{er} pilier.

L'analyse des données de trois différentes caisses de pensions suisses effectuée par Baldenweg-Bölle montre que les attraits financiers découlant des systèmes de prévoyance vieillesse ont une influence significative sur le moment du retrait de la vie active. Ulrike Baldenweg-Bölle conclut toutefois que l'ampleur de l'influence financière découlant des systèmes de prévoyance vieillesse est « perceptible, mais pas très importante. Si l'on entend influencer notablement les individus dans leur choix du moment où prendre leur retraite, il convient d'aménager des incitations financières substantielles » (252). S'agissant du sens de l'influence sur la décision individuelle du départ à la retraite, les constatations auxquelles aboutissent les études étrangères ne sont pas confirmées par les données recueillies en Suisse. La plupart des études américaines (qui ne considèrent généralement que les prestations du système étatique de prévoyance vieillesse) parviennent à la conclusion que des prestations de prévoyance vieillesse élevées favorisent une retraite anticipée. L'enquête de Baldenweg-Bölle indique au contraire que les individus semblent rester d'autant plus longtemps dans la vie active que leur pension de retraite est élevée. Baldenweg-Bölle explique ce résultat par la possible corrélation entre le droit à la pension et une caractéristique telle que la « fidélité à l'entreprise », puisque le niveau de leur rente dépend fortement de la durée de cotisation auprès de la caisse de pensions.

Il ressort de l'étude de Carnazzi que l'effet d'incitation économique de l'AVS en Suisse n'exerce pas une influence statistique significative sur le comportement des travailleurs âgés lors du choix du moment du retrait de la vie active. Sara Carnazzi justifie ce résultat par le fait que dans le cadre de la prévoyance vieillesse publique, il n'existait aucune possibilité de préretraite jusqu'en 1997, et que la flexibilisation de l'âge de la retraite introduite par la 10^e révision de l'AVS n'a aucune incidence sur l'échantillon considéré. Elle estime que ce sont plutôt les réglementations de la prévoyance professionnelle qui offrent des avantages susceptibles d'influencer le comportement des travailleurs âgés. Mais ce point n'a pas pu être analysé au moyen du jeu de données utilisé.

5.1.4.4 Facteurs conjoncturels

D'après Carnazzi, on observe une tendance à inciter les travailleurs âgés à prendre une retraite anticipée lorsque le taux de chômage est élevé. Cette pratique a parfois été encouragée par des programmes spéciaux mis en place dans le cadre de l'assurance

chômage. On peut par conséquent s'attendre à ce qu'un taux de chômage élevé favorise le retrait de la vie active. Cette hypothèse est attestée par une étude empirique réalisée pour la Grande-Bretagne.

Dans sa propre analyse, Carnazzi ne peut confirmer les résultats anglais. Ses propres données indiquent même un effet négatif significatif sur la probabilité d'un retrait de la vie active. Ainsi, lorsque le taux de chômage cantonal monte, les chances d'un départ à la retraite diminuent. Carnazzi rejette donc la thèse selon laquelle en période de fort chômage, les entreprises incitent les travailleurs âgés à prendre une préretraite.

5.2 Les variables de l'analyse de régression

Compte tenu des études évoquées ainsi que de certaines de nos réflexions propres, il s'est agi, pour l'interprétation effectuée dans le cadre de l'analyse de régression des données que nous avons nous-mêmes collectées, de choisir une série de variables dont l'influence sur l'âge de la retraite, anticipée ou non, devrait être examinée.

5.2.1 Variables à expliquer

Les variables dépendantes ou variables à expliquer, leur formation et leur dimension temporelle (« temps »), sont présentées dans le tableau T 5.2.

T 5.2: Variables à expliquer

<i>Variables</i>	<i>Formation</i>	<i>Temps</i>
Retrait anticipé de la vie active (préretraite, retraite anticipée, retraite partielle) oui/non	Déclaration des sondés « en préretraite », « en retraite anticipée », « en retraite partielle » Obtenu par sondage oral	Rétrospective
Nombre d'années de « perception anticipée » , c.-à-d. écart entre le moment du retrait et l'âge légal de la retraite	Différence entre le début de la préretraite (déclaration) et la date légale de la retraite (obtenue par la date de naissance et la réglementation légale) Obtenue par sondage oral	Rétrospective
Âge de la retraite	Déclaration des sondés (date) et données biographiques obtenues par sondage oral	Rétrospective

Le terme de « retrait anticipé de la vie active » (préretraite, retraite anticipée) est défini comme le départ de la vie active avant l'âge AVS légal en vigueur au moment du retrait. Cette variable se fonde sur la déclaration des sondés et l'âge des sondés au moment du retrait. Elle inclut également la (pré)retraite partielle. Proportionnellement, ce cas est toutefois négligeable, car seules 33 personnes ayant déjà atteint l'âge AVS au moment du sondage ont dit avoir été en (pré)retraite partielle.

5.2.2 Variables explicatives

Le tableau T 5.3 fournit un aperçu des covariables, c'est-à-dire des facteurs explicatifs considérés dans les différentes analyses. Ces covariables ont été interprétées au point 4.2.6 en rapport avec la fréquence du retrait anticipé de la vie active.

T 5.3: Vue d'ensemble des variables explicatives

<i>Variables</i>	<i>Formation</i>	<i>Temps</i>
Caractéristiques personnelles et environnement privé (variables sociodémographiques):		
Sexe		t ₃
Age (au mois près)	Par date de naissance et moment du sondage (référence mars 02)	
Cohorte AVS (par année d'arrivée à l'âge de la retraite)	La cohorte 1 atteint l'âge légal de la retraite durant la crise économique des années 90 (1992/93 à 1995). La cohorte 2 atteint l'âge légal de la retraite durant la phase de transition entre la crise et la reprise (1996 à 1998). La cohorte 3 atteint l'âge légal de la retraite dans une phase de reprise économique, voire de croissance (1999 à 2000/01). Les cohortes 4 et 5 atteignent l'âge légal de la retraite en 2002 et plus tard.	
Etat civil		t ₂
Nationalité	Suisse, étranger/ère	t ₃
Formation	Formation achevée la plus élevée; conversion en variable métrique sous forme d'années de formation (d'après Flückiger/Ramirez 2000: 23): Ecole obligatoire inachevée: 7 Ecole obligatoire: 9 1 an école de commerce/10 ^e année d'école/1 année d'école ménagère/séjour linguistique: 10 Formation élémentaire/formation interne: 11 Apprentissage/école professionnelle: 12 Ecole de culture générale/maturité: 13 Formation professionnelle supérieure/maîtrise fédérale: 14 Séminaire pédagogique/école technique supérieure/école d'enseignement technique: 15 Ecole sup. d'enseignement tech./ETS/ESCEA/HES: 16 Université/haute école: 17 Regroupement: Limitée (école obligatoire inachevée, école obligatoire, 1 an école de commerce, 1 an d'école ménagère, formation élémentaire/formation interne) Moyenne (apprentissage/école professionnelle, école de culture générale/maturité) Elevée (séminaire pédagogique/école technique supérieure/école d'enseignement technique, école sup. d'enseignement technique/ETS/ESCEA/HES, université/école supérieure)	t ₃
Loisirs actifs	Activité au sein d'un club ou d'une organisation	t ₃
Etat de santé	Etat de santé général subjectif, question simple : « Comment allez-vous sur le plan de la santé ? » (échelle de réponse à 5 termes ; regroupement : bon, moyen, mauvais)	t ₂
Perception d'une rente d'invalidité	Oui/non	t ₂
Structure du ménage	Ménage d'une personne, ménage de plusieurs personnes	t ₂
<i>Variables</i>	<i>Formation</i>	<i>Temps</i>
Région linguistique	Suisse alémanique Suisse romande Suisse italienne	t ₃
Grande région	Région lémanique Espace Mittelland Suisse du Nord-Ouest Zurich Suisse orientale Suisse centrale Tessin	t ₃
Domicile : commune urbaine/rurale		t ₃
Importante modification de l'environnement privé durant les 10 dernières années	Oui/non (séparation, maladie ou décès dans la famille, retraite du/de la conjoint(e))	t ₃

Statut d'activité du/de la conjoint(e)	Actif Non actif Au bénéfice d'une retraite partielle/anticipée/légale	t ₂
Conditions professionnelles (variables socioprofessionnelles)		
Statut d'activité/type d'activité	Indépendant Salarié Sans emploi Non actif Autre	t ₂
Statut professionnel lors de la dernière activité	Indépendant Cadre de la direction de l'entreprise Employé avec fonction de cadre Employé sans fonction de cadre	t ₃
Taux d'occupation	Variable métrique; variable binaire temps partiel/plein temps	t ₂
Branche économique de la dernière activité	Codes NOGA groupés: A-B Agriculture/sylviculture C-D-E Industries manufacturières/industrie F Construction G Commerce et réparation H Hôtellerie et restauration I Transports et communications J Banques et assurances K Immobilier, informatique, recherche et développement L/Q Administration publique M Enseignement N Santé et action sociale O/P Autres services, ménages	t ₃
Taille de l'entreprise de la dernière activité	Variable métrique ; groupement/variables binaires : Petite entreprise (1-20 personnes) Moyenne entreprise (21-100 personnes) Grande entreprise (plus de 100 personnes)	t ₃
Années de service dans la dernière entreprise		t ₃
Bouleversements dans l'entreprise au cours des 5 dernières années	Oui/non (suppression d'emplois, chômage partiel, préretraites)	t ₃
Parcours professionnel avec travail en équipes	Oui/non	
Nombre de périodes de chômage depuis l'âge de 50 ans		
Variables	Formation	Temps
Facteurs économiques (variables socio-économiques) et conditions institutionnelles		
Revenu personnel	Somme des revenus de l'activité professionnelle, revenu des assurances sociales, revenu de la fortune (base : déclaration d'impôts de l'année précédent le départ à la retraite, corrigée du renchérissement jusqu'à 2002)	t ₂
Revenu du ménage	Somme des revenus de l'activité professionnelle, revenu des assurances sociales, revenu de la fortune de la personne interrogée et de son/sa conjoint(e) (base : déclaration d'impôts de l'année précédent le départ à la retraite, corrigée du renchérissement jusqu'à 2002)	t ₂
Fortune nette du ménage	Base : déclaration d'impôts de l'année précédent le départ à la retraite, corrigée du renchérissement jusqu'à 2002	t ₂
Couverture LPP/caisse de pensions	Oui/non	
Couverture individuelle 3a/3b	Oui/non	
Possibilité de rente-pont AVS d'entreprise lors de la dernière activité	Oui/non	
Rente AVS	Base : rente actuelle; groupement (quartile)	(t ₃) t ₂
Avoir LPP à l'âge légal de la retraite	Calcul sur la base de la rente LPP actuelle, du revenu de l'activité professionnelle touché avant le départ à la retraite (données CdC) et des éventuels versements en capital; corrigé du renchérissement jusqu'en 2002.	(t ₃) (t ₂)

Situation du marché du travail (variables externes/conjoncturelles)		
Taux de chômage cantonal l'année du départ à la retraite	Base : statistiques du marché du travail seco	t ₂
Tension du marché du travail cantonal l'année du départ à la retraite	Logarithme naturel résultant du rapport entre les postes vacants et le nombre de chômeurs ; base : statistiques du marché du travail seco	t ₂

Légende: Temps: t₃ = situation au moment du sondage (printemps 02), t₂ = situation juste avant le départ à la retraite, t₁ = situation cinq ans avant l'âge légal de la retraite; NOGA: Nomenclature générale des activités économiques

La présentation détaillée de certaines de ces variables figure dans l'annexe A3.

5.3 Résultats de la régression logistique

Les analyses descriptives du chapitre 4.2.6 ont montré qu'il existe des liens significatifs entre certaines caractéristiques sociodémographiques, professionnelles ou économiques et la décision d'anticiper le départ à la retraite. Il a été démontré que parmi les personnes au bénéfice d'un niveau de formation supérieur, la part de celles qui choisissent d'anticiper leur départ à la retraite est nettement plus importante que parmi les personnes d'un niveau de formation inférieur. L'ancienneté dans l'entreprise de la dernière activité professionnelle semble également avoir une influence. Plus les années de service sont nombreuses, plus l'anticipation du départ à la retraite est probable. Ces liens et d'autres liens semblables sont très nombreux. Mais que deviennent-ils lorsque l'on combine les différentes caractéristiques? Quelle est, par exemple, la probabilité qu'un travailleur marié ayant travaillé quinze ans dans une grande entreprise choisisse de prendre une retraite anticipée? Les analyses descriptives ne peuvent donner aucune réponse à ces questions. Il faut pour cela d'autres méthodes statistiques, comme des modèles de régression logistiques.

Un modèle logistique permet notamment d'estimer la probabilité pour une personne présentant certaines caractéristiques de prendre une retraite anticipée.²² De plus, il est possible de définir le degré d'influence de chaque variable explicative en tenant compte des influences exercées par tous les autres facteurs. Le modèle de probabilité permet de dire lesquelles, parmi les variables exposées ci-dessus, favorisent une retraite anticipée, et dans quelle mesure.

Ci-après, en 5.3.1, nous présentons la procédure suivie pour le choix des variables explicatives considérées dans le modèle. En 5.3.2, nous évoquons les interprétations possibles du modèle logistique. Ensuite, nous nous intéressons aux résultats de plusieurs estimations. Nous établissons dans ce cadre la distinction entre un modèle d'estimation incluant des femmes et des hommes (5.3.3) et deux modèles différents, l'un spécifique aux hommes (5.3.4) et l'autre spécifique aux femmes (5.3.5). Pour finir, en 5.3.6, nous récapitulons les analyses effectuées au moyen du modèle logistique.

²² La méthode de la régression logistique est présentée succinctement au point 2.4.1 et en détail dans l'annexe A4. Pour les calculs, on a utilisé des données pondérées. L'utilisation de données pondérées garantit que les personnes prises en compte dans l'analyse représentent correctement la population considérée dans notre étude. Grâce à l'utilisation du programme statistique WesVar, il a été possible de calculer à la fois les coefficients de régression et leurs variances (y c. tests de significativité). Avec d'autres programmes statistiques comme le SPSS, l'introduction des pondérations ne permet de calculer correctement que les coefficients, alors que les variances sont sous-estimées, ce qui peut induire de fausses significativités.

5.3.1 Procédure relative aux spécifications des modèles

Comme données de base pour le calcul des modèles, on utilise toutes les données recensées auprès des personnes ayant participé au sondage téléphonique et au complément d'enquête écrit et qui ont en outre atteint ou dépassé l'âge légal de la retraite au moment du sondage. Ces conditions sont remplies par 1064 personnes.

Si, comme dans notre cas, les modèles spécifiés incluent simultanément plusieurs variables explicatives (modèles dits multivariés), il convient d'accorder une grande attention au rapport entre les grandeurs d'influence. Les caractéristiques doivent être indépendantes les unes des autres. Ce n'est pas le cas de toutes nos variables. Cette remarque concerne en particulier les variables « sexe » et « avoir LPP à l'âge légal de la retraite » (avoir LPP) :

- Le *sexe* a des répercussions déterminantes sur quantité d'autres caractéristiques, notamment le statut d'activité (actif ou non actif), le taux d'occupation (plein temps ou temps partiel), le revenu, l'avoir de la prévoyance professionnelle, la branche économique, le niveau de formation et même l'état civil. C'est pourquoi, en plus d'un modèle constitué à partir des données de l'ensemble des personnes interrogées (modèle 1), nous avons encore défini deux modèles supplémentaires, l'un pour les hommes (modèle 2) et l'autre pour les femmes (modèle 3).
- Le niveau de *l'avoir de la prévoyance professionnelle* est aussi une caractéristique en lien avec nombre d'autres variables : le « sexe » et presque toutes les caractéristiques décrivant les conditions professionnelles (revenu, taux d'occupation, branche économique, statut professionnel, niveau de formation, etc.).

Une fois que l'on sait quels modèles doivent être formés et à quelles grandeurs d'influence une attention particulière doit être accordée, il s'agit de choisir les variables dont on veut analyser l'influence de manière plus approfondie. Ce choix s'effectue en deux étapes:

- Il a d'abord fallu réaliser un modèle dont la caractéristique principale est d'inclure si possible toutes les covariables susceptibles d'exercer une influence sur le phénomène étudié (modèle complet). On s'appuie pour cela sur l'analyse des études menées précédemment sur le sujet telle qu'elle est présentée dans la partie 5.1. La formation des covariables est présentée dans le tableau T 5.2. Le modèle complet a pour mission de donner un aperçu des effets attendus.
- Les bons modèles statistiques se caractérisent par l'aptitude à fournir le plus d'explications possible avec le moins de variables possible. On s'efforce dès lors d'atteindre cet objectif au moyen d'un modèle optimisé. Ici, il a fallu veiller à intégrer les covariables à forte valeur explicative. C'est pourquoi, par rapport au modèle complet, le modèle optimisé n'inclut pas toutes les variables envisageables. Le choix s'effectue sur deux critères: l'influence indiquée par différents modèles combinés est-elle significative ? Quelle priorité a une certaine grandeur d'influence par rapport aux autres hypothèses envisageables ?²³

²³ Nous avons utilisé ici une combinaison entre une spécification basée sur l'hypothèse et une méthode plutôt « technique » (méthode « backward »).

5.3.2 Possibilités d'interprétation du modèle logistique

Afin de faciliter l'interprétation des résultats par des personnes peu expertes en statistique, nous présentons brièvement ici les principales valeurs à disposition pour évaluer les résultats.²⁴

5.3.2.1 Evaluation de la validité des modèles

Lorsqu'il s'agit d'évaluer la validité des modèles, trois indicateurs entrent principalement en ligne de compte :

- *Le test du rapport des vraisemblances (chi carré)* indique si au moins un paramètre (inconnu) du modèle a un effet statistique significatif. Si c'est le cas, cela signifie qu'au moins une variable peut contribuer à élucider le problème étudié.
- *Le tableau de classification* (voir par exemple le tableau T 5.5) montre combien parmi les cas étudiés peuvent être correctement attribués à l'événement étudié ou prédits sur la base des probabilités calculées. On calcule alors pour chaque cas la probabilité estimée. Si celle-ci est supérieure à 0,5, le cas est classé parmi les personnes optant pour une retraite anticipée. Si elle est inférieure à 0,5, ce n'est pas le cas. La valeur du tableau ne fournit toutefois qu'une indication très sommaire sur la validité d'un modèle logit.
- Le R^2 de Nagelkerke sert à mesurer la valeur explicative d'un modèle de régression logistique. Il est calibré de manière à se situer entre 0 et 1. S'il vaut 1, le modèle est « parfait » (l'erreur résiduelle est nulle). S'il est proche de 0, le modèle n'explique pas grand-chose. Le R^2 de Nagelkerke permet une mesure de validité plus fine que le tableau de classification, notamment parce que les résidus sont pris en compte dans le calcul de cette grandeur (cf. Eckstein 1999: 251 s.).

5.3.2.2 Evaluation de la significativité des covariables

Pour évaluer l'influence des covariables explicatives sur le moment du départ à la retraite, on utilise les grandeurs de mesure suivantes:

- On peut d'abord considérer le *signe* du coefficient de chaque facteur (*effet directionnel*). Si le signe est négatif, la présence de cette caractéristique diminue la probabilité que l'événement étudié se produise. Si le signe est positif, elle l'augmente. Le *seuil de significativité* associé à ce coefficient indique si l'effet est statistiquement significatif ou plutôt accidentel. Les relations significatives figurent en gras dans les tableaux suivants.
- *Le rapport des cotes* (anglais *odds ratio*, de *odds* 'chances' et *ratio* 'rapport') permet de quantifier les effets des différentes variables. Dans les rapports d'événements, ils figurent sous la colonne « Exp(B) ». Il s'agit là d'un *effet unitaire* qui indique de combien les chances d'une personne « moyenne » peuvent être modifiées en faveur de l'événement étudié lorsque la valeur de la variable considérée est augmentée d'une unité.²⁵

²⁴ On trouvera une description détaillée du modèle de probabilité logistique dans l'annexe A4.

²⁵ L'exemple fictif suivant devrait permettre de rendre cette explication moins abstraite: la probabilité que le FC Bâle arrive en finale de la Ligue des champions avec les joueurs actuels se monte à 0,05 (= 5%), ce qui signifie que la contre-probabilité (ne pas arriver en finale) est de 0,95 (95%). Dans les bureaux de pari, cela donne une cote d'environ 1:19 (cote = odd = chance), car $0,95/0,05 = 19$. Si en plus des joueurs actuels, le FC Bâle pouvait encore s'adjoindre les services de la star mondiale Zinedine Zidane, la probabilité d'arriver en finale monterait, disons, à 15%. La nouvelle cote de pari serait donc de 1:5,66 (= $0,85/0,15$). Cela signifie que les chances

- Dans un modèle logistique, on peut également constituer, au moyen des coefficients estimés, des *cas d'étude* (« scénarios ») réunissant les facteurs d'influence les plus significatifs (à ce sujet, voir notamment 5.5.5.3). On attribue pour cela des caractéristiques définies à des *individus de référence*. On peut ensuite calculer les *probabilités* P_i qui s'y rattachent. A cet effet, l'individu est pourvu d'une combinaison définie de caractéristiques différentes utilisées dans le modèle (p. ex. âge, niveau de formation). C'est ainsi que l'on « compose » une *personne de référence quelconque* (R_i). Il suffit ensuite d'insérer les valeurs correspondantes des caractéristiques dans une équation prévue à cet effet (calcul du « logit ») pour calculer à partir de cette valeur la probabilité que cette personne choisisse d'anticiper son départ à la retraite. Le fait de choisir deux individus de référence qui se distinguent par des caractéristiques particulièrement intéressantes permet de comparer plus efficacement les effets des caractéristiques modifiées sur la probabilité P_i .
- Le calcul des *effets marginaux*, enfin, fournit des informations supplémentaires sur l'effet d'une caractéristique précise. Contrairement au rapport des cotes, il ne fournit pas seulement des informations pour la personne « moyenne », mais indique pour un individu défini de combien la probabilité change si une seule caractéristique est augmentée d'une unité (lorsque toutes les autres caractéristiques restent constantes).

5.3.3 Modèle d'évaluation pour les femmes et les hommes (modèle 1)

Dans une première étape, nous établissons un modèle incluant à la fois les femmes et les hommes. Nous présentons d'abord le modèle complet, puis le modèle optimisé. Le modèle complet comprend une première sélection de tous les facteurs, présents dans le jeu de données, dont on peut imaginer qu'ils exercent une influence sur la variable à expliquer. Le modèle 1 optimisé doit ensuite aider à expliquer au mieux le départ en préretraite au moyen de covariables aussi peu nombreuses et aussi significatives que possible. Nous calculons ensuite la probabilité d'un retrait anticipé de la vie active pour des cas d'étude spécialement caractérisés.

5.3.3.1 Modèle 1 complet

Afin de ménager une vue d'ensemble générale, tous les facteurs d'influence possibles sont inclus ensemble dans un premier modèle. Les résultats sont présentés dans le tableau T 5.4.

d'atteindre la finale seraient trois fois et demie plus grandes avec le changement d'un homme parmi les joueurs du FCB (= 19/5,66). C'est exactement ce changement des chances qu'un événement arrive que décrit le rapport des cotes (odds ratio). Dans cet exemple fictif, il s'agirait d'introduire dans le modèle une variable binaire (Zinedine Zidane parmi les joueurs : oui ou non).

T 5.4: Modèle 1 complet, variables dépendantes « retraite anticipée » (oui=1; non=0)

Domaine	Covariables	Coefficients	E.-t.	Sig.	Exp(B)
Sociodémographique	Sexe: femme	-1.62	0.456	0.000	0.2
	(B) Loisirs actifs	0.79	0.321	0.014	2.19
	Nombre d'années de formation	0.11	0.098	0.277	1.11
	(B) Ménage d'une personne au moment t1	-0.29	0.507	0.561	0.74
	(B) Mauvais état de santé (t1)	2.16	1.374	0.116	8.7
	(B) Perception d'une rente AI au moment t1	0.11	0.740	0.885	1.11
	(C) Cohorte AVS				
	(B) Cohorte 92-95	-3.46	1.608	0.032	0.03
	(B) Cohorte 96-98	-3.12	1.609	0.052	0.04
	(B) Cohorte 99-01	-2.98	1.571	0.058	0.05
	(B) Nationalité	0.21	0.701	0.766	1.23
	(B) Etat civil	0.99	0.666	0.136	2.7
	Socioprofessionnel	(C) Expérience du chômage			
(B) Pas d'expérience du chômage		1.73	1.765	0.329	5.61
(B) Expérience du chômage		0.02	2.139	0.993	1.02
(C) Statut d'activité et fonction					
(B) Indépendant ou membre de la direction		0.46	1.274	0.718	1.58
(B) Employé de la direction de l'entreprise		1.15	1.452	0.427	3.17
(B) Employé avec fonction de cadre		0.3	0.604	0.615	1.36
(B) Employé sans fonction de cadre		0.05	0.55	0.927	1.05
Années de service dans la dernière entreprise		0.02	0.015	0.128	1.02
(B) Petite entreprise, moins de 20 collaborateurs		-0.45	0.385	0.245	0.64
(B) Industries manufacturières/industrie		0.57	0.511	0.266	1.77
(B) Construction		0.15	0.751	0.841	1.16
(B) Commerce et réparation		0.34	0.733	0.641	1.41
(B) Transports et communications		2.48	0.804	0.002	11.91
(B) Banques et assurances		2.05	0.919	0.026	7.79
(B) Immobilier/location, informatique		1.05	0.9	0.242	2.87
(B) Administration publique		0.88	0.574	0.125	2.42
(B) Enseignement	1.66	0.657	0.011	5.27	
Economique	Rente AVS annuelle potentielle en CHF 1000	0.00	0.055	0.928	1.00
	Revenu annuel brut personnel en CHF 1000	0.00	0.005	0.390	1.00
	Avoir LPP (potentiel) en CHF 10 000 à 65 ans	0.00	0.011	0.899	1.00
Situation du marché du travail	Taux de chômage cantonal	-0.03	0.141	0.818	0.97
	Constante	-1.09	2.557	0.669	
(B): variable binaire; (C): variable catégorielle		S.E.: Standard Error			
Nombre de cas valables (non pondérés)		423			
Nombre de cas valables (pondérés)		430			
Test du rapport des vraisemblances (chi carré)		173.20			
R2 de Nagelkerke		46.4%			
R2 de Cox & Snell		0.332			
Taux de prédictions exactes (diviseur=0,5)		79.8%			

Source : Enquête sur la retraite, complément d'enquête écrit ; données pondérées, personnes ayant déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage (N max. = 1064) ; légende : les relations significatives sont indiquées en gras.

Evaluation du modèle 1 complet

La variance des variables du modèle complet permet d'expliquer à 46 % la décision individuelle de prendre une préretraite. Au moins une covariable influe de manière significative sur la décision d'anticiper le départ à la retraite.²⁶

Avec ce modèle, environ 80 % des cas considérés font l'objet d'une prédiction correcte (cf. tableau T 5.5), lorsque l'attribution s'effectue sur la base du calcul de probabilité de chaque cas. Nous pouvons observer que 139 des 430 cas considérés (pondérés) ont pris une préretraite, tandis que 289 ont pris leur retraite à l'âge ordinaire. Sur ces 289 personnes, le retrait de la vie active à l'âge ordinaire a pu être prédit correctement – à l'aide du calcul des probabilités effectué sur la base des paramètres du modèle – pour 254 personnes (diviseur

²⁶ L'hypothèse nulle du test du rapport des vraisemblances doit être rejetée ($\lambda_{LR} = 173.2 > \chi_{30,0.95}^2$).

égal à 0,5), ce qui correspond à un taux d'exactitude de 88 %. Le bilan est un peu moins bon pour les 139 personnes qui ont opté pour une préretraite. Pour elles, le taux d'exactitude est plus bas et se situe environ à 63 % (88 des 139 cas). Sur la totalité des personnes considérées dans le modèle 1, le taux de réussite est d'environ 80 %. On constate donc que dans l'ensemble, le modèle sous-estime légèrement la probabilité d'un départ anticipé à la retraite.

T 5.5: Tableau de classification du modèle 1 complet (diviseur = 0,5)

		<i>Prédit</i>		<i>Total</i>	<i>Taux de prédictions correctes</i>
		Retraite non anticipée	Retraite anticipée		
Observé	<i>Retraite non anticipée</i>	254	35	289	88%
	<i>Retraite anticipée</i>	51	88	139	63%
<i>Total</i>		306	124	430	80%

Source : Enquête sur la retraite, complément d'enquête écrit ; données pondérées, personnes ayant déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage (N max. = 1064)

Interprétation des effets des différentes variables

Les variables suivantes exercent une influence relativement importante sur la décision d'anticiper le départ à la retraite :

- Le *sexe* joue un rôle déterminant dans cette décision. Les chances qu'une femme anticipe son départ à la retraite sont en moyenne cinq fois plus faibles que pour un homme (cf. colonne $\text{Exp}[B]_{\text{sexe}} = 0,2$, ce qui signifie que pour les femmes, les chances de l'événement sont de $0,2/1=1:5$).
- Le facteur *loisirs actifs* correspond à la réponse des personnes interrogées à la question de savoir si elles sont actives dans une association ou une organisation au moment du sondage. Les chances de partir à la retraite avant l'âge ordinaire sont du double environ pour les personnes qui ont répondu par l'affirmative.
- Les personnes arrivées à *l'âge ordinaire de la retraite entre 1992 et 1995* sont nettement moins nombreuses à avoir anticipé leur retraite.
- Un *mauvais état de santé* à l'âge de 60 ans accroît la probabilité d'un abandon anticipé de la vie active. Les chances d'anticipation sont ainsi neuf fois plus élevées. L'effet n'est toutefois pas significatif au seuil de 5 %.
- *Les célibataires* ont une chance environ deux fois et demie plus importante de prendre une retraite anticipée. L'effet n'est toutefois pas significatif au seuil de 5 %.
- *L'appartenance à certaines branches économiques* accroît la probabilité d'une préretraite. C'est le cas des branches *transports et communications, banques et assurances et enseignement*.

Aucune des variables utilisées se rapportant à la conjoncture ou à la situation du marché du travail ne manifeste une influence significative.

Interprétation des résultats

Sur les 31 facteurs testés au total, six présentent une influence significative sur la décision étudiée. De prime abord, cela peut paraître étonnant, puisque dans l'analyse descriptive, de très nombreuses covariables semblaient présenter des liens significatifs avec la décision de partir à la retraite (voir 4.2.6). Le problème, c'est que de nombreuses variables indépendantes sont corrélées entre elles (problème de la multicollinéarité). C'est pourquoi on peut attendre des résultats plus révélateurs d'un modèle optimisé. En effet, le modèle optimisé ne considère que les variables permettant de prédire le plus efficacement la décision d'une préretraite. Ces variables ont été choisies au moyen de critères de contenu aussi bien que de critères statistiques (méthode « backward »).

5.3.3.2 Modèle 1 optimisé

Le tableau T 5.6 présente les résultats du modèle 1 optimisé.

T 5.6: Modèle 1 optimisé, variable dépendante « retraite anticipée » (oui=1; non=0)

Domaine	Covariables	Coefficients	E.-t.	Sig.	Exp(B)	
Sociodémographique	Sexe: femme	-1.34	0.253	0	0.26	
	B) Loisirs actifs ; affiliation à une société	0.58	0.2	0.004	1.79	
	(B) Mauvais état de santé (t1)	1.28	0.485	0.008	3.59	
Socioprofessionnel	(C) Statut d'activité et fonction					
	(B) Indépendant ou membre de la direction	0	0.671	0.995	1	
	(B) Employé de la direction de l'entreprise	0.97	0.362	0.008	2.63	
	(B) Employé avec fonction de cadre	0.98	0.363	0.007	2.66	
	(B) Employé sans fonction de cadre	0.72	0.323	0.027	2.05	
	Années de service dans la dernière entreprise	0.03	0.009	0.001	1.03	
	(B) Petite entreprise, moins de 20 collaborateurs	-0.5	0.221	0.024	0.61	
	(B) Transports et communications	1.46	0.377	0	4.31	
	(B) Banques et assurances	1.35	0.629	0.032	3.88	
	(B) Enseignement	1.16	0.324	0	3.18	
	Constante	-1.93	0.352	0		
	(B): variable binaire; (C): variable catégorielle		S.E.: Standard Error			
	Nombre de cas valables (non pondérés)		788			
Nombre de cas valables (pondérés)		830				
Test du rapport des vraisemblances (chi carré)		246.5				
R2 de Nagelkerke		39.60%				
R2 de Cox & Snell		0.273				
Taux de prédictions exactes (diviseur=0,5)		79.7%				

Source : Enquête sur la retraite, complément d'enquête écrit ; données pondérées, personnes ayant déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage (N max. = 1064)

Evaluation du modèle 1 optimisé

La variance des variables du modèle 1 optimisé permet d'expliquer à 40 % environ la décision individuelle de prendre une préretraite. Au moins un coefficient exerce une influence significative.²⁷

Avec le modèle 1 optimisé, environ 80 % des 830 cas (pondérés) considérés sont prédits correctement (cf. tableau T 5.7). Comme dans le modèle 1 complet, les faux pronostics concernent davantage les personnes ayant pris une retraite anticipée : 49 % des 225 préretraités ont fait l'objet d'une erreur d'attribution, tandis que 90 % des 605 retraités à l'âge ordinaire ont été correctement pronostiqués. Si l'on compare la validité des deux modèles 1 (Nagelkerke R²), il est frappant de constater que l'on obtient pratiquement les mêmes valeurs avec seulement neuf variables du modèle optimisé qu'avec les 31 variables du modèle complet.

²⁷ Etant donné que $\lambda_{LR} = 264.5 > \chi_{12,0.95}^2$, l'hypothèse nulle selon laquelle les coefficients ne sont pas tous différents de zéro peut être rejetée.

T 5.7: Tableau de classification du modèle 1 optimisé (diviseur = 0,5)

		<i>Prédit</i>		<i>Total</i>	<i>Taux de prédictions correctes</i>
		Retraite non anticipée	Retraite anticipée		
Observé	<i>Retraite non anticipée</i>	546	58	605	90%
	<i>Retraite anticipée</i>	110	116	225	51%
<i>Total</i>		656	174	830	80%

Source : Enquête sur la retraite, complément d'enquête écrit ; données pondérées, personnes ayant déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage (N max. = 1064)

Interprétation des effets des différentes variables

Toutes les variables utilisées induisent un effet statistiquement significatif ($P < 0,05$) sur la décision considérée:

- Le *sexe* joue un rôle déterminant dans la décision de prendre une préretraite. Les chances qu'une femme anticipe son départ à la retraite sont en moyenne quatre fois plus faibles que pour un homme.
- Chez les personnes actives au sein d'une société (*loisirs actifs*), les chances d'une retraite anticipée augmentent d'environ 1,8 fois.
- Un *mauvais état de santé* à l'âge de 60 ans accroît la probabilité d'un abandon anticipé de la vie active. Les chances d'anticipation sont en moyenne trois fois et demie plus élevées.
- Le *statut d'activité combiné avec les fonctions* que la personne active peut assumer induit un effet marqué. Il s'agit ici de ce que l'on appelle une *variable catégorielle*. Les personnes sont réparties en cinq groupes : les *non-actifs* (qui sont la catégorie de référence), les *indépendants* ou les *membres de la direction*, les *employés de la direction de l'entreprise*, les *employés avec fonction de cadre* et les *employés sans fonction de cadre*. On constate que les salariés présentent une plus grande probabilité d'anticiper leur départ à la retraite que les non-actifs ou les indépendants. Les chances s'élèvent de deux fois à deux fois et demie.
- Plus les *années de service dans la dernière entreprise* sont nombreuses, plus la probabilité d'une préretraite augmente. Les chances s'élèvent d'environ 3 % par année de service.
- Les personnes travaillant dans une petite entreprise ont une probabilité plus faible d'opter pour une retraite anticipée. Les chances baissent de près de 40 % (=1-0,61).
- Les personnes actives dans les branches *transports et communications, banques et assurances* ou *enseignement* présentent une plus forte probabilité de quitter la vie active avant l'âge ordinaire. Suivant la branche, les chances augmentent de trois à quatre fois.

Aucune des variables économiques n'influe de manière significative sur la décision d'anticiper le départ à la retraite. Cela tient peut-être au nombre proportionnellement élevé de cas qui, en raison d'indications financières insuffisantes, ont dû être exclus de l'analyse. Pour étudier plus en détail le rapport entre le niveau de l'avoir de prévoyance

professionnelle et la préretraite, une analyse approfondie considérant exclusivement les facteurs économiques est nécessaire. Le tableau T 5.8 présente les résultats de ce modèle 1 purement économique.

T 5.8: Modèle 1 économique, variable dépendante « retraite anticipée » (oui=1; non=0)

Domaine	Covariables	Coefficients	E.-t.	Sig.	Exp(B)
Economique	Avoir LPP en CHF 10 000 à 65 ans	0.02	0.007	0.017	1.02
	Constante	-1.54	0.247	0.000	
S.E.: Standard Error					
Nombre de cas valables (non pondérés)		863			
Nombre de cas valables (pondérés)		887			
Test du rapport des vraisemblances (chi carré)		92.2			
R2 de Nagelkerke		14.20%			
R2 de Cox & Snell		0.1			
Taux de prédictions exactes (diviseur=0,5)		73.8%			

Source : Enquête sur la retraite, complément d'enquête écrit ; données pondérées, personnes ayant déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage (N max. = 1064)

Ce tableau montre que la décision de prendre ou non une retraite anticipée peut être expliquée à 14 % par la seule variable du montant de l'avoir LPP. Comment est-ce possible, puisque dans les précédents modèles, cette variable n'exerçait pas d'influence statistique sur la décision de prendre sa retraite ? L'explication tient essentiellement au problème de la corrélation apparente.²⁸ Le montant de l'avoir de prévoyance professionnelle dépend dans une large mesure du parcours professionnel d'une personne et du revenu perçu durant toute sa vie active. Les deux facteurs (parcours professionnel et revenu de l'activité professionnelle) sont fortement dépendants du sexe, ce que confirment des analyses de corrélation bivariées. Les femmes exercent beaucoup moins souvent que les hommes une activité lucrative, et lorsqu'elles le font, elles gagnent moins que les hommes. Lorsque l'on considère les résultats sous cet angle, le fait que la question étudiée s'explique mieux à l'aide des variables sociodémographiques et socioprofessionnelles qu'avec les variables économiques paraît très plausible.

Il est toutefois étonnant que l'influence du sexe sur la décision d'anticiper sa retraite ou de la prendre à l'âge ordinaire reste stable dans la version optimisée du modèle 1. Il pourrait s'agir là encore d'une corrélation apparente : il existe aussi en effet un lien marqué entre le sexe et les variables «statut d'activité » et «fonction ». Les résultats invitent toutefois à chercher dans une autre direction. L'influence du sexe est stable, même après contrôle au moyen de variables tierces. Le sexe influence dans une large mesure la décision d'anticiper sa retraite, même si on prend en compte plusieurs variables sociodémographiques et socioprofessionnelles. Comment l'expliquer ? L'établissement de modèles distincts pour chaque sexe offre une possibilité d'examiner plus précisément cette question. Mais avant de

²⁸ Diekemann (1995: 57) écrit à ce sujet: «Le contrôle des variables tierces est un problème crucial des études destinées à vérifier des hypothèses. Imaginons une manchette de journal affirmant: "Celui qui vit sur un grand pied gagne davantage". Ce ne serait pas faux. Effectivement, il existe un lien (une corrélation positive) entre la pointure de la chaussure (X) et le revenu (Y). Seulement, ce rapport n'est pas causal. (...) Dans de nombreux cas, le lien est déterminé par un facteur tiers, dans ce cas par le sexe (Z). Les femmes ont en moyenne une pointure plus petite et un revenu moyen plus faible que les hommes. Le facteur tiers "sexe" fournit l'"explication" du lien. (...) Peut-être le lien entre sexe et revenu ne doit-il pas être interprété exclusivement comme un rapport de cause à effet. Ici aussi, des "variables tierces" telles que la formation, l'expérience professionnelle, les interruptions de la vie active, etc. peuvent expliquer en partie le lien mis en évidence.»

présenter ces résultats en 5.3.4 et 5.3.5, nous allons illustrer les résultats du modèle 1 optimisé au moyen de trois exemples fictifs.

5.3.3.3 Présentation d'exemples à l'aide du modèle 1 optimisé

Afin d'illustrer l'influence conjointe des différents facteurs, nous allons prendre à titre d'exemples trois personnes présentant des valeurs différentes des variables (tableau T 5.9).

T 5.9: Comparaison des probabilités de trois personnes différentes, modèle 1 optimisé

Variables	Personne de référence 1		Personne de référence 2		Personne de référence 3				
	Expres- sion	Probabilité marginale	Expres- sion	Probabilité marginale	Expres- sion	Probabilité marginale			
Sexe	Homme	0	-0.29	Homme	0	-0.30	Femme	1	-0.14
(B) Loisirs actifs	non	0	0.13	oui	1	0.13	oui	1	0.06
(B) Etat de santé	mauvais	1	0.28	pas mauvais	0	0.29	pas mauvais	0	0.13
(C) Statut d'activité et fonction									
(B) Indépendant ou membre de la direction	non	0	0.00	non	0	0.00	non	0	0.00
(B) Employé de la direction de l'entreprise	non	0	0.21	non	0	0.22	non	0	0.10
(B) Employé avec fonction de cadre	oui	1	0.21	non	0	0.22	non	0	0.10
(B) Employé sans fonction de cadre	non	0	0.16	oui	1	0.16	oui	1	0.07
Années de service dans la dernière entreprise	en années	15	0.01	en années	15	0.01	en années	15	0.00
(B) Petite entreprise; moins de 20 collaborateurs	non	0	-0.11	oui	1	-0.11	oui	1	-0.05
(B) Transports et communications	non	0	0.31	non	0	0.33	non	0	0.15
(B) Banques et assurances	non	0	0.29	non	0	0.30	non	0	0.14
(B) Enseignement	non	0	0.25	non	0	0.26	non	0	0.12
Probabilité estimée	68.57%		33.63%		11.71%				

Source : Enquête sur la retraite, complément d'enquête écrit ; données pondérées, personnes ayant déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage (N max. = 1064)

La personne de référence 1 est un homme atteint dans sa santé depuis l'âge de 60 ans, qui a travaillé au cours des quinze dernières années en tant qu'employé avec fonction de cadre dans la branche «commerce et réparation». La probabilité que cette personne prenne une préretraite est de 69 %. Cela signifie que les chances d'un retrait prématuré de la vie active sont de 2:1.

Les chances d'anticiper la retraite sont nettement plus faibles pour la *personne de référence 2*. Elles sont même inverses, d'environ 1:2 en défaveur d'une retraite anticipée. Contrairement à la personne de référence 1, cet homme ne présentait pas un mauvais état de santé à 60 ans et a travaillé avant son départ à la retraite pendant quinze ans pour le même employeur, dans la même branche que la personne de référence 1, en tant qu'employé sans fonction de cadre. Au moment du sondage, notre homme est membre actif d'une société. Pour lui, la probabilité d'une retraite anticipée est d'environ 35 %.

La personne de référence 3 présente les mêmes caractéristiques que la personne de référence 2, hormis le fait qu'il s'agit d'une femme. Pour elle, les chances d'une retraite anticipée diminuent de plus de quatre fois par rapport à la personne de référence 2, et même de dix-huit fois par rapport à la personne de référence 1. Elles sont toutefois encore d'environ 1:9 et la probabilité dépasse légèrement 11 %.

5.3.4 Modèle d'évaluation pour les hommes (modèle 2)

Comme dans la partie consacrée au modèle 1, nous commencerons par présenter un modèle complet offrant une bonne vue d'ensemble, avant de passer au modèle optimisé.

5.3.4.1 Modèle 2 complet

Le tableau T 5.10 présente les résultats du modèle complet destiné à expliquer la décision de partir à la retraite.

T 5.10: Modèle 2 complet, variable dépendante « retraite anticipée » (oui=1; non=0)

Domaine	Covariables	Coefficients	E.-t.	Sig.	Exp(B)	
Sociodémographique	(B) Loisirs actifs	1.03	0.428	0.017	2.8	
	Nombre d'années de formation	0.04	0.112	0.726	1.04	
	(B) Ménage d'une personne au moment t1	-0.25	0.709	0.72	0.78	
	(B) Mauvais état de santé (t1)	0.15	0.681	0.829	1.16	
	(B) Rentier AI au moment (t1)	0.58	1.039	0.574	1.79	
	(B) Nationalité	0	0.968	0.999	1	
	(B) Etat civil célibataire (t1)	1.38	1.958	0.482	3.97	
Socioprofessionnel	(C) Expérience du chômage					
	Pas d'expérience du chômage	0.2	1.936	0.919	1.22	
	Expérience du chômage	-1.91	2.245	0.396	0.15	
	(C) Statut d'activité et fonction					
	(B) Indépendant ou membre de la direction	1.02	1.79	0.567	2.78	
	(B) Employé de la direction de l'entreprise	1.29	1.832	0.482	3.63	
	(B) Employé avec fonction de cadre	0.5	0.887	0.571	1.65	
	(B) Employé sans fonction de cadre	0.16	0.854	0.855	1.17	
	Années de service dans la dernière entreprise	0.03	0.02	0.148	1.03	
	(B) Petite entreprise; moins de 20 collaborateurs	-0.68	0.52	0.192	0.51	
	(B) Industries manufacturières/industrie	0.51	0.729	0.48	1.67	
	(B) Construction	0.39	1.085	0.721	1.47	
	(B) Commerce et réparation	-0.14	0.941	0.881	0.87	
	(B) Transports et communications	3.1	1.041	0.003	22.18	
	(B) Banques et assurances	1.49	1.342	0.266	4.46	
	(B) Immobilier/location, informatique	1.39	1.162	0.233	4	
	(B) Administration publique	0.43	0.75	0.571	1.53	
	(C) Enseignement	2.54	1.111	0.022	12.74	
	Economique	Rente AVS annuelle en CHF 1000 à 65 ans	-0.03	0.048	0.598	0.98
		Revenu annuel brut personnel en CHF 1000 à 60 ans	0	0.01	0.449	1.00
Avoir LPP en CHF 10 000 à 65 ans		0	0.01	0.903	1.00	
Situation du marché du travail	Taux de chômage cantonal	-0.28	0.12	0.026	0.76	
	Constante	-1.07	2.555	0.676		
B): variable binaire; (C): variable catégorielle		S.E.: Standard Error				
Nombre de cas valables (non pondérés)		234				
Nombre de cas valables (pondérés)		216				
Test du rapport des vraisemblances (chi carré)		68.97				
R2 de Nagelkerke		35.3%				
R2 de Cox & Snell		0.265				
Taux de prédictions exactes (diviseur=0,5)		72.2%				

Source : Enquête sur la retraite, complément d'enquête écrit ; données pondérées, hommes ayant déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage (N max. = 531)

Evaluation du modèle 2 complet

La variance des variables du modèle 2 complet permet d'expliquer à près de 35 % la décision individuelle d'anticiper sa retraite chez les hommes. Au moins une covariable influe de manière significative sur la décision d'anticiper le départ à la retraite.²⁹

Le modèle 2 complet permet de prédire correctement environ 72 % des 234 cas considérés (cf. tableau T 5.11). Contrairement au modèle 1 complet, les retraites anticipées sont aussi bien prédites que les retraites à l'âge ordinaire (respectivement 71 % et 73 %).

²⁹ Etant donné que $\lambda_{LR} = 264.5 > \chi_{12,0.95}^2$, l'hypothèse nulle selon laquelle les coefficients ne sont pas tous différents de zéro peut être rejetée.

T 5.11: Tableau de classification du modèle 2 complet (diviseur = 0,5)

		<i>Prédit</i>		<i>Total</i>	<i>Taux de prédictions correctes</i>
		Retraite non anticipée	Retraite anticipée		
Observé	<i>Retraite non anticipée</i>	75	30	105	71%
	<i>Retraite anticipée</i>	30	82	112	73%
<i>Total</i>		105	112	217	72%

Source : Enquête sur la retraite, complément d'enquête écrit ; données pondérées, hommes ayant déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage (N max. = 531)

Interprétation des effets des différentes variables

Quatre variables ont un effet statistique significatif :

- Chez les hommes auxquels on peut attribuer des *loisirs actifs*, les chances d'anticipation du départ à la retraite triplent pratiquement.
- Un *mauvais état de santé* à 60 ans accroît la probabilité d'un départ anticipé à la retraite. Les chances s'élèvent en moyenne d'environ trois fois et demie.
- Les personnes travaillant dans les branches *transports et communications, banques et assurances* ou *enseignement* ont une plus forte probabilité de partir à la retraite avant l'âge ordinaire.
- *Le taux de chômage cantonal* à l'âge de la retraite semble jouer un rôle. Plus il est important, plus la probabilité d'une anticipation du départ à la retraite est élevée.

5.3.4.2 Modèle 2 optimisé

Le modèle 2 optimisé inclut la variable « ménage décroissant entre la 60^e année et le retrait de la vie active ». Ce facteur tient compte du fait que le nombre de personnes vivant dans le ménage a diminué pendant la période située entre la 60^e année et le départ à la retraite des personnes interrogées. Le tableau T 5.12 présente les résultats du modèle 2 optimisé.

T 5.12: Modèle 2 optimisé, variable dépendante « retraite anticipée » (oui=1; non=0)

Domaine	Covariables	Coefficients	E.-t.	Sig.	Exp(B)
Sociodémographique	(B) Loisirs actifs	0.64	0.223	0.004	1.89
	(B) Ménage décroissant entre t1 et t2	1.86	0.838	0.027	6.43
	(B) Mauvais état de santé (t1)	0.87	0.273	0.002	2.38
	(B) Rentier AI au moment t1	0.88	0.445	0.048	2.42
Socioprofessionnel	Taille de l'entreprise	0.01	0.002	0	1.01
	(B) Transports et communications	2.49	0.611	0	12.01
	(B) Enseignement	1.93	0.565	0.001	6.86
	Constante	-2.22	0.299	0	
B): variable binaire; (C): variable catégorielle		S.E.: Standard Error			
Nombre de cas valables (non pondérés)		516			
Nombre de cas valables (pondérés)		479			
Test du rapport des vraisemblances (chi carré)		113.5			
R2 de Nagelkerke		28.3%			
R2 de Cox & Snell		0.211			
Taux de prédictions exactes (diviseur=0,5)		71.5%			

Source : Enquête sur la retraite, complément d'enquête écrit ; données pondérées, hommes ayant déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage (N max. = 531)

Evaluation du modèle 2 optimisé

La variance des variables du modèle 2 optimisé permet d'expliquer à près de 28 % la décision individuelle d'anticiper sa retraite chez les hommes. Au moins une covariable influe de manière significative sur la décision d'anticiper le départ à la retraite.³⁰

Avec le modèle 2 optimisé, 71 % des cas considérés sont prédits correctement, lorsque l'attribution s'effectue sur la base du calcul de probabilité de chaque cas. C'est ce qui ressort du tableau T 5.13. Sur les 274 cas de retraite à l'âge ordinaire, 237 ont été pronostiqués correctement au moyen du calcul des probabilités (diviseur = 0,5), ce qui correspond à un taux d'exactitude de 86 %. Le bilan est plus mauvais en ce qui concerne les 205 personnes ayant opté pour une retraite anticipée. Moins de la moitié font l'objet d'une attribution correcte.

T 5.13: Tableau de classification du modèle 2 optimisé (diviseur = 0,5)

		<i>Prédit</i>		<i>Total</i>	<i>Taux de prédictions correctes</i>
		Retraite non anticipée	Retraite anticipée		
Observé	<i>Retraite non anticipée</i>	237	38	274	86%
	<i>Retraite anticipée</i>	103	101	205	49%
<i>Total</i>		340	139	479	71%

Source : Enquête sur la retraite, complément d'enquête écrit ; données pondérées, hommes ayant déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage (N max. = 531)

Interprétation des effets des différentes variables

Toutes les variables utilisées présentent du point de vue statistique une influence positive significative :

- Les hommes *ayant une vie associative active* présentent une plus forte probabilité de partir plus tôt à la retraite. En moyenne, les chances doublent presque pour cette caractéristique.
- Lorsque le *nombre de personnes vivant dans le ménage* des hommes interrogés a diminué pendant la période située entre leur 60^e année et leur départ à la retraite, la probabilité d'un retrait anticipé de la vie active augmente fortement. Les chances s'élèvent en moyenne de six fois.
- Les hommes affligés d'une *mauvaise santé à l'âge de 60 ans* doublent en moyenne leurs chances de quitter précocement la vie active.
- La probabilité d'opter pour une retraite anticipée est plus élevée pour les hommes *touchant une rente AI à l'âge de 60 ans*. Les chances en faveur d'une préretraite s'élèvent d'environ deux fois et demie.
- *Plus l'entreprise* dans laquelle les hommes travaillent avant leur retraite *est grande*, plus la probabilité d'une retraite anticipée est forte.

³⁰ Au moins un paramètre du modèle est différent de zéro, car l'hypothèse nulle du test du rapport des vraisemblances doit être rejetée ($\lambda_{LR} = 113.5 > \chi_{7,0.95}^2$).

- Les hommes travaillant dans les branches *transports et communication* ou *enseignement* présentent une plus forte probabilité de prendre leur retraite avant l'âge ordinaire. Les chances en faveur d'une préretraite augmentent de manière radicale pour ces deux branches (de respectivement douze et six fois).

Comme dans le modèle 1, aucune influence statistique significative ne peut être mise en évidence pour les variables économiques examinées.

5.3.4.3 Présentation d'exemples au moyen du modèle 2 optimisé

Afin que l'on puisse se représenter plus clairement l'effet des variables influentes, le tableau T 5.14 présente trois personnes de référence et les probabilités correspondantes d'un départ anticipé à la retraite.

La personne de référence 1 n'est active dans aucune association ou société au moment du sondage. Le nombre des personnes vivant dans son ménage n'a pas diminué entre sa 60^e année et sa retraite. A 60 ans, cet homme connaît un problème de santé. Il travaille jusqu'à sa retraite dans une petite entreprise de 15 personnes. La probabilité qu'il quitte prématurément la vie active est de 23 %.

Les chances d'une retraite anticipée sont un peu plus élevées pour *la personne de référence 2*. Ses caractéristiques ne s'écartent de celles de la personne de référence 1 qu'en ce qui concerne la taille de l'entreprise. En effet, cet homme travaille dans une grande entreprise comptant une centaine de collaborateurs. La probabilité d'un départ anticipé à la retraite est pour lui de 41 %.

La personne de référence 3 travaille jusqu'à sa retraite dans la branche transport et communication, au sein d'une entreprise comptant 50 employés. Il estime que sa santé à 60 ans n'est pas mauvaise. La probabilité que cet homme anticipe sa retraite est relativement élevée et se situe approximativement à 80 %.

T 5.14: Comparaison des probabilités de trois personnes différentes, modèle 2 optimisé

Variables	Personne de référence 1		Personne de référence 2		Personne de référence 3				
	Expres- sion	Probabilité marginale	Expres- sion	Probabilité marginale	Expres- sion	Probabilité marginale			
(B) Loisirs actifs	non	0	0.11	non	0	0.16	oui	1	0.10
(B) Ménage décroissant entre t1 et t2	non	0	0.33	non	0	0.45	non	0	0.29
(B) Mauvais état de santé (t1)	oui	1	0.15	oui	1	0.21	non	0	0.14
(B) Rentier A1 au moment t1	non	0	0.16	non	0	0.21	non	0	0.14
Taille de l'entreprise	nbre de coll.	15	0.00	nbre de coll.	100	0.00	nbre de coll.	50	0.00
(B) Transports et communications	non	0	0.44	non	0	0.60	oui	1	0.39
(B) Enseignement	non	0	0.34	non	0	0.47	non	0	0.30
Probabilité estimée	23.15%		41.34%		80.38%				

Source : Enquête sur la retraite, complément d'enquête écrit ; données pondérées, hommes ayant déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage (N max. = 531)

5.3.5 Modèle d'évaluation pour les femmes (modèle 3)

Passons maintenant au modèle d'évaluation relatif aux femmes. Ici encore, nous examinerons d'abord le modèle complet, puis le modèle optimisé. Pour terminer, nous présenterons des cas fictifs et calculerons leur probabilité de retraite anticipée.

5.3.5.1 Modèle 3 complet

Le tableau T 5.15 présente les résultats du modèle 3 complet.

T 5.15: Modèle 3 complet « retraite anticipée » (oui=1; non=0)

Domaine	Covariables	Coefficients	E.-t.	Sig.	Exp(B)
Sociodémographique	(B) Loisirs actifs	0.32	0.57	0.571	1.38
	Nombre d'années de formation	0.2	0.176	0.262	1.22
	(B) Ménage d'une personne au moment t1	0.09	0.574	0.87	1.1
	(B) Mauvais état de santé (t1)	3.25	1.422	0.023	25.83
	(B) Rentier AI au moment (t1)	0.66	1.595	0.681	1.93
	(B) Nationalité	-0.63	1.251	0.618	0.54
	(B) Etat civil célibataire (t1)	0.1	0.673	0.887	1.1
Socioprofessionnel	(B) Actif	0.61	0.766	0.426	1.84
	Années de service dans la dernière entreprise	0.03	0.026	0.326	1.03
	(B) Petite entreprise	-0.79	0.65	0.225	0.45
	(B) Industries manufacturières/industrie	-1.03	1.74	0.553	0.36
	(B) Commerce et réparation	0.22	1.068	0.835	1.25
	(B) Transports et communications	0.64	1.369	0.638	1.91
	(B) Banques et assurances	1.43	1.295	0.271	4.17
	(B) Administration publique	0.95	0.75	0.205	2.59
	(C) Enseignement	-0.12	1.394	0.932	0.89
	Economique	Rente AVS annuelle potentielle en CHF 1000 à 65 ans	-0.15	0.069	0.035
	Revenu annuel brut personnel en CHF 1000 à 60 ans	0	0.012	0.901	1
	Avoir LPP (potentiel) en CHF 10 000 à 62 (63/64) ans	0.02	0.009	0.051	1.02
Situation du marché du travail	Taux de chômage cantonal	-0.08	0.173	0.664	0.93
	Constante	-2.55	1.775	0.151	
B): variable binaire; (C): variable catégorielle		S.E.: Standard Error			
Nombre de cas valables (non pondérés)		266			
Nombre de cas valables (pondérés)		285			
Test du rapport des vraisemblances (chi carré)		62.10			
R2 de Nagelkerke		35.6%			
R2 de Cox & Snell		0.195			
Taux de prédictions exactes (diviseur=0,5)		90.0%			

Source : Enquête sur la retraite, complément d'enquête écrit ; données pondérées, femmes ayant déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage (N max. = 533)

Evaluation du modèle 3 complet

La variance des variables du modèle 3 complet permet d'expliquer à environ 36 % la décision individuelle d'anticipation de la retraite chez les femmes. Au moins une covariable influe de manière significative sur cette décision.³¹

Avec le modèle 3 complet, près de 90 % des cas considérés peuvent être pronostiqués correctement, lorsque l'attribution s'effectue sur la base du calcul de probabilité de chaque cas. Le tableau T 5.16 montre que sur les 285 femmes considérées, seules 39 ont pris une retraite anticipée (13,5 %). Un tiers seulement de ces 39 femmes font l'objet d'un pronostic exact.

³¹ L'hypothèse nulle du test du rapport des vraisemblances doit être rejetée ($\lambda_{LR} = 62.1 > \chi_{27,0.95}^2$).

T 5.16: Tableau de classification du modèle 3 optimisé (diviseur = 0,5)

		<i>Prédit</i>		<i>Total</i>	<i>Taux de prédictions correctes</i>
		Retraite non anticipée	Retraite anticipée		
Observé	<i>Retraite non anticipée</i>	243	3	246	99%
	<i>Retraite anticipée</i>	25	14	39	36%
<i>Total</i>		268	17	285	90%

Source : Enquête sur la retraite, complément d'enquête écrit ; données pondérées, femmes ayant déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage (N max. = 533)

Interprétation des effets des différentes variables

Seules trois variables ont une influence significative du point de vue statistique. Il s'agit de *l'état de santé*, du *montant potentiel de la rente AVS* et de *l'avoir potentiel de la prévoyance professionnelle* :

- Un mauvais état de santé à l'âge de 60 ans accroît chez les femmes la probabilité d'une retraite anticipée.
- Une rente AVS potentiellement importante réduit la probabilité, chez les femmes, d'une anticipation de la retraite.
- Plus l'avoir de la prévoyance professionnelle d'une femme est élevé, plus elle anticipe son retrait de la vie active. Les chances d'anticipation s'élèvent en moyenne de 2% pour chaque tranche de 10 000 francs.

Les résultats du modèle optimisé montreront si les facteurs susmentionnés conservent leur influence.

5.3.5.2 Modèle 3 optimisé

S'il s'agit maintenant d'expliquer au mieux le départ en préretraite au moyen de covariables aussi peu nombreuses, mais aussi significatives que possible, le modèle ne compte plus que trois facteurs. Le tableau T 5.17 présente le protocole de résultat du modèle optimisé.

T 5.17: Modèle 3 optimisé, variable dépendante « retraite anticipée » (oui=1; non=0)

Domaine	Covariables	Coefficients	E.-t.	Sig.	Exp(B)
Sociodémographique	(B) Rente AI au moment t1	1.77	0.814	0.03	5.89
Socioprofessionnel	Taille de l'entreprise	0.005	0.003	0.077	1
	(B) Administration publique	0.89	0.512	0.084	2.42
Economique	Avoirs LPP en CHF 10 000 à 65 ans	0.02	0.007	0.001	1.02
	Constante	-2.75	0.298	0	
B): variable binaire; (C): variable catégorielle		S.E.: Standard Error			
Nombre de cas valables (non pondérés)		372			
Nombre de cas valables (pondérés)		422			
Test du rapport des vraisemblances (chi carré)		38.90			
R2 de Nagelkerke		16.2%			
R2 de Cox & Snell		0.09			
Taux de prédictions exactes (diviseur=0,5)		88.0%			

Source : Enquête sur la retraite, complément d'enquête écrit ; données pondérées, femmes ayant déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage (N max. = 533)

Evaluation du modèle 3 complet

La variance des variables du modèle 3 optimisé ne permet d'expliquer qu'environ 16 % des décisions individuelles d'anticipation de la retraite. Toutefois, le test du rapport des vraisemblances montre qu'au moins une variable exerce une influence significative sur la décision de partir à la retraite.³²

Le modèle 3 optimisé permet de pronostiquer correctement près de 90 % des cas considérés (cf. tableau T 5.18), lorsque l'attribution s'effectue sur la base du calcul de probabilité de chaque cas. Ce « succès » doit toutefois être relativisé puisque les décisions de seulement 13 % des femmes ayant pris une préretraite peuvent être prédites correctement.

T 5.18: Tableau de classification du modèle 3 optimisé (diviseur = 0,5)

		<i>Prédit</i>		<i>Total</i>	<i>Taux de prédictions correctes</i>
		Retraite non anticipée	Retraite anticipée		
Observé	<i>Retraite non anticipée</i>	365	2	367	99%
	<i>Retraite anticipée</i>	48	7	55	13%
<i>Total</i>		413	9	422	88%

Source : Enquête sur la retraite, complément d'enquête écrit ; données pondérées, femmes ayant déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage (N max. = 533)

Interprétation des effets des différentes variables

Bien que la validité du modèle ait diminué, les résultats restent très intéressants. Contrairement aux modèles 1 et 2, c'est justement une variable économique qui explique le mieux l'anticipation du départ à la retraite. Il s'agit du montant de l'avoir de la prévoyance professionnelle qui, chez les femmes, exerce une forte influence. Plus cet avoir est important, plus la probabilité d'un retrait précoce de la vie active augmente. Les chances d'anticipation s'élèvent d'environ 2 % par tranche de 10 000 francs.

Outre l'avoir de la prévoyance professionnelle, les variables suivantes influent sur la probabilité d'anticipation de la retraite :

- Plus l'entreprise dans laquelle la personne a travaillé est grande, plus la retraite anticipée est probable. Les chances de cet événement s'élèvent d'environ 5 % pour chaque dizaine de collaborateurs supplémentaires comptés par l'entreprise.
- Les femmes qui travaillaient dans l'administration publique avant leur retraite augmentent de quelque deux fois et demie leurs chances de prendre une retraite anticipée.
- Les chances qu'une rentière AI opte pour une préretraite sont environ six fois plus élevées que celles des autres femmes.

³² L'hypothèse nulle du test du rapport des vraisemblances doit être rejetée ($\lambda_{LR} = 38.9 > \chi_{4,0.95}^2$).

5.3.5.3 Présentation d'exemples à l'aide du modèle 3 optimisé

Afin que le lecteur se représente mieux les effets constatés, le tableau T 5.19 présente deux personnes de référence et les probabilités correspondantes d'un départ anticipé à la retraite.

La personne de référence 1 travaille dans l'administration publique, avec 200 autres personnes. Son avoir potentiel du 2^e pilier se monte à 30 000 francs. La probabilité d'un retrait anticipé de la vie active s'établit à quelque 44 %.

La personne de référence 2 travaille dans une grande entreprise employant 500 personnes. Elle a un avoir LPP important de 600 000 francs. Ses chances de prendre une préretraite augmentent de ce fait et sont d'environ 72 %.

T 5.19: Comparaison des probabilités de deux personnes différentes, modèle 3 optimisé

Variables	Personne de référence 1		Personne de référence 2			
	Expression	Probabilité marginale	Expression	Probabilité marginale		
(B) Rente AI au moment t1	non	0	0.44	non	0	0.36
Taille de l'entreprise	Nbre de collab.	200	0.00	Nbre de collab.	500	0.00
(B) Administration publique	non	1	0.22	non	0	0.18
Avoir LPP en 10 000 fr. à 65 ans	CHF 10'000	30	0.00	CHF 10'000	60	0.00
Probabilité estimée	43.54%		72.11%			

Source : Enquête sur la retraite, complément d'enquête écrit ; données pondérées, femmes ayant déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage (N max. = 533)

5.3.6 Résumé

Dans cette partie, trois régressions distinctes ont été réalisées, afin de tenter d'expliquer le choix du moment du départ à la retraite au moyen d'un modèle logistique. Le premier modèle inclut les données de l'ensemble des personnes interrogées, le deuxième celles des hommes et le troisième celles des femmes. Cette procédure a été adoptée parce que le taux de retraite anticipée diffère selon le sexe. La variance expliquée des trois modèles optimisés se situe entre 16 et 40 %. Ce résultat peut être considéré comme satisfaisant.

Sur l'ensemble des trois modèles optimisés, on constate que les erreurs du modèle (valeur réelle moins probabilité estimée) sont plus grandes chez les personnes qui prennent une retraite anticipée que chez les personnes quittant la vie active à l'âge ordinaire de la retraite. Cela se voit notamment dans les pourcentages différents de prédictions correctes. Si l'on examine les deux groupes séparément, on obtient un taux de prédictions correctes compris entre 13 % et 51 % pour les retraites anticipées et entre 86 % et 99 % pour les retraites à l'âge ordinaire.

Les facteurs suivants se sont révélés particulièrement éclairants :

- Le *sexe* a une grande importance dans la question du moment de la retraite. Considéré sur l'ensemble des personnes interrogées, les chances qu'ont les femmes de prendre une retraite anticipée sont quatre fois plus faibles que celles des hommes. Lorsque les déterminants de la décision sont étudiés séparément pour les femmes et pour les hommes, le choix des hommes peut être mieux expliqué que celui des femmes.
- Chez les *hommes*, le moment du départ à la retraite peut être expliqué à l'aide de caractéristiques sociodémographiques et socioprofessionnelles:
 - *Caractéristiques sociodémographiques*: des loisirs actifs au moment du sondage, un ménage décroissant entre la 60^e année et le départ à la retraite, un mauvais état de

santé à 60 ans ou le fait de toucher une rente AI à 60 ans augmentent le plus fortement la probabilité d'un retrait anticipé de la vie active.

- *Caractéristiques socioprofessionnelles*: la taille (importante) de la dernière entreprise et/ou le travail dans la branche transport et communication ou dans l'enseignement majorent aussi sensiblement les chances d'une préretraite chez les hommes.
- Chez les *femmes*, la meilleure explication du moment du départ à la retraite est donnée par une caractéristique économique, le montant de l'avoir du 2^e pilier à disposition. Plus cet avoir est important, plus les chances de préretraite augmentent. La variance expliquée du modèle optimisé est fondamentalement plus basse chez les femmes que chez les hommes. D'un point de vue statistique, il manque tout simplement des caractéristiques permettant de mieux expliquer la décision de prendre une retraite avant l'âge ordinaire.
- Lorsque l'on considère *les deux sexes* ensemble, la décision est davantage expliquée par des variables sociodémographiques et socioprofessionnelles:
 - *Caractéristiques sociodémographiques*: des loisirs actifs au moment du sondage, un mauvais état de santé à 60 ans et le fait d'être un homme sont des facteurs favorisant une retraite anticipée.
 - *Caractéristiques socioprofessionnelles*: la grande taille de la dernière entreprise et/ou le travail dans les branches transports et communications, banques et assurances ou enseignement, une activité professionnelle (par opposition à la non-activité) et un nombre d'années de service élevé dans la dernière entreprise augmentent les chances de préretraite.

Dans les modèles censés expliquer la décision d'anticiper la retraite pour les hommes et les femmes ensemble, ou pour les hommes uniquement, le montant de l'avoir de la prévoyance professionnelle se révèle être, à y regarder de plus près, une corrélation apparente. En revanche, cette variable est réellement influente chez les femmes.

5.4 Résultats de l'analyse de régression relative au nombre d'années d'anticipation

Dans la partie précédente, nous avons étudié la probabilité d'une retraite anticipée chez certains groupes de personnes. Il s'agit maintenant, à l'aide d'une analyse de régression linéaire multiple (MCO), de déterminer les facteurs exerçant une influence sur le nombre d'années séparant – en cas de retraite anticipée ou de retraite partielle – le départ en préretraite et l'âge ordinaire de la retraite.³³ Il est important de voir que le nombre d'années d'anticipation chez un groupe particulier de personnes est fondamentalement indépendant de la probabilité que ce groupe prenne une retraite anticipée. Par exemple, lorsque parmi les préretraités, on ne trouve que quelques rares personnes présentant une certaine caractéristique, mais que ces quelques personnes affichent un nombre très élevé d'années d'anticipation, on peut en conclure que la caractéristique en question exerce à la fois un effet négatif sur la probabilité d'une retraite anticipée et un effet positif sur le nombre d'années d'anticipation.

³³ Concernant la méthode de la régression linéaire multiple, se reporter à l'annexe A4.

5.4.1 Procédure de spécification du modèle

La variable à expliquer est le nombre d'années d'anticipation (au mois près). Les années d'anticipation ne sont pas nécessairement des années durant lesquelles une rente a été perçue. Cette variable se définit exclusivement comme l'intervalle entre la date du départ anticipé à la retraite – date indiquée par les personnes interrogées – et l'âge légal de la retraite calculé en fonction de la date de naissance. Il est théoriquement possible qu'une personne ne perçoive pas de rente de vieillesse durant les années dites d'anticipation, mais qu'elle surmonte financièrement cette phase d'une autre manière. Il est aussi possible que les personnes interrogées exercent une activité entre leur «préretraite» et l'âge ordinaire de la retraite. Ces deux possibilités constituent toutefois l'exception et non la règle.

Une limite a néanmoins été fixée pour cette variable, dans la mesure où les années d'anticipation ne sont considérées comme valables que pour les personnes s'étant explicitement décrites dans le sondage comme étant «en préretraite», «en retraite partielle» ou «en retraite anticipée». Compte tenu de leur faible nombre et pour ne pas accorder trop de poids à des cas exceptionnels, nous n'avons pas tenu compte des personnes ayant anticipé leur retraite de plus de dix ans. Cela signifie que les départs à la retraite des hommes interrogés sont intégrés dans le modèle au plus tôt à partir de la 55^e année.

Sur la base des évaluations de fréquence présentées en 4.2.6 et des réflexions relatives au contenu, 36 variables, dont on pense qu'elles peuvent expliquer les années d'anticipation, ont été prises en compte dans le modèle (voir tableau T 5.20).³⁴

³⁴ Lorsque plusieurs variables binaires sont constituées à partir d'une variable, l'une des variables binaires doit être exclue du modèle (p. ex. la variable binaire «santé avant le départ à la retraite [t₂] en moyenne» pour la variable «santé avant le départ à la retraite [t₂]»).

T 5.20: Covariables du modèle complet (régression MCO) relatives au nombre d'années d'anticipation

<i>Variables sociodémographiques</i>
(B) Sexe féminin
Année de naissance
(B) Etat civil l'année précédant le départ à la retraite (t ₂) célibataire
(B) Etat civil l'année précédant le départ à la retraite (t ₂) divorcé(e)/séparé(e)
(B) Etat civil l'année précédant le départ à la retraite (t ₂) veuf/veuve
(B) Nationalité étrangère
Années de formation
(B) Santé l'année précédant le départ à la retraite (t ₂) mauvaise
(B) Santé l'année précédant le départ à la retraite (t ₂) bonne
(B) Rente AI l'année précédant le départ à la retraite (t ₂)
(B) Ménage d'une personne avant le départ à la retraite (t ₂)
(B) Domicile en Suisse latine
(B) Domicile dans une commune urbaine
(B) Partenaire l'année précédant le départ à la retraite (t ₂) actif
(B) Partenaire l'année précédant le départ à la retraite (t ₂) sans emploi
(B) Partenaire l'année précédant le départ à la retraite (t ₂) à la retraite (partielle/anticipée/ordinaire)
<i>Variables professionnelles</i>
(B) Indépendant(e) l'année précédant le départ à la retraite (t ₂)
(B) Non actif(ve)/sans emploi/autre l'année précédant le départ à la retraite (t ₂)
(B) Pas de subordonnés (dernière activité)
(B) 20 subordonnés et plus (dernière activité)
Taux d'occupation (dernière activité)
Ancienneté au sein de la dernière entreprise
(B) NOGA C-D-E Industries manufacturières/industrie (dernière activité)
(B) NOGA F Construction (dernière activité)
(B) NOGA G Commerce et réparation (dernière activité)
(B) NOGA I Transports et communications (dernière activité)
(B) NOGA J Banques et assurances (dernière activité)
(B) NOGA K Immobilier/location, informatique, recherche et développement (dernière activité)
(B) NOGA L/Q Administration publique (dernière activité)
(B) NOGA M Enseignement (dernière activité)
(B) NOGA N Santé/action sociale (dernière activité)
(B) NOGA O/P Autres services, ménages (dernière activité)
(B) Parcours professionnel avec travail en équipes/travail durant le week-end
(B) Expérience du chômage après 50 ans
<i>Variables économiques et variables spécifiques à la prévoyance professionnelle</i>
(B) Possibilité de percevoir une rente-pont d'entreprise
Couverture LPP

(B) = variable binaire

Source : Enquête sur la retraite, complément d'enquête écrit ; données pondérées, personnes ayant déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage (N max. = 1064)

Le jeu de données du sondage écrit, qui contient les données socio-démographiques et les variables économiques considérées comme importantes, a fourni à l'analyse des années d'anticipation un total de 303 cas (nombre pondéré 277 ; 208 hommes, 69 femmes). Ces personnes devaient être en préretraite ou en retraite partielle, présenter au maximum dix ans d'anticipation de la retraite et avoir atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage. Il est frappant de constater à quel point les femmes dans ce cas sont peu nombreuses. La proportion d'environ un quart de l'ensemble des personnes au bénéfice d'une préretraite ou d'une retraite partielle correspond toutefois à la proportion mise en

évidence par les études précédentes. Compte tenu de ce nombre proportionnellement restreint de cas, l'analyse et l'interprétation se heurtent à d'étroites limites.

5.4.2 Résultats de l'estimation

La méthode choisie pour l'évaluation des paramètres de la régression multiple combine une élimination rétrograde («backward») et le choix du meilleur modèle possible fondé sur plusieurs variables («enter»).³⁵ Dans le cadre de la méthode rétrograde, la régression linéaire est d'abord effectuée avec le modèle complet : on entre toutes les variables, puis on élimine un à un les prédicteurs les moins significatifs. Nous avons choisi de travailler avec des données pondérées.³⁶ L'analyse descriptive de l'échantillon utilisé pour ce modèle a indiqué un nombre moyen d'années d'anticipation de 3,04.

Au cours de la procédure progressive, 28 variables ont été éliminées au titre de prédicteurs non significatifs. Les personnes dont le partenaire était sans emploi avant leur propre départ à la retraite étant absentes de l'échantillon, cette variable a pu être éliminée. Parmi les prédicteurs écartés, on trouve notamment le sexe. Cela n'a rien d'étonnant. Les femmes ont certes moins de chances de prendre une préretraite, mais lorsqu'elles optent néanmoins pour la préretraite, on ne constate en moyenne pas de différence par rapport aux hommes en ce qui concerne la durée d'anticipation.

Les résultats du modèle sont résumés dans le tableau T 5.21:

³⁵ Cette option a été retenue avec l'accord du Service de méthodes statistiques de l'Office fédéral de la statistique.

³⁶ L'utilisation de données pondérées permet que les personnes entrant dans l'analyse représentent de manière adéquate la population de référence. Grâce à l'utilisation du programme statistique WesVar, nous avons été en mesure de calculer correctement tant les coefficients de régression que leurs variances (y compris les tests de significativité). Avec d'autres programmes statistiques tels que SPSS, seuls les coefficients sont calculés de manière appropriée en introduisant les pondérations, alors que les variances sont sous-estimées, ce qui peut induire de fausses significativités.

T 5.21: Résultats de la régression MCO relative au nombre d'années d'anticipation

Domaine	Covariables	Coefficients	Ecart-type	Coefficients standardisés	Seuil de significativité
		B		Bêta	
Sociodémographique	(B) Rente AI	2,04	0,68	0,22	0,003
Socioprofessionnel	Taux d'occupation	-0,01	0,00	-0,15	0,035
	(B) Industries manufacturières/industrie	-0,57	0,31	-0,11	0,070
	(B) Banques et assurances	-0,80	0,40	-0,09	0,044
	(B) Santé/action sociale	-1,24	0,35	-0,16	0,000
	(B) Autres services, ménages	-1,49	0,49	-0,16	0,003
Socio-économique	(B) Couverture LPP	-0,90	0,43	-0,16	0,035
Constante		4,65	0,51		0,000
Nombre de cas valables (non pondérés)		303			
Nombre de cas valables (pondérés)		277			
R ²		17,5			

Source : Enquête sur la retraite, questionnaire écrit complété par les réponses aux entretiens téléphoniques préalables ; données pondérées; personnes ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage, s'étant déclarées en préretraite ou en retraite partielle et dont le nombre d'années d'anticipation indiqué ne dépasse pas dix ans.

Légende : (B) : variable binaire ; les coefficients standardisés (bêta) ne sont pas liés aux unités originales des variables, mais indiquent de manière directement comparable leur degré d'influence sur la variable dépendante. Pour cela, on a utilisé les variables standardisées (z).

La valeur explicative, exprimée par R² (« variance expliquée »), des sept variables restantes se monte à 17,5 %. La constante, représentant dans le modèle le point d'intersection de l'abscisse et de l'ordonnée, autrement dit la valeur lorsque toutes les covariables sont à zéro, est égale à 4,65.

La variable «perception d'une rente AI l'année précédant le départ à la retraite » influence fortement à la hausse le nombre d'années d'anticipation en cas de préretraite effective. Ce facteur présente également le poids bêta le plus élevé (le coefficient bêta permet de comparer les degrés d'influence des différents facteurs).

Le coefficient B permet de définir l'influence des facteurs sur le nombre d'années d'anticipation de la retraite. On voit ainsi qu'une personne en préretraite qui a touché une rente AI avant son départ à la retraite présente deux années d'anticipation de plus que la constante.

Dans ce modèle, les autres facteurs induisent une influence négative sur le nombre d'années d'anticipation. Il s'agit ici principalement d'effets spécifiques à la branche. Par exemple, lorsque la dernière activité professionnelle consistait à s'occuper d'un ménage, l'anticipation est raccourcie d'une année et demie. Un travail dans le domaine de la santé ou de l'action sociale (qui compte de nombreux soignants âgés), dans les industries manufacturières ou l'industrie, ou encore dans les banques et les assurances, influence le nombre d'années d'anticipation à la baisse. En outre, le taux d'occupation dans le cadre de la dernière activité – plus celui-ci est élevé, moins on anticipe – et l'existence d'une couverture LPP exercent une influence négative sur le nombre d'années d'anticipation par rapport à la constante. Dans le tableau T 5.22, trois exemples permettent d'expliquer plus précisément l'effet des variables.

T 5.22: Trois exemples par régression MCO portant sur le nombre d'années d'anticipation

Personne de référence 1	
Rente AI l'année précédant la retraite partielle ou anticipée	Oui
Taux d'occupation de la dernière activité en %	50%
Dernière activité dans la santé ou l'action sociale	Oui
Couverture LPP	Oui
Nombre moyen d'années d'anticipation	4,05
Personne de référence 2	
Rente AI l'année précédant la retraite partielle ou anticipée	Non
Taux d'occupation de la dernière activité en %	100%
Dernière activité dans la santé ou l'action sociale	Oui
Couverture LPP	Oui
Nombre moyen d'années d'anticipation	1,51
Personne de référence 3	
Rente AI l'année précédant la retraite partielle ou anticipée	Non
Taux d'occupation de la dernière activité en %	40%
Dernière activité dans la santé ou l'action sociale	Oui
Couverture LPP	Non
Nombre moyen d'années d'anticipation	3,01

Source : Enquête sur la retraite, questionnaire écrit complété par les réponses aux entretiens téléphoniques préalables ; données pondérées; personnes ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage, s'étant déclarées en préretraite ou en retraite partielle et dont le nombre d'années d'anticipation indiqué ne dépasse pas dix ans.

Pour résumer, on peut constater que lorsqu'il s'agit d'étudier l'influence qu'ont sur le nombre d'années d'anticipation différentes caractéristiques structurelles de personnes ayant anticipé leur départ à la retraite, les cas présentant un jeu complet de variables sont proportionnellement peu nombreux. Il est donc très difficile de généraliser les résultats. Au cours de la procédure statistique, 28 variables sur les 36 du modèle complet ont été éliminées parce que non significatives (et une parce qu'elle ne s'est présentée dans aucun cas). La proportion de variance du nombre d'années d'anticipation expliquée au moyen des variables du modèle final n'atteint que 18 %, ce qui peut être qualifié de satisfaisant étant donné la complexité de l'objet étudié. Les facteurs suivants se sont révélés particulièrement déterminants :

- Ce sont surtout les *facteurs professionnels* ou les *facteurs spécifiques à la branche*, comme l'activité dans un ménage, dans le domaine de la santé ou de l'action sociale, dans les industries manufacturières ou l'industrie, ou dans les banques et les assurances, qui influencent significativement le nombre d'années d'anticipation. Tous sans exception exercent une influence à la baisse. C'est aussi le cas d'un taux d'occupation élevé dans la dernière activité ou dans l'année précédant le départ à la retraite.
- Parmi les *variables économiques liées à la prévoyance professionnelle*, le fait qu'une couverture LPP exerce une influence négative sur le nombre d'années d'anticipation n'est pas facile à interpréter du point de vue statistique.
- Enfin, on constate que la variable «rente AI l'année précédant le départ à la retraite », qui est liée à *l'état de santé*, exerce une influence fortement positive. Le fait de percevoir une rente AI avant le départ en préretraite accroît sensiblement l'intervalle entre le départ anticipé à la retraite et l'âge ordinaire de la retraite.

Plus de 80 % de la variance de la «durée d'anticipation» reste toutefois inexpliquée. Il est possible que des variables – liées aux préférences individuelles des personnes interrogées, à des influences extérieures ou à des conditions institutionnelles – ne pouvant pas être prises en considération dans le modèle agissent en coulisses. Il convient de relever que le nombre d'années d'anticipation – tout comme le départ anticipé à la retraite – dépend de situations et de circonstances très complexes, que des caractéristiques structurelles personnelles, leur combinaison et des méthodes statistiques ne parviennent que difficilement à expliquer.

5.5 Résultats des analyses de survie

Les analyses de survie cherchent à déterminer avec quelle probabilité les événements considérés se produisent ou ne se produisent pas dans le temps. L'événement analysé ci-après est le départ à la retraite des personnes interrogées. Les personnes qui, dans le sondage, n'ont donné aucune indication concernant leur départ à la retraite – il s'agit en règle générale de sondés plus jeunes n'ayant pas encore atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage, ou de personne ayant atteint cet âge et exerçant toujours une activité – ont été enregistrées dans l'analyse en tant que cas «censurés» (observations tronquées à droite). La probabilité cumulée du non-départ à la retraite constitue une grandeur importante dans l'interprétation des analyses de survie présentées ci-après. Nous utiliserons à cet effet l'estimation de Kaplan-Meier.³⁷ Chaque fois qu'une personne part à la retraite, on recalcule pour les autres la probabilité du non-départ à la retraite.

En 5.5.1, nous étudierons l'ensemble de l'échantillon. Puis nous nous intéresserons à l'influence des différentes caractéristiques sur la probabilité du non-départ à la retraite (5.5.2). Enfin, nous ferons en 5.5.3 le résumé des analyses de survie.

5.5.1 Départs à la retraite dans l'ensemble de l'échantillon

Dans le tableau T 5.23, l'estimation de Kaplan-Meier relative au départ ou au non-départ à la retraite considère l'ensemble de l'échantillon. Le retrait de la vie active le plus précoce possible a été fixé à 50 ans.³⁸

Pour expliquer le calcul de la probabilité de non-départ, nous allons l'effectuer sur un exemple tiré du tableau T 5.23. L'enquête repose sur les données de 3089 personnes.³⁹

³⁷ Des explications relatives à l'estimation de Kaplan-Meier figurent dans l'annexe A4.

³⁸ Un certain nombre de personnes n'ayant pas fourni d'indication concernant l'âge de la retraite ont pu être rangées dans la catégorie des départs à l'âge ordinaire, et ainsi être soustraites à la censure. Il s'agit essentiellement de personnes non actives ayant déjà dépassé l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage, qui ne se sont pas déclarées «à la retraite», mais «homme ou femme au foyer», «invalides permanents» ou «en formation». En l'absence d'indications relatives à l'âge de la retraite, le fait pour une personne à l'âge ordinaire de la retraite d'indiquer n'avoir jamais été active au cours des quinze dernières années constituait également un critère d'attribution à la catégorie des départs à l'âge ordinaire de la retraite. Les cas «censurés» de personnes ayant dépassé l'âge ordinaire de la retraite devraient donc être presque exclusivement constitués de personnes encore actives (indépendamment du taux d'occupation et de la perception d'une rente).

³⁹ Dans le sondage, la date de départ à la retraite a été enregistrée au mois près. Pour définir le moment du départ sur la ligne du temps, le premier mois de la nouvelle année a été systématiquement inclus à l'année précédente, car le versement des rentes de vieillesse commence généralement le mois suivant celui où le bénéficiaire a atteint l'âge de la retraite. Cette mesure tient ainsi compte d'un possible décalage d'un mois (anniversaire/début de la rente). Dans le cadre des analyses d'événements, nous avons choisi de travailler avec des données

Quatre personnes de notre échantillon se sont retirées de la vie active entre 50 et 51 ans (quatre événements), 3085 sont les « survivants ». La probabilité que le départ à la retraite n'ait pas encore lieu à 51 ans, sachant qu'il n'a pas encore eu lieu à 50 ans, est de $3085/3089=0,9987$ (arrondi à 0,999 dans le tableau T 5.23). La probabilité que le départ à la retraite ait lieu dans la période mentionnée est égale au complément de la probabilité de survie et serait ici inférieure à 0,0013. Seules deux autres personnes sont parties à la retraite avant l'âge de 52 ans. La probabilité de ne pas être encore à la retraite à 52 ans, lorsque ce n'était pas non plus le cas à 51 ans, est par conséquent de $3083/3085=0,9994$ (arrondi : 0,999), soit presque la même qu'entre 50 et 51 ans. Et maintenant, pour obtenir la probabilité cumulée qu'une personne qui n'a pas encore pris sa retraite à 50 ans soit toujours active à 52 ans, on calcule le produit des deux probabilités données précédemment: $0,9987 \times 0,9994 = 0,9981$ (arrondi : 0,998). On peut ainsi calculer les probabilités de survie cumulées jusqu'à la fin de notre période d'observation.

T 5.23: Départs à la retraite (estimation de Kaplan-Meier) – échantillon complet

Âge	Probabilité cumulée de non-départ à la retraite	Ecart-type	Nombre d'événements cumulé	Nombre de survivants
51	0,999	0,001	4	3085
52	0,998	0,001	6	3083
53	0,996	0,001	14	3075
54	0,993	0,002	23	3066
55	0,985	0,002	45	3044
56	0,978	0,003	68	3021
57	0,970	0,003	94	2995
58	0,954	0,004	142	2947
59	0,938	0,004	191	2864
60	0,889	0,006	336	2586
61	0,834	0,007	489	2265
62	0,524	0,010	1268	1297
63	0,401	0,010	1544	859
64	0,337	0,010	1671	646
65	0,115	0,007	2062	200
66	0,075	0,006	2127	116
67	0,067	0,006	2138	91
68	0,063	0,006	2143	74
69	0,062	0,006	2144	45
70	0,059	0,006	2146	38
71	0,051	0,007	2149	16
72	0,044	0,008	2150	7
N	3089			
Cas tronqués	939 (30,4%)			
Événements	2150	Ecart-type	Intervalle de confiance à 95%	
Moyenne	63,21	0,07	(63,08, 63,35)	
Médiane	62,33	0,04	(62,25, 62,42)	

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données non pondérées ; personnes dont on connaît la date du départ à la retraite (limite: ≥ 50 ans), y compris les cas tronqués. Le calcul de la moyenne intègre les cas tronqués avec l'âge atteint au moment du sondage.

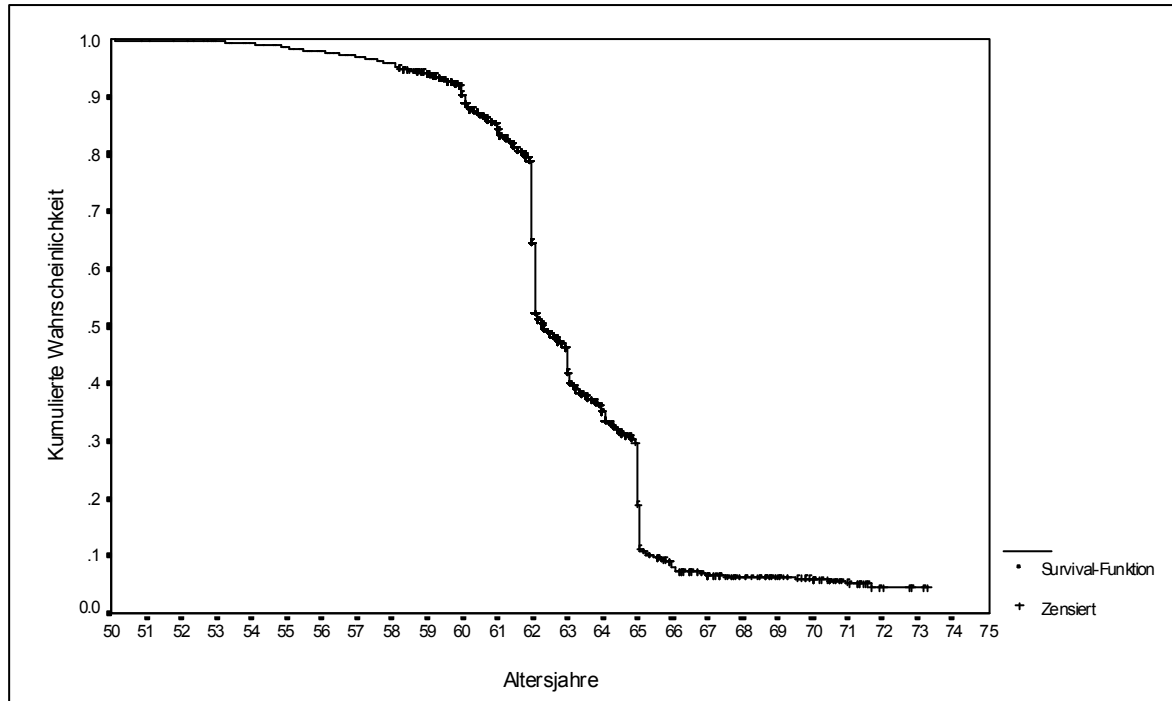
non pondérées, une option retenue avec l'accord du Service de méthodes statistiques de l'Office fédéral de la statistique.

Le tableau T 5.23 permet de faire le constat suivant: si une personne n'a pas encore pris sa retraite à 50 ans, la probabilité qu'elle n'ait toujours pas pris sa retraite à 60 ans – qu'elle fasse encore partie des « survivants » à ce stade – est de 90 %. Elle n'a donc que 10 % de chances de se retirer de la vie active avant la fin de la période. La probabilité qu'elle n'ait toujours pas pris sa retraite après son 65^e anniversaire tombe toutefois à 12 %. On peut dire qu'elle aura pris sa retraite avec une probabilité de 88 %.

Le tableau T 5.23 permet aussi de calculer la probabilité de survie (ainsi que, par déduction, la probabilité de départ à la retraite) dans un intervalle de temps donné, sachant que le départ à la retraite n'a pas encore eu lieu au début de l'intervalle. La probabilité de départ à la retraite dans un certain intervalle peut être obtenue en calculant le quotient du nombre de « survivants » à un certain moment par le nombre de « survivants » avant ce moment. La probabilité de départ à la retraite additionnée à la probabilité de survie est donc égale à un. Un exemple facilitera la compréhension de la démarche: quelle est la probabilité qu'une personne de 60 ans prenne sa retraite à 61 ans ? Le tableau montre qu'à l'âge de 61 ans, 2265 personnes n'avaient pas encore pris leur retraite (« survivants ») ; une année avant, c'est-à-dire à 60 ans, elles étaient encore 2586 dans ce cas. La probabilité de non-départ pour cet intervalle est donc $2265/2586 = 0,876$. La probabilité de départ à la retraite est par conséquent de 12 % ($1 - 0,876$).

Le tableau T 5.23 montre également l'âge moyen du départ à la retraite. A ce propos, il convient de signaler que le fait que l'âge de ce départ n'est pas encore connu pour une partie des personnes (censure) peut induire des distorsions. En moyenne, on obtient un âge de la retraite de 63,2 ans (médiane: 62,3 ans). L'intervalle de confiance indiqué donne la précision de l'estimation.

Le graphique G 5.24 a été réalisé à partir des chiffres présentés dans le tableau T 5.23. Les cas tronqués pour lesquels l'âge de la retraite n'est pas encore connu ou les données relatives à la retraite manquent, sont signalés par un +.

G 5.24: Départs à la retraite (probabilité de non-départ) – échantillon complet

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données non pondérées ; personnes dont on connaît la date du départ à la retraite (limite: ≥ 50 ans), y compris les cas tronqués (N = 3089)

Etant donné que l'âge AVS légal n'est pas le même pour les hommes que pour les femmes, le tracé de la courbe de l'âge de la retraite pour l'ensemble de l'échantillon – ainsi que l'interprétation des probabilités de départ du tableau T 5.23 – se révèle peu expressif après la 60^e année. C'est pourquoi les hommes et les femmes seront considérés séparément dans les interprétations qui suivent. Lorsque les influences exercées par les caractéristiques ne varient pas fondamentalement entre les femmes et les hommes, nous ne présenterons que les résultats pour l'un des deux sexes.

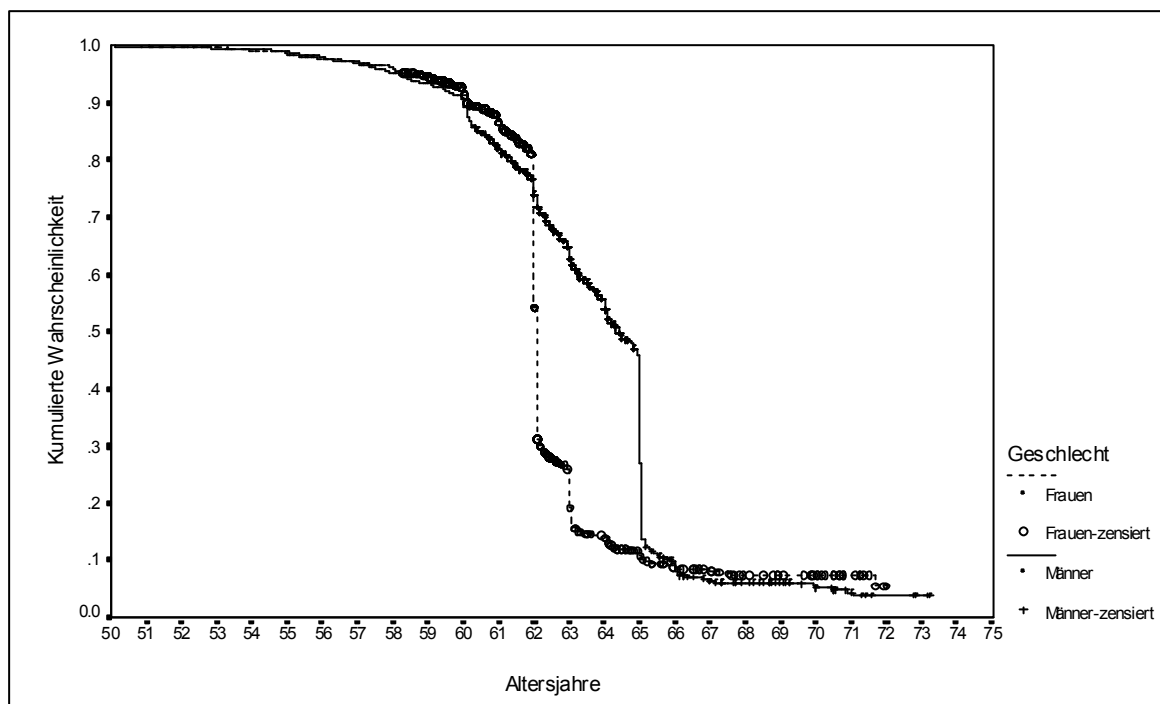
5.5.2 Départs à la retraite selon les caractéristiques socio-économiques

Ci-après, nous allons procéder aux analyses de l'âge du départ à la retraite présentées plus haut en tenant chaque fois compte d'une caractéristique personnelle différente. Le test de Tarone-Ware a été utilisé pour vérifier la significativité lors des comparaisons de groupes (voir Bühl/Zöfel 1995: 425 s.). Comme les résultats se recourent largement avec ceux qui ont déjà été obtenus dans le cadre des analyses de fréquence, les différents tableaux et graphiques ne sont que brièvement commentés. Les graphiques sont essentiellement destinés à faciliter la visualisation des différentes évolutions.

5.5.2.1 Sexe

Ainsi que les graphiques G 5.25 et G 5.26 le mettent en évidence, les courbes de départ à la retraite des hommes et des femmes diffèrent sensiblement. Dans la présentation par âge, cette différence est évidemment imputable à un âge légal de la retraite différent selon que l'on est une femme ou un homme. Elle reste toutefois significative du point de vue statistique ($p \leq 0,000$) en cas de décalage de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans (62+3, 63+2).⁴⁰

G 5.25: Départs à la retraite (probabilité de non-départ) – par sexe



Source: Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données non pondérées ; personnes dont on connaît la date du départ à la retraite (limite: ≥ 50 ans), y compris les cas tronqués (N = 3089)

Statistiquement, la différence est extrêmement significative ($p < 0,000$). Jusqu'à l'âge de 60 ans, les courbes évoluent pratiquement en parallèle. Les différences apparaissent dès la 60^e année, dans la mesure où les femmes se retirent de la vie active plus rarement que les hommes avant l'âge ordinaire de la retraite, ce qui a déjà été démontré au moyen des analyses de fréquence relatives à la préretraite. En conséquence, la probabilité de ne pas avoir pris sa retraite une année avant l'âge légal varie assez nettement suivant le sexe. Alors qu'elle est d'environ 85 % pour les femmes (à 61 ans), elle n'est que de 52 % chez les hommes (à 64 ans). Le fait que la courbe du départ à la retraite soit généralement plus plate chez les hommes indique que ces derniers choisissent avec plus de souplesse le moment de leur départ à la retraite. Il est étonnant de constater que selon les données du sondage, les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes à n'avoir pas encore quitté la vie active après l'âge ordinaire de la retraite.⁴¹

⁴⁰ Une comparaison des sexes sur une échelle annuelle standardisée est présentée plus loin, dans la partie 5.6 (régression de Cox).

⁴¹ Dans son analyse des données de l'ESPA (1991-2000), Alain Vuille (2000: 6) constate chez les femmes ayant exercé une activité lucrative un taux d'activité après 62/63 ans plus important

T 5.26: Départs à la retraite (estimation de Kaplan-Meier) – par sexe

Age	Hommes			Femmes		
	Probabilité cumulée de non-départ à la retraite	Nombre d'événements cumulé	Survivants	Probabilité cumulée de non-départ à la retraite	Nombre d'événements cumulé	Survivants
55	0,987	19	1415	0,984	26	1629
60	0,875	179	1255	0,901	157	1331
61	0,812	268	1127	0,854	221	1138
62	0,718	393	921	0,314	875	376
63	0,614	518	710	0,161	1026	149
64	0,521	618	535	0,130	1053	111
65	0,135	988	129	0,102	1074	71
66	0,075	1043	65	0,086	1084	51
67	0,064	1052	50	0,082	1086	41
68	0,061	1054	41	0,076	1089	33
69	0,058	1055	22		1089	23
70	0,053	1057	19		1089	18
71	0,039	1060	7		1089	8
N	1434			1655		
Cas tronqués	374			565		
Moyenne	63,7			62,7		
Médiane	64,4			62,1		

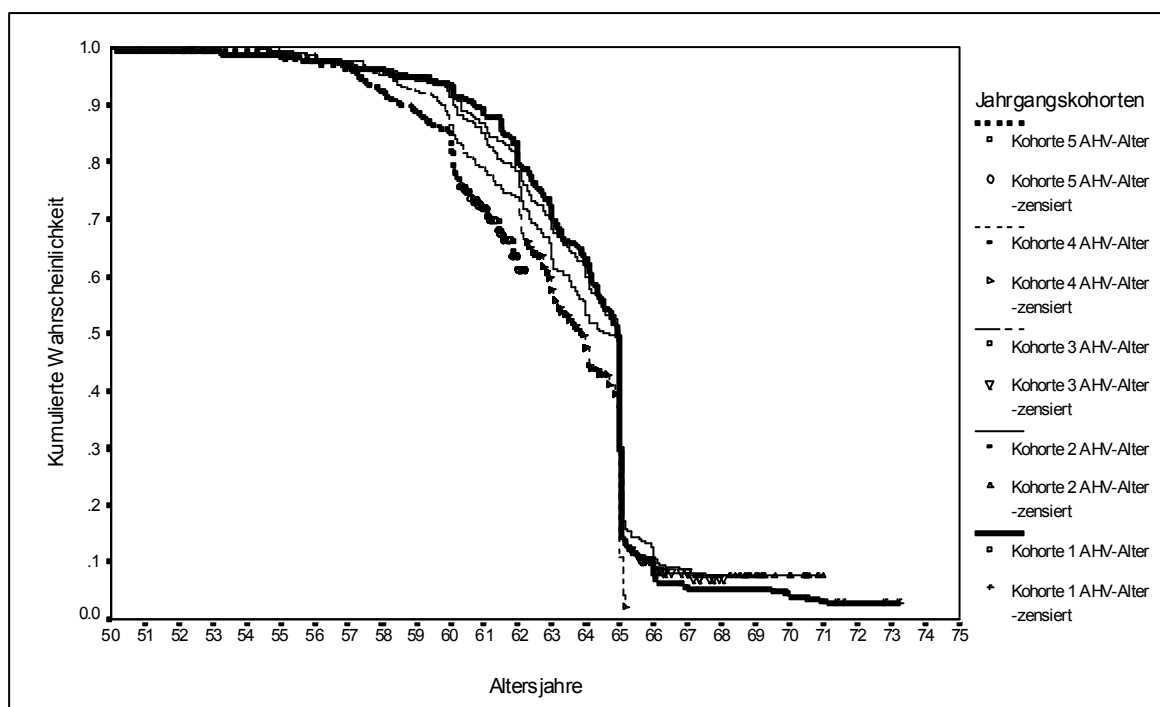
Source : Enquête sur le départ à la retraite, sondage écrit complété par une interview téléphonique ; données non pondérées ; personnes ayant déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage et dont on connaît la date du départ à la retraite (limite: ≥ 50 ans), y compris les cas tronqués. Le calcul de la moyenne intègre les cas tronqués avec l'âge atteint au moment du sondage.

5.5.2.2 Cohortes AVS

Le graphique G 5.27 indique la probabilité de départ à la retraite chez les hommes par cohortes AVS groupées. Les valeurs de probabilité ainsi obtenues sont ensuite présentées dans le tableau T5.28. Le graphique met en évidence la cohorte la plus jeune (cohorte 5) et la cohorte la plus âgée (cohorte 1). On constate une différence statistiquement très significative entre les différentes courbes ($p < 0,000$). La tendance déjà visible dans les analyses de fréquence se confirme dans ce graphique : les travailleurs partent à la retraite toujours plus jeunes.

(36,7 %) que chez les hommes après 65 ans (33,7 %). Cependant, il est aussi possible que l'activité lucrative soit exercée avec des horaires très réduits.

G 5.27: Départs à la retraite (probabilité de non-départ) – par cohortes AVS chez les hommes



Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données non pondérées ; personnes dont on connaît la date du départ à la retraite (limite: ≥ 50 ans), y compris les cas tronqués (N = 1434 hommes) ; légende : composition des cohortes, voir tableau T 5.23.

Le tableau T 5.28 montre combien la retraite à 65 ans a perdu du terrain au cours des dix dernières années.

T 5.28: Départs à la retraite (estimation de Kaplan-Meier) – probabilités cumulées de non-départ à la retraite chez les hommes par cohortes AVS

Âge	Cohorte 1 1928/29/30, âge AVS en 1993/94/95	Cohorte 2 1931/32/33, âge AVS en 1996/97/98	Cohorte 3 1934/35/36, âge AVS en 1999/00/01	Cohorte 4 1937/38/39, âge AVS en 2002/03/04	Cohorte 5 1940/41, âge AVS en 2005/06
55	0,984	0,993	0,990	0,985	0,980
60	0,914	0,913	0,902	0,848	0,784
61	0,881	0,852	0,830	0,779	0,707
62	0,790	0,769	0,731	0,676	
63	0,691	0,678	0,613	0,559	
64	0,605	0,577	0,518	0,446	
65	0,140	0,171	0,138	0,044	
66	0,066	0,097	0,087		
67	0,054	0,081	0,074		
N	243	298	305	389	199
Cas tronqués	7	23	26	184	134
Moyenne	64,0	64,1	63,6	62,9	61,2
Médiane	65,0	65,0	64,7	63,9	

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données non pondérées ; personnes dont on connaît la date du départ à la retraite (limite: ≥ 50 ans), y compris les cas tronqués. Le calcul de la moyenne intègre les cas tronqués avec l'âge atteint au moment du sondage.

Alors que dans la cohorte 1 (âge de la retraite atteint en 1993-1995), 61 % des hommes n'avaient pas encore pris leur retraite à l'âge de 64 ans, cette proportion passe à 52 % dans la cohorte 3 (âge de la retraite atteint en 1999-2001). Chez les femmes, on constate généralement la même tendance, mais les modifications de la réglementation de l'âge légal de la retraite rendent l'interprétation difficile.

5.5.2.3 Etat civil avant le départ à la retraite

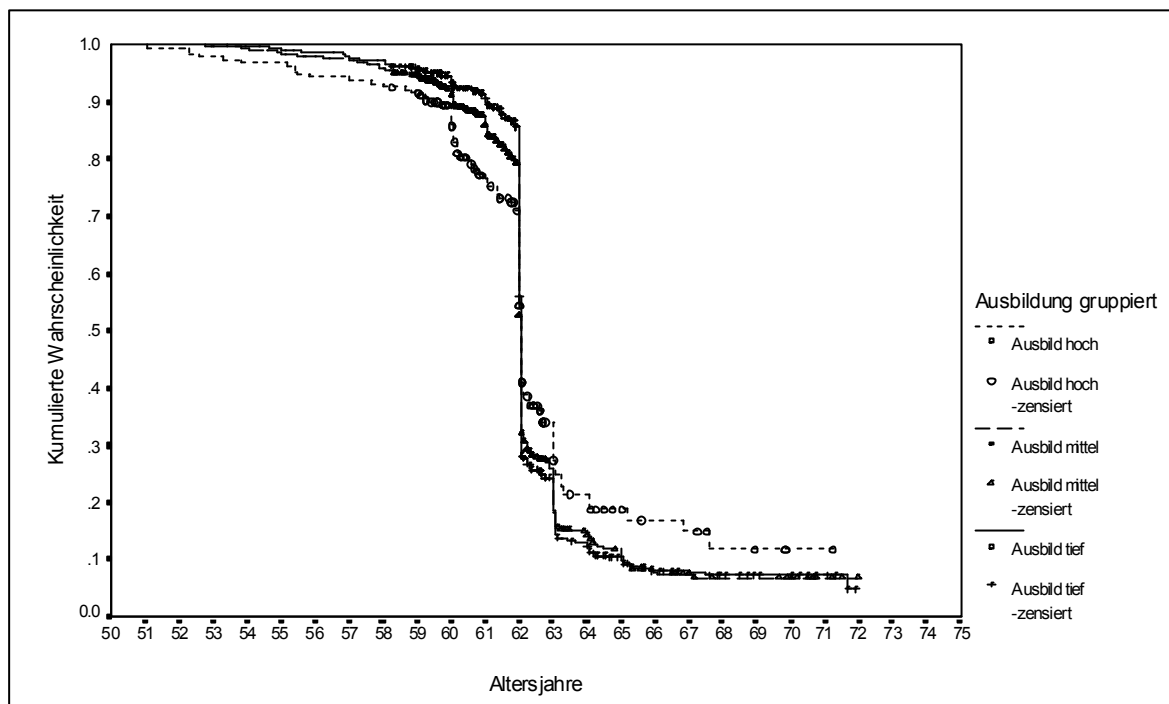
Les courbes de départ à la retraite par état civil diffèrent très peu des courbes par caractéristiques socio-économiques évoquées plus haut. Nous renonçons par conséquent à une présentation distincte. On peut néanmoins relever que les femmes célibataires optent plus facilement que les autres pour une préretraite. Chez les hommes, l'influence du célibat est également visible, quoique dans une moindre mesure.

5.5.2.4 Formation

Le graphique G 5.29 présente l'évolution du départ à la retraite chez les femmes en fonction de leur formation la plus élevée accomplie. Cette variable a été divisée en trois catégories : « élevée », « moyenne » et « limitée », en fonction du nombre d'années de formation.

Le graphique G 5.29 montre que plus le niveau de formation est élevé, plus la proportion des femmes qui restent actives jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite diminue.

G 5.29: Départs à la retraite (probabilité de non-départ à la retraite) – par formation chez les femmes



Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données non pondérées ; personnes dont on connaît la date du départ à la retraite (limite: ≥ 50 ans), y compris les cas tronqués (N = 1650 femmes)

Le graphique montre également que les femmes au bénéfice d'une formation supérieure ont une approche généralement plus souple de l'âge de la retraite. Le croisement des lignes le montre clairement : les femmes au niveau de formation élevé sont proportionnellement

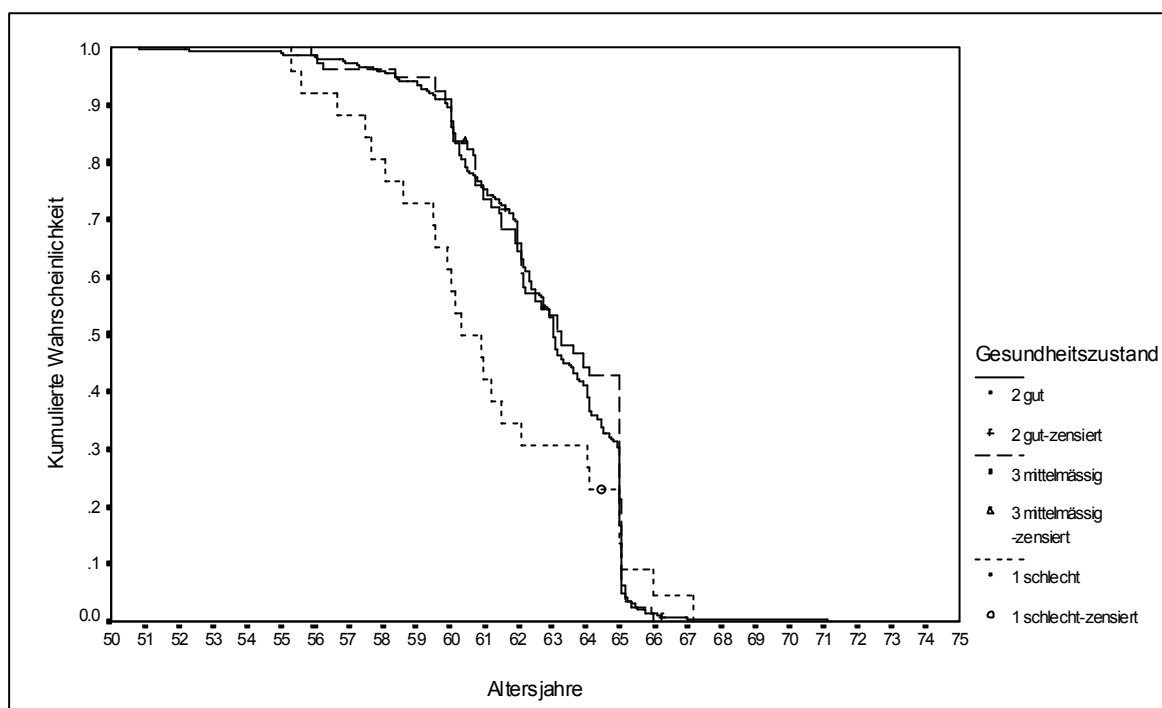
beaucoup plus nombreuses à prendre leur retraite avant l'âge ordinaire, mais aussi beaucoup plus nombreuses à poursuivre leur activité au-delà de l'âge ordinaire de la retraite.⁴²

D'autres analyses établissent que chez les hommes, les différences dans le choix du moment du départ à la retraite sont moins marquées entre les degrés de formation que chez les femmes. Le groupe affichant la formation la plus élevée est toutefois également le mieux représenté parmi les personnes qui n'ont quitté la vie active qu'après l'âge ordinaire de la retraite.

5.5.2.5 Etat de santé cinq ans avant l'âge ordinaire de la retraite

Le graphique G 5.30 présente les courbes de départ à la retraite des hommes en fonction de leur état de santé («bon», «moyen», «mauvais») cinq ans avant l'âge ordinaire de la retraite (c'est-à-dire à 60 ans).

G 5.30: Départs à la retraite (probabilité de non-départ) – selon l'état de santé à 60 ans (5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite) chez les hommes



Source : Enquête sur la retraite, sondage écrit ; données non pondérées ; personnes dont on connaît la date du départ à la retraite (limite: ≥ 50 ans), y compris les cas tronqués (N = 590 hommes)

Ce graphique révèle une relation statistiquement significative ($p = 0,017$) entre l'état de santé et la courbe des départs à la retraite. Relevons que le comportement des personnes avec un bon état de santé diffère très peu de celui des personnes ayant un état de santé moyen. Les personnes qui qualifient leur état de santé à 60 ans de mauvais sont en revanche nettement surreprésentées parmi les préretraités. La probabilité qu'elles travaillent jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite (âge 64 ans) est inférieure à 25 %. Il est toutefois étonnant de

⁴² L'exemple des courbes de départ à la retraite qui se croisent dans le cas de caractéristiques personnelles comme la formation explique bien pourquoi les modèles de régression contraints de s'appuyer sur des valeurs moyennes sont trop peu expressifs ou induisent des résultats contradictoires. Lorsque les courbes de survie se croisent fortement, les analyses de survie elles-mêmes ne se prêtent pas à des tests de significativité.

constater qu'une partie des personnes affichant une santé défailante poursuivent leur activité au-delà de l'âge ordinaire de la retraite. La raison en est vraisemblablement d'ordre financier. Les plus nombreuses à reporter leur départ à la retraite sont toutefois les personnes qui ont qualifié leur état de santé à 60 ans de « bonne » ou de « très bonne ».

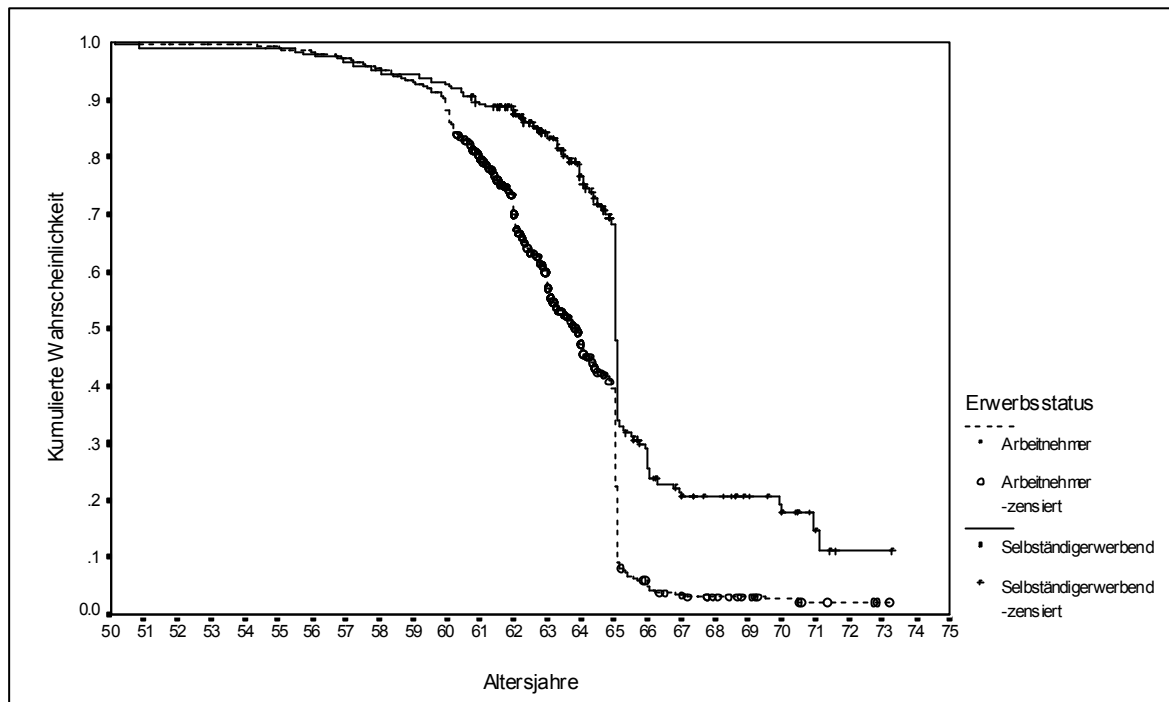
Chez les femmes, les courbes de survie selon l'état de santé cinq ans avant l'âge ordinaire de la retraite sont très similaires.

5.5.2.6 Statut d'activité avant le départ à la retraite

Nous allons maintenant comparer les courbes de survie des indépendants et des salariés hommes sous l'angle des différences dans le moment du départ à la retraite. S'agissant des cas tronqués, on tient toujours compte de la situation des personnes concernées au moment du sondage.

Le graphique G 5.31 et le tableau T 5.32 montrent que les indépendants se distinguent considérablement des salariés pour ce qui est du moment choisi pour se retirer de la vie active ($p < 0,000$).

G 5.31: Départs à la retraite (probabilité de non-départ à la retraite) – selon le statut d'activité indépendant/salarié chez les hommes



Source : Enquête sur la retraite, sondage écrit ; données non pondérées ; personnes dont on connaît la date du départ à la retraite (limite: ≥ 50 ans), y compris les cas tronqués (N = 1317 hommes)

La différence d'évolution des courbes se retrouve aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Les indépendants partent moins souvent en préretraite et restent plus souvent actifs au-delà de l'âge ordinaire de la retraite. Ainsi, les hommes indépendants ont une probabilité de 75 % de ne pas avoir encore quitté la vie active une année avant l'âge ordinaire de la retraite. Cette probabilité passe à 34 % à l'âge de 65 ans. En revanche, un salarié de 64 ans présente une probabilité de 46 % de figurer parmi les « survivants ». A 65 ans, cette probabilité chute même à 9 %. Chez les indépendants, à 71 ans, la probabilité de poursuivre

une activité professionnelle est encore de 11 %.⁴³ Si on considère la part des personnes encore actives au-delà de la 64^e année, elle est constituée pour moitié d'indépendants.⁴⁴

T 5.32: Départs à la retraite (estimation de Kaplan-Meier) – probabilité cumulée de non-départ à la retraite selon le statut indépendant/salarié chez les hommes

Âge	Indépendants			Salariés		
	Probabilité cumulée de non-départ	Nombre d'événements cumulé	Survivants	Probabilité cumulée de non-départ	Nombre d'événements cumulé	Survivants
55	0,989	3	259	0,988	13	1042
60	0,924	20	242	0,863	145	910
61	0,893	28	231	0,792	219	807
62	0,877	32	215	0,675	332	637
63	0,832	42	175	0,555	439	479
64	0,751	58	141	0,458	517	352
65	0,342	127	57	0,090	784	65
66	0,238	143	35	0,043	817	29
67	0,207	147	27	0,035	822	22
68		147	20		824	14
69		147	15	0,028	825	7
70	0,178	149	12	0,024	826	6
71	0,111	151				
N	262			1055		
Cas tronqués	111			229		
Moyenne	65,6			63,3		
Médiane	65,0			63,9		

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique complété par un sondage écrit ; données non pondérées ; personnes dont on connaît la date du départ à la retraite (limite: ≥ 50 ans), y compris les cas tronqués. Le calcul de la moyenne intègre les cas tronqués avec l'âge atteint au moment du sondage.

5.5.2.7 Taux d'occupation avant le départ à la retraite

L'analyse de survie ne permet pas de mettre clairement en évidence une influence du taux d'occupation sur l'âge de la retraite. Chez les hommes, on constate toutefois une différence significative entre les courbes ($p = 0,017$). La courbe de survie de la catégorie d'occupation « 80 à 100 % » se superpose presque exactement à la courbe de la catégorie « moins de 50 % ». Dans ces deux catégories, la probabilité de quitter la vie active avant l'âge ordinaire de la retraite est comparativement élevée. Les hommes appartenant à la catégorie intermédiaire « 50 à 79 % » ont en revanche une probabilité plus faible de prendre leur retraite avant 64 ans.

Chez les femmes, les courbes de départs à la retraite selon le taux d'occupation avant la retraite diffèrent généralement assez peu. Les écarts se situent sous le seuil de significativité. Contrairement à ce que l'on peut observer chez les hommes, les courbes de départs à la

⁴³ Parmi les indépendants relativement nombreux qui se disent encore actifs après l'âge ordinaire de la retraite, il est possible qu'il se trouve également des rentiers qui poursuivent leurs activités dans une faible mesure et se déclarent « actifs indépendants » dans le cadre du sondage.

⁴⁴ Alain Vuille (2000: 7) fait état de proportions comparables dans le cadre de son analyse des données 1991-2000 de l'ESPA.

retraite chez les femmes des catégories « 80 à 100 % » et « 50 à 79 % » évoluent pratiquement au même niveau. Ce sont les femmes ayant eu un taux d'occupation inférieur à 50 % qui ont la probabilité la plus élevée de figurer parmi les survivantes.

5.5.2.8 Branche économique

Nous allons maintenant présenter les départs à la retraite par branche économique. A cet effet, nous avons choisi les branches agriculture/sylviculture, industries manufacturières/industrie, transport set communications, administration publique (voir tableau T 5.33 et graphique G 5.34). L'interprétation étant plus difficile pour les femmes en raison des changements intervenus ces dernières années dans la réglementation de l'âge de la retraite les concernant, c'est l'analyse de la situation des hommes qui est présentée ici.

T 5.33: Départs à la retraite (estimation de Kaplan-Meier) – probabilité cumulée de non-départ à la retraite par branche économique chez les hommes

Âge	<i>Agriculture/ sylviculture</i>	<i>Industries manufacturières/ industrie</i>	<i>Transports et communications</i>	<i>Administration publique</i>
55	0,972	0,986	0,990	0,964
60	0,935	0,853	0,769	0,855
61	0,917	0,812	0,625	0,768
62	0,907	0,729	0,433	0,596
63	0,878	0,625	0,287	0,475
64	0,853	0,507	0,205	0,380
65	0,234	0,100	0,060	0,047
66	0,109	0,047		0,019
67	0,091			0,000
N	108	368	104	138
Cas tronqués	38	90	11	16
Moyenne	64,9	63,5	61,8	62,7
Médiane	65,0	64,2	62,0	62,9

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données non pondérées ; personnes dont on connaît la date du départ à la retraite (limite: ≥ 50 ans), y compris les cas tronqués (N = 718 hommes). Le calcul de la moyenne intègre les cas tronqués avec l'âge atteint au moment du sondage.

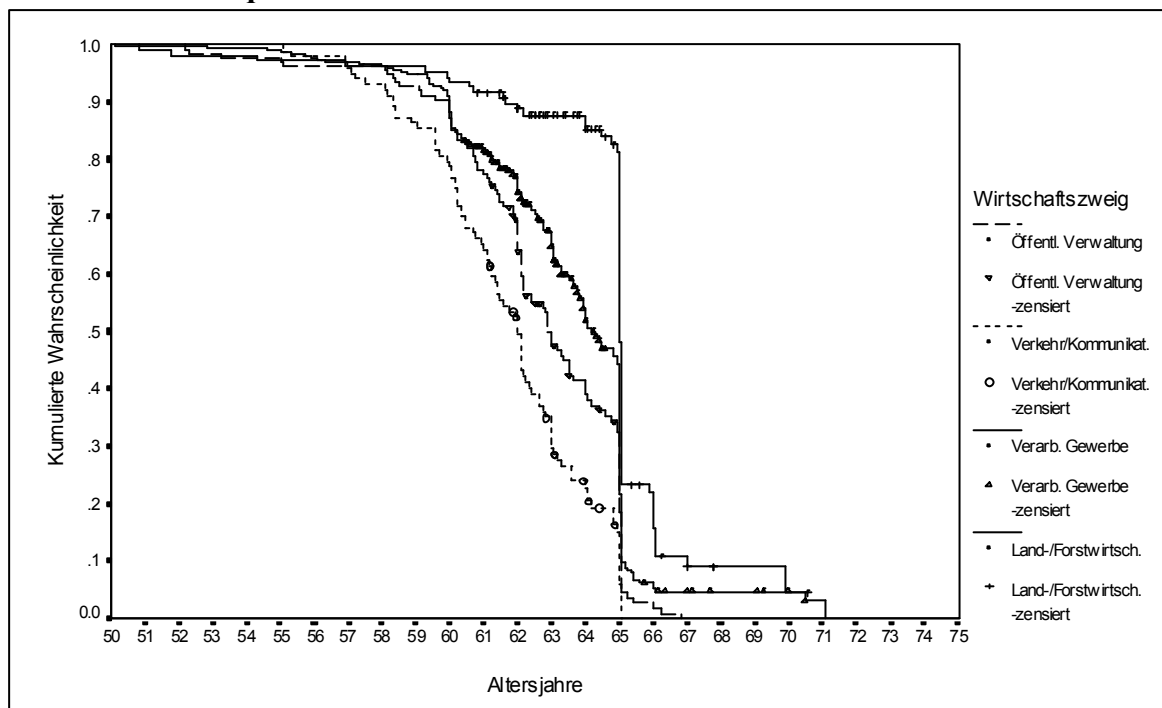
Un coup d'œil sur la proportion des « survivants » à l'âge de 60 ans montre que la courbe des départs à la retraite varie considérablement suivant la branche ($p < 0,000$). Si, par exemple, les hommes actifs dans la branche de l'agriculture et la sylviculture sont encore 94 % à ne pas avoir pris leur retraite à 60 ans, la probabilité d'être toujours en activité au même âge tombe à 77 % dans le secteur transport et communications.

Une proportion relativement élevée des hommes travaillant dans le secteur primaire prennent leur retraite au-delà de l'âge ordinaire de la retraite. A 65 ans, ils sont encore 23 % à poursuivre leur activité. Au sein des industries manufacturières et de l'industrie, ce chiffre n'est que de 10 %. Les personnes travaillant dans les secteurs administration publique ou transport et communications ont une probabilité nettement plus faible (entre 5 et 6%) de rester en activité.

Chez les femmes, les courbes sont généralement comparables dans les branches économiques choisies. Contrairement à la situation prévalant chez les hommes, la courbe de la branche transports et communications, avant l'âge ordinaire de la retraite, est plus ou moins analogue à celle de la branche industries manufacturières/industrie. La proportion la

plus élevée de préretraités se trouve parmi les femmes ayant travaillé dans l'administration publique.

G 5.34: Départs à la retraite (probabilité de non-départ) – par branche économique choisie chez les hommes



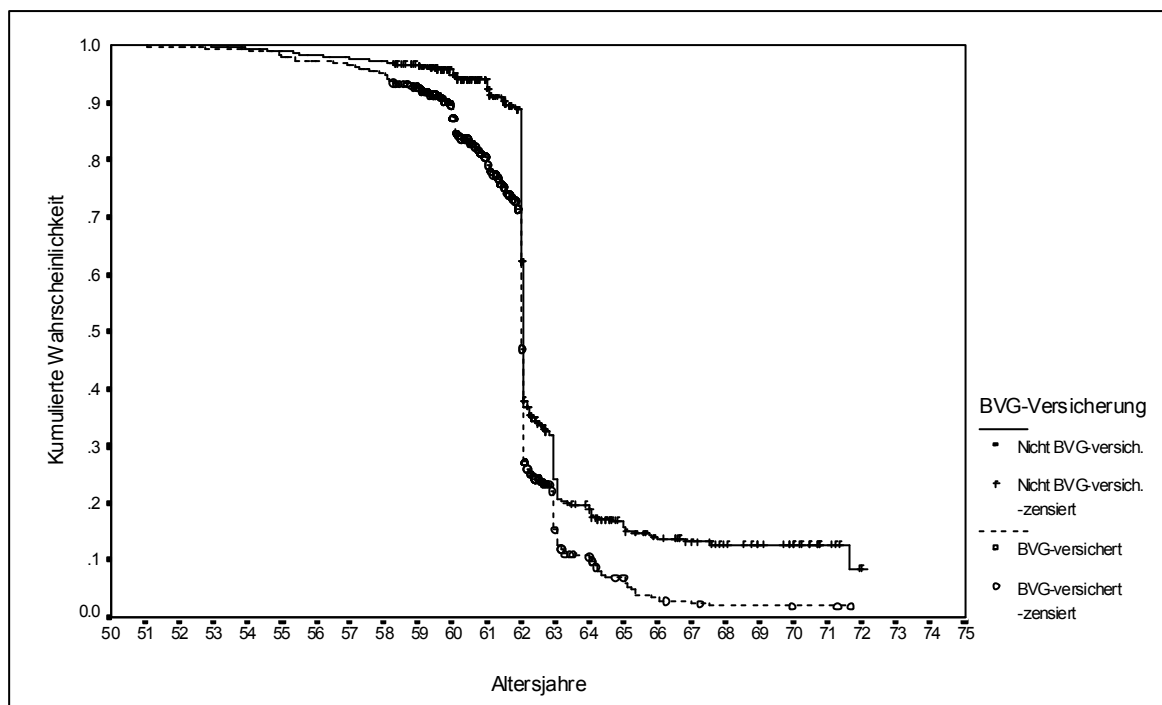
Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données non pondérées ; personnes dont on connaît la date du départ à la retraite (limite: ≥ 50 ans), y compris les cas tronqués (N = 1317 hommes)

5.5.2.9 Prévoyance professionnelle

Pour terminer notre étude de l'âge de la retraite au moyen d'analyses de survie, examinons encore l'influence de la prévoyance professionnelle. Ainsi que le montre de manière exemplaire pour les femmes le graphique G 5.35, il existe un lien significatif ($p < 0,000$) entre l'âge du départ à la retraite d'une personne et le fait que cette dernière dispose d'une couverture du 2^e pilier. Les personnes pouvant compter sur un 2^e pilier sont proportionnellement plus nombreuses à quitter la vie active avant l'âge ordinaire de la retraite et moins nombreuses à différer leur retrait de la vie active au-delà de l'âge ordinaire.

En tenant compte des données tronquées, la disponibilité d'une couverture LPP fait passer l'âge moyen de la retraite de 63,7 à 62,0 ans chez les femmes et de 64,9 à 63,4 ans chez les hommes. L'évolution des courbes de départs à la retraite est similaire chez les hommes et chez les femmes. Il convient toutefois de remarquer que chez les hommes, les deux courbes présentent très peu de différences jusqu'à l'âge de 60 ans. On peut en conclure que les départs à la retraite chez les hommes de moins de 60 ans sont moins imputables à la présence d'un 2^e pilier qu'à d'autres facteurs.

G 5.35: Départs à la retraite (probabilité de non-départ) – par prévoyance professionnelle oui/non chez les femmes



Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données non pondérées ; personnes dont on connaît la date du départ à la retraite (limite: ≥ 50 ans), y compris les cas tronqués (N = 728 femmes)

Le tableau T 5.36 et les graphiques G 5.37 et G 5.38 mettent en évidence le rapport entre le niveau de l'avoir de vieillesse de la prévoyance professionnelle à l'âge ordinaire de la retraite et l'évolution des départs à la retraite.

T 5.36: Départs à la retraite (estimation de Kaplan-Meier) – probabilité cumulée de non-départ à la retraite en fonction de l'avoir de la prévoyance professionnelle à l'âge ordinaire de la retraite chez les hommes

Âge	Pas d'avoir LPP	1 ^{er} quartile 1-316 700 fr. RM: env. 1-1900 fr.	2 ^e /3 ^e quartile 316 701-840 500 fr. RM: 1901-5000 fr.	4 ^e quartile 840 501 fr. et plus RM : >5000 fr.
55	0.979	0.993	0.989	0.986
60	0.918	0.925	0.876	0.748
61	0.887	0.898	0.756	0.650
62	0.839	0.833	0.619	0.540
63	0.825	0.766	0.473	0.340
64	0.760	0.693	0.334	0.274
65	0.412	0.091	0.041	0.094
66	0.318	0.058	0.014	0.034
67	0.291	0.048	0.009	0.017
N	97	147	283	143
Cas	54	27	34	14
Moyenne	66,0	64,2	62,9	62,3
Médiane	65,0	65,0	63,0	62,3

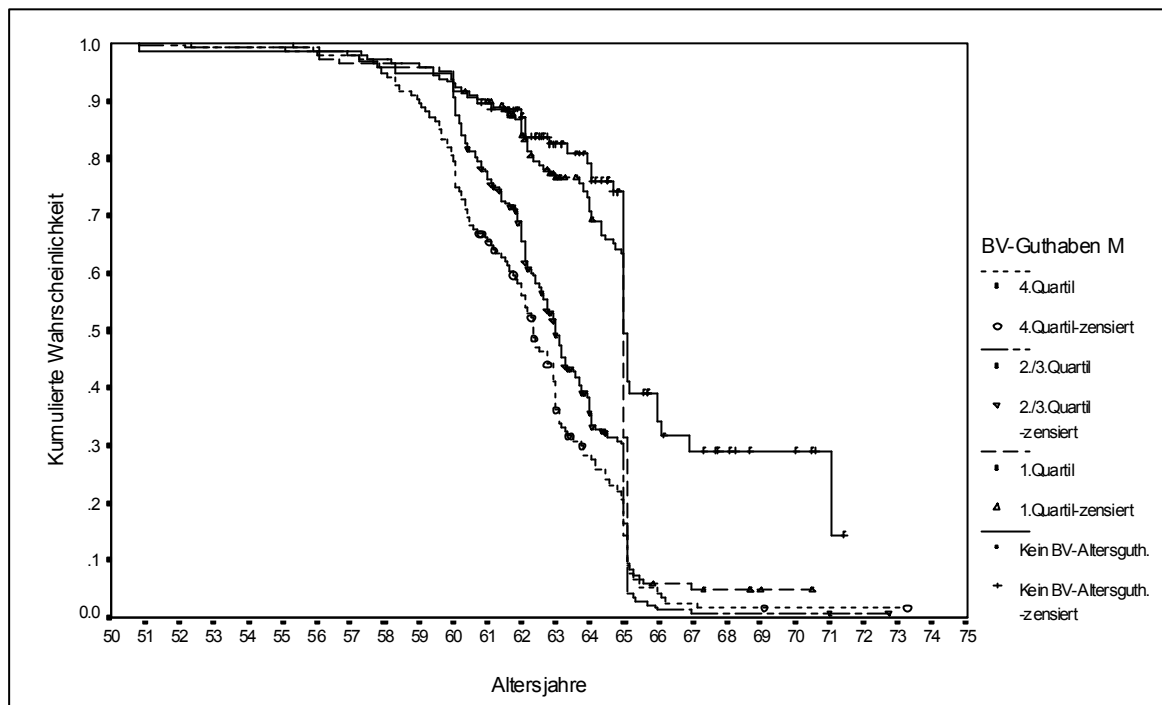
Source : Enquête sur la retraite, sondage écrit ; données non pondérées ; personnes dont on connaît la date du départ à la retraite (limite: ≥ 50 ans), y compris les cas tronqués (N = 606 hommes). Le

calcul de la moyenne intègre les cas tronqués avec l'âge atteint au moment du sondage. Légende : RM : rente mensuelle approximative (7,2% de l'avoir de prévoyance/12 mois).

Comme le tableau se fonde seulement sur le revenu indiqué dans le sondage écrit et sur les données de la Centrale de compensation AVS (CdC) de Genève, l'échantillon à disposition est relativement restreint. La formation de la variable « Avoir de vieillesse de la prévoyance professionnelle à l'âge ordinaire de la retraite » est expliquée dans l'annexe A3. Dans le cadre des analyses de survie, il est possible de tenir compte de l'avoir de vieillesse escompté (intérêts compris) des personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite au moment du sondage. La répartition des avoirs de la prévoyance professionnelle en quatre quartiles est effectuée séparément pour chaque sexe.

De manière générale, on constate qu'un avoir de prévoyance professionnelle plus élevé conduit à un retrait plus rapide de la vie active. Les hommes disposant d'une rente mensuelle de prévoyance professionnelle (escomptée) de 1900 francs ou moins ont 69 % de chances de ne pas avoir encore pris leur retraite à 64 ans. S'ils reçoivent chaque mois une rente LPP moyenne comprise entre 1900 et 5000 francs, cette probabilité chute à 33 %. Avec une rente de plus de 5000 francs, la probabilité de ne pas avoir encore quitté la vie active n'est plus que de 27 %.

G 5.37: Départs à la retraite (probabilité de non-départ) – selon le montant de l'avoir de prévoyance professionnelle à l'âge ordinaire de la retraite (hommes)



Source : Enquête sur la retraite, sondage écrit ; données non pondérées ; personnes dont on connaît la date du départ à la retraite (limite: ≥ 50 ans), y compris les cas tronqués (N = 670 hommes). Légende : 1^{er} quartile : 1-316 700 fr., 2^e/3^e quartile : 316 701-840 500 fr., 4^e quartile : >840 500 fr.

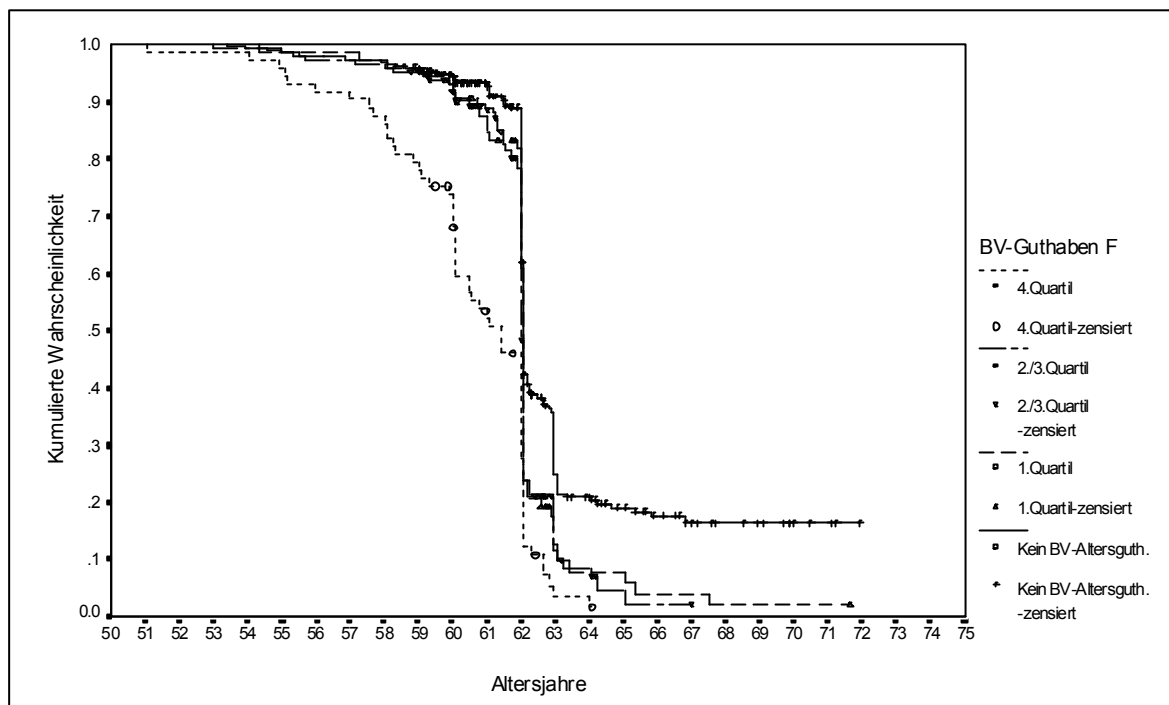
Une rente mensuelle de prévoyance professionnelle très élevée n'exclut toutefois pas un report du retrait de la vie active au-delà de l'âge ordinaire de la retraite. Pour les personnes dont la rente est très importante, la probabilité de n'avoir toujours pas quitté la vie active à 65 ans est en effet encore de 9 %. La majorité des personnes qui choisissent de continuer de travailler après l'âge ordinaire de la retraite sont toutefois de celles qui ne peuvent pas

compter sur un avoir de prévoyance professionnelle. Chez les hommes sans avoir LPP, la probabilité de ne s'être toujours pas retiré de la vie active à 67 ans est de 29 %. La majorité d'entre eux sont des indépendants.

Les graphiques G 5.37 et G 5.38 montrent que les deux courbes « pas d'avoir LPP » et « avoir LPP relativement bas » (1^{er} quartile de la répartition) évoluent de manière très similaire jusqu'à deux ou trois ans avant l'âge ordinaire de la retraite. C'est particulièrement le cas chez les femmes.

Par rapport à l'absence complète d'avoir LPP, le fait de disposer d'un petit avoir de prévoyance professionnelle semble donc n'induire une légère anticipation du départ à la retraite que juste avant l'âge ordinaire de la retraite. Chez les femmes et contrairement aux hommes, seul le quartile supérieur de la répartition se détache très nettement des trois autres courbes. Ce constat n'est guère étonnant, dans la mesure où ce rapport repose davantage sur le niveau absolu des avoirs de prévoyance professionnelle que sur le niveau relatif, exprimé par les quartiles.

G 5.38: Départs à la retraite (probabilité de non-départ) – selon le montant de l'avoir de prévoyance professionnelle à l'âge ordinaire de la retraite (femmes)



Source : Enquête sur la retraite, sondage écrit ; données non pondérées ; personnes dont on connaît la date du départ à la retraite (limite: ≥ 50 ans), y compris les cas tronqués (N = 621 femmes). Légende : 1^{er} quartile : 1-59 000 fr., 2^e/3^e quartile : 59 001-351 000 fr., 4^e quartile : >351 000 Fr.

5.5.3 Résumé des analyses de survie relatives au moment du départ à la retraite

Afin de préparer l'analyse multivariée des âges de départ à la retraite « choisis » telle que réalisée plus loin au moyen de la régression de Cox (partie 5.6), nous avons étudié dans la présente partie les probabilités de départ à la retraite en relation avec différentes caractéristiques au moyen d'analyses de survie. Ces analyses bivariées confirment pour l'essentiel les constats précédents:

- Entre les hommes et les femmes, les courbes de départ à la retraite diffèrent nettement, même en tenant compte de la différence de réglementation légale. Jusqu'à l'âge de 60 ans, ces courbes évoluent de manière relativement parallèle. Les femmes quittent toutefois beaucoup moins souvent la vie active avant l'âge ordinaire de la retraite que les hommes.
- L'analyse des temps de survie par cohorte AVS confirme la tendance selon laquelle les départs à la retraite interviennent toujours plus tôt. Chez les hommes, on constate que l'importance du seuil de 65 ans pour le départ à la retraite perd du terrain.
- S'agissant de l'effet de la formation, un tableau nuancé s'impose. Une formation poussée conduit aussi bien à une grande probabilité de retraite anticipée qu'à une grande probabilité de retraite différée au-delà de l'âge ordinaire. Un niveau de formation élevé permet donc une organisation plus flexible de l'âge de la retraite.
- Un mauvais état de santé cinq ans avant l'âge ordinaire de la retraite tend à favoriser l'anticipation du départ à la retraite. Les courbes de survie des personnes qui définissent leur état de santé comme « moyen » et celles qui le qualifient de « bon » ne présentent en revanche aucune différence.
- Les indépendants prennent généralement leur retraite plus tard que les salariés. La probabilité que les indépendants n'aient pas encore quitté la vie active un an avant l'âge ordinaire de la retraite est de 75 %. Chez les salariés, cette probabilité n'est que de 46 %.
- Lorsque l'on étudie le rapport avec les branches économiques, les résultats déjà obtenus dans les analyses concernant la retraite anticipée se confirment. Dans le secteur primaire, 23 % des travailleurs n'ont pas encore pris leur retraite juste après l'âge ordinaire de la retraite (65 ans), contre 5 % dans l'administration publique.
- Enfin, il apparaît que la disponibilité d'un 2^e pilier et le montant de l'épargne vieillesse exercent dans l'analyse bivariée une forte influence sur le moment du départ à la retraite. De manière générale, on constate que plus l'avoir LPP (attendu) est élevé, plus le départ à la retraite intervient tôt.

Les résultats présentés sont ceux d'une analyse purement bivariée. Seule l'analyse multivariée de Cox présentée ci-après peut montrer quelles variables ont une influence sur la probabilité de départ à la retraite.

5.6 Résultats de la régression de Cox

Le modèle de régression de Cox présenté ci-dessous permet d'établir comment certaines variables influent dans le temps sur la probabilité d'anticipation du départ à la retraite. Il est ainsi possible de combiner les avantages de l'analyse logit multiple et ceux de l'analyse de survie. La régression de Cox est en fait une analyse de survie multivariée. Cela signifie qu'il est possible de mettre en évidence les effets des différentes variables malgré le fait que celles-ci soient mêlées à toutes les autres variables considérées.⁴⁵

⁴⁵ Pour la démarche méthodologique de la régression de Cox, se reporter à l'annexe A4.

Nous allons maintenant nous concentrer sur la présentation d'un modèle optimisé contenant les variables les plus significatives.⁴⁶ Le modèle repose sur les réponses de toutes les personnes qui ont participé au sondage écrit et qui, quinze ans avant l'âge ordinaire de la retraite, n'avaient pas encore quitté la vie active (hommes dès 50 ans ; femmes dès 47, 48 ou 49 ans, suivant l'année de naissance). Ces conditions définissent par ailleurs l'état initial des variables dépendantes. L'analyse de Cox permet d'examiner quels facteurs exercent une influence sur la probabilité qu'une personne conserve son état initial au cours du temps et ne parte pas à la retraite, ou qu'elle le modifie et quitte la vie active. Cette forme de codage des variables dépendantes a été choisie afin d'aménager un modèle à même de définir les facteurs d'influence tant pour les femmes que pour les hommes. C'est là le seul moyen d'« aplatiser » les différences institutionnelles relatives à l'âge ordinaire de la retraite des femmes et des hommes et de tenir compte du fait qu'aux femmes de l'échantillon est associé un âge de départ à la retraite variable suivant l'année de naissance. Nous avons donc volontairement défini la dimension temporelle par le nombre d'années avant l'âge ordinaire de la retraite et non par l'âge des personnes interrogées.

5.6.1 Résultats de l'estimation du modèle

Le tableau T 5.39 présente le rapport de résultat du modèle optimisé.

T 5.39: Résultats estimés du modèle de Cox

Variable	Coefficient	Ecart-type	Significativité	Hazard Ratio
(B) Femme	-0.501	0.084	0.000	0.606
(B) Veuve (t2)	0.421	0.125	0.001	1.524
Mauvais état de santé	0.580	0.191	0.002	1.786
Rente AI (t1)	0.467	0.174	0.007	1.595
(B) Partenaire en retraite/préretraite/retraite partielle	0.403	0.126	0.001	1.496
(B) Activité indépendante	-0.433	0.122	0.000	0.649
(B) Non active	-0.236	0.092	0.010	0.790
C) Taille de l'entreprise (cat. de réf. = grande entreprise)			0.000	
Petite entreprise (1 à 20 employés)	-0.215	0.052	0.000	0.807
Entreprise moyenne (21 à 100 employés)	0.033	0.059	0.571	1.034
(B) Travail à plein temps	0.525	0.081	0.000	1.691
(B) Branche: transport et communications	0.665	0.131	0.000	1.945
(B) Branche: banques et assurances	0.472	0.149	0.002	1.604
(B) Branche: administration publique	0.210	0.109	0.053	1.233
(B) Branche: enseignement	0.532	0.137	0.000	1.703
Avoir LPP en 10 000 Fr.	0.002	0.001	0.014	1.002
B): variable binaire; (C): variable catégorielle				
n = 1'188				
LR = 382.69				
R-Sqr(LR)= 0.28				

Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique et sondage écrit ; données non pondérées ; personnes dont on connaît la date du départ à la retraite (limite : 15 ans avant l'âge ordinaire de la retraite et pas encore à la retraite), y compris les cas tronqués. Le calcul de la moyenne intègre les cas tronqués avec l'âge atteint au moment du sondage.

On constate que l'une des covariables au moins est significativement différente de zéro. Cela signifie qu'au moins une variable exerce une influence sur la « probabilité de non-départ à la retraite ». ⁴⁷ Contrairement au R^2 du modèle de régression classique, le R^2_{RV} ne

⁴⁶ Comme pour l'analyse logit, la spécification du modèle a été obtenue en combinant la méthode « backward » avec une sélection de variables fondée sur des hypothèses.

⁴⁷ Test du rapport des vraisemblances (RV) = 367,54 > valeur critique $\chi^2_{(0,99,15)}$.

peut pas être interprété une proportion de variance expliquée. Il s'agit seulement d'un nombre entre 0 et 1. Plus il se rapproche de 1 et plus le lien entre les covariables et les variables dépendantes est fort. Cet indice de comparaison généralisé est de 0,29 pour l'estimation présente, ce qui peut être considéré comme satisfaisant.

Toutes les covariables ou presque affichent un effet statistiquement significatif (niveau de significativité minimum de p inférieur à 0,05). Examinons pour commencer le signe des coefficients. Un signe négatif indique un effet négatif sur la probabilité d'un départ anticipé à la retraite, autrement dit un effet positif sur le maintien dans l'état initial, c'est-à-dire le non-départ à la retraite. Un signe positif indique le contraire : la variable accroît la probabilité d'un passage de l'état initial à celui de la retraite.

Le rapport des taux d'incidence (hazard ratio) estimé chiffre l'évolution des chances d'une sortie de l'état initial. Ces informations permettent de vérifier les relations suivantes :

- La probabilité que les *femmes* quittent la vie active avant l'âge ordinaire de la retraite est nettement plus faible que pour les hommes. Leurs chances d'une sortie précoce de l'état initial sont pratiquement deux fois plus faibles.
- Les *veufs et les veuves* présentent une probabilité une fois et demie plus élevée d'opter pour une retraite anticipée.
- La probabilité d'un départ anticipé à la retraite est également une fois et demie plus grande lorsque *le ou la partenaire* est déjà à la retraite, en retraite partielle ou en préretraite un an avant le départ à la retraite de la personne interrogée.
- Un *mauvais état de santé* accroît d'environ 1,8 fois la probabilité d'anticipation du départ à la retraite.
- Les *indépendants* ont moins de chances de prendre une retraite anticipée. Cette probabilité est en effet 1,5 fois plus faible.
- Les *personnes non actives* ont plutôt tendance à ne pas anticiper leur départ à la retraite. Pour elles, les chances d'opter pour une préretraite sont 1,3 fois plus faibles.
- Les *employés d'une petite entreprise* présentent également une probabilité plus faible (-1,2) que les autres de quitter la vie active avant l'âge ordinaire de la retraite.
- Les *personnes exerçant une activité à plein temps* ont plus de chances de quitter la vie active avant l'âge ordinaire de la retraite. La probabilité d'une anticipation de la retraite augmente de 1,7 fois.
- Pour les personnes ayant travaillé dans les *branches* transports et communications, banques et assurances, administration publique et enseignement, la probabilité d'une retraite anticipée est plus grande que pour les autres. Suivant la branche et par rapport à toutes les autres, les chances d'anticipation du départ à la retraite sont entre 1,2 et deux fois plus élevées.
- Plus *l'avoir de prévoyance professionnelle* est important, plus la probabilité d'une préretraite est élevée.

5.6.2 Estimation de la courbe en rapport avec les covariables

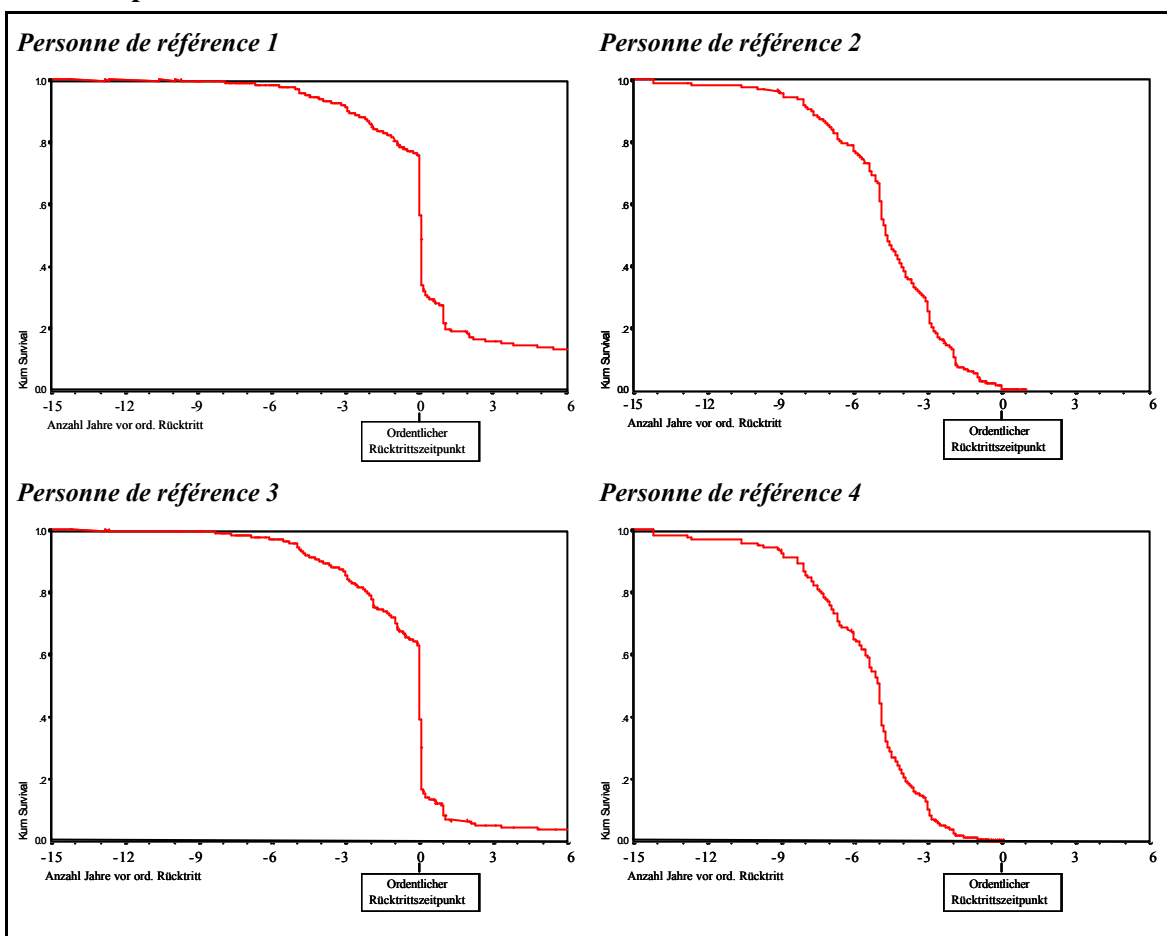
Les résultats de la régression de Cox permettent d'estimer la courbe de non-départ à la retraite en fonction des covariables. Ainsi que nous l'avons fait pour présenter les résultats de l'analyse logit, quatre personnes de référence dotées de caractéristiques différentes sont

définies dans le but d'obtenir les estimations correspondantes. Il s'agit en particulier d'examiner l'influence du sexe sur le départ à la retraite. Le graphique G 5.40 compare la courbe respective de ces quatre personnes de référence.

La *personne de référence 1* est une femme qui n'est pas veuve, qui ne travaille pas à plein temps et qui ne dispose d'aucun avoir de prévoyance professionnelle. Elle pourrait faire partie de ces femmes qui, après de longues années passées au foyer, ont renoué avec la vie active en optant pour un travail à temps partiel.

La *personne de référence 2* est une veuve qui travaille à plein temps dans la branche transports et communications et dispose d'un avoir de prévoyance professionnelle substantiel de 600 000 francs. Son état de santé est mauvais et elle vit avec un partenaire déjà la retraite.

G 5.40: Probabilités estimées de non-départ à la retraite des différentes personnes de référence



Source : Enquête sur la retraite, sondage téléphonique et sondage écrit ; données non pondérées ; personnes dont on connaît la date du départ à la retraite (limite : 15 ans avant l'âge ordinaire de la retraite et pas encore à la retraite), y compris les cas tronqués. Le calcul de la moyenne intègre les cas tronqués avec l'âge atteint au moment du sondage.

Légende : Survie cumulée = probabilité cumulée de non-départ à la retraite

La *personne de référence 3* est un homme présentant les mêmes caractéristiques que la personne de référence 1. Il n'est donc pas veuf, exerce une activité à temps partiel et ne dispose d'aucun avoir de prévoyance professionnelle.

La *personne de référence 4* est un homme avec les mêmes caractéristiques que la personne de référence 2. Il s'agit donc d'un veuf, travaillant à 100 % dans la branche transports et communications, au bénéfice d'un confortable avoir de vieillesse. Sa santé n'est pas bonne et il vit avec une partenaire à la retraite.

Sur l'axe x des graphiques figure le nombre d'années à partir de quinze ans avant l'âge ordinaire de la retraite. L'âge ordinaire de la retraite correspond par conséquent au nombre 0. Les nombres supérieurs à 0 indiquent les années après l'âge ordinaire de la retraite. L'axe y désigne la probabilité cumulée de non-départ à la retraite.

Les personnes de référence donnent lieu aux constatations suivantes :

- La *personne de référence 1* (femme) présente une probabilité très faible de quitter la vie active avant l'âge ordinaire de la retraite. Cinq ans avant cet âge, on peut dire avec une probabilité proche de 100 % qu'elle n'aura pas encore pris sa retraite. La probabilité de compter parmi les survivants – c'est-à-dire d'être toujours en activité – à l'âge ordinaire de la retraite se monte à 80 %. De plus, d'après les indications fournies par voie de sondage, la probabilité pour cette personne de rester en activité après l'âge ordinaire de la retraite est relativement élevée. Six ans après cet âge, la probabilité de ne pas avoir abandonné la vie active est encore de 15 %.
- Pour la *personne de référence 2*, le tableau est complètement différent. Avec les conditions admises, la probabilité que cette personne soit déjà à la retraite dix ans avant l'âge ordinaire se monte à 3 %. Avec le temps, la probabilité de figurer parmi les survivants diminue. A l'inverse, la probabilité de départ à la retraite augmente progressivement. Cinq ans avant l'âge ordinaire de la retraite, la probabilité d'être toujours en activité n'est plus que de 65 %. Et il est prévisible que le départ à la retraite interviendra dans les années suivantes, car chez cette personne de référence, la probabilité de ne pas quitter la vie active avant l'âge ordinaire de la retraite est très faible. A l'âge ordinaire de la retraite, 5% seulement font partie des « survivants ». D'après le modèle, la probabilité de rester dans la vie active après l'âge ordinaire de la retraite est nulle pour cette personne de référence.
- La *personne de référence 3* est un homme, mais pour le reste, nous l'avons dit, ses caractéristiques sont identiques à celles de la personne de référence 1. De manière générale, la courbe présente un profil tout à fait comparable à celle de la personne de référence 1. Le fait qu'il s'agisse d'un homme induit toutefois une probabilité légèrement plus élevée de départ de la vie active avant l'âge ordinaire de la retraite. Si pour la femme (personne de référence 1), la probabilité d'être encore en activité à l'âge ordinaire de la retraite se monte à 80 %, cette probabilité tombe à 70 % dès lors qu'il s'agit d'un homme (personne de référence 3). D'après les données de l'échantillon, la personne de référence 3 présente elle aussi une forte probabilité de figurer encore parmi les « survivants » après l'âge ordinaire de la retraite. Trois ans après cet âge, cette probabilité est à peine inférieure à 10 %.
- La *personne de référence 4* affiche les mêmes caractéristiques que la personne de référence 2, sauf qu'il s'agit là aussi d'un homme et non d'une femme. La différence de sexe induit le même effet que celui constaté en comparant les personnes de référence 1 et 3 : par rapport à la personne de référence 2, la courbe de non-départ à la retraite est légèrement décalée vers la gauche. Cela signifie que la probabilité d'un abandon de la vie active avant l'âge ordinaire de la retraite augmente. La personne de référence 4 a déjà de fortes chances de quitter le monde du travail dans l'intervalle situé entre dix et

cinq ans avant l'âge ordinaire de la retraite. Ainsi, cinq ans avant cet âge, la probabilité que cette personne soit toujours en activité n'est plus que de 50 %. Deux ans plus tard, soit trois ans avant l'âge ordinaire de la retraite, la probabilité de survie passe sous la barre des 20 %. D'après nos estimations, la probabilité que la personne de référence 4 « survive » jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite est égale à zéro.

Il est intéressant de constater que l'âge ordinaire de la retraite revêt une grande importance pour les personnes de référence 1 et 3. En revanche, aucune chute marquée de la courbe à un moment précis – qui traduirait le fait qu'une grande part des personnes concernées opèrent une modification de l'état initial – n'apparaît dans le cas des personnes de référence 2 et 4. Chez ces deux personnes, contrairement aux deux autres, on observe une inclinaison continue de la courbe, ce qui peut être interprété comme le signe d'une application souple de l'âge de la retraite.

5.6.3 Résumé de l'analyse de régression selon Cox

En résumé, la régression de Cox donne les résultats suivants :

- Dans le cadre des *caractéristiques sociodémographiques*, le fait d'être une femme exerce en particulier une influence négative sur la probabilité d'un départ anticipé à la retraite. En revanche, cette probabilité augmente en cas de veuvage avant le départ à la retraite, en présence d'un mauvais état de santé cinq ans avant l'âge ordinaire de la retraite, ou si le ou la partenaire a déjà quitté la vie active avant le départ à la retraite de la personne considérée.
- Lorsque l'on examine les *caractéristiques socioprofessionnelles*, on constate que les indépendants, les non actifs et les personnes travaillant dans une petite entreprise présentent une probabilité plus faible que les autres de s'accorder une préretraite. A l'inverse, un emploi à plein temps et une activité dans les branches transports et communication, banques et assurances, administration publique ou enseignement accroissent les chances d'un départ anticipé à la retraite.
- En tant que *facteur économique lié à la prévoyance professionnelle*, un avoir LPP élevé influe positivement sur la probabilité d'un abandon précoce de la vie active.

6. Le financement de la retraite

Nous allons examiner maintenant comment est financée la retraite. La majorité des informations statistiques existant dans ce domaine concernent l'AVS ou 1^{er} pilier de la prévoyance vieillesse. Un certain nombre de données relatives à la prévoyance professionnelle ou 2^e pilier sont aussi disponibles. Dans le domaine du 3^e pilier par contre, il y a beaucoup d'inconnues (cf. Müller et Eberhard 2001). Mais les données qui font le plus cruellement défaut concernent le rôle respectif des trois piliers dans le revenu du ménage des personnes à la retraite. Le présent chapitre est divisé en trois parties. La première (6.1) traite de la situation financière des personnes interrogées, la deuxième analyse plus en détail la composition du revenu du ménage et la troisième présente les différentes sources de financement de la retraite. Les modalités de versement de la rente AVS – versement anticipé ou ajourné - sont abordées en 6.3.1 ; les chiffres 6.3.2 et 6.3.3 traitent de l'importance des 2^e et 3^e piliers, et le chiffre 6.3.4 est consacré aux sources de financement de la préretraite.

6.1 La situation financière avant et après le départ à la retraite

Dans cette première partie, nous allons étudier la situation financière avant et après le départ à la retraite. Pour que les revenus des ménages interrogés puissent être comparés, le revenu mensuel brut de chacun d'entre eux a été calculé. Celui-ci se compose de l'ensemble des revenus des personnes vivant au sein du même ménage, provenant d'activités lucratives, de transferts publics ou privés relevant des trois piliers, et de la fortune. Nous avons pu calculer le revenu brut de 2799 des 3123 ménages. L'opération n'a pas pu être effectuée pour 324 ménages, parce que des données manquaient ou que certaines valeurs fournies n'étaient pas plausibles.

Le revenu du ménage dépendant largement de la composition de celui-ci, un revenu « équivalent » a aussi été calculé (cf. tableau T 6.1). Le revenu « équivalent » résulte d'une opération permettant de transformer le revenu du ménage réel en revenu d'un ménage fictif ne comprenant qu'une seule personne. Le calcul consiste à diviser le premier par un facteur d'équivalence établi en attribuant à chaque personne un coefficient de pondération ad hoc : 1,0 pour le premier adulte, 0,5 pour le deuxième et toute autre personne de plus de 14 ans, et 0,3 pour tout enfant de moins de 15 ans. La somme de ces coefficients constitue le facteur d'équivalence.

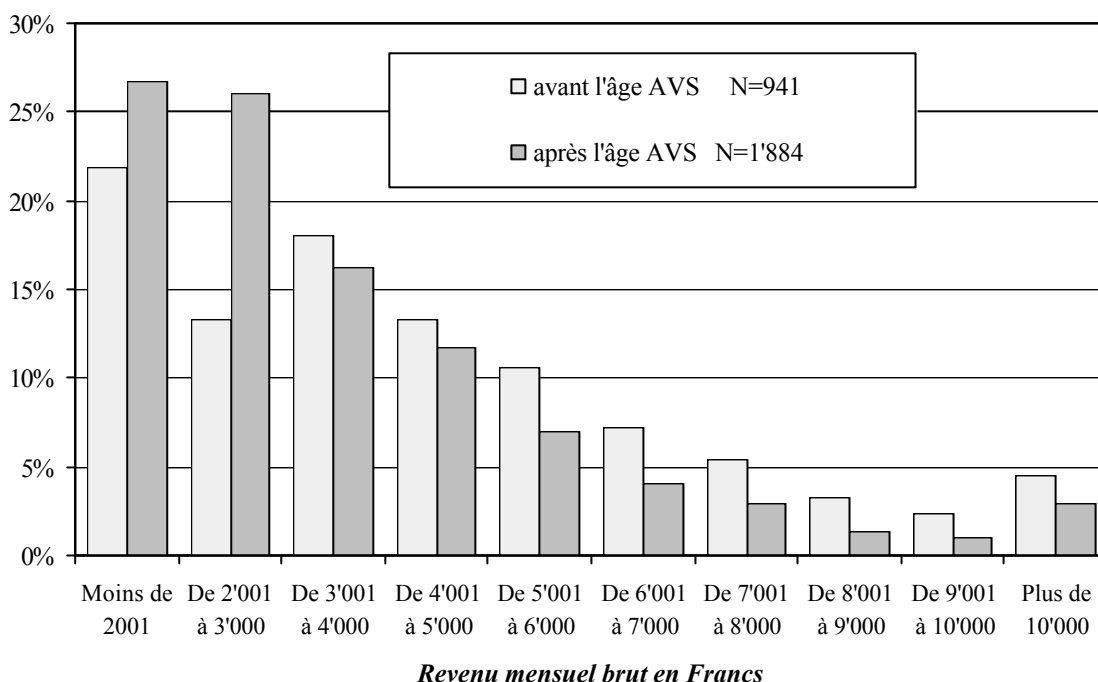
Le tableau T 6.1 montre que pour l'ensemble des ménages dont la personne interrogée n'a pas encore l'âge de la retraite, le revenu brut médian s'élève à 5833 francs par mois. Le revenu du ménage des personnes à la retraite est nettement plus bas, puisqu'il se monte à 3950 francs par mois. Une comparaison du revenu « équivalent » fait aussi apparaître cette différence. Les résultats auxquels sont parvenus Buchmüller et al. (1996), basés cette fois sur une étude longitudinale, montrent également que le revenu diminue lors du départ à la retraite.

T 6.1: Revenu mensuel médian du ménage en francs⁴⁸

	<i>Avant la retraite</i>	<i>A la retraite</i>
Revenu du ménage (N=2799)	5833	3950
Revenu « équivalent » (N=2737)	4200	2995

Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique

Les résultats du tableau T 6.1 sont confirmés par la distribution du revenu mensuel brut du ménage (revenu « équivalent ») figurant dans le graphique G 6.2. Alors que, dans les groupes de revenu les plus bas – à l'exception des revenus du ménage inférieurs à 3000 francs –, les ménages dont la personne interrogée a atteint l'âge de la retraite sont majoritaires, dans les classes de revenus moyens et supérieurs, il y a surtout des ménages dont la personne interrogée n'a pas atteint l'âge AVS.

G 6.2: Revenu mensuel brut du ménage (revenu « équivalent »)

Toutes les personnes interrogées étaient invitées à dire si le revenu dont elles disposaient était suffisant pour elles. 57 % des personnes n'ayant pas atteint l'âge AVS et 51 % des personnes ayant atteint cet âge déclarent que leur revenu leur permet de bien vivre ou qu'elles n'ont pas de problèmes financiers (cf. tableau T 6.3). Environ 7 % des personnes n'ayant pas atteint l'âge AVS et 8,6 % des personnes ayant atteint cet âge reconnaissent que la modicité de leur revenu leur pose plus ou moins des problèmes. Ces réponses montrent que les personnes à la retraite ont un jugement moins positif sur leur revenu que les

⁴⁸ La moyenne arithmétique des revenus – répartis très inégalement - donnant une image déformée de la réalité (surestimation), les analyses ci-dessous utilisent la médiane. Cette dernière est la valeur centrale séparant les données d'une distribution de fréquence en deux.

personnes qui ne sont pas encore à la retraite. Cette appréciation est en phase avec les résultats présentés plus haut.

T 6.3: Appréciation concernant le revenu disponible

	<i>Avant la retraite</i> <i>N=1124</i>	<i>A la retraite</i> <i>N=1984</i>
J'ai / nous avons des difficultés	7,1% (80)	8,6% (171)
J'ai/ nous avons juste ce qu'il nous faut	35,9% (403)	40,3% (799)
Je m'en sors / nous nous en sortons bien	57,0% (641)	51,1% (1014)
Total	100,0%	100,0%

Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique

Si l'on compare l'appréciation subjective des personnes parties en préretraite et de celles qui ne l'ont pas fait, on observe que les premières s'en sortent mieux avec les ressources dont elles disposent. 65 % des personnes parties en préretraite disent ne pas avoir de problèmes financiers ou disposer de ressources largement suffisantes, alors que le pourcentage n'est que de 49 % pour les personnes qui n'ont pas pris de préretraite. Des analyses plus poussées ont montré par ailleurs qu'à l'intérieur du groupe des personnes parties en préretraite, il existait de grosses différences entre celles qui ont décidé librement de le faire et celles qui y ont été contraintes. 71 % des personnes ayant pris une préretraite de leur plein gré affirment que les revenus dont elles disposent leur permettent de bien s'en sortir ou qu'elles n'ont pas de problèmes financiers. Le pourcentage n'est par contre que de 53 % dans le cas de personnes mises en préretraite.

On a aussi demandé aux personnes à la retraite ce qui a changé pour elles du point de vue de leurs revenus depuis leur départ à la retraite, anticipé ou non. Les résultats figurant sur le tableau T 6.4 permettent de constater que, sur ce point, la situation de la majeure partie des personnes interrogées s'est détériorée. Cela est encore plus vrai pour les personnes parties en préretraite (52,7 %) que pour celles qui sont parties à la retraite à l'âge ordinaire ou plus tard (48,4 %). La situation ne s'est améliorée que pour 9,8 % des personnes qui sont parties en préretraite, et 3,6 % des personnes qui sont parties à la retraite à l'âge légal. Aucun changement n'a eu lieu en matière de ressources disponibles pour respectivement 36,4 % et 43,8 % des personnes.

L'Office fédéral de la statistique (2002 :3) parvient à des résultats comparables sur la base de l'ESPA concernant l'année 2002. Un communiqué de presse de cet office rapporte que 58 % des personnes parties en préretraite et 54 % des personnes qui se sont retirées de la vie active à l'âge ordinaire de la retraite ou plus tard déclarent que leur situation financière s'est dégradée.

Des analyses plus poussées ont montré que les personnes ayant choisi de prendre une préretraite ne jugeaient pas de la même manière les changements affectant leurs revenus que les personnes mises en préretraite. La situation financière s'est détériorée pour 50 % des premières et 61,4 % des secondes.

T 6.4: Perception subjective concernant les revenus en cas de préretraite et de retraite à l'âge ordinaire

	<i>Modification de la situation après un départ anticipé à la retraite N=805</i>	<i>Modification de la situation après un départ à la retraite à l'âge ordinaire N=1516</i>
Amélioration	9,8% (79)	3,6% (54)
Pas de changement	36,4% (293)	43,8% (663)
Détérioration	52,7% (424)	48,4% (734)
Pas d'avis / pas de réponse	1,1% (9)	4,3% (65)
Total	100,0%	100,0%

Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique

La majorité des personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge AVS ne s'attendent ni à une détérioration ni à une amélioration de leur niveau de vie après leur départ à la retraite (tableau T 6.5). 36,8 % des personnes pensent que leur niveau de vie sera moins élevé lorsqu'elles seront à la retraite et 7,5 % seulement qu'il sera plus élevé. 11,6 % des personnes interrogées n'ont pas été en mesure de se prononcer sur ce point.

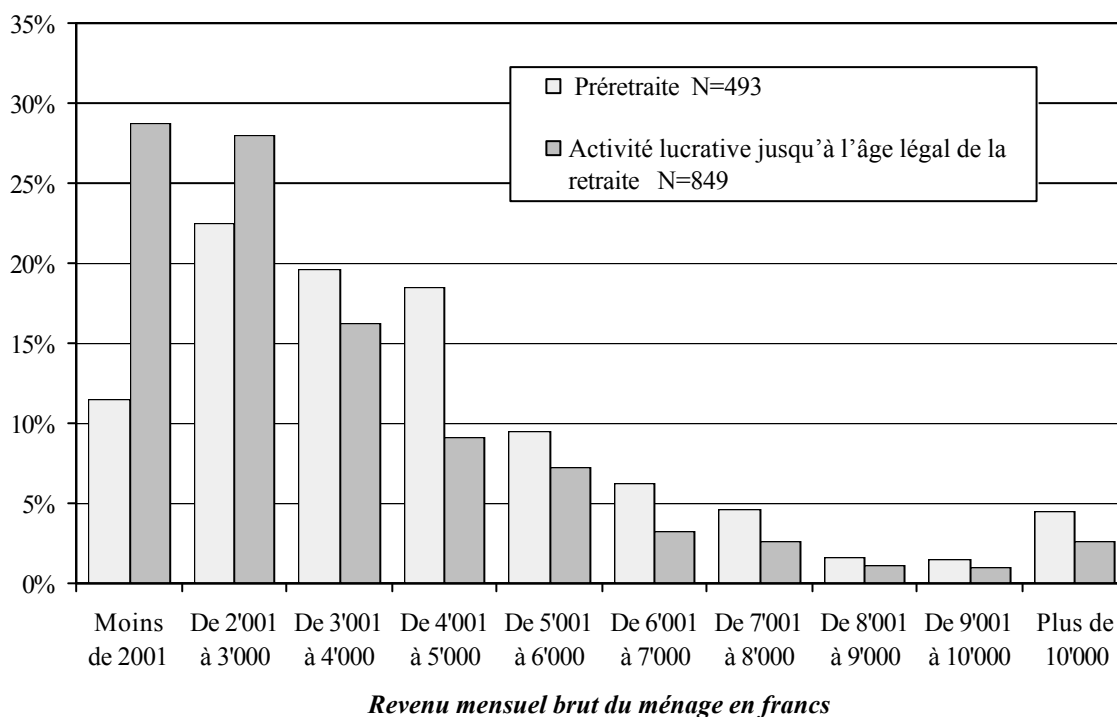
T 6.5: Estimation du niveau de vie après le départ à la retraite, N=802

Amélioration	7,5% (60)
Pas de changement	44,1% (354)
Détérioration	36,8% (295)
Pas d'avis / pas de réponse	11,6% (93)
Total	100,0%

Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique

Une autre question se pose concernant les ressources disponibles durant la retraite : la situation financière des personnes qui sont parties plus tôt à la retraite est-elle moins bonne que celle des personnes qui ont exercé une activité lucrative jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite ? Le graphique G 6.6, sur lequel figure le revenu mensuel brut du ménage des personnes ayant exercé une activité lucrative jusqu'à leur départ à la retraite, permet de répondre à la question. Une distinction peut être faite entre les personnes parties à la retraite avant l'heure et celles qui ont travaillé jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. Il apparaît clairement que ces dernières sont surreprésentées dans les catégories de revenu inférieures (jusqu'à 3000 francs). Par contre, les personnes parties en préretraite sont plus nombreuses dans les catégories de revenu moyennes et supérieures. Cela montre clairement que, même s'ils ont cessé de travailler plus tôt, les préretraités disposent de davantage de ressources que les personnes qui ont exercé une activité lucrative jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. Le revenu brut médian d'un ménage comprenant une personne partie en préretraite s'élève à 3870 francs par mois, contre 2770 francs par mois pour les personnes qui ont travaillé jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite.

G 6.6: Revenu brut du ménage actuel (revenu « équivalent ») selon le type de départ à la retraite



Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique, données pondérées

6.2 Composition du revenu mensuel brut du ménage

Il n'y a pas seulement le montant du revenu du ménage qui soit significatif, mais aussi sa composition. Logiquement, les revenus de transferts publics ou privés doivent être plus importants durant la retraite. Dans le cadre de l'enquête, le total des ressources du ménage (revenu brut du ménage) a été calculé en additionnant les apports des six catégories de revenu suivantes :

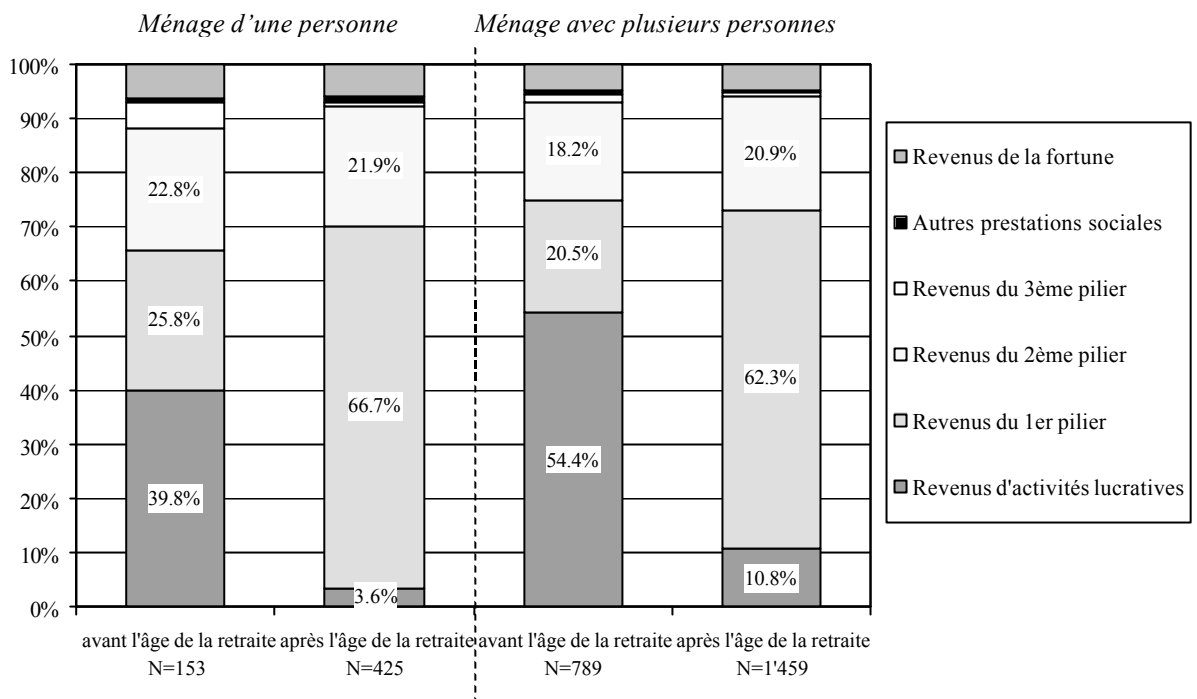
- *Revenus d'activités professionnelles* exercées à titre d'indépendant ou de salarié par toutes les personnes vivant au sein du ménage
- *Prestations du 1^{er} pilier* : rentes AVS et AI, prestations complémentaires, rentes pour enfants, rentes de veuves et rentes complémentaires
- *Prestations du 2^e pilier* : rentes des caisses de pension, rentes transitoires, rentes de vieillesse partielles et rentes d'invalidité, rentes pour enfants et rentes de veuves versées par des caisses de pension
- *Prestations du 3^e pilier*, pour autant qu'il ne s'agisse pas de versements uniques
- *Autres prestations sociales* : prestations de l'assurance-chômage, prestations de l'assurance-maladie ou de l'assurance-accidents et contributions de l'aide sociale
- *Revenus de la fortune* : les revenus du capital comme les intérêts et les dividendes, les loyers ou les revenus de fermages, ainsi que les revenus de droits de jouissance.

Le graphique G 6.7 montre comment se compose le revenu du ménage, lorsque celui-ci comprend une ou plusieurs personnes, avant et après que l'âge AVS a été atteint. On observe que le revenu provenant d'une activité lucrative joue un rôle nettement moins important durant la retraite. Deuxième constat : le revenu provenant du 1^{er} pilier augmente fortement. Ces deux résultats n'ont rien de surprenant. Mais le graphique met en évidence une autre réalité inattendue : la part des prestations du 2^e pilier varie très peu lors du départ à la retraite. Cette part diminue même légèrement lorsque les ménages sont composés d'une seule personne. Ce phénomène devrait être lié à la perception de rentes de la prévoyance professionnelle avant l'âge officiel de la retraite.

Dans tous les cas de figure, le 3^e pilier joue globalement un rôle peu important. Les raisons suivantes pourraient expliquer ce résultat étonnant : étant donné leur âge, les personnes interrogées n'ont guère eu le temps d'investir dans un 3^e pilier ou ont reçu les fonds de leur 3^e pilier sous forme de capital, ce qui figure dans la catégorie des revenus de la fortune. Les auteurs de l'étude ne s'attendaient pas non plus à ce que la part du 3^e pilier au revenu total des ménages comprenant une ou plusieurs personnes diminue lors du départ à la retraite. Ce phénomène peut s'expliquer par des versements de capital opérés par le 3^e pilier.

Pour ce qui est des pourcentages des autres prestations sociales et des revenus de la fortune, il n'y a pas de modifications importantes à signaler lors du départ à la retraite.

G 6.7: Composition du revenu mensuel des ménages comprenant une ou plusieurs personnes, avant et après le départ à la retraite

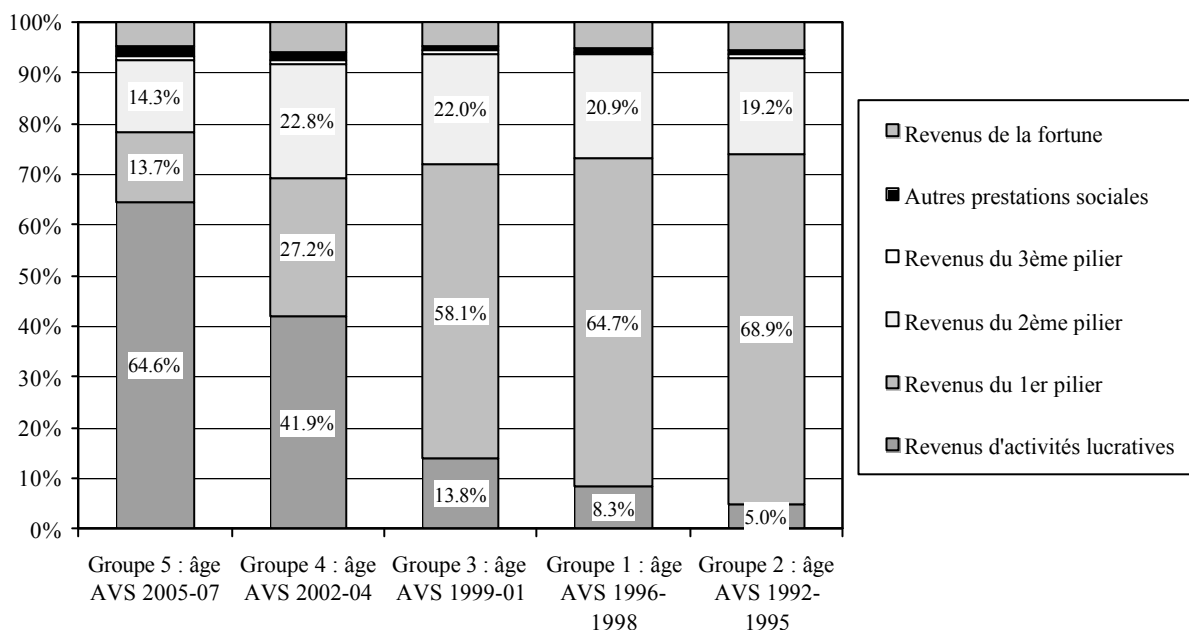


Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique, données pondérées

Le graphique G 6.8 montre que la composition du revenu mensuel du ménage selon les groupes d'âge offre une image comparable. Alors que les revenus d'activités lucratives diminuent avec l'âge, la part des prestations du 1^{er} pilier augmente nettement. Le saut est particulièrement marqué entre le groupe 4 et le groupe 3. A partir du groupe 4, les prestations du 2^e pilier représentent environ un cinquième du revenu du ménage, et restent

relativement stables pour les groupes 1, 2 et 3. Les parts du 3^e pilier sont aussi très réduites dans ce tableau, puisqu'elles varient selon les groupes entre 0,3 et 0,8 %. Le pourcentage des autres prestations sociales diminue avec l'âge. La part de la fortune dans le revenu du ménage reste relativement constante, puisqu'elle se situe entre 4,5 et 6 %.

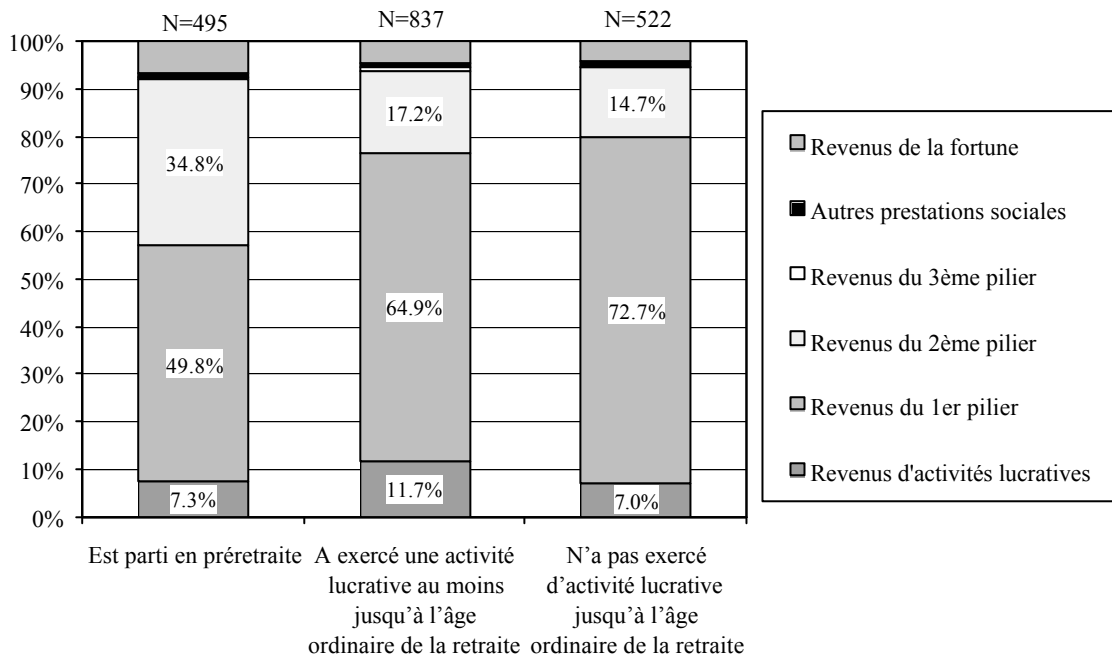
G 6.8: Composition du revenu mensuel du ménage selon les groupes d'âge



Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique, données pondérées; N par catégorie de revenu : entre 349 et 607

Le graphique G 6.9 met en évidence la composition du revenu mensuel actuel du ménage selon les trois modes de départ à la retraite les plus fréquents. Il apparaît clairement que les prestations du 2^e pilier jouent un rôle important en cas de préretraite. Alors que pour les personnes parties en préretraite les prestations du 2^e pilier constituent plus d'un tiers du revenu du ménage, le pourcentage n'est que de 14,7 à 17,2 % dans les deux autres cas. Corrélativement, la part des prestations du 1^{er} pilier est nettement plus élevée pour les personnes qui ne sont pas parties en préretraite.

G 6.9: Composition du revenu mensuel du ménage selon les modes de départ à la retraite (uniquement les ménages au sein desquels la personne interrogée a atteint l'âge de la retraite)



Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique, données pondérées

Nous avons aussi étudié dans quelle mesure, durant la retraite, les sources de revenu varient selon le montant du revenu du ménage. Müller et Eberhard (2001 : 24) partent de l'hypothèse que « pour les rentiers des classes de revenu les plus basses, l'AVS joue un rôle primordial, alors que pour les personnes des classes moyennes, ce rôle est dévolu à la prévoyance professionnelle. » Le graphique G 6.10 met en évidence la composition des ressources selon le montant des revenus du ménage. Les personnes qui ont de bas revenus vivent surtout des prestations du 1^{er} pilier. Plus le revenu du ménage est élevé, plus l'importance du 1^{er} pilier est réduite. Ce phénomène est très marqué.

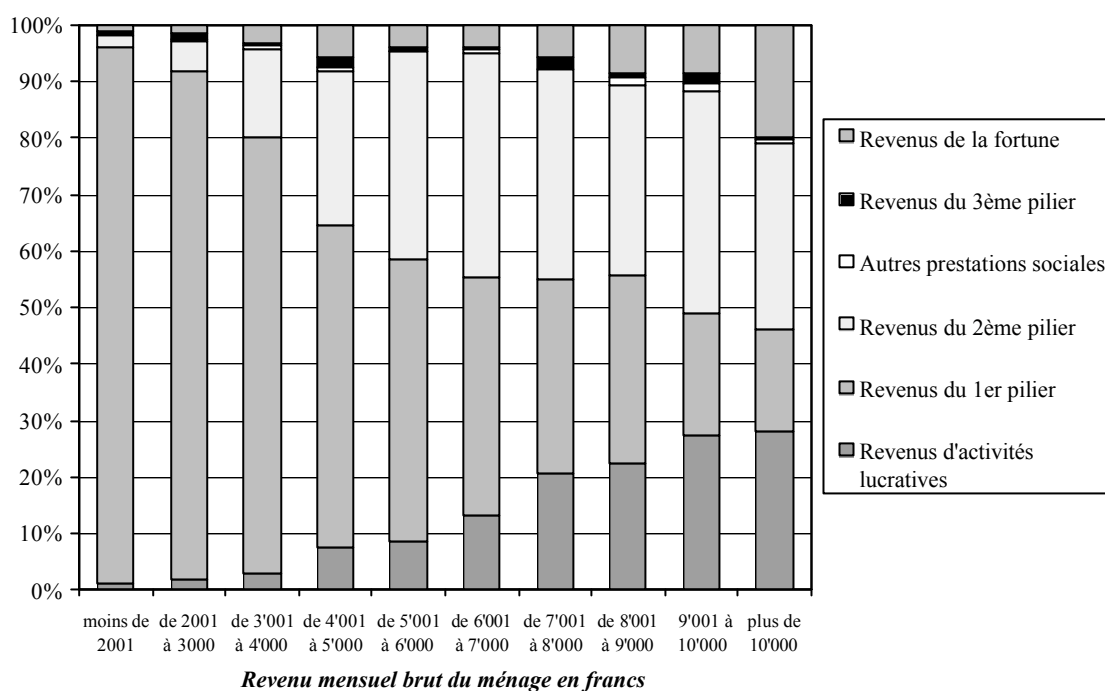
A partir d'un revenu mensuel de 4000 francs, le 2^e pilier constitue près d'un quart des rentrées. C'est pour les revenus moyens que le 2^e pilier joue le plus grand rôle, alors que son importance tend à diminuer lorsque les revenus sont élevés.

Globalement, le 3^e pilier joue un rôle mineur. Certes, il constitue une source de plus en plus importante de rentrées lorsque le revenu s'élève, mais sa part ne dépasse pas 1,6 %. En revanche les revenus de la fortune peuvent jouer un plus grand rôle. Plus la classe de revenu est élevée, plus la part de ces revenus est grande. Il est particulièrement intéressant de noter que dans les groupes de revenu supérieurs, la part des revenus d'activités lucratives est relativement significative. Des analyses plus approfondies ont montré qu'il s'agissait d'un côté de revenus d'activités lucratives exercées par les personnes interrogées qui continuaient à travailler après leur départ à la retraite et, de l'autre, de revenus d'un autre membre du ménage exerçant une activité lucrative. Si l'on ne tient pas compte, dans l'analyse, des ménages dans lesquels une autre personne travaille, la part des revenus d'activités lucratives diminue dans tous les groupes de revenu. Mais ces revenus restent tout de même importants

pour les ménages ayant un revenu mensuel brut de plus de 7000 francs, puisqu'ils représentent entre 9,4 et 18,2 % des rentrées.

Les données disponibles tendent plutôt à infirmer l'hypothèse de Müller et Eberhard (2001). L'AVS fournit effectivement l'essentiel des ressources des classes de revenu les plus basses. En revanche la prévoyance professionnelle joue un grand rôle essentiellement pour les personnes dont le revenu se situe entre 5000 et 9000 francs par mois. Dans les catégories de revenu élevées, les revenus de la fortune jouent un rôle de plus en plus important. L'analyse a aussi permis de faire ce constat : plus le revenu du ménage est élevé, plus les revenus provenant d'activités lucratives sont élevés.

G 6.10: Composition du revenu mensuel du ménage selon le montant du revenu brut du ménage (uniquement les ménages dans lesquels la personne interrogée a atteint l'âge de la retraite)



Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique, données pondérées; N par catégorie de revenus : entre 48 et 377

6.3 Sources de financement de la retraite

Différentes sources de financement de la retraite sont étudiées plus à fond dans cette partie, qui décrit d'abord la diffusion des trois piliers de la prévoyance vieillesse et leur importance respective, avant de traiter du financement de la préretraite.

6.3.1 Importance de l'AVS

Comme nous l'avons constaté plus haut, les prestations du 1^{er} pilier constituent souvent quasiment les seules ressources des bas revenus. Lorsque le revenu augmente, la rente AVS joue un rôle moins important.

La 10^e révision de l'AVS a introduit la possibilité d'anticiper le versement de la rente AVS de deux ans au maximum ou de l'ajourner de cinq ans au maximum. En cas de versement anticipé, la rente est réduite de 6,8 % par année d'anticipation. Les hommes peuvent ainsi partir en préretraite dès 63 ans, et les femmes dès 62 ans. En cas d'ajournement du versement de la rente, le montant de celle-ci augmente (la hausse se situe entre 5,2 %, la première année, et 31,5 %, la cinquième année).

Les trois quarts des personnes interrogées savaient avant d'atteindre l'âge de la retraite que la rente AVS pouvait être versée avant l'âge légal et deux tiers savaient, cet âge atteint, que le versement de la rente pouvait être ajourné. Le tableau T 6.11 indique en pourcentages combien de personnes ont perçu leur rente avant ou après l'âge ordinaire de la retraite, et combien souhaitent le faire. Les personnes interrogées sont réparties en deux groupes, selon qu'elles ont atteint ou non l'âge AVS.

- 4,6 % des personnes n'ayant pas encore atteint l'âge légal de la retraite perçoivent une rente AVS anticipée, alors que ce pourcentage n'était que de 2,5 % pour les personnes qui ont déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite. 3,3 % des personnes à la retraite ont songé à partir à la retraite avant l'heure, mais, à cause des règles administratives en vigueur à l'époque, elles n'ont pas pu le faire. Environ 10 % des personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite s'interrogent sur l'opportunité d'anticiper le versement de leur rente AVS.
- Seules 1,8 % des personnes ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite disent avoir ajourné le versement de leur rente AVS. 9,7 % l'auraient probablement fait si cela avait été possible à l'époque. 8,42 % des personnes interrogées qui n'ont pas encore atteint l'âge AVS s'intéressent à un ajournement du versement de leur rente.

Globalement, les personnes qui choisissent de recevoir leur rente AVS avant d'avoir atteint l'âge ordinaire de la retraite sont plus nombreuses que celles qui choisissent d'en ajourner le versement. Les personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite préfèrent elles aussi anticiper plutôt que d'ajourner le versement de leur rente AVS. Mais il faut bien voir que 13 % des personnes interrogées ayant déjà atteint l'âge de la retraite auraient peut-être opté pour une anticipation ou un ajournement si cela avait été possible à l'époque.

T 6.11: Possibilité de l'anticipation ou de l'ajournement du versement de la rente AVS

	<i>N'ayant pas atteint l'âge de la retraite</i> N=1155	<i>Ayant atteint l'âge de la retraite</i> N=1968
Anticipation de la rente	4,6%* (53)	2,5%* (50)
Une anticipation aurait été envisageable, mais était impossible	-	3,3% (66)
Anticipation envisageable	10,3% (119)	-
Ajournement du versement	-	1,8% (35)
Un ajournement aurait été envisageable, mais était impossible	-	9,7% (192)
Ajournement envisageable	8,2% (95)	-

Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique. Légende: * Les personnes interrogées devaient dire si elles avaient perçu une rente anticipée ; les pourcentages indiqués concernant l'anticipation de la rente AVS sont fondés sur les réponses à cette question. Ils ne correspondent pas aux chiffres du tableau T 3.5, calculés sur la base de l'âge des personnes interrogées et des réponses concernant la perception ou non d'une rente AVS.

Le tableau T 6.12 montre qu'en règle générale les personnes qui disent s'intéresser à une anticipation du versement de la rente AVS sont aussi prêtes à accepter une réduction de son montant (58,3 %). 20 % des personnes ne l'accepteraient qu'à certaines conditions, et 17,5 % ne l'accepteraient pas.

T 6.12: Réduction du montant de la rente AVS en cas d'anticipation du versement, N =120 (uniquement des personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite)

Oui	58,3% (70)
A certaines conditions seulement	20,0% (24)
Non	17,5% (21)
Ne sait pas	3,3% (4)
Total	100,0%

Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique

6.3.2 Importance du 2^e pilier

Comme nous l'avons constaté en analysant le graphique G 6.9, le 2^e pilier joue un rôle important surtout pour les revenus moyens et peut dans certains cas représenter jusqu'à 40 % des rentrées. Le 2^e pilier verse le plus souvent une pension, mais il peut aussi verser l'entier du capital ou combiner le versement d'une pension avec celui d'une partie du capital.

Il va de soi que seules les personnes affiliées au 2^e pilier peuvent bénéficier des prestations de la prévoyance professionnelle. L'enquête montre que 60,5 % des personnes qui exerçaient ou exercent une activité lucrative sont couvertes par la prévoyance professionnelle. Le tableau T 6.13 indique, en pour-cent, combien de personnes sont affiliées à une caisse de pension ou à une institution de prévoyance. Il en ressort que 80 %

des hommes et 44 % des femmes environ disposent d'un 2^e pilier. Si l'on considère les parts par groupes d'âge, on note que plus les années passent, plus le pourcentage de personnes disposant d'un 2^e pilier augmente. Une répartition selon le statut professionnel montre que plus des trois quarts des salariés et seulement un quart environ des indépendants sont affiliés au 2^e pilier.

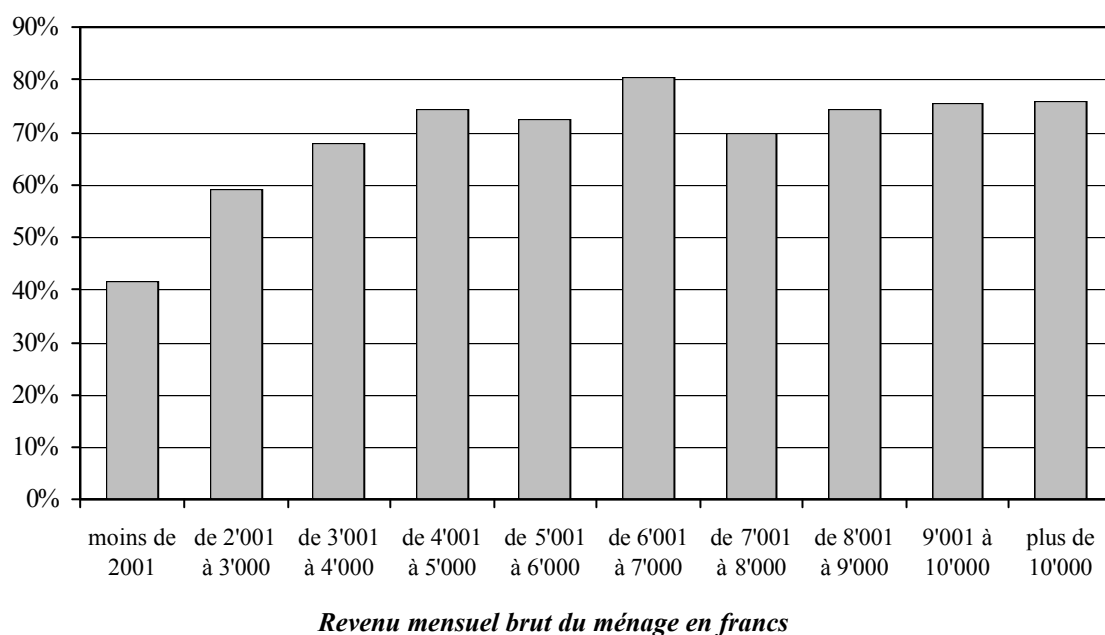
T 6.13: Part des personnes disposant d'un 2^e pilier (personnes actives à l'heure actuelle ou dans le passé)

<i>Sexe</i>	<i>En % (N=)</i>
Hommes	80,6% (1'096)
Femmes	43,9% (719)
<i>Groupes d'âge</i>	
Groupe 1: âge AVS 1992-95	50,4% (313)
Groupe 2: âge AVS 1996-98	56,7% (368)
Groupe 3: âge AVS 1999-01	67,6% (369)
Groupe 4: âge AVS 2002-04	63,1% (487)
Groupe 5: âge AVS 2005-07	67,8% (273)
<i>Statut professionnel</i>	
Salarié	78,4% (971)
Indépendant	26,0% (45)

Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

Le graphique G 6.14 montre qu'il existe une corrélation entre le revenu et le pourcentage de personnes disposant d'un 2^e pilier. Alors que dans la catégorie de revenu de moins de 2000 francs par mois, environ 40 % des personnes ont un 2^e pilier, le pourcentage moyen est de plus de 70 % pour les groupes de revenu de plus de 4000 francs.

G 6.14: Pourcentages de personnes disposant d'un 2^e pilier en fonction du revenu mensuel brut du ménage (revenu « équivalent »)



Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées; N par catégorie de revenu : entre 41 et 656

6.3.3 Importance du 3^e pilier

Depuis 1985, une distinction est faite dans le 3^e pilier entre prévoyance liée et prévoyance libre, et depuis 1987, tant la Confédération que les cantons accordent des avantages fiscaux à la première. Mais comme nous l'avons constaté plus haut, les rentes du 3^e pilier ne jouent qu'un rôle mineur pour les personnes interrogées.

La répartition par catégories du tableau T 6.15 montre que seules 29,5 % des personnes interrogées ont un 3^e pilier. C'est le pilier 3a (prévoyance liée) qui joue le rôle le plus important. 17,5 % des personnes interrogées disposent d'une prévoyance liée, 8,3 % d'une prévoyance libre (pilier 3b) et 3,7 % des deux types de prévoyance. 63,5 % des personnes interrogées n'ont pas de prévoyance privée et 7 % ne pouvaient pas fournir de réponse à ce sujet.

T 6.15: Types de prévoyance privée, N=3123

Pilier 3a	17,5% (547)
Pilier 3b	8,3% (260)
Piliers 3a et 3b	3,7% (116)
Pas de 3 ^e pilier	63,5% (1982)
Ne sait pas, pas de réponse	7,0% (219)
Total	100,0%

Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

La majorité (60,1 %) des personnes qui disposent d'une prévoyance libre possèdent un compte de prévoyance auprès d'une banque (cf. tableau T 6.16). Un tiers des personnes environ ont conclu une assurance de risque ou une assurance de remboursement de capital. Quelque 29 % des personnes ont investi de l'argent pour devenir propriétaires de leur logement, et environ un quart ont réalisé d'autres placements. 9,3 % ont investi dans des biens immobiliers dans le cadre de la prévoyance libre.

T 6.16: Types de prévoyance libre (pilier 3b), (plusieurs mentions possibles), N=378

Epargne (banque)	60,1% (227)
Assurance de risque ou de remboursement de capital	35,4% (134)
Propriété de son logement	28,8% (109)
Autres placements	25,1% (95)
Immobilier	9,3% (35)
Total	158,7% (600)

Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique

Comme c'est aussi le cas pour le 2^e pilier, les hommes contractent plus souvent que les femmes un 3^e pilier (cf. tableau T 6. 17). La répartition des réponses par groupes d'âge montre clairement que plus les personnes sont jeunes, plus elles sont nombreuses à bénéficier d'une prévoyance privée. Alors que dans le groupe des personnes les plus âgées, seules 17,9 % des personnes ont un 3^e pilier, la part est de 41,7 % pour les plus jeunes. Une analyse du statut professionnel montre que les salariés ont un peu plus souvent un 3^e pilier que les indépendants. La différence est toutefois bien moindre que pour le 2^e pilier. Cette différence provient du fait que l'affiliation à la prévoyance professionnelle est facultative pour les indépendants.

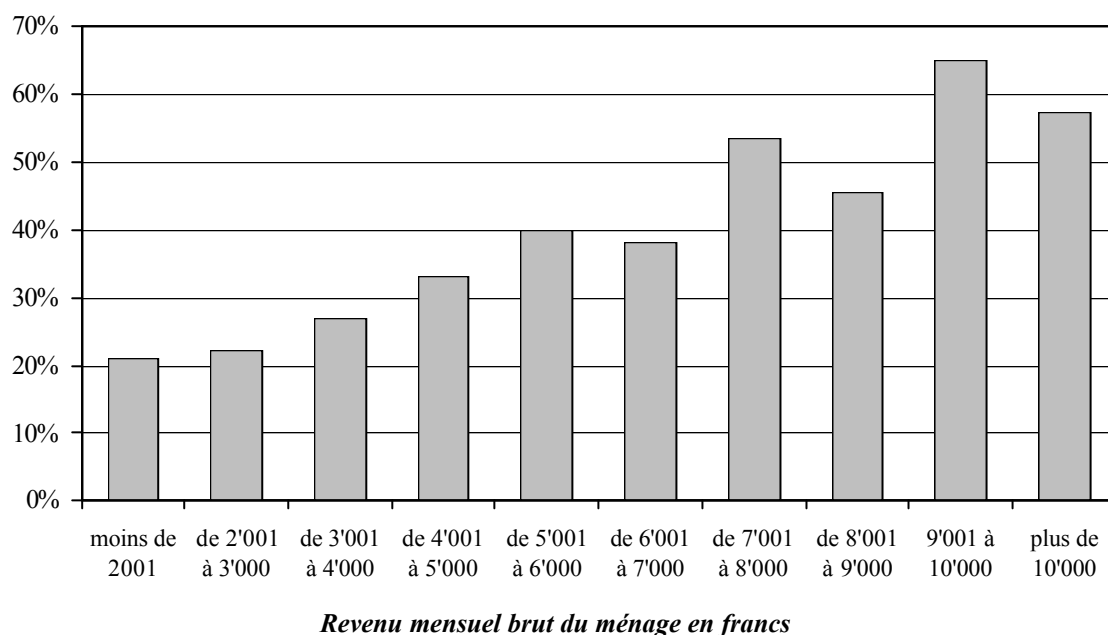
T 6.17: Part des personnes ayant un 3^e pilier

<i>Sexe</i>	<i>En % (N=)</i>
Hommes	38,4% (540)
Femmes	22,3% (382)
Groupes d'âge	
Groupe 1: âge AVS 1992-95	17,9% (117)
Groupe 2: âge AVS 1996-98	24,4% (169)
Groupe 3: âge AVS 1999-01	30,8% (177)
Groupe 4: âge AVS 2002-04	36,5% (288)
Groupe 5: âge AVS 2005-07	41,7% (169)
Statut professionnel	
Salarié	28,6% (362)
Indépendant	25,0% (54)

Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données consolidées

Le graphique G 6.18 indique le pourcentage des personnes ayant un 3^e pilier en fonction du montant du revenu du ménage. Comme c'était le cas pour le 2^e pilier, il existe aussi une corrélation entre la prévoyance privée et le revenu du ménage. Dans les deux classes de revenu les plus basses, seules 20 % environ des personnes interrogées ont un 3^e pilier. Dans les groupes de revenu moyens et supérieurs, en revanche, ce pourcentage se situe entre 40 et 60 %.

G 6.18: Pourcentage de personnes ayant un 3^e pilier selon le revenu mensuel brut du ménage (revenu « équivalent »)



Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées; N par catégorie de revenu : entre 42 et 467

6.3.4 Financement de la préretraite

Il est aussi possible de partir à la retraite avant d'avoir atteint l'âge ordinaire de la retraite. Comme nous l'avons montré au chapitre 4, environ 26 % des personnes interrogées mettent à profit cette possibilité. Une double question se pose en cas de départ en préretraite : comment combler les lacunes de prévoyance jusqu'à l'âge AVS légal et comment financer les éventuelles réductions de rente ? Les problèmes de revenu peuvent notamment être résolus en percevant plus tôt une rente de vieillesse de l'un des trois piliers. Le tableau T 6.19 fournit des indications sur le pourcentage de personnes qui recourent à cette solution avant d'avoir atteint l'âge officiel de la retraite. Il montre clairement que le rôle le plus important est dévolu au 2^e pilier. 50,8 % des personnes parties en préretraite et n'ayant pas encore atteint l'âge légal de la retraite perçoivent une pension du 2^e pilier. 14 % des personnes bénéficient d'un versement anticipé de leur rente AVS et seules 2,5 % d'une rente du 3^e pilier.

T 6.19: Pourcentage des versements anticipés de prestations de l'un des trois piliers (uniquement pour les personnes n'ayant pas encore atteint l'âge légal de la retraite)

	<i>Personnes parties en préretraite N=280</i>
Versement anticipé d'une rente du 1 ^{er} pilier (AVS)	14,1% (39)
Versement anticipé d'une pension du 2 ^e pilier (PP)	50,8% (142)
Versement anticipé d'une rente du 3 ^e pilier	2,5% (7)

Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique ; données pondérées

Le versement anticipé de rentes de vieillesse ne constitue pas le seul moyen de financer une préretraite. Les éventuelles lacunes peuvent aussi être comblées au moyen de rentes de substitution ou de rentes transitoires. Le tableau T 6.20 montre dans quelle mesure les personnes qui prennent une préretraite ont recours à cette solution. Environ la moitié des personnes ayant pris une préretraite auraient pu, selon leurs dires, percevoir des rentes transitoires. 22,2 % des personnes ayant pris une préretraite ont fait usage de cette possibilité. Environ 28 % n'ont pas envisagé cette option, essentiellement parce qu'elles n'avaient pas besoin de rentes transitoires ou parce que celles-ci ne présentaient pas assez d'avantages. 38 % des personnes ayant pris une préretraite ne pouvaient pas percevoir une rente transitoire. Près de 12 % des personnes ignoraient l'existence de rentes transitoires ou ne pouvaient rien dire à ce sujet.

T 6.20: Possibilité de bénéficier de rentes transitoires et recours à ces rentes (toutes les personnes ayant pris une préretraite), N=760

Recours à une rente transitoire	22,2% (169)
Possibilité de recevoir une rente transitoire, mais sans y recourir	27,9% (212)
Pas de possibilité de recevoir une rente transitoire	38,0% (289)
Cette possibilité est méconnue, pas de réponse	11,8% (90)
Total	100,0%

Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique

Pour avoir un aperçu de toutes les autres sources de financement de la préretraite, l'ensemble des personnes ayant pris une préretraite ont été invitées à dire d'où provenait l'essentiel des fonds dont elles disposaient. Les résultats de l'enquête figurent sur le tableau T 6.21. Il apparaît clairement que la prévoyance professionnelle constitue la principale source de financement de la préretraite. Plus de 60 % des personnes interrogées déclarent financer leur préretraite de cette manière. Les sources de financement privées figurent en deuxième place. Plus du quart des personnes interrogées financent leur préretraite essentiellement par ce moyen. Les autres sources de financement jouent un rôle beaucoup moins important. C'est ainsi que seules 8 % des personnes interrogées prennent une préretraite telle qu'elle est prévue par le 1^{er} pilier, et seules 2,3 % sollicitent le 3^e pilier.

En cas de financement grâce au 2^e pilier, l'anticipation du versement d'une pension ou la perception d'une rente transitoire ou d'une rente de substitution constituent les moyens de financement les plus importants. En ce qui concerne les canaux privés, l'épargne

individuelle et des aides dont l'origine n'a pas été précisée jouent un rôle de premier plan. Dans le domaine du 1^{er} pilier, le financement s'opère en règle générale en anticipant le versement de la rente AVS, et dans celui de la prévoyance privée, les fonds relèvent le plus souvent de la prévoyance liée.

T 6.21: Les principales sources de financement de la préretraite, N=562

Financement au moyen du 1^{er} pilier:	7,9%
- Anticipation de la rente de vieillesse AVS	5,0%
- Recours à des prestations complémentaires	2,0%
- Indemnités journalières de l'assurance-chômage	0,9%
Financement au moyen du 2^e pilier:	61,4%
- Anticipation de la pension PP (rente de la caisse de pension)	22,1%
- Rente transitoire ou rente de substitution AVS	20,5%
- Autres prestations complémentaires de l'employeur	10,5%
- Perception d'une indemnité de départ (plan social)	4,6%
- Anticipation du capital de vieillesse PP (prestation en capital)	3,7%
Financement au moyen du 3^e pilier:	2,3%
- Anticipation des prestations de la prévoyance liée (3a)	2,1%
- Perception de prestations de la prévoyance libre (3b)	0,2%
Financement au moyen de fonds privés:	28,2%
- Autres sources de revenu ou de soutien	14,8%
- Economies personnelles	10,5%
- Aide fournie par des parents, des connaissances	2,5%
- Vente de biens immobiliers, loyers	0,2%
- Remise de commerce ou d'exploitation agricole	0,2%
Total	100,0%

Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique

Comme nous l'avons vu, la prévoyance professionnelle joue un rôle de premier plan pour combler la lacune de prévoyance résultant d'une retraite prise avant l'âge AVS. Les personnes qui anticipent leur retraite peuvent percevoir des prestations à différents moments et elles peuvent aussi recourir à différentes sources de revenus (cf. tableau T 6.22). Immédiatement après leur départ en préretraite, 61,2 % des personnes perçoivent des rentes ou un capital de la prévoyance professionnelle. 23,1 % des personnes ne reçoivent ces fonds que lorsqu'elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite AVS et 10,5 % ont demandé de recevoir leur capital de vieillesse du 2^e pilier.

T 6.22: Financement de la préretraite au moyen de fonds des caisses de pension, N=752

Perception de la pension PP dès le départ en préretraite	61,2% (460)
Perception de la pension PP seulement à l'âge légal AVS	23,1% (174)
Versement du capital	10,5% (79)
Ne sait pas, pas d'indication	5,2% (39)
Total	100,0%

Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique

Le constat global suivant peut être fait : le 2^e pilier est la première source de revenu des personnes qui partent à la retraite avant l'heure. Les fonds privés jouent également un grand rôle. Alors que le 1^{er} pilier a lui aussi une certaine importance – surtout par l'anticipation de la rente – le 3^e pilier ne joue qu'un rôle marginal. Le fait que les groupes d'âge interrogés ne disposaient que d'un petit nombre d'années pour constituer un 3^e pilier pourrait expliquer ce phénomène.

7. Synthèse des principaux résultats

Le monde politique et la société en général accordent aujourd'hui une grande importance au financement à long terme de la prévoyance vieillesse. Toutes sortes de mesures sont débattues : les uns proposent d'accroître les contributions en augmentant le taux de cotisation sur les salaires ou celui de la TVA, d'autres d'adapter les prestations et de relever l'âge de la retraite et d'autres encore de modifier radicalement le système de prévoyance. Mais en fin de compte le succès d'une décision politique dépend largement du comportement des personnes. A titre d'exemple, le relèvement de l'âge légal de la retraite ne garantit pas que les groupes d'âge concernés travailleront effectivement plus longtemps. Des enquêtes montrent en effet que les personnes partent à la retraite toujours plus tôt, même si l'espérance de vie augmente. En 1995, les femmes cessaient de travailler cinq ans plus tôt qu'en 1970, et les hommes deux ans plus tôt, bien que l'âge légal de la retraite soit resté le même (Vuille 2000). On dispose en Suisse de peu d'informations fiables sur les facteurs déterminant le moment des départs (anticipés) à la retraite et les raisons de ces départs, sur les « voies de sortie » et sur la situation financière des personnes qui s'apprêtent à quitter la vie active.

La présente étude, qui traite de ce thème, a été réalisée sur la base d'une enquête représentative effectuée auprès de femmes âgées de 59 à 71 ans et d'hommes âgés de 61 à 73 ans. Au printemps 2002, on a procédé à un sondage téléphonique, puis un questionnaire écrit a été distribué. Sur un échantillon de départ de 3991 personnes cibles, 3125 interviews (78 %) ont pu être réalisés par téléphone. Quant au questionnaire écrit, 1751 personnes (56 %) y ont répondu.

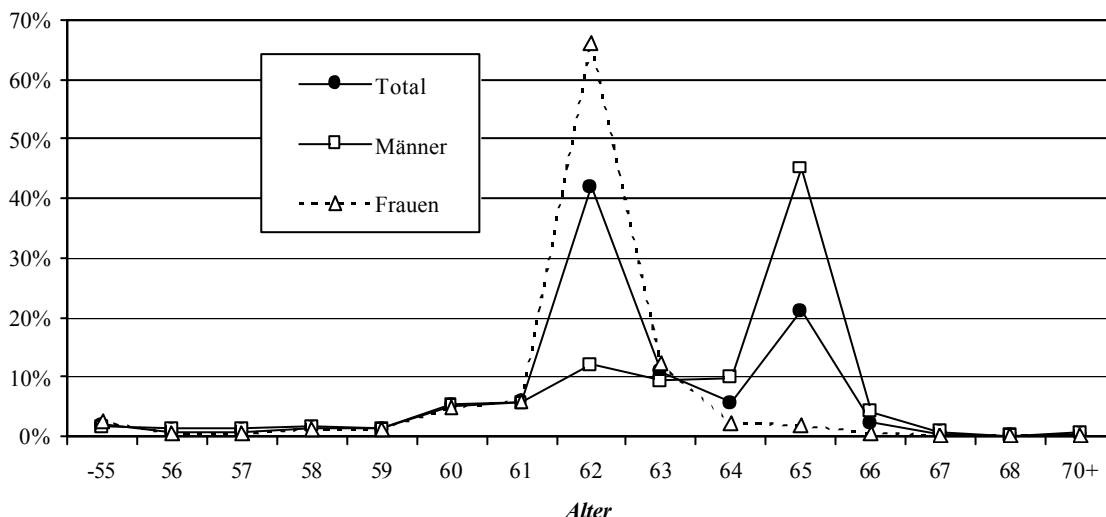
7.1 Quand les groupes d'âge étudiés prennent-ils leur retraite ?

Pour savoir quand les personnes interrogées prennent leur retraite, nous leur avons d'abord demandé de se prononcer elles-mêmes à ce sujet. Leurs réponses figurent en 7.1.1. Nous avons ensuite étudié ce même problème en nous basant sur le statut d'activité des personnes (7.1.2), puis sur la perception de prestations de vieillesse (7.1.3), avant de combiner les approches (7.1.4). Nous nous sommes enfin intéressés au jugement que les personnes portent après coup sur le moment de leur départ à la (pré-) retraite (7.1.5).

7.1.1 *L'âge du départ à la retraite selon les personnes interrogées*

Les personnes interrogées ont été invitées à dire à quel âge elles étaient parties à la retraite. Leurs réponses figurent dans le graphique G 7.1.

G 7.1: Répartition des âges indiqués (personnes qui ont atteint l'âge ordinaire de la retraite) hommes N=863, femmes N=1077



Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique; données pondérées

Légende: -55 regroupe toutes les personnes qui ont dit avoir pris leur retraite à 55 ans ou plus tôt; +70 regroupe toutes les personnes qui ont pris leur retraite à 70 ans ou plus tard

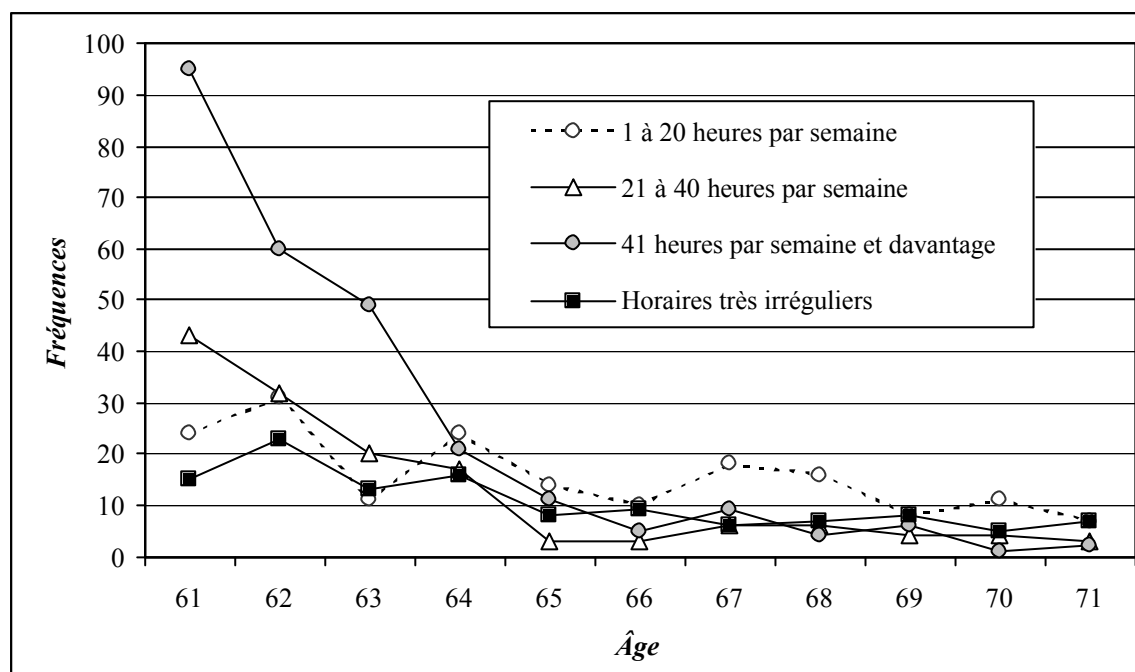
Le graphique montre bien que les pourcentages de départs les plus élevés se situent à 65 ans (pour les hommes) et à 62 ans (pour les femmes). Mais de nombreuses personnes n'en partent pas moins à la retraite à d'autres âges. Les pourcentages sont élevés pour les âges de 60, 61, 63 et 64 ans, alors qu'ils sont très bas entre 55 et 59 ans et après 66 ans. Il faut noter toutefois que les chiffres ne sont pas tout à fait fiables, parce que des personnes qui avaient atteint l'âge AVS n'ont pas indiqué de date de départ à la retraite (par exemple des personnes de 66 ans qui étaient encore actives). On peut donc faire le constat suivant : la majeure partie des personnes des groupes d'âge étudiés prennent leur retraite à l'âge légal. Mais il convient aussi de noter qu'un nombre significatif d'hommes prennent leur retraite alors qu'ils sont âgés de 60 à 64 ans.

7.1.2 Statut d'activité

Pour déterminer l'âge du départ à la retraite, on peut aussi étudier le statut d'activité. Dans le cadre de la présente étude, celui-ci a été défini conformément aux indications de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA). Sont ainsi considérées comme actives les personnes qui exercent une activité lucrative rémunérée, à titre d'indépendant ou non, et en particulier celles qui, durant la semaine précédant l'enquête, ont effectué un travail rémunéré durant au moins une heure. L'étude montre que si la part des hommes qui n'exercent pas d'activité lucrative est de 37,3 % avant l'âge ordinaire de la retraite, elle est de 78,6 % après cet âge. L'augmentation est moins marquée chez les femmes (de 51,5 à 86 %). Ainsi la part des personnes qui exercent une activité lucrative diminue de 41,3 % dans le cas des hommes et de 34,5 % dans celui des femmes.

L'ESPA donnant à la notion d'activité lucrative un sens très large - selon l'ESPA, il suffit de travailler une heure par semaine pour faire partie des personnes qui exercent une activité lucrative – il vaut la peine d'examiner plus en détail le taux d'occupation des personnes ayant un âge relativement élevé. Le graphique G 7.2 ci-dessous indique combien d'heures hebdomadaires de travail sont effectuées par les hommes et les femmes âgés de 61 à 71 ans. Les chiffres correspondent au nombre de mentions (fréquences).

G 7.2: Horaires de travail selon l'âge (hommes et femmes de 61 à 71 ans), N=695



Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique; données pondérées

On voit que le temps de travail diminue considérablement lorsque les personnes atteignent l'âge officiel de la retraite. C'est dans le cas des horaires de travail les plus lourds que le recul est le plus marqué. Il s'ensuit que les horaires de travail « légers » (une à vingt heures par semaines) et les horaires de travail très irréguliers jouent un rôle plus important lorsque les personnes atteignent l'âge de la retraite.

7.1.3 Perception de prestations de vieillesse

La perception d'une rente de vieillesse du 1^{er} ou du 2^e pilier constitue un troisième critère pour définir la notion de retraite. On peut distinguer trois groupes de personnes :

- Le premier groupe se compose de personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge officiel de la retraite AVS et perçoivent par anticipation des rentes du 1^{er} ou du 2^e pilier. 4,6 % des 1073 personnes interrogées qui n'étaient pas encore à la retraite ont reconnu qu'elles avaient demandé une rente AVS. On peut affirmer, avec une probabilité de 95 %, que, dans la population considérée, le pourcentage de personnes dans cette situation se situe entre 3,4 et 5,8 %. 16 % des personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite reçoivent des pensions du 2^e pilier. Dans l'ensemble de la population considérée, le pourcentage doit se situer entre 13,9 et 18,2 % (probabilité : 95 %).

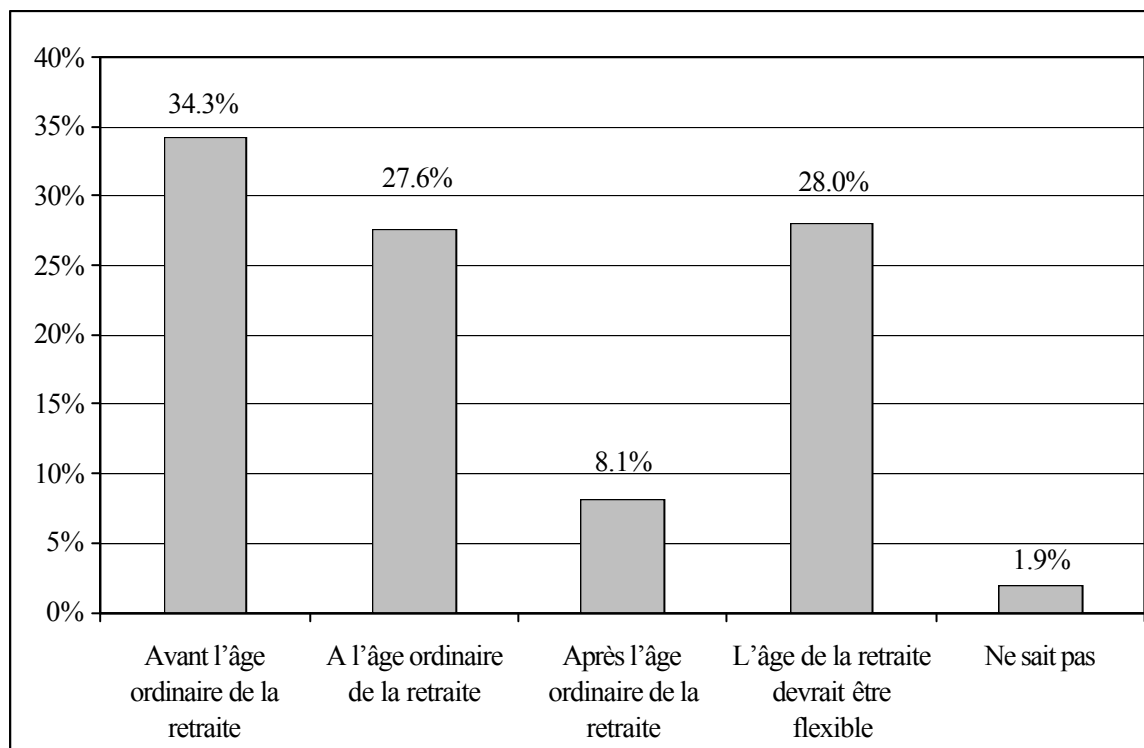
- Le deuxième groupe se compose de personnes qui commencent à percevoir leur rente lorsqu'elles atteignent l'âge officiel de la retraite. L'étude montre que ce groupe est le plus important. 96,7 % des personnes qui ont atteint l'âge AVS perçoivent en effet une rente AVS. On peut dire avec une probabilité de 95 % que, dans la population considérée, le pourcentage se situe entre 95,9 et 97,5 %. Il y a aussi une hausse marquée en ce qui concerne les rentes de la prévoyance professionnelle. Près de 41 % des personnes qui ont atteint l'âge légal de la retraite perçoivent des prestations du 2^e pilier. On peut dire avec une probabilité de 95 % que, dans la population considérée, le pourcentage se situe entre 38,8 et 43,2 %.
- Le troisième groupe se compose des personnes qui, bien qu'elles aient atteint l'âge de la retraite, ne perçoivent pas encore de rentes. 2 % des personnes interrogées se retrouvent dans cette catégorie. Dans la population considérée, le pourcentage se situe entre 1,4 et 2,6 % (probabilité : 95 %).

Une comparaison entre les sexes montre que les femmes anticipent plus fréquemment que les hommes le versement de leurs rentes. En revanche la part des hommes qui perçoivent des prestations du 2^e pilier avant d'avoir atteint l'âge de la retraite est plus grande que celle des femmes. Il en ressort globalement que le 2^e pilier joue un rôle plus important pour les hommes, alors que, lorsque les personnes ont atteint l'âge de la retraite, l'AVS est aussi importante pour les femmes que pour les hommes. Ces différences proviennent du fait qu'en moyenne les hommes exercent plus longtemps une activité lucrative et que par là ils cotisent davantage au 2^e pilier.

7.1.4 *Aperçu d'ensemble*

En se fondant sur leurs affirmations, on peut dire en résumé qu'une majorité de femmes et d'hommes interrogés ont pris leur retraite lorsqu'ils ont atteint l'âge légal de la retraite. En règle générale, c'est également à ce moment-là que les femmes comme les hommes commencent à percevoir une rente de vieillesse. Par contre, le tableau qui se dégage est moins figé si l'on prend comme critère l'exercice d'une activité lucrative. 37,3 % des hommes et 51,5 % des femmes n'exercent plus d'activité lucrative alors qu'ils n'ont pas encore atteint l'âge légal de la retraite. 41,3 % des hommes et 34,5 % des femmes cessent leur activité professionnelle lorsqu'ils atteignent cet âge. 21,1 % des hommes et 14 % des femmes continuent de travailler après l'âge légal de la retraite.

Le graphique G7.3 ci-dessous montre dans quelle mesure les personnes sont actives avant et après avoir atteint l'âge légal de la retraite.

G 7.3: Statut d'activité selon l'âge (toutes les personnes interrogées)

Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique; données pondérées. N par âge : entre 694 et 2997

A titre comparatif, le pourcentage de personnes exerçant une activité lucrative selon les données de l'ESPA pour les années 1991 à 2000 a été indiqué sur le graphique G 7.3.⁴⁹ Les données pondérées de ces dix années ont été réunies pour l'exploitation de l'ESPA. On est ainsi arrivé à 2300 à 3000 cas par âge (50, 51, 52 ans, etc.). Sur la base de ces données, des fréquences ont été calculées pour les différents types de situations professionnelles. En fin de compte, les données rétrospectives de l'enquête et les données regroupées de l'ESPA concordent assez largement. Les différences qui apparaissent dans les groupes d'âge les plus jeunes proviennent vraisemblablement du fait que, dans le cadre du questionnaire, le statut d'activité n'a été pris en compte que pour les quinze dernières années. Comme nous l'avons dit plus haut, les résultats sont basés sur des interviews menées avec des femmes âgées de 59 à 71 ans et des hommes âgés de 61 à 73 ans. Par conséquent, les données rétrospectives concernant les hommes de 73 ans ne vont pas au-delà de leurs 58 ans, d'où une légère distorsion des résultats.

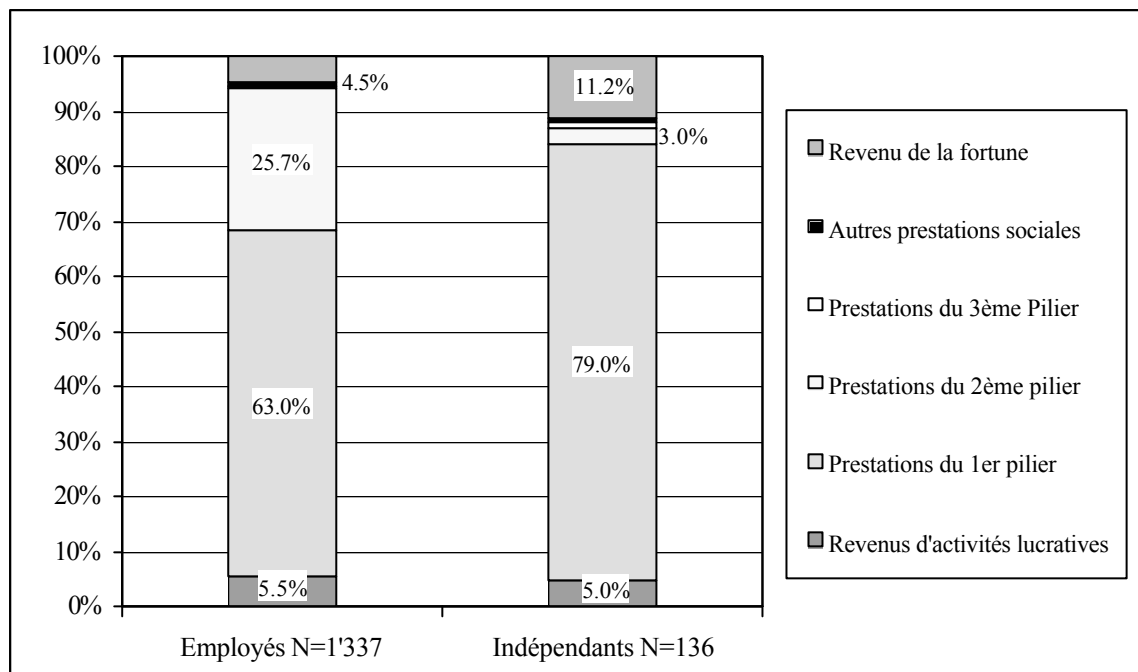
7.1.5 Avis concernant l'âge du départ à la retraite

Le graphique G 7.4 montre qu'une majorité des personnes interrogées souhaitent que l'âge de la retraite soit moins élevé qu'aujourd'hui (34,4 %). Les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à le vouloir (44,1 % contre 26,2 %). 14 % des femmes et 1 % seulement des hommes appellent de leurs vœux un relèvement de

⁴⁹ La Section de la vie active de l'OFS (Mme B. Buhmann, M. M. Kolly) nous a gracieusement fourni ces données.

l'âge de la retraite. La majorité des hommes comme des femmes sont favorables à une retraite anticipée ou à une retraite flexible. Il est intéressant de constater que les personnes plus jeunes sont plus nombreuses à juger « idéale » la retraite anticipée. Mais dans toutes les classes d'âge, la part des personnes qui souhaitent une retraite flexible et considèrent que l'âge ordinaire de la retraite est un moment idéal pour quitter la vie active est stable.

G 7.4: Age idéal de la retraite, N=3107



Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique; données pondérées

7.2 Quelles «voies de sortie» mènent à la retraite ?

Nous avons étudié avec beaucoup d'attention les différentes « voies de sortie ». Une analyse des réponses fournies par les personnes qui ont déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite a permis de mettre en évidence cinq types de situation :

- *Retraite anticipée* : 24,6 % des 1960 personnes qui ont atteint l'âge ordinaire de la retraite disent qu'elles ont pris une retraite anticipée. On peut dire avec une probabilité de 95 % que, dans l'ensemble de la population, le pourcentage se situe entre 22,7 et 26,5 %.
- *Retraite partielle* : Seules 1,4 % des personnes interrogées en âge AVS ont opté pour une retraite partielle. On peut penser que, sur l'ensemble de la population, le pourcentage des personnes qui ont pris une retraite partielle se situe entre 0,9 et 1,9 %.
- *Activité lucrative au moins jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite* : 45,1 % des personnes exerçaient une activité lucrative au moins jusqu'à ce qu'elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite. On n'a pas cherché à savoir si ces personnes poursuivaient leur activité ou non par la suite. On peut en conclure que la part des personnes qui exercent une activité lucrative au moins jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite se situe très vraisemblablement entre 42,9 et 47,3 %.

- *Retrait du marché du travail avant l'âge ordinaire de la retraite sans perception de rente anticipée ou partielle* : 28,8 % des personnes interrogées appartiennent à ce groupe. On peut dire avec une probabilité de 95 % que, dans l'ensemble de la population, le pourcentage se situe entre 26,8 et 30,8 %. Il s'agit en majorité de femmes qui ont cessé leur activité lucrative alors qu'elles étaient encore jeunes pour s'occuper de leurs enfants et du ménage.
- Ces quatre groupes ont été délimités en retraçant après coup les trajectoires suivies jusqu'à l'âge de la retraite. Les personnes *qui continuent d'exercer une activité lucrative alors qu'elles ont atteint l'âge de la retraite* constituent un sous-groupe au sein du groupe des personnes qui travaillent au moins jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. Mais dans les autres groupes aussi, il y a des personnes qui sont à nouveau actives après avoir atteint l'âge de la retraite. Au total, 16,3 % des 1960 personnes interrogées ayant atteint l'âge de la retraite exerçaient une activité lucrative. On peut dire avec une probabilité de 95 % que, dans l'ensemble de la population, le pourcentage se situe entre 14,7 et 17,9 %.

Les groupes de personnes qui ont emprunté les différentes « voies de sortie » mentionnées plus haut sont décrits ci-dessous. Nous indiquons aussi les motifs de leurs choix.

7.2.1 La préretraite

Nous disons dans ce paragraphe qui prend une retraite anticipée, en nous basant sur des critères sociodémographiques, professionnels et institutionnels. Puis nous parlons de la durée de l'anticipation, nous exposons les motifs de départ anticipé à la retraite et nous faisons état des jugements portés sur les possibilités d'anticiper sa retraite.

7.2.1.1 Qui part à la retraite avant l'heure ?

Quels facteurs incitent à prendre une préretraite ? Différentes méthodes statistiques ont été utilisées pour répondre à cette question (évaluations utilisant un tableau croisé ; survival-analyse ; régressions logit, OLS et de Cox). Les principaux résultats de ces analyses figurent dans le tableau T 7.5 ci-dessous.

Des évaluations de type tableau croisé, à deux variables, ont été effectuées dans un premier temps. Elles n'ont permis de mettre en évidence ni des corrélations fortement positives (++) ni des corrélations fortement négatives (– –). Il existe une corrélation positive (faible à moyenne) entre les facteurs suivants et la retraite anticipée : avoir suivi une formation longue ; vivre avec un ou une partenaire à la retraite ; gérer activement son temps libre ; avoir occupé un poste de cadre ; avoir travaillé à plein temps ; avoir travaillé dans les industries manufacturières et l'industrie, dans les transports et les communications, dans la banque ou les assurances, dans l'administration publique et l'enseignement ; avoir eu de nombreuses années de service ; avoir travaillé en équipes ; avoir eu un haut revenu ; avoir une grande fortune, une prévoyance professionnelle et un avoir de vieillesse du 2^e pilier d'un montant élevé. Dans le cas des femmes, ces autres facteurs jouent également un rôle positif : être mariée, percevoir une rente AI, vivre seule et avoir été au chômage à partir de 50 ans. L'analyse bivariée a mis en évidence une corrélation négative (faible à moyenne) entre la retraite anticipée et les facteurs suivants : être de sexe féminin, avoir pris sa retraite entre 1992 et 1995, avoir été sans activité lucrative, avoir travaillé dans une petite entreprise, avoir travaillé dans l'agriculture et la sylviculture, dans le commerce et la réparation, l'hôtellerie et la restauration, ainsi que les services. En ce qui concerne les

hommes, le fait d'avoir exercé une activité professionnelle indépendante et d'avoir été au chômage après 50 ans constituent par ailleurs des facteurs négatifs.

T 7.5: Facteurs influant sur la décision de prendre une retraite anticipée et leurs effets

Variables	Evaluations					
	Bivariées			Multivariées		
	posititif	insign.	négatif	posititif	insign.	négatif
Caractéristiques personnelles et environnement privé						
Sexe (féminin)			-			--
Cohorte AVS 92-95			-			--
Etat civil avant la retraite (marié/e)	+ (P)				0	
Etat civil après la retraite (conjoint décédé)		0		++		
Nationalité		0			0	
Années de formation (nombreuses)	+				0	
Etat de santé avant la retraite (mauvais)		0		++		
Perception d'une rente AI avant la retraite (oui)	+ (P)			++		
Structure du ménage (ménage d'une personne)	+ (P)				0	
Dimin. de la taille du ménage avant la retraite		0		+ (P)		
Région de domicile/linguistique		0			0	
Domicile ville/campagne		0			0	
Partenaire (déjà à la retraite)	+			+		
Loisirs actifs	+			++		
Conditions professionnelles						
Indépendant			- (P)			-
Chômage avant le départ à la retraite					0	
Sans activité lucrative			-			-
Statut professionnel (supérieur/e, cadre)	+					-
Taux d'occupation (élevé, plein temps)	+			++		
Taille de l'entreprise (petite, 1 à 20 personnes)			-			-
Agriculture, sylviculture			-		0	
Industries manufacturières et industrie	+				0	
Construction		0			0	
Commerce et réparation			-		0	
Hôtellerie et restauration			-		0	
Transports et communications	+			++		
Banques et assurances	+			+		
Immobilier, informatique, R & D		0			0	
Administration publique	+			+ (P)		
Enseignement	+			++		
Santé et action sociale		0			0	
Autres services, ménages			-		0	
Années de service (nombreuses)	+			+		
Parcours professionnel avec travail en équipes	+			(+)		
Chômage après 50 ans	+ (P)		- (P)			
Facteurs économiques et prévoyance						
Revenu, salaire (élevé)	+				0	
Fortune (importante)	+				0	
Prévoyance professionnelle (oui)	+			(+)		
Montant de la rente AVS		0			0	
Montant de l'avoir du 2 ^e pilier	+			+		
Facteurs conjoncturels						
Marché du travail tendu		0				- (P)

Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique et complément d'enquête écrit; données pondérées ; résultats des évaluations de fréquence, de la régression logistique et de la régression de Cox concernant la retraite anticipée

Légende: ++ influence positive ($p < 0.05$; ratio «odds/hazard»⁵⁰ > 1.5); + influence positive ($p < 0.05$; ratio «odds/hazard» $> 1 < 1.5$); - - influence négative ($p < 0.05$; ratio «odds/hazard» < 0.5); - influence négative ($p < 0.05$; ratio «odds/hazard» $< 1 > 0.5$); 0 influence insignifiante ($p > 0.05$); (♀)/(♂) influence liée au sexe

Les analyses bivariées ne permettent pas de rendre compte des liens existant entre les variables à expliquer. C'est pourquoi d'autres études, utilisant différents *procédés d'analyse multivariée*, ont aussi été menées. Le tableau T 7.5, établi sur ces bases, montre que les facteurs suivants ont une influence positive marquée : la perte de son conjoint, un mauvais état de santé, la perception d'une rente AI, les loisirs actifs, l'exercice d'une activité à plein temps, le travail dans les transports et les communications ou l'enseignement.

Le fait d'être une femme ou l'appartenance à la cohorte 1 qui a atteint l'âge AVS lors de la crise économique du début des années nonante (1992 à 1995) est un frein très fort à un départ anticipé à la retraite. Les variables suivantes ont des effets légèrement positifs : diminution de la taille du ménage avant l'âge de la retraite (pour les hommes), partenaire à la retraite, activité dans les branches banque et assurances ou administration publique (pour les hommes), nombreuses années d'ancienneté et avoirs importants du 2^e pilier. On en revanche un effet légèrement négatif : l'exercice d'une activité indépendante, le non-exercice d'une activité lucrative, le fait d'occuper une fonction de cadre, le travail dans une petite entreprise et, pour les hommes, une situation difficile sur le marché du travail.

Il ressort des différentes analyses que la régression de Cox était la méthode qui mettait le mieux en évidence la complexité des influences déterminant le moment du départ à la retraite. C'est donc sur ses résultats que nous allons nous baser pour faire une synthèse conclusive. En ce qui concerne les *critères sociodémographiques*, on peut dire que si une personne est de sexe féminin, elle a beaucoup moins de chances de prendre une retraite anticipée. Par contre, si la personne a perdu son conjoint avant d'avoir atteint l'âge de la retraite, si sa santé est mauvaise cinq ans avant l'âge ordinaire de la retraite et si sa ou son partenaire se trouve déjà à la retraite avant son propre départ à la retraite, les probabilités d'un départ anticipé augmentent. En ce qui concerne les *critères socioprofessionnels*, on observe que les indépendants, les personnes qui n'exercent pas d'activité lucrative et celles qui travaillent dans de petites entreprises ont moins de probabilités que les autres de prendre une retraite anticipée. En revanche, le fait de travailler à plein temps ou dans des branches comme les transports et les communications, la banque et les assurances, ainsi que l'administration publique et l'enseignement, augmentent les chances d'une retraite anticipée. Pour ce qui est des *critères économiques et relevant de la PP*, le fait de disposer d'un avoir de vieillesse du 2^e pilier au montant élevé augmente la probabilité d'une retraite anticipée.

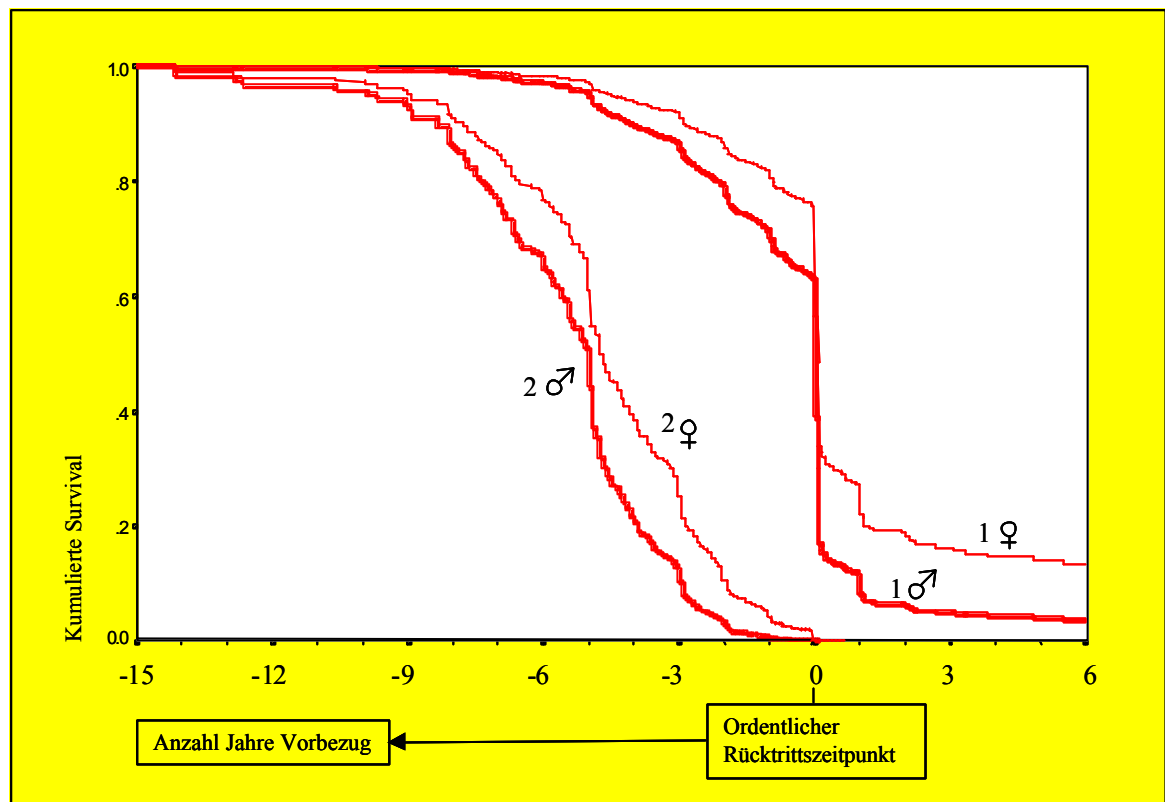
Un graphique (G 7.6) permet de mettre en évidence les effets des différents facteurs ayant une influence sur la probabilité de partir à la retraite à un moment précis. Le schéma illustre sous une forme simplifiée les probabilités de « sortie » de quatre personnes de référence qui ont déjà été présentées (cf. 5.6.2), deux femmes et deux hommes, dans des situations différentes. *Madame 1* (1♀) et *Monsieur 1* (1♂) ne se distinguent que sur ce point : ils ne

⁵⁰ Le «odds ratio» ou «hazard ratio» rend compte de l'évolution du pourcentage de chances qu'un événement se produise lorsqu'un indice augmente d'une unité.

sont pas du même sexe. L'un et l'autre travaillent à temps partiel et n'ont pas de prévoyance professionnelle. Leur classe de revenu montre qu'ils ne sont pas partie des privilégiés.

Madame 2 (2 ?) et *Monsieur 2* (2 ?) se distinguent eux aussi uniquement de par leur sexe. Mais à la différence des personnes précédentes, ils travaillent tous deux à 100 % dans les transports et les communications. Le montant de leur avoir du 2^e pilier est légèrement supérieur à la moyenne, puisqu'il s'élève à 600 000 francs.

G 7.6: Fonctions de survie de quatre personnes de référence (estimations)



Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique et complément d'enquête écrit; données pondérées; résultats de la régression de Cox pour expliquer le moment du départ à la retraite

Légende : Survie cumulée, Nombre d'années d'anticipation, Age ordinaire de la retraite

Les quatre courbes permettent de tirer les conclusions suivantes :

- La probabilité que des personnes ayant les caractéristiques de *Madame/Monsieur 1* prennent une retraite anticipée est relativement faible. La majorité des personnes ayant ce type de profil n'ont pas le choix en matière de retraite. La pente raide de la courbe au niveau de l'âge ordinaire de la retraite le montre bien (G 7.6, 1 ? et 1 ♀). Pour ces personnes, l'âge AVS joue un rôle très important, car la probabilité qu'ils ne prennent pas leur retraite avant d'avoir atteint cet âge est relativement élevée.
- La probabilité que les personnes de type *Madame/Monsieur 1* continuent, après avoir atteint l'âge ordinaire de la retraite, d'exercer une activité lucrative ne serait-ce qu'à temps partiel est nettement plus élevée que pour les deux autres personnes de référence (*Madame/Monsieur 2*). Les analyses effectuées à ce propos ont montré que cela s'expliquait souvent par des raisons économiques.

- Le facteur du sexe a un impact important sur la probabilité de prendre sa retraite à un âge donné. Si la seule différence est le sexe et la référence un certain nombre d'années d'anticipation de la retraite, les femmes ont beaucoup moins de chances de se retirer que les hommes.
- Dans certains cas, tant les femmes que les hommes disposent d'une certaine marge pour prendre leur retraite. Mais il apparaît clairement que leurs chances ne sont pas les mêmes. Les femmes partent à la retraite un peu plus tard que les hommes, même si l'on tient compte du fait que pour elles l'âge légal de la retraite intervient plus tôt. Dans le cas des personnes du type *Femme/Homme 1*, les départs à la retraite commencent environ 4 ans avant l'âge ordinaire de la retraite (première inflexion dans les graphiques 1[♀] et 1[♂]). Mais dans le cas des personnes ayant les caractéristiques de *Femme/Homme 2*, le phénomène se produit beaucoup plus tôt, soit sept à huit ans avant l'âge ordinaire du départ à la retraite (première inflexion dans les courbes 2[♀] et 2[♂]).
- On peut s'attendre à ce qu'un relèvement de l'âge ordinaire de la retraite (par ex. à 67 ans) n'ait pas les mêmes conséquences pour tout le monde. Si un tel changement se produisait, la majorité des personnes ayant les mêmes caractéristiques que *Femme/Homme 1* travailleraient jusqu'à ce qu'elles atteignent le nouvel âge de la retraite. Pour les personnes du type *Femme/Homme 2*, deux scénarios sont envisageables : soit toute la courbe se déplace vers la droite, parce que les premiers départs à la retraite ont lieu plus tard, soit la courbe devient plus plate. Dans ce cas, les probabilités (cumulées) de continuer à travailler diminuent sur une plus longue période. Mais les deux scénarios peuvent aussi se combiner.

Les résultats auxquels nous sommes parvenus sont-ils en accord avec ceux d'autres études empiriques ? Le tableau T 7.7 juxtapose les différents résultats. Ceux-ci concordent largement.

Il apparaît chaque fois que le fait d'être un homme, d'avoir un emploi à plein temps, de travailler dans les transports et les communications, dans la banque ou les assurances, ainsi que dans l'administration publique, favorise un départ anticipé à la retraite. A l'inverse, le fait d'être une femme, d'exercer une activité professionnelle indépendante, de travailler dans l'agriculture ou la sylviculture et d'avoir une fonction de cadre favorise un départ plus tardif à la retraite. Lorsque les résultats ne concordent pas avec ceux des études existantes, c'est le plus souvent parce que les variables n'ont pas été définies de la même manière. Ainsi Carnazzi (2000) s'est-elle basée sur l'âge effectif de la retraite, aboutissant logiquement, du fait des réglementations légales, à la conclusion que les femmes partent à la retraite plus tôt que les hommes. L'étude a permis de mettre en évidence de nouveaux facteurs d'influence importants qui n'avaient pas été pris en compte dans les précédentes études faute de données : en particulier l'état de santé, la perception d'une rente AI, les loisirs actifs et le montant de l'avoir de prévoyance du 2^e pilier (standardisé sur la base de l'âge ordinaire de la retraite).

T 7.7: Effet des facteurs influant sur le moment du départ à la retraite

Variables	Favorise							
	Départ à la retraite anticipé				Départ à la retraite reporté			
	BIL	BB	C	V	BIL	BB	C	V
Caractéristiques personnelles et environnement privé								
Sexe (féminin)			X		X			X
Groupe d'âge (années plus anciennes)					X			
Etat civil avant la retraite (marié/e)								X
Etat civil avant la retraite (conjoint décédé)	X							
Nationalité (étranger)		X						
Années de formation (nombreuses)					X	X	X	
Etat de santé avant la retraite (mauvais)	X							
Perception d'une rente AI avant la retraite (oui)	X							
Partenaire (déjà à la retraite)	X			X				
Loisirs actifs	X							
Conditions professionnelles								
Indépendant					X		X	X
Chômage avant le départ à la retraite			X					
Sans activité lucrative					X			
Statut professionnel (supérieur/e, cadre)				X	X	X	X	
Taux d'occupation (élevé, plein temps)	X		X					
Taille de l'entreprise (petite, 1 à 20 personnes)					X			
Agriculture et sylviculture					X			X
Transports et communications	X		X	X				
Banques et assurances	X		X	X				
Administration publique	X		X					
Enseignement	X							
Années de services (nombreuses)	X		X					
Facteurs économiques et prévoyance								
Revenu, salaire (élevé)		X						
Fortune (importante)							X	
Prévoyance professionnelle (oui)	X							
Montant de l'avoir du 2e pilier	X					X		
Facteurs conjoncturels								
Marché du travail tendu							X	

Légende: BIL = Résultats de la communauté de travail BASS, Interface, Link
BB = Résultats de Baldenweg-Bölle
C = Résultats de Carnazzi
V = Résultats de Vuille
x = Influences significatives

Sources: Carnazzi (2000), Baldenweg-Bölle (1998), Vuille (2000); enquête sur la retraite, sondage téléphonique et complément d'enquête écrit; résultats des analyses multivariées (régressions logit et de Cox) sur le moment du départ à la retraite

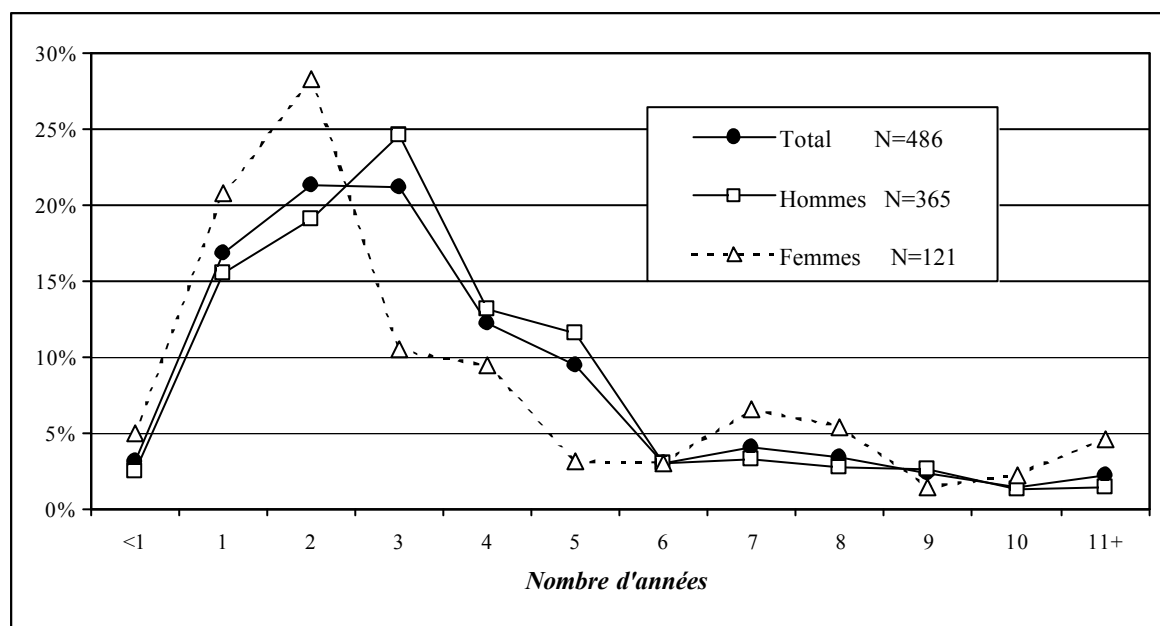
7.2.1.2 Importance de l'anticipation et facteurs déterminants

Le graphique G 7.8 fournit un aperçu de l'importance de l'anticipation. Il montre combien d'années séparent le départ effectif à la retraite de l'âge ordinaire de la retraite. Cet écart est aussi appelé «années d'anticipation», même si une rente anticipée n'a pas forcément été versée.

En moyenne, l'anticipation est de 3,04 ans. Il existe des différences entre les hommes et les femmes. Pour celles-ci, l'anticipation la plus fréquente est de deux ans, ce qui équivaut à un départ à la retraite à 60 ans pour la majeure partie des groupes d'âge pris en compte. Pour les hommes, l'anticipation la plus courante est de trois ans, autrement dit lorsque ceux-ci ont 62 ans. Pour ce qui est des femmes, les parts sont relativement importantes lorsque

l'anticipation est de 7 ans ou plus (retraite à 55 ans ou avant). Cela provient probablement du fait que les femmes estiment parfois qu'elles prennent une retraite anticipée lorsqu'elles quittent la vie active ou cessent de rechercher un emploi à cause de leur âge, même si elles ne perçoivent pas de rente.

G 7.8: Importance de l'anticipation (nombre d'années d'anticipation des personnes qui ont pris une retraite avant l'heure ou ont pris une retraite partielle)



Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique; données pondérées ; personnes qui, au moment de l'enquête, avaient déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite, qui ont dit qu'elles avaient pris une retraite anticipée ou une retraite partielle et qui ne s'étaient pas retirées avant 45 ans.

L'analyse effectuée au moyen d'une régression OLS pour identifier les facteurs permettant d'expliquer le nombre d'années d'anticipation montre que ce sont surtout des *facteurs professionnels ou la branche d'activité* (ménages privés, santé ou activités sociales, industries manufacturières ou industrie, banque et assurances) qui ont un effet important sur le nombre d'années d'anticipation. Tous ces facteurs le réduisent. Le fait d'avoir eu un taux d'occupation élevé dans sa dernière activité ou durant l'année précédant le départ à la retraite raccourcit aussi l'anticipation. Enfin la variable «rente AI l'année précédant le départ à la retraite», liée à *l'état de santé*, exerce aussi un effet fortement positif. Lorsqu'une rente AI est perçue avant la retraite anticipée, le nombre d'années séparant le départ anticipé et l'âge ordinaire de la retraite est beaucoup plus important.

7.2.1.3 Raisons de la retraite anticipée

L'enquête montre que 30,8 % des personnes ont été contraintes de prendre une retraite anticipée et que 69,1 % ont choisi de partir à la retraite avant l'heure.

- Le plus souvent, les *personnes qui anticipent volontairement* leur retraite le font pour des raisons de santé. 23,4 % des personnes interrogées invoquent pour principal motif un accident, une maladie ou l'invalidité. Quelque 13 % des personnes ayant opté pour une retraite anticipée y ont été incitées par des changements au sein de leur entreprise. 11,4 % ont voulu profiter des conditions de départ intéressantes offertes par leur employeur. Environ 9% ont décidé de prendre leur retraite à cause de la charge de

travail et du stress éprouvé dans le cadre professionnel. Près de 7% ont quitté leur emploi avant l'heure pour faire de la place à du personnel plus jeune. D'autres raisons ont aussi été évoquées.

- Les problèmes de santé sont aussi un des principaux motifs pour lesquels des personnes sont *mises à la retraite avant l'heure* (35 %). Mais les changements intervenus au sein des entreprises jouent un rôle tout aussi important (35 %). 9,7 % des personnes interrogées ont été directement affectées par des fermetures d'entreprise ou des cessations d'activité. 5,7 % ont dû prendre une retraite anticipée parce que le niveau des exigences professionnelles dans leur domaine d'activité avait augmenté. Les 14,6 % restants invoquent divers autres motifs.

7.2.1.4 Appréciation de la possibilité de prendre une préretraite

Environ 62 % des personnes interrogées apprécient positivement, voire très positivement, la possibilité de prendre une retraite anticipée. Une personne sur cinq ne veut émettre ni jugement positif ni jugement négatif à ce propos. Seules 12 % des personnes interrogées critiquent l'existence d'une telle option. 8,8 % n'ont pas d'avis. En règle générale, les gens pensent qu'une majorité de leurs collègues de travail, des membres de leur famille et de leurs amis trouvent qu'il est bien que les personnes puissent choisir.

7.2.2 La retraite partielle

L'enquête montre que la retraite partielle est une option encore peu répandue. Seules 1,4 % des personnes interrogées qui ont atteint l'âge ordinaire de la retraite l'ont choisie. La raison la plus souvent évoquée est le désir de se retirer en douceur du monde du travail. Des problèmes de santé rendant impossible l'exercice d'une activité lucrative à temps complet ont joué un rôle dans la décision de près de 20 % des personnes. 8,5 % entendaient, grâce à leur retraite partielle, faire de la place à du personnel plus jeune. Les autres personnes interrogées disent avoir fait ce choix pour améliorer leur qualité de vie, avoir davantage de temps libre ou mieux synchroniser leur vie avec celle de leur partenaire.

7.2.3 La retraite «ordinaire»

45,1 % des personnes interviewées à la retraite sont restées actives au moins jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite, qu'elles aient ou non poursuivi leur activité par la suite.

7.2.3.1 Qui travaille au moins jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite ?

Les caractéristiques des personnes qui travaillent au moins jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite correspondent à celles qui motivent un départ anticipé à la retraite. On peut noter que les préoccupations de type financier jouent un rôle capital. Travaillent au moins jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite

- les femmes qui exercent une activité lucrative,
- les personnes qui n'ont pas une formation très poussée,
- les personnes qui ont pas ou peu de subordonnés,
- les personnes dont le revenu est plutôt bas, qui vivent dans un ménage dont le revenu est plutôt bas et la fortune peu importante,
- les personnes qui n'ont pas de 2^e pilier.

Ces personnes travaillent souvent dans l'agriculture ou la sylviculture, dans les « autres services » et les ménages privés, ou encore dans le commerce et la réparation.

7.2.3.2 Réduction de l'activité avant la retraite

Il arrive fréquemment que des personnes réduisent progressivement leur temps de travail avant d'atteindre l'âge de la retraite AVS. 8,3 % des 884 personnes qui ont exercé une activité lucrative jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite disent avoir réduit leur activité lucrative dans les cinq ans précédant leur départ à la retraite. Le plus souvent, elles l'ont fait pour des raisons de santé (23,1%). Mais beaucoup de personnes ont invoqué simplement le poids de l'âge (21,8 %). Des raisons familiales ont joué un rôle pour 17,9 % des personnes interrogées, et des raisons professionnelles pour 12,8 %. Pour 3,8 %, la réduction est liée à la cessation d'une activité indépendante.

7.2.4 Retrait avant l'âge ordinaire de la retraite

La plupart des personnes qui sont sorties du marché du travail avant d'avoir atteint l'âge ordinaire de la retraite sont des femmes au foyer. Le chômage et les problèmes de santé ne jouent pas un rôle déterminant dans le choix de cette « voie de sortie », puisqu'ils ont été mentionnés par 7,5 % seulement de 1960 rentières et rentiers interrogés : 63 personnes ont eu des problèmes de chômage, et 207 des problèmes de santé (huit personnes ont été confrontées aux deux types de difficultés).

Mais il est frappant de constater qu'environ un quart des personnes percevant une rente AI ont continué à exercer une activité lucrative jusqu'à ce qu'elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite. Il est aussi intéressant de noter qu'une part importante des personnes licenciées au moins une fois dans les 15 dernières années ont retrouvé un emploi et exercé une activité lucrative jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. Les personnes ayant été à certains moments sans activité lucrative au cours des quinze dernières années quittent le plus souvent la vie active avant d'avoir atteint l'âge ordinaire de la retraite sans avoir de rente ou, malgré les interruptions, continuent à exercer une activité lucrative jusqu'à ce qu'elles atteignent l'âge de la retraite. Une seule personne de ce groupe est partie à la retraite avant l'heure en percevant une rente anticipée.

7.2.5 Poursuite de l'activité lucrative à l'âge de la retraite

Quelque 17 % des rentiers continuent à exercer leur activité professionnelle lorsqu'ils sont à la retraite. En règle générale, ces personnes perçoivent une rente de vieillesse (15,7 %). Les personnes qui ne font pas valoir leur droit à une rente de vieillesse du 1^{er} ou du 2^e pilier et ont reporté leur départ à la retraite constituent des exceptions (1,2 %). Dans cette phase de la vie, les hommes exercent un peu plus souvent une activité lucrative que les femmes. Nous étudions ci-dessous ce groupe de personnes, en nous interrogeant sur l'importance de leur activité lucrative et sur ses raisons.

7.2.5.1 Qui poursuit son activité lucrative à l'âge de la retraite ?

L'enquête montre que, lorsqu'elles ont atteint l'âge de la retraite, les personnes hautement ou, au contraire, peu qualifiées exercent plus souvent une activité lucrative que les personnes qui ont un niveau de qualification moyen. Si l'on met en relation l'exercice d'une activité lucrative et les secteurs d'activité économique, on observe que les personnes travaillant dans l'agriculture et la sylviculture, dans les services, dans le commerce et la réparation continuent plus souvent que les autres à travailler après avoir atteint l'âge de la

retraite. Les femmes seraient à peu près autant disposées que les hommes à poursuivre leur activité après avoir atteint l'âge ordinaire de la retraite. Des analyses plus poussées concernant les personnes exerçant actuellement une activité lucrative qui n'ont pas encore atteint l'âge AVS montrent que plus quelqu'un est formé, plus il est prêt à continuer à travailler après l'âge de la retraite. Elles mettent aussi en évidence le fait que les indépendants envisagent plus volontiers cette possibilité que les salariés.

Pour quelles raisons certaines personnes décident-elles de continuer à exercer une activité lucrative après avoir atteint l'âge ordinaire de la retraite ? Le tableau T 7.9 présente les résultats d'un modèle logistique permettant de répondre à cette question.

T 7.9: Modèle logistique avec variable dépendante «activité lucrative alors que l'âge de la retraite a été atteint» (oui=1; non=0)

Domaine	Covariables	Coefficients	E.-t.	Portée	Exp(B)
Sociodémographique	Nombre d'années de formation	0.17	0.052	0.001	1.19
	(M) Ménage d'une personne au moment t2	-0.79	0.319	0.014	0.46
	(M) Bon état de santé (t2)	-0.72	0.223	0.001	0.49
Socioprofessionnel	(M) Activité lucrative sans fonction hiérarchique (t2)	0.5	0.211	0.019	1.64
	Années de service dans la dernière entreprise	-0.02	0.01	0.02	0.98
	(M) Petite entreprise (moins de 20 collaborateurs)	0.79	0.221	0	2.19
	(M) Agriculture/sylviculture	1.31	0.479	0.006	3.69
Economique	Avoir LPP en 10 000 francs à 65 ans	-0.01	0.006	0.016	0.99
	Constante	-2.6	0.642	0	
(B): Variable binaire; (C): Variable catégorielle		E.-t. : écart-type		Sig. : significativité	
Nombre de cas valables (non pondérés)		766			
Nombre de cas valables (pondérés)		778			
Test du rapport des vraisemblances (chi carré)		134.50			
R2 de Nagelkerkes		23.8%			
R2 de Cox & Snell		0.159			
Taux de prédictions exactes (diviseur =0,5)		78.6%			

Source: Enquête sur la retraite, questionnaire écrit; données pondérées; personnes qui ont déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage (N max. = 1'064)

La variabilité des variables contenues dans le modèle permet d'affirmer que 24 % des personnes décident de continuer à exercer une activité lucrative après l'âge ordinaire de la retraite⁵¹. Le tableau T 7.10 ci-dessous montre que 185 des 778 personnes ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite continuent à exercer une activité lucrative. Cela correspond à un petit quart (24 %). Le modèle permet de prévoir sans erreur 79 % des cas observés.

⁵¹ Une covariable au moins fournit une explication répondant à la question de la poursuite d'une activité lucrative après l'âge ordinaire de la retraite. L'hypothèse nulle du test du rapport des vraisemblances peut être écartée ($\lambda_{LR} = 134.5 > \chi_{8,0.95}^2$).

T 7.10: Tableau de classification du modèle 4 (diviseur = 0,5)

		<i>Prédit</i>		<i>Total</i>	<i>Taux de prédictions exactes</i>
		Non actif à l'âge de la retraite	Actif à l'âge ordinaire de la retraite		
Observé	<i>Non actif à l'âge ordinaire de la retraite</i>	565	28	593	95%
	<i>Actif à l'âge ordinaire de la retraite</i>	139	46	185	25%
<i>Total</i>		704	74	778	79%

Source: Enquête sur la retraite, questionnaire écrit; données pondérées; personnes ayant déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite au moment du sondage (N max. = 1064)

Toutes les variables utilisées ont un effet significatif d'un point de vue statistique. Les corrélations suivantes ont été mises en évidence :

- Plus une personne a un *niveau de formation* élevé, plus il est probable qu'elle exerce une activité lucrative après l'âge ordinaire de la retraite.
- Les personnes qui vivent dans un *ménage d'une personne* peu de temps avant d'atteindre l'âge de la retraite ont moins de chances d'exercer une activité lucrative après l'âge ordinaire de la retraite.
- Les personnes qui sont en *bonne santé* peu de temps avant d'atteindre l'âge de la retraite ont moins de chances d'exercer une activité lucrative par la suite. Une réalité bien connue peut permettre d'expliquer ce résultat surprenant : les personnes appartenant aux couches sociales défavorisées ont une impression subjective de leur état de santé plus négative⁵².
- Les personnes qui exercent une *activité lucrative sans avoir de fonction hiérarchique* avant d'atteindre l'âge de la retraite ont moins de chances d'exercer une activité lucrative par la suite.
- Plus grande est l'*ancienneté* au sein de la dernière entreprise dans laquelle les personnes ont travaillé avant leur départ à la retraite, moins il est probable qu'elles exercent encore une activité lucrative après l'âge ordinaire de la retraite.
- Les personnes qui travaillent dans une *petite entreprise* avant leur départ à la retraite ont plus de chances d'exercer encore une activité lucrative après l'âge ordinaire de la retraite.
- Les *agriculteurs* et les personnes travaillant dans *la sylviculture* ont plus de probabilités – près de quatre fois plus que les autres - de continuer à exercer une activité lucrative après avoir atteint l'âge de la retraite.
- Plus le montant de l'*avoir* du 2^e pilier d'une personne de 65 ans est élevé, moins il est probable que celle-ci exerce une activité lucrative après l'âge de la retraite.

⁵² Office fédéral de la statistique (OFS) 2000.

Il en ressort que l'appartenance à une classe de revenu plutôt modeste incite au moins dans certains cas à continuer d'exercer une activité lucrative après avoir atteint l'âge ordinaire de la retraite. Presque tous les facteurs incitant à prendre une telle décision (activité lucrative sans fonction hiérarchique, emploi dans une petite entreprise, dans l'agriculture ou la sylviculture, montant réduit de l'avoir du 2^e pilier) s'appliquent aux personnes de condition modeste. On peut dès lors supposer que l'exercice d'une activité lucrative à l'âge de la retraite s'explique dans bon nombre de cas par des raisons économiques. Le fait que 29,7 % des personnes exerçant une activité lucrative lorsqu'elles sont à la retraite disent explicitement qu'elles continuent à travailler pour des raisons financières le confirme. D'un autre côté, les personnes ayant un bon niveau de formation sont plus souvent actives que la moyenne à l'âge de la retraite. C'est qu'elles aiment les défis professionnels et qu'elles ont le sentiment de ne pas être assez occupées si elles ne travaillent pas.

7.2.5.2 Importance et motifs de l'activité lucrative

La majorité des personnes qui exercent une activité lucrative lorsqu'elles sont à la retraite travaillent peu : le plus souvent, entre une et dix heures par semaine. Près d'un quart des rentiers actifs soulignent que leur horaire de travail est très irrégulier. Il est intéressant de constater d'un autre côté que près de 13 % des rentiers actifs travaillent plus de 41 heures par semaine.

En règle générale, les personnes interrogées (64 %) disent que si elles exercent une activité lucrative, c'est surtout parce qu'elles aiment les défis professionnels. Mais environ 30 % des rentiers actifs reconnaissent travailler essentiellement pour des raisons financières.

7.2.6 Trajectoires marquées par le chômage ou les problèmes de santé

Au total, 63 personnes sur les 1960 qui ont été interrogées, soit 3,2 %, ont été à un moment ou à un autre confrontées à des problèmes d'emploi au cours des quinze dernières années. 49 personnes (2,5 %) ont été licenciées une fois, 22 (1,1 %) ont été au chômage et 6 ont été à la fois licenciées et au chômage.

Des problèmes de santé sont plus fréquemment évoqués. 207 personnes, soit 10,6 %, ont dû faire face, au cours des 15 dernières années, à des problèmes de santé qui ont eu un impact sur leur retrait de la vie active. 6,3 % des personnes interrogées ont dû renoncer à exercer une activité lucrative à cause de leur mauvaise santé. 1,5 % n'ont pas exercé d'activité lucrative durant certaines périodes pour cause d'accident, de maladie ou d'invalidité, et 8,2 % ont perçu une rente AI avant d'atteindre l'âge de la retraite.

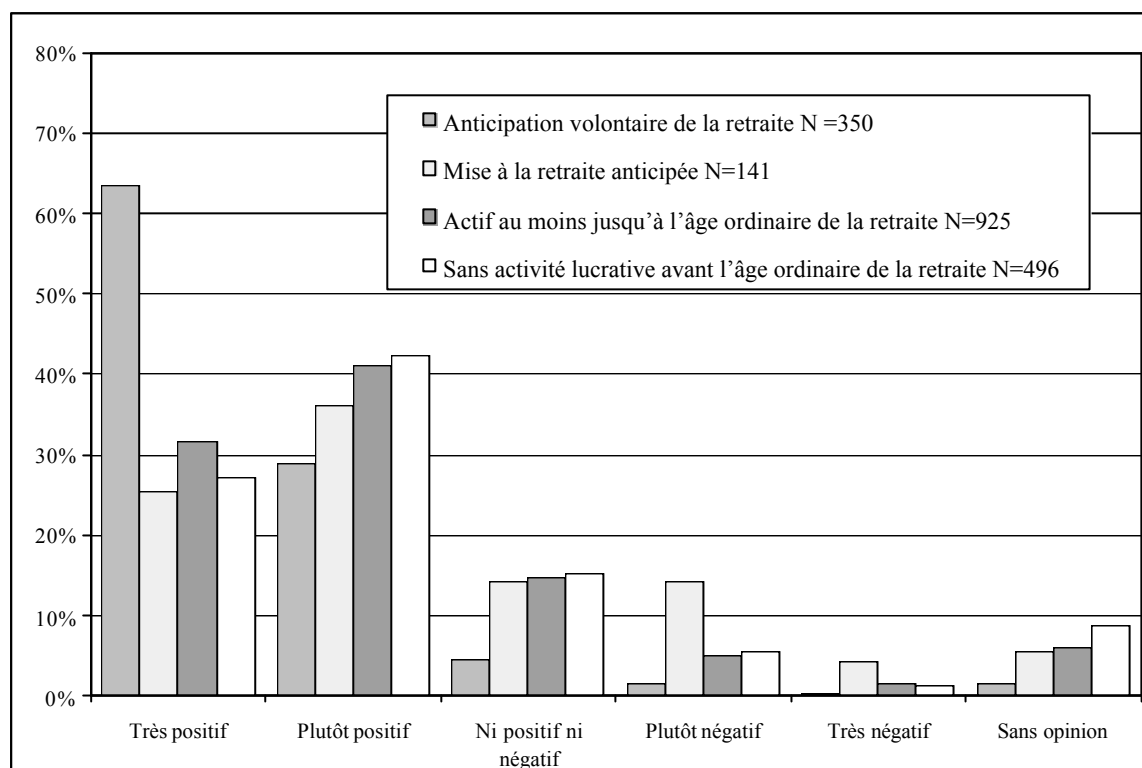
Les personnes concernées par ces problèmes sont trop peu nombreuses pour que nous puissions analyser plus en détail les trajectoires suivies en cas d'accident, de maladie, d'invalidité ou de chômage.

7.2.7 Appréciation de la «voie de sortie» choisie

Intéressons-nous maintenant à la manière dont les personnes interrogées jugent la «voie de sortie» qu'elles ont choisie. L'analyse des parcours individuels a montré que tout le monde ne disposait pas de la même marge de manœuvre. Si certaines personnes choisissent plus ou moins librement de prendre une retraite anticipée ou d'exercer une activité lucrative alors qu'elles ont atteint l'âge de la retraite, la marge de manœuvre est beaucoup plus restreinte pour les personnes mises à la retraite anticipée et celles qui ont des problèmes de santé ou qui sont au chômage.

D'une manière générale, beaucoup de personnes sont satisfaites du moment de leur départ à la retraite (graphique G 7.11). Les plus heureuses sont celles qui ont choisi en toute liberté de prendre une retraite anticipée. 92 % d'entre elles émettent un jugement très favorable ou simplement favorable à ce propos. 64 % des personnes contraintes de prendre une retraite anticipée ont malgré tout un avis positif sur leur départ à la retraite. Mais le pourcentage de réponses très positives n'est que de 25,5 %, alors qu'il est de 64,3 % pour les personnes qui ont opté librement pour retraite anticipée. 72,8 % des personnes qui ont travaillé au moins jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite émettent un jugement positif sur le moment de leur départ à la retraite. Le pourcentage est de 69,5 % pour les personnes qui n'exerçaient pas d'activité lucrative avant d'atteindre l'âge ordinaire de la retraite. Il en ressort clairement que si les personnes qui ont décidé de prendre une retraite anticipée émettent un jugement plus positif sur leur départ à la retraite, c'est parce qu'elles disposaient d'une plus grande marge de manœuvre.

G 7.11: Jugement porté sur la «voie de sortie» choisie (uniquement pour les personnes qui ont atteint l'âge de la retraite)



Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique

7.3 Comment les groupes d'âge étudiés financent-ils leur retraite ?

Le troisième ensemble de questions portait sur le financement de la retraite. L'enquête était centrée sur les points suivants : Quelle est la situation financière des personnes interrogées avant et après le départ à la retraite (7.3.1)? Quel rôle joue le 1^{er} pilier et qui fait usage de la possibilité d'anticiper le versement de sa rente AVS (7.3.2.1)? Quel rôle joue le 2^e pilier? Qui peut faire valoir un droit à une rente transitoire AVS et qui souhaite utiliser cette

possibilité (7.3.2.2)? Quel rôle joue le 3^e pilier (7.3.2.3)? Comment les groupes d'âge analysés financent-ils leur retraite anticipée (7.3.3)?

7.3.1 *La situation financière avant et après le départ à la retraite*

Le revenu mensuel brut médian du ménage – composé de l'ensemble des ressources des personnes vivant dans le même ménage, provenant d'une activité lucrative, de transferts privés ou publics des trois piliers, ainsi que du rendement de la fortune – se monte, pour les ménages dans lesquels les personnes interviewées n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite, à 5833 francs par mois. Le revenu brut du ménage des personnes à la retraite est nettement plus bas, puisqu'il est de 3950 francs par mois. Cette différence apparaît aussi dans le revenu «équivalent»⁵³, qui se monte à 4200 francs par mois pour les ménages dans lesquels la personne interrogée n'a pas encore atteint l'âge de la retraite, contre 2995 francs pour les ménages dans lesquels la personne interrogée a atteint l'âge de la retraite.

57 % des personnes n'ayant pas atteint l'âge AVS, et 50,9 % des personnes ayant atteint cet âge ont déclaré que le revenu dont elles disposaient leur permettait de vivre sans difficulté ou qu'elles n'avaient pas de problèmes financiers. Mais 7,2 % des personnes n'ayant pas atteint l'âge de la retraite et 8,6 % des personnes ayant atteint cet âge ont dit avoir plus ou moins de mal à s'en sortir avec leur revenu.

La majorité des personnes qui sont déjà à la retraite jugent que leur situation financière s'est dégradée. Cela est vrai tant pour les personnes qui ont pris une retraite anticipée que pour celles qui sont parties à la retraite à l'âge ordinaire. Généralement, les personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge AVS pensent elles aussi que leur niveau de vie restera le même ou qu'il tendra plutôt à baisser.

Quelle est la situation financière des personnes qui ont pris une retraite anticipée? Proportionnellement, les personnes ayant de bas revenus sont plus nombreuses que les autres à avoir travaillé jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. En revanche les personnes appartenant aux catégories de revenu moyennes et supérieures prennent plus souvent une retraite anticipée. Cela montre clairement que, même si elles ont cessé de travailler plus tôt, les personnes qui sont parties à la retraite avant l'heure ont davantage de ressources durant leur retraite que les personnes qui ont exercé une activité lucrative jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. Le revenu brut moyen (médiane du revenu «équivalent») d'un ménage comprenant une personne partie en préretraite s'élève à 3870 francs par mois, contre seulement 2770 francs pour les personnes qui ont travaillé jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite.

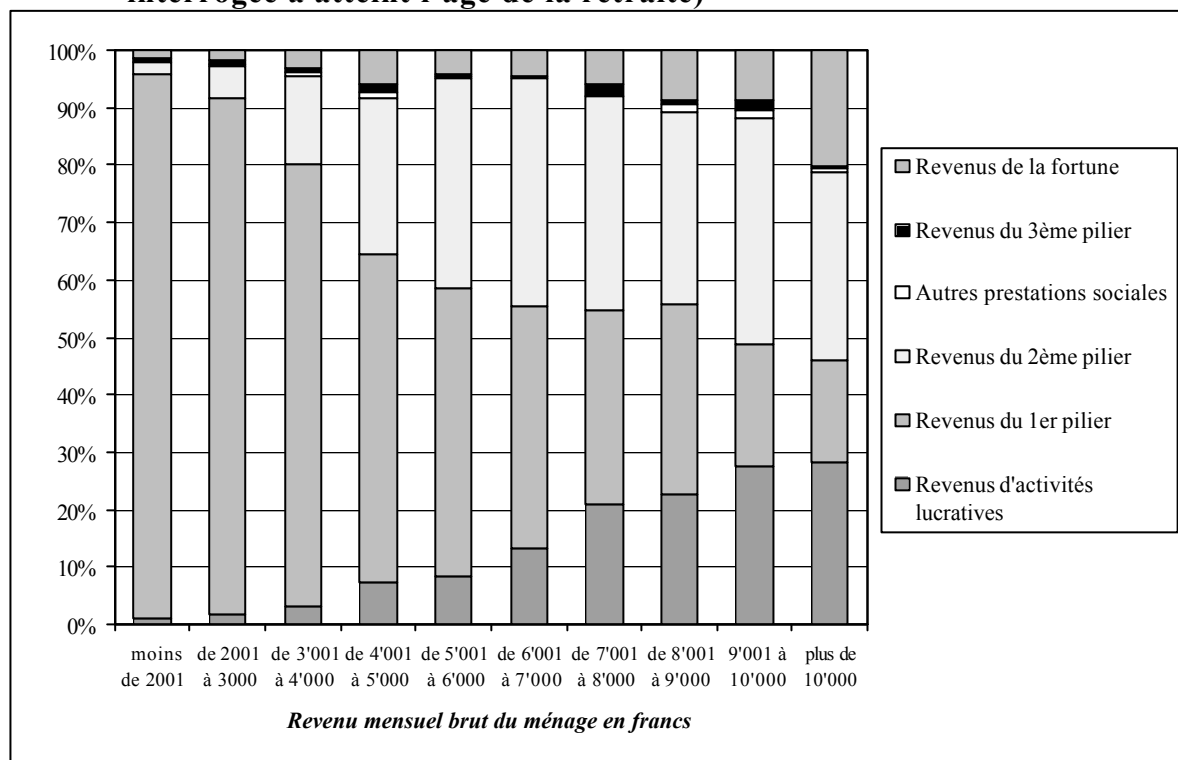
7.3.2 *L'importance des différentes sources de revenu*

Le graphique G 7.12 ci-dessous indique comment se compose le revenu mensuel du ménage des personnes interrogées qui ont atteint l'âge de la retraite et n'exercent par d'activité lucrative, selon le montant du revenu brut du ménage. Il en ressort que l'AVS est la principale ressource des classes de revenu inférieures. La prévoyance professionnelle joue, elle, un rôle important essentiellement pour les personnes qui ont des revenus moyens. Plus la catégorie de revenu est élevée, plus les revenus provenant de la fortune et des activités lucratives sont importants. Les revenus des activités lucratives sont ceux des personnes

⁵³ Le revenu «équivalent» est le revenu du ménage recalculé en fonction de la taille du ménage (nombre de personnes; cf. calcul du revenu «équivalent» dans la partie 6.1).

interrogées elles-mêmes, pour autant qu'elles continuent à exercer une activité lucrative au-delà de l'âge de la retraite. Lorsque cela n'est pas le cas, il s'agit de revenus d'un autre membre du ménage exerçant une activité lucrative. Si l'on ne tient pas compte des ménages dans lesquels des personnes exercent des activités lucratives, les résultats sont les mêmes en ce qui concerne les autres sources de financement.

G 7.12: Composition du revenu mensuel du ménage selon le montant du revenu brut du ménage (uniquement les ménages dans lesquels la personne interrogée a atteint l'âge de la retraite)



Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique; données pondérées; N par catégorie de revenu : entre 48 et 377

7.3.2.1 Importance du 1^{er} pilier

Le graphique montre que les groupes de revenu les plus bas vivent surtout grâce aux rentrées du 1^{er} pilier, soit les rentes AVS et AI, les prestations complémentaires, les rentes pour enfants, les rentes de veuves et les rentes complémentaires. Plus le revenu du ménage est élevé, moins le 1^{er} pilier est important, un phénomène très nettement marqué. Lorsque le revenu mensuel du ménage est supérieur à 9000 francs, les apports du 1^{er} pilier ne représentent plus que 20 % environ du total des rentrées.

La 10^e révision de l'AVS a introduit la possibilité d'anticiper le versement de la rente AVS de deux ans au maximum ou de l'ajourner de cinq ans au maximum. L'enquête montre que les personnes qui choisissent l'anticipation de ce versement sont plus nombreuses que celles qui optent pour son ajournement.

- 4,6 % des personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge ordinaire de la retraite perçoivent une rente anticipée. 2,5 % des personnes qui ont déjà atteint cet âge ont aussi opté pour une anticipation de la rente.

- 1,8 % des personnes ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite disent avoir ajourné le versement de leur rente AVS.

Les personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite sont aussi plus intéressées par une anticipation que par un ajournement du versement de leur rente AVS.

Ce sont surtout les salariés des secteurs de la construction, de l'hôtellerie et de la restauration, de la banque, des assurances et des administrations publiques qui profitent de la possibilité de recevoir des rentes AVS anticipées. Les hommes recourent aussi plus souvent que les femmes à cette solution. L'anticipation du versement intervient le plus souvent dans le cadre d'une préretraite.

7.3.2.2 Importance du 2^e pilier

Le 2^e pilier verse des pensions, des rentes transitoires, des rentes de vieillesse partielles, ainsi que des rentes d'invalidité, des rentes pour enfants et des rentes de veuve. Ces types de rentrées jouent un rôle important dès que les revenus atteignent 4000 francs environ : ils peuvent alors constituer jusqu'à un quart des ressources du ménage. L'enquête montre que 60,5 % des personnes qui ont exercé ou exercent une activité lucrative sont couvertes par la prévoyance professionnelle. Mais il y a de grandes inégalités entre les sexes. Si 80 % des hommes ont un 2^e pilier, le pourcentage n'est que de 44 % pour les femmes. Si l'on considère les parts par groupes d'âge, on note que plus les années passent, plus le pourcentage de personnes disposant d'un 2^e pilier augmente.

7.3.2.3 Importance du 3^e pilier et d'autres sources de revenu

Près de 29,5 % des personnes interrogées disposent d'un 3^e pilier. C'est le pilier 3a (prévoyance liée) qui joue le rôle le plus important. La prévoyance libre (pilier 3b) est beaucoup moins répandue. Le graphique 7.12 montre cependant que le 3^e pilier joue un rôle mineur pour tous les groupes de revenu. Certes, il constitue une source de plus en plus importante de rentrées lorsque le revenu s'élève, mais sa part ne dépasse pas 1,6 %. Le fait que les groupes d'âge interrogés ne disposaient que d'un nombre restreint d'années pour constituer un 3^e pilier pourrait expliquer en grande partie ce phénomène. Par ailleurs les fonds du 3^e pilier entrent dans la catégorie des revenus de la fortune lorsqu'il s'agit de versements uniques sous forme de capital.

Les revenus de la fortune jouent un rôle plus important que le 3^e pilier, et cela dans toutes les classes de revenu. Il est aussi frappant de constater que plus les revenus de la fortune augmentent, plus les revenus d'activités lucratives augmentent eux aussi. Cette source de financement constitue 30 % environ des rentrées des ménages dont les revenus dépassent 9000 francs.

7.3.3 Financement de la retraite anticipée

La prévoyance professionnelle constitue la principale source de financement de la retraite anticipée. Plus de 60 % des personnes interrogées déclarent financer leur préretraite par ce moyen. En règle générale, les personnes perçoivent une pension de vieillesse anticipée de la prévoyance professionnelle ou demandent une rente transitoire de substitution de l'AVS.

Les fonds privés constituent la seconde source de financement par ordre d'importance. Plus du quart des personnes interrogées financent leur préretraite essentiellement par ce moyen. Le plus souvent, les personnes puisent dans leur épargne ou bénéficient de soutiens sous une forme ou une autre.

Les autres sources de financement jouent un rôle beaucoup moins important. Seules 8 % environ des personnes interrogées profitent de la possibilité de prendre une préretraite offerte par le 1^{er} pilier (avant tout en percevant une rente anticipée de l'AVS). Peu de personnes recourent au 3^e pilier.

Environ la moitié des personnes interrogées ont eu la possibilité de recevoir des rentes AVS transitoires de leur entreprise pour financer leur retraite anticipée. 22,2 % ont demandé à en bénéficier. 27,9 % des personnes interrogées ont renoncé à le faire. Ce sont surtout des hommes et des personnes salariées travaillant dans le secteur manufacturier, dans l'industrie, ainsi que dans les transports et les communications, qui ont demandé de telles rentes. Toutes les personnes percevant une rente transitoire sont en préretraite.

7.4 En quoi les indépendants se distinguent-ils des salariés ?

On ne dispose, à l'heure actuelle, que de très peu d'informations sur les facteurs poussant les indépendants à opter pour une « voie de sortie » plutôt qu'une autre. Il n'était pas prévu de s'étendre sur ce thème dans cette enquête. C'est pourquoi l'analyse ne porte que sur les questions les plus brûlantes.

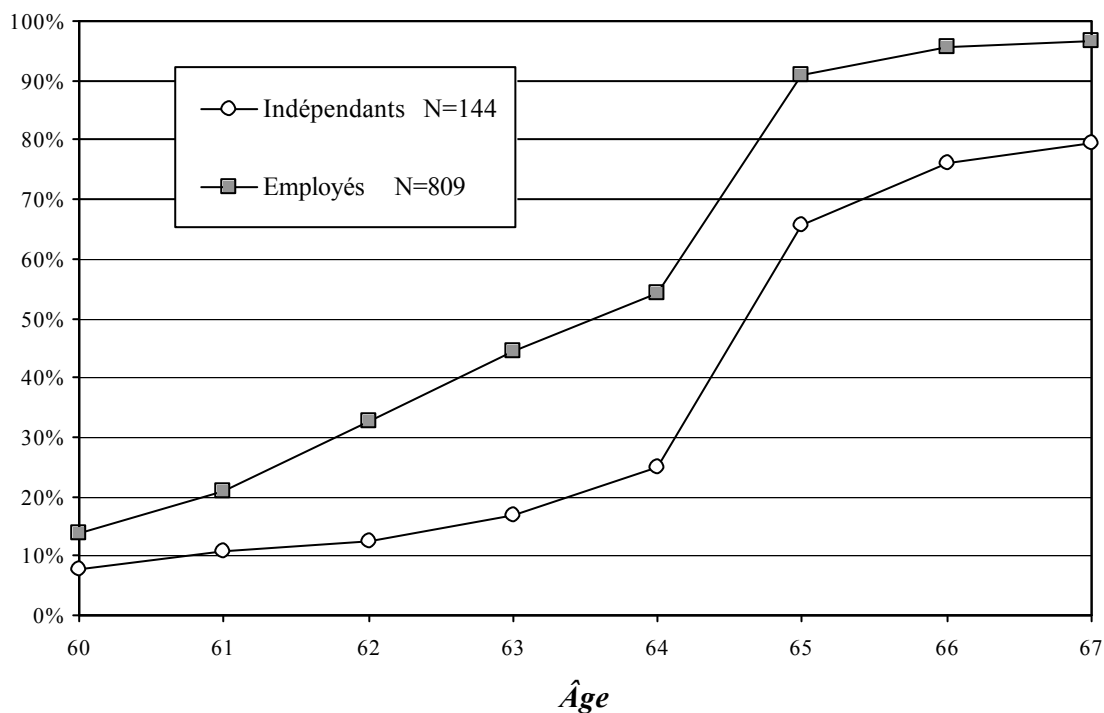
7.4.1 *Quand les indépendants prennent-ils leur retraite?*

Si l'on compare les chances qu'ont les salariés et les indépendants d'être à la retraite ou de prendre leur retraite à différents âges en traçant deux courbes (graphique G 7.13), on observe que les indépendants quittent en général la vie active plus tard que les salariés. Dans le cas des hommes, la différence est significative d'un point de vue statistique⁵⁴. La même tendance s'observe chez les femmes, mais la différence n'est pas significative, étant donné le petit nombre de femmes indépendantes figurant dans l'échantillon. Les hommes exerçant une activité indépendante ont 11 % de chances d'être à la retraite à 61 ans. Pour les salariés, la probabilité est de 21 %. A 64 ans, un salarié a 54 % de chances de s'être retiré de la vie active. A 65 ans, la probabilité passe à 91 %. Dans le cas des indépendants, même pour les personnes de 67 ans, la probabilité d'être à la retraite n'est que de 79 %.⁵⁵

⁵⁴ Test Tarone-Ware, $p=0.000$.

⁵⁵ Il est possible que des personnes percevant une rente tout en exerçant une activité lucrative à temps très partiel aient affirmé dans le cadre de l'enquête qu'elles exerçaient une activité lucrative indépendante, grossissant de ce fait le nombre des indépendants ayant atteint l'âge de la retraite qui ne se trouvent pas encore «à la retraite».

D 7.13: Probabilité cumulative de la retraite selon le statut d'activité (hommes: indépendants, salariés)



Source: Enquête sur la retraite, complétée par un sondage téléphonique; données non pondérées; personnes qui ont déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite lors du sondage, avec indication de la date de leur départ à la retraite (limitation: >= 50^e année) et cas recensés.

7.4.2 Quelles « voies de sortie » les indépendants choisissent-ils ?

L'enquête montre que les indépendants sont proportionnellement beaucoup moins nombreux que les salariés à prendre une retraite anticipée. Alors qu'environ 30 % des personnes précédemment salariées optent pour cette voie, seuls 19 % des indépendants le font⁵⁶. Près de 70 % des indépendants travaillent au moins jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. Par ailleurs, le pourcentage d'indépendants est presque deux fois plus élevé parmi les personnes actives ayant déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite que parmi les personnes interrogées ne l'ayant pas encore atteint. Ce résultat correspond à celui de l'étude de Widmer et al. (2002 : 55), qui constate qu'il y a proportionnellement plus d'indépendants au sein du groupe des personnes actives ayant atteint l'âge de la retraite qu'au sein du groupe des personnes actives âgées de 20 à 64 ans.

⁵⁶ Les pourcentages indiqués sont ceux du tableau T 4.3. Ils ne correspondent pas à ceux du tableau T 4.19, même si la réalité décrite est la même. La différence provient du fait que les données utilisées dans le tableau T 4.19 sont basées à la fois sur le sondage téléphonique et sur l'enquête écrite et que leur plausibilité a été soumise à un contrôle plus strict (cf. 4.2.6).

7.4.3 Quels facteurs déterminent le moment du départ à la retraite?

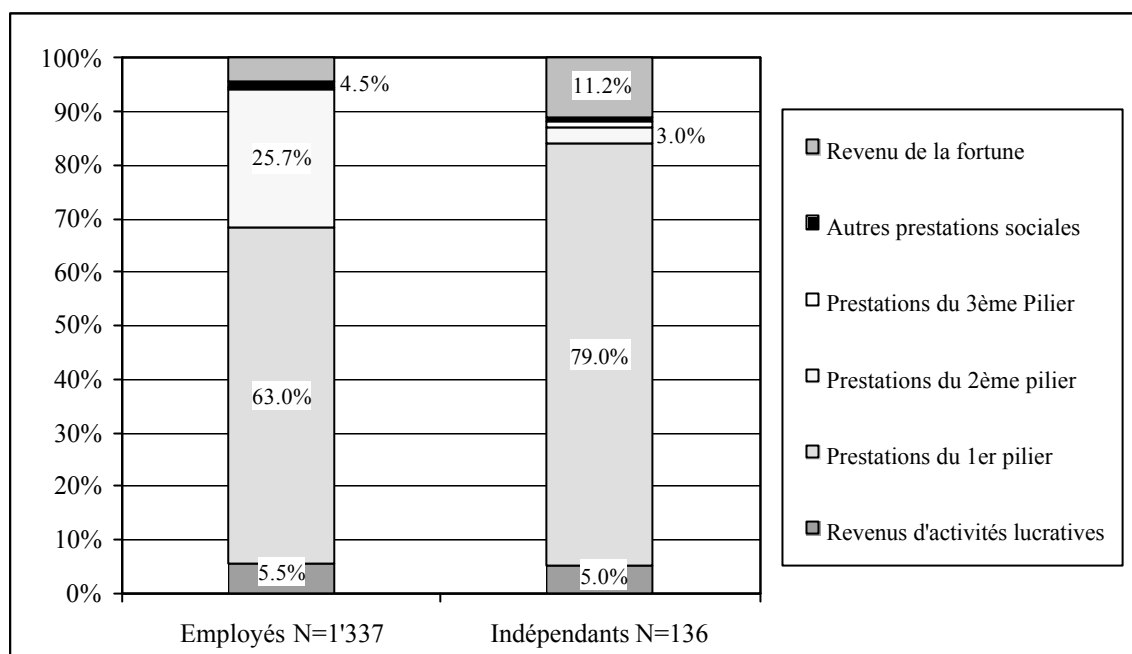
L'enquête indique que les indépendants et les personnes qui travaillent dans une entreprise de famille prennent leur retraite plus tard que les salariés. Comme Vuille (2000) l'avait déjà noté, nous avons constaté que les préretraites étaient moins fréquentes dans les secteurs économiques dans lesquels les indépendants sont surreprésentés, soit la construction, l'hôtellerie et la restauration, l'agriculture et la sylviculture.

Au total, 46 % des personnes qui exercent une activité lucrative alors qu'elles ont atteint l'âge de la retraite sont des indépendants. Les indépendants disent plus souvent que les salariés que s'ils continuent à travailler à cet âge, c'est parce qu'ils aiment les défis professionnels, que le manque d'activité leur pèse s'ils ne travaillent pas et qu'ils n'ont pas réglé leur succession.

7.4.4 Comment les indépendants financent-ils leur retraite ?

Le graphique G 7.14 met en évidence cette réalité qui en dit long : proportionnellement, le 1^{er} pilier est beaucoup plus important pour les indépendants qui ont atteint l'âge de la retraite que pour les salariés. En effet, il fournit en moyenne 79 % des revenus des indépendants contre 63 % des revenus des salariés. Cette différence s'explique : en règle générale, les pensions du 2^e pilier des indépendants sont très basses.

D 7.14: Composition du revenu mensuel du ménage à l'âge de la retraite, en fonction du dernier statut d'activité (uniquement les ménages dans lesquels la personne interrogée a atteint l'âge de la retraite)



Source: Enquête sur la retraite, sondage téléphonique; données pondérées

Ce phénomène provient du fait que près d'un quart seulement des indépendants sont assurés au 2^e pilier, contre plus de trois quarts des salariés. Les rentrées provenant de la fortune ne compensent que partiellement ce manque.

7.5 Questions pendantes et remarques critiques sur la méthode

La présente enquête constitue le premier sondage représentatif effectué en Suisse sur les trajectoires, les déterminants et les conséquences du passage à la retraite. C'est pourquoi, avant le début de l'étude, on ne savait pas précisément si un sondage téléphonique, suivi de la distribution d'un questionnaire écrit, allait permettre de récolter les informations nécessaires. On s'interrogeait aussi sur la fiabilité des données ainsi recueillies. Selon le groupe chargé du travail de recherche, la procédure choisie a permis d'atteindre le but recherché. Le taux de réponse au sondage téléphonique – 78 % des personnes contactées – a été relativement élevé. Si l'on tient compte de la technicité des questions posées, le taux de réponse au questionnaire écrit, 56 %, a lui aussi été satisfaisant. Le dépouillement des données recueillies et les réponses fournies aux interviews axées sur la qualité ont montré que même les informations financières fournies étaient très fiables.

Si une nouvelle enquête sur le sujet devait être effectuée, nous recommandons néanmoins à ses auteurs d'être attentifs aux points suivants :

- Il faut prendre bien garde de cerner précisément les concepts-clés. Il paraît judicieux de définir des termes comme «retraite », «retraite anticipée » ou «préretraite », ou encore «départ à la retraite » en fonction de ces réalités : perception d'une rente oui ou non, exercice d'une activité lucrative oui ou non. C'est sur cette base que devraient être formulées des questions concrètes comme : «quand précisément êtes-vous parti à la retraite ? », «quel âge aviez-vous précisément ? » ou «avez-vous reçu une rente à cette date ? ».
- Les personnes interrogées devraient savoir précisément ce que signifient les expressions «retraite partielle » et «retraite anticipée ». Certains interlocuteurs ont parfois parlé de retraite partielle alors qu'il y avait eu réduction de l'activité lucrative ou retrait partiel de la vie active, mais que la baisse des revenus n'avait pas été compensée par une rente.
- Les questions portant sur la trajectoire professionnelle des personnes ont permis de mettre en lumière des réalités très intéressantes. Mais il aurait mieux valu que ces questions portent sur la période consécutive à un âge donné (par exemple 45 ou 50 ans), plutôt que sur les 15 dernières années. Le dépouillement et l'analyse des réponses auraient alors été plus faciles.
- Il s'est avéré judicieux de partir de la définition de l'ESPA. Cette manière de faire a en effet permis de rendre plausibles différents résultats. Cela dit, l'enquête et l'enregistrement des données se sont révélés très complexes, si bien que leur exploitation a nécessité beaucoup de travail.
- La régression de Cox s'est avérée particulièrement appropriée pour procéder aux analyses statistiques multivariées concernant le moment du départ à la retraite et la détermination des effets de différents facteurs d'influence en lien avec tous les éléments présentant un intérêt. Il s'agit là d'une analyse «multiple survival » et d'une méthode apparentée à la régression logistique, qui permet d'inclure des cas pourvus d'une appréciation et, de ce fait, de tirer un maximum d'enseignements des données relevées.

Il faut enfin dire que l'ensemble des données recueillies n'a pu être exploité que dans une mesure limitée, du fait du manque de ressources. Mais les données brutes ont été fournies au Service suisse d'information et d'archivage des données pour les sciences sociales (SIDOS), si bien qu'il sera possible de procéder à d'autres analyses.

Annexes

A1 Bibliographie

- Allmendinger, Jutta (1990): Der Übergang in den Ruhestand von Ehepaaren. Auswirkungen individueller und familiärer Lebensverläufe. In: *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, Sonderheft 31, 272-303.
- Baldenweg-Bölle, Ulrike (1998): *Kollektive Altersvorsorge und flexibles Rentenalter in der Schweiz*. Empirische Untersuchung des Einflusses der kollektiven Altersvorsorge auf den Zeitpunkt des Übertritts in den Ruhestand bei flexibler Ausgestaltung des Rücktrittsalters. Frankfurt am Main: Peter Lang Verlag.
- Benninghaus, Hans (1992): *Deskriptive Statistik*. 7. Auflage. Stuttgart: B.G. Teubner.
- Blossfeld, Hans-Peter; Rohwer, Götz (2001): *Techniques of Event History Modeling*. New Approaches to Causal Analysis, 2nd ed., Mahwah: Lawrence Erlbaum.
- Buchmüller, Regula; Dobler, Sabine; Kiefer, Tina; Margulies, Frank; Mayring, Philipp; Mechling, Markus; Schneider, Hans-Dieter (1996): *Vor dem Ruhestand. Eine psychologische Untersuchung zum Erleben der Zeit vor der Pensionierung*. Bern: Huber.
- Buchmüller, Regula; Dobler, Sabine; Mayring, Philipp; Schneider, Hans-Dieter (1998): *Übergänge in den Ruhestand*. Zürich: NFP 32.
- Bühl, Achim; Zöfel, Peter (1995): *SPSS für Windows Version 6.1. Praxisorientierte Einführung in die moderne Datenanalyse*. 2. Auflage. Bonn: Addison-Wesley.
- Bundesamt für Statistik (2001): *Die berufliche Vorsorge in der Schweiz*. Ein Überblick über die wichtigsten Fakten zur Pensionskassenstatistik, Neuchâtel.
- Bundesamt für Statistik (2002): *Pressemitteilung Nr. 350-0211-10*.
- Bundesamt für Sozialversicherung (2002): *IV-Statistik 2002, Statistiken zur Sozialen Sicherheit*, Bern.
- Candolfi, Pascal; Flückiger, Yves (2002): *Analyse du comportement de retraite anticipée en Suisse sur la base des données ESPA pour la période de 1991 à 2000*. Laboratoire d'économie appliquée. Genève.
- Carnazzi, Sara (2000): *Demographische Entwicklung, zukünftige Erwerbsbevölkerung und Rentenverhalten in der Schweiz*, Freiburg.
- Deming, Edwards; Stephan, Frederick (1940): On a least squares adjustment of a sampled frequency table when the expected marginal totals are known. *Annals of Mathematical Statistics*, Vol 11, 427-444.
- Deville, Jean-Claude; Särndal, Carl-Erik (1992): Calibration Estimators in Survey Sampling In: *Journal of American Statistical Association*, June 1992, Vol. 87, No. 418, 376-382.
- Diekmann, Andreas (1995): *Empirische Sozialforschung*. Reineck bei Hamburg: Rowohlt.
- Diekmann, Andreas; Mitter, Peter (1984): *Methoden zur Analyse von Zeitverläufen. Anwendungen stochastischer Prozesse bei der Untersuchung von Ereignisdaten*. Stuttgart: B. G. Teubner.

- Donnini, François; Eschmann, Nicolas (1998): „Anstieg der IV-Rentenbezüger: Erklärungsansätze“. In: *Soziale Sicherheit*, 4/1998. Bern: EDMZ.
- Eckstein, Peter P. (1999): *Angewandte Statistik mit SPSS*. Praktische Einführung für Wirtschaftswissenschaftler, 2. Auflage, Wiesbaden: Gabler
- ESPOP (2000): *Statistik des jährlichen Bevölkerungsstandes*. Bundesamt für Statistik. Neuchâtel.
- ESPOP (2001): *Statistik des jährlichen Bevölkerungsstandes*. Bundesamt für Statistik. Neuchâtel.
- Felder, Stefan (1998): „Flexibilisierung des Rentanalters aus mikroökonomischer Sicht“. In: *Soziale Sicherheit*, 4/1998. Bern: EDMZ.
- Flick, Uwe (1991): „Triangulation“. In: Flick et al.: *Handbuch Qualitative Sozialforschung*. München. S. 432-434.
- Fux, Beat; Bösch, Andreas; Gisler, Priska; Baumgartner, Doris (1997): *Bevölkerung und eine Prise Politik. Die Schweizerische Migrations-Familien und Alterspolitik im Fadenkreuz von Einstellungen und Bewertungen*. Seismo, Zürich.
- Gognalons-Nicolet, Maryvonne; Despland, Béatrice; Bradet Blochet, Anne; Blanchard-Queloz, Marie-Paule (1999): „Pensionierung der Frauen: Gegenwärtige Situation, künftige Herausforderungen“. In: *Soziale Sicherheit*, 4/1999. Bern: EDMZ.
- Gognalons-Nicolet, Maryvonne; Le Goff, Jean-Marie (2001): *Retraits anticipés du marché du travail avant l'âge AVS: un défi pour les politiques de retraite en Suisse, Office fédéral des assurances sociales*. Rapport de recherche no 1/01. Berne.
- Gognalons-Nicolet, Maryvonne; Gaullier Xavier; Bardet Blochet Anne (1996): „Fin de la vie professionnelle et passages à la retraite. Un défi pour les dispositifs suisses?“. In: *Revue suisse de sociologie*, 22 (2), 305-328.
- Hermanns, Harry (1991): „Narratives Interview“. In: Flick et al.: *Handbuch Qualitative Sozialforschung*, München. S. 182-185.
- Hildenbrand, Bruno (1991): „Fallrekonstruktive Forschung“. In: Flick et al.: *Handbuch Qualitative Sozialforschung*. München. S. 256-260.
- IV-Statistik 2002: *Statistiken zur sozialen Sicherheit*. Bundesamt für Sozialversicherung. Bern
- Kmenta, Jan (1986): *Elements of Econometrics*. 2nd Edition. New York: Macmillan.
- Müller, Stefan; Eberhard, Peter (2001): „Finanzielle und wirtschaftliche Bedeutung der drei Säulen unserer Altersvorsorge.“ In: *Soziale Sicherheit*, 1/2001. Bern: EDMZ.
- OECD (1995): *The Transition From Work To Retirement*. OECD Social Policy Studies. No. 16. Paris.
- Oevermann, Ulrich (1981). *Fallrekonstruktion und Strukturgeneralisierung*. Frankfurt am Main.
- SAKE (2001): *Die Schweizerische Arbeitskräfteerhebung*. Bundesamt für Statistik. Neuchâtel.
- Schneider, Hans-Dieter (1998): Vorbereitung auf die Pensionierung und den Übergang in den Ruhestand. In: *Schweizerischer Nationalfonds, NFP 32 Alter*. S.10-22.

- Schütze, Fritz (1983): „Biographieforschung und narratives Interview“. In: *Neue Praxis*, Nr. 3, S. 283-293.
- SGB (1998): *Schweizerische Gesundheitsbefragung*. Erste Ergebnisse. Bundesamt für Statistik. Neuchâtel.
- Spycher, Stefan (1997): „Auswirkungen von Regelungen des AHV-Rentenalters auf die Sozialversicherungen, den Staatshaushalt und die Wirtschaft“. In: *Soziale Sicherheit*, 5/1997, Bern: EDMZ.
- Spycher, Stefan (2001): „Flexibler Altersrücktritt: Ökonomische Auswirkungen der vorgeschlagenen Modelle und zukünftiger Informationsbedarf“. In: *Soziale Sicherung im Alter*. Hrsg. Fluder, Robert; Nolde, Marion; Wagner, Antonin. Bundesamt für Statistik. Neuchâtel
- Strauss, Anselm L.; Glaser, Barney G. (1977): *Anguish. A Case History of a Dying Trajectory*. London: Martin Robertson.
- Vuille Alain (2000): „Das gesetzliche Rentenalter – eine willkürliche Gernze?“ In: *SAKE-News* 15.
- Widmer, Dieter (2001): *Die Sozialversicherung in der Schweiz*. 3. Auflage Zürich: Schulthess.
- Widmer, Rolf; Sozsa-Poza, Alfonso; Brandenburg, Andreas (2002): „Ausmass und Potenzial der Alters-Teilzeitarbeit in der Schweiz“. In: *Die Volkswirtschaft*, 9/2002.

A2 Méthodologie de la pondération

Dans le cadre de la mise en forme des données, l'institut LINK a également effectué une pondération de celles-ci. La méthode suivie, élaborée en concertation avec l'Office fédéral de la statistique, est exposée ci-après. La partie A2.1 présente la méthode de pondération utilisée pour l'enquête téléphonique. La partie A2.2 fait de même pour l'enquête écrite subséquente. En A2.3, nous traitons du contrôle des pondérations choisies.

A2.1 Pondération des résultats de l'enquête téléphonique

Dans le cas de l'enquête téléphonique, nous avons effectué une pondération à deux degrés. Le premier degré consistait en une pondération de « transformation » (des ménages en personnes), après quoi nous avons opéré en outre une pondération itérative sur les sommes marginales pour les caractères sociodémographiques. La pondération de transformation était nécessaire parce que les personnes de référence potentielles avaient des probabilités différentes d'être choisies, dépendant de la composition du ménage. De son côté, le choix de la pondération sur les sommes marginales résulte du fait qu'étant donné la taille de notre échantillon, une pondération basée directement sur les combinaisons de caractères aurait risqué de présenter dans certaines cellules une base insuffisante. Font exception à cet égard les caractères âge et sexe, qui ont été pondérés de manière combinée. Nous avons calculé pour chaque interview un facteur de pondération qui inclut les deux degrés de manière à prendre en compte l'effet du plan d'échantillonnage. On peut aussi procéder en calculant des poids d'extrapolation pour l'ensemble de la population de référence.

A2.1.1 Pondération de transformation

Dans notre enquête, l'unité tirée au hasard (ménage) ne coïncide pas avec l'unité étudiée (personne). Le choix d'un ménage repose sur un mécanisme aléatoire et peut être considéré comme équiprobable pour tous les ménages. La probabilité d'inclusion est approximativement le nombre des ménages privés contactés divisé par le nombre des raccordements téléphoniques en Suisse. On obtient ainsi pour toutes les personnes le même facteur de pondération du ménage.

La *pondération de transformation (des ménages en personnes)* corrige le biais que l'on introduit en ne réalisant qu'une seule interview dans les ménages comptant plusieurs personnes de référence potentielles. La probabilité d'inclusion d'une personne varie de ce fait avec la taille du ménage. De plus, nous n'avons pas donné à toutes les personnes de référence potentielles d'un même ménage la même chance d'être choisies (sélection aléatoire pondérée).

Pour notre étude, en effet, il fallait d'une part disposer d'un échantillon qui soit représentatif du groupe de référence, mais d'autre part il n'était pas souhaitable d'effectuer trop d'interviews de personnes retraitées depuis longtemps. Il était certes important d'inclure ces personnes dans l'enquête et de savoir quelle proportion de leur cohorte elles représentent. Mais pour l'étude du passage à la retraite elles ne jouent pas un rôle central, de sorte qu'il convenait de leur attribuer une probabilité d'inclusion plus faible. La manière dont a été obtenue cette disproportion dans le choix des personnes à interroger est l'objet du tableau T A2.1. Les personnes indiquées sur fond gris dans ce tableau sont celles qui ont été choisies pour la réalisation d'une interview. La première ligne du tableau donne les critères de choix (colonnes 3 à 5) ainsi que les probabilités de choix (colonne 6) des différentes personnes

(colonne 2) à l'intérieur de ménages donnés (colonne 1). Les exemples ci-dessous servent à expliquer la procédure suivie pour le choix des personnes de référence :

- Si le ménage ne compte qu'une seule personne remplissant les critères du groupe de référence (= personne de référence potentielle), c'est elle qui est choisie et sera interrogée (exemples : ménages 2 et 3).
- Si le ménage compte plusieurs personnes de référence potentielles qui ont *toutes* exercé au moins occasionnellement une activité lucrative au cours des quinze dernières années, alors la personne à interroger (= personne de référence) est choisie aléatoirement, c'est-à-dire que toutes les personnes de référence potentielles ont des probabilités égales d'être choisies (exemple : ménage 4).
- S'il y a plusieurs personnes de référence potentielles et qu'*aucune* n'a exercé d'activité lucrative durant les quinze dernières années, le choix s'effectue là encore de manière purement aléatoire, soit avec des chances égales pour toutes les personnes de référence potentielles (exemple : ménage 5).
- Si le ménage comporte plusieurs personnes de référence potentielles dont au moins une a exercé une activité lucrative au cours des quinze dernières années et au moins une n'en a exercé aucune, alors on procède à une *sélection aléatoire pondérée*. Le choix s'opère bien au hasard, mais on donne aux personnes qui ont exercé une activité lucrative au cours des quinze dernières années une probabilité deux fois plus grande qu'aux autres d'être sélectionnées (exemples : ménages 6, 7 et 8).

Ci-après, le calcul de la pondération est expliqué à l'aide des mêmes exemples, toujours dans le tableau T A2.1. Les personnes sélectionnées, qui avaient des chances différentes d'être choisies (colonne 6), reçoivent comme coefficient (colonne 7) l'inverse de cette probabilité conditionnelle d'inclusion. Pour obtenir les facteurs de pondération définitifs, il faut encore normer ces coefficients en fonction de la taille réelle de l'échantillon (ou de la population). Ici, les coefficients provisoires des sept interviews réalisées donnent un total de 16,5. On les norme de manière que le total des facteurs de pondération définitifs fasse bien 7 (colonne 8). Pour calculer les facteurs de pondération, nous avons besoin des probabilités suivantes :

P(ME) (et P[ME/H])	la probabilité d'inclusion d'une personne <i>avec</i> activité lucrative [<i>mit Erwerbstätigkeit</i>] (et sa probabilité conditionnelle d'inclusion sachant que le ménage H a été choisi)
P(OE) (et P[OE/H])	la probabilité d'inclusion d'une personne <i>sans</i> activité lucrative [<i>ohne Erwerbstätigkeit</i>] (et sa probabilité conditionnelle d'inclusion sachant que le ménage H a été choisi).

Etant donné les informations suivantes relatives au ménage :

N_ME	nombre des personnes avec activité lucrative (dans la tranche d'âge étudiée)
N_OE	nombre des personnes sans activité lucrative (dans la tranche d'âge étudiée)
N_OUT	nombre des personnes hors de la tranche d'âge étudiée (avec ou sans activité lucrative),

ces probabilités peuvent être calculées ainsi :

a) pour $N_ME > 0$, $N_OE > 0$:

$$P(ME) = 2 / (2 N_ME + N_OE)$$

$$P(OE) = 1/(2 N_{ME} + N_{OE})$$

b) pour $N_{ME} = 0, N_{OE} > 0$:

$$P(ME) = 0$$

$$P(OE) = 1/N_{OE}$$

c) pour $N_{ME} > 0, N_{OE} = 0$

$$P(ME) = 1/N_{ME}$$

$$P(OE) = 0$$

Remarque : comme nous l'avons indiqué, la probabilité d'inclusion d'une personne qui se trouve en dehors de la tranche d'âge étudiée est égale à 0 indépendamment du fait que cette personne travaille ou non.

T A2.1: Exemples illustrant la méthode de sélection et de pondération

Ménage	Personne	Sexe	Age	Travaillé au cours des 15 dernières années ?	Chances d'être choisi	Inverse de cette probabilité	Facteur de pondération (poids)	Commentaires
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	A	M	75	-	0%	-	-	Personne ne remplit les critères du groupe de référence. Aucune interview ne sera effectuée.
	B	F	73	-	0%	-	-	
2	C	M	73	Non	100%	1	0,42	
3	D	F	59	Oui	100%	1	0,42	Seule D remplit le critère d'âge : seule D pourra être interviewée.
	E	M	57	Oui	0%	-		
4	F	F	67	Oui	33%			
	G	F	66	Oui	33%	3	1,27	
	H	M	61	Oui	33%			
5	I	M	66	Non	50%	2	0,84	
	J	F	62	Non	50%			
	K	M	35	-	0%	-		
6	L	M	68	Oui	67%			Comme L a travaillé et pas M, L a une probabilité deux fois plus grande d'être sélectionné.
	M	F	65	Non	33%	3	1,27	
7	N	M	68	Non	33%			P n'appartient pas à la tranche d'âge voulue. O, parce qu'elle a travaillé, a deux fois plus de chances que N d'être choisie.
	O	F	65	Oui	67%	1,5	0,63	
	P	M	40	-	0%	-		
8	Q	M	68	Oui	40%			Q et S, qui ont travaillé, ont deux fois plus de chances d'être choisis que R.
	R	M	65	Non	20%	5	2,12	
	S	M	64	Oui	40%			
Total						16,5	7	

Pour calculer le facteur de pondération [Gewichtungsfaktor], on prend l'inverse de la probabilité d'inclusion, donc $w_i = 1/P(ME)$ ou $w_i = 1/P(OE)$ respectivement, et on le norme soit d'après le plan d'échantillonnage, soit d'après la population de référence (en notant W la somme des w_i) :

$GF_1 = w_i * n/W$ (facteurs de pondération correspondant au plan d'échantillonnage)

$GF_2 = w_i * N/W$ (poids d'extrapolation ; source : OFS – ESPOP 2000: N=832 441).

A2.1.2 Pondération selon les caractères sociodémographiques

Comme il n'a pas été possible d'interroger tous les ménages sélectionnés et toutes les personnes choisies (refus, ménages inatteignables, personnes dans l'incapacité de répondre, etc.), la structure de l'échantillon diffère quelque peu de celle de la population de référence. Ce défaut est corrigé à l'aide d'une pondération basée sur les variables sociodémographiques, dont la distribution dans la population est connue. Les variables utilisées dans le modèle de pondération sont présentées dans les tableaux T A2.2 à T A2.5.

T A2.2: Grandes régions OFS

Région	Hommes n	Hommes en %	Femmes n	Femmes en %	H+F n	H+F en %
Région lémanique	66 036	7,93%	81 157	9,75%	147 193	17,68%
Espace Mittelland	87 917	10,56%	106 160	12,75%	194 077	23,31%
Suisse du Nord-Ouest	54 066	6,49%	64 609	7,76%	118 675	14,26%
Zurich	64 629	7,76%	79 854	9,59%	144 483	17,36%
Suisse orientale	51 662	6,21%	61 828	7,43%	113 490	13,63%
Suisse centrale	33 483	4,02%	39 274	4,72%	72 757	8,74%
Tessin	18 593	2,23%	23 173	2,78%	41 766	5,02%

Source : ESPOP 2000 de l'Office fédéral de la statistique

T A2.3: Sexe et âge

Age	Hommes n	Hommes en %	Femmes n	Femmes en %
59			40 745	4,89%
60			38 372	4,61%
61	35 190	4,23%	37 227	4,47%
62	33 967	4,08%	36 145	4,34%
63	32 419	3,89%	34 836	4,18%
64	32 204	3,87%	35 349	4,25%
65	31 496	3,78%	34 763	4,18%
66	30 434	3,66%	34 438	4,14%
67	28 702	3,45%	33 603	4,04%
68	28 173	3,38%	33 339	4,00%
69	26 945	3,24%	32 636	3,92%
70	26 355	3,17%	32 858	3,95%
71	24 648	2,96%	31 744	3,81%
72	23 481	2,82%		
73	22 372	2,69%		
Total	376 386	45,21%	456 055	54,79%

Source : ESPOP 2000 de l'Office fédéral de la statistique

T A2.4: Nationalité et état civil

<i>Nationalité</i>	<i>n</i>	<i>Proportion en %</i>
Etrangers	100 698	12,1%
Suisses	731 743	87,9%
Total	832 441	100,0%

Source : ESPOP 2000 de l'Office fédéral de la statistique

Une pondération plus fine de la population étrangère en fonction du permis de séjour (B ou C) n'est pas possible, cette information ne figurant pas dans le questionnaire.

A la place d'une pondération d'après la taille du ménage et celle du logement, pour lesquelles nous ne disposons pas d'informations à jour, nous avons pris comme variable supplémentaire l'état civil :

T A2.5: Etat civil

<i>Etat civil</i>	<i>N</i>	<i>Proportion en %</i>
Marié	595 225	71,5%
Autres	237 216	28,5%
Total	832 441	100,0%

Source : ESPOP 2000 de l'Office fédéral de la statistique

La pondération a été calculée par pondération itérative des sommes marginales, à l'aide du système *Quantum*. Sur la base d'une analyse des effets de différents modèles de pondération possibles, nous avons choisi la pondération sociodémographique définitive des interviews téléphoniques, qui répond au modèle suivant (T A2.6) :

T A2.6: Schéma de la pondération sociodémographique des entretiens téléphoniques

Région – Age et sexe combinés – Etat civil – Nationalité

A2.2 Pondération de l'enquête écrite

Afin que les défections (refus, problèmes, absences) survenues dans l'enquête écrite après les entretiens téléphoniques n'aient pas d'effets trop marqués, il a fallu les minimiser à l'aide d'une pondération complémentaire. Nous avons d'une part renouvelé la pondération de transformation et la pondération sociodémographique, d'autre part effectué des pondérations sur la base de nouvelles variables telles que l'activité et la retraite, dont la distribution révélée par les entretiens téléphoniques a servi de référence pour la pondération. La correction des facteurs de pondération, ou poids, s'est effectuée en deux étapes :

Détermination des poids initiaux de l'enquête écrite :

Soient :

n_T le nombre des interviews téléphoniques effectivement réalisées

n_S le nombre des interviews écrites réalisées (questionnaires rentrés utilisables)

$w_i(T)$ les poids d'extrapolation de l'enquête téléphonique

$w_i(S)$ les poids initiaux de l'enquête écrite.

On a alors :

$$w_i(S) = n_T/n_S * w_i(T)$$

Calibration d'après la structure de l'enquête téléphonique :

Les données pertinentes pour la pondération de l'enquête écrite sont présentées dans le tableau T A2.7 :

T A2.7: Variables servant à la pondération de l'enquête écrite

<i>Activité</i>	<i>Proportions en %</i>
- Actifs occupés	29,5%
- Sans emploi	0,8%
- Non actifs	69,7%
<i>Activité indépendante</i>	<i>Proportions en %</i>
- Indépendants	6,5%
- Anciens indépendants	5,5%
- Autres	88,0%
<i>Préretraite</i>	<i>Proportions en %</i>
- Oui	24,1%
- Non	75,9%
<i>Retraite partielle</i>	<i>Proportions en %</i>
- Oui	1,4%
- Non	98,6%

A2.3 Contrôle de la pondération

Une pondération optimale est le résultat d'un compromis, puisqu'il s'agit d'ajuster au mieux la structure de l'échantillon à la structure théorique tout en gardant minimale la variance des coefficients de pondération. Pour évaluer dans quelle mesure ce double objectif a été atteint, on dispose de différents indicateurs.

La méthode de pondération itérative des sommes marginales fait converger la structure de l'échantillon vers la structure théorique (celle de la population). On s'intéresse à la structure (c'est-à-dire à la distribution) des coefficients de pondération w :

- On considère le plus petit et le plus grand de ces poids. Un critère peut être que le rapport $w(\max) / w(\min)$ soit aussi petit que possible (par ex. inférieur à 50).
- Dominance de la médiane : il y a un problème si le rapport entre la somme des x plus grands poids et la somme de tous les poids est supérieur à 0,5 (pour x inférieur à environ 30 %). Cela voudrait dire que les plus grands poids dominent la médiane.

Pour juger de l'écart entre la structure théorique et celle de l'échantillon, on peut comparer la distribution de certains caractères dans l'échantillon pondéré et dans la population de référence. Comme il s'agit d'un échantillon représentatif, on peut aussi utiliser en guise de population de référence pour cette comparaison l'échantillon pondéré lui-même ou encore

l'échantillon partiellement pondéré (c'est-à-dire corrigé seulement par la pondération de transformation, sans la pondération sociodémographique).

Ces comparaisons de distributions ont été effectuées par l'institut LINK et analysées en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique. Ces essais n'ont pas fait apparaître d'effets gênants, si bien que les pondérations prévues ont pu être appliquées.

A3 Variables

Une vue d'ensemble des variables dont nous avons calculé les distributions pour les tableaux à double entrée et pour les analyses de régression, y compris la formation de ces variables et leur dimension temporelle, figure au chapitre 5.2. Nous donnons ci-après quelques explications supplémentaires relatives aux variables « cohortes AVS », « rente AVS », « avoir LPP à l'âge ordinaire de la retraite » et « avoir 3^e pilier a/b (à l'âge ordinaire de la retraite) ».

A3.1 Cohortes AVS

Par cohortes AVS, nous entendons des regroupements de cohortes annuelles effectués du point de vue de l'arrivée à l'âge ordinaire de la retraite. Cette variable est destinée à mesurer un éventuel effet de cohorte, c'est-à-dire les relations qui pourraient exister entre les années de naissance et le comportement en matière de retraite. Les cohortes peuvent en effet différer entre elles par des facteurs tels que leurs « systèmes de valeurs », leur contexte ou la situation économique régnant au moment où elles atteignent l'âge légal de la retraite. Les classes de même année de naissance ont été regroupées en cinq grandes cohortes (tableau T A3.1) :

- La cohorte 1 a atteint l'âge ordinaire de la retraite à l'époque de la crise économique des années 90 (1992/93 à 1995).
- La cohorte 2 est arrivée à l'âge ordinaire de la retraite pendant la phase de transition entre la crise et la reprise (1996 à 1998).
- La cohorte 3 a atteint l'âge ordinaire de la retraite pendant une phase de rétablissement, voire de relance économique (1999 à 2000/01).
- Les cohortes 4 et 5 sont parvenues ou parviendront à l'âge ordinaire de la retraite en 2002 ou plus tard, c'est-à-dire, du point de vue de notre étude, dans le futur.

Un problème dans la formation des cohortes tient au fait qu'en raison du relèvement de l'âge ordinaire de la retraite des femmes à 63 ans en 2001, aucune femme n'a été retraitée d'office en 2001. Le même phénomène se reproduira en 2006, quand l'âge de la retraite des femmes passera à 64 ans.

T A3.1: Vue d'ensemble des cohortes par rapport à l'âge légal de la retraite

<i>Année de naissance</i>	<i>Age à fin 2001</i>	<i>Année d'arrivée à l'âge légal de la retraite</i>	<i>Age d'arrivée à l'âge légal de la retraite</i>
Hommes			
Cohorte 1: 1928/29/30	73/72/71	1993/94/95	65
Cohorte 2: 1931/32/33	70/69/68	1996/97/98	65
Cohorte 3: 1934/35/36	67/66/65	1999/2000/2001	65
Cohorte 4: 1937/38/39	64/63/62	2002/03/04	65
Cohorte 5: 1940/41	61/60	2005/06	65
Femmes			
Cohorte 1: 1930/31/32/33	71/70/69/68	1992/93/94/95	62
Cohorte 2: 1934/35/36	67/66/65	1996/97/98	62
Cohorte 3: 1937/38	64/63	1999/2000	62
Cohorte 4: 1939/40/41	62/61/60	2002/03/04	63
Cohorte 5: 1942/43	59/58	2006/07	64

Source : tableau établi par les auteurs

A3.2 Rente AVS

Pour tester l'effet de la rente de vieillesse AVS sur la prise d'une retraite anticipée ou le moment du départ à la retraite, nous avons utilisé la variable «rente AVS » de la manière suivante.

Nous sommes partis de la rente AVS effectivement perçue au moment de l'enquête. Si la personne avait indiqué son numéro AVS dans sa réponse à l'enquête écrite, nous pouvions trouver le montant exact dans les données de la Centrale de compensation (CdC). Sinon, nous avons pris la réponse donnée lors de l'entretien téléphonique, après une plausibilisation sommaire.

Etant donné que le montant de la rente effective, dans ses proportions comme dans son effet, reflète l'ordre de grandeur de la rente (potentielle) au moment du départ à la retraite (rente AVS «basse », «moyenne » ou «élevée »), le montant effectif de la rente a été utilisé directement comme variable.

A3.3 Avoir LPP à l'âge ordinaire de la retraite

La variable «avoir LPP à l'âge ordinaire de la retraite », tout en se rapportant spécifiquement à la prévoyance, se trouve parmi une série d'autres variables économico-financières (revenu, fortune, etc.), avec certaines desquelles on attend qu'elle soit étroitement corrélée. Dans notre analyse économétrique, nous chercherons à voir dans quel sens, positif ou négatif, s'exerce l'influence des différentes variables sur le départ à la retraite, bien plus qu'à mesurer quantitativement leur effet. Pour constituer la variable «avoir LPP à l'âge ordinaire de la retraite », il a fallu adopter une démarche pragmatique, dont le détail est exposé ci-après.

A3.3.1 Pourquoi une standardisation à l'âge ordinaire de la retraite ?

Pour tester un effet du 2^e pilier sur le moment du départ à la retraite ou sur la probabilité d'un retrait anticipé, il est nécessaire de standardiser l'avoir de la prévoyance professionnelle en le rapportant à un moment donné. Le montant effectivement observable de la prévoyance n'est pas une grandeur adéquate, car dans le cas de personnes qui prennent une retraite anticipée, par exemple, l'effet sur le moment de la retraite ne sera souvent reflété que de manière déformée. Soit une personne qui prend une retraite anticipée à l'âge de 61 ans et dispose à ce moment-là d'un avoir LPP de 300 000 francs ; soit une autre personne qui ne prend sa retraite qu'à l'âge ordinaire de 65 ans et dispose à ce moment-là d'un avoir LPP de 300 000 francs également. Si nous utilisions directement l'avoir de prévoyance en tant que variable indépendante, nous en déduirions, à tort, que cette variable n'exerce aucun effet sur la probabilité d'un départ anticipé à la retraite, puisque les deux personnes disposent du même montant et pourtant se comportent différemment. L'effet de l'avoir de prévoyance professionnelle ne peut être apprécié que si l'on considère l'avoir dont la première de ces personnes disposerait si elle attendait elle aussi d'avoir 65 ans, ou, inversement, si l'on considère le capital de prévoyance dont aurait disposé la seconde personne si elle avait elle aussi pris sa retraite dès 61 ans. Pour la standardisation de la variable, il était naturel de prendre l'âge ordinaire de la retraite – cela d'autant plus que pour les personnes qui n'étaient pas encore à la retraite au moment de l'enquête (cas « censurés » au sens statistique) il était possible d'utiliser l'«avoir de vieillesse projeté » figurant sur le certificat d'assurance.

A3.3.2 Définition

La variable « avoir LPP à l'âge ordinaire de la retraite » exprime le capital de prévoyance du 2^e pilier qui est disponible au moment du départ à la retraite à l'âge ordinaire, ou alors une approximation de celui qui serait disponible à cet âge si la retraite était prise à ce moment-là. Pour les hommes, il s'agit donc de l'avoir de prévoyance à l'âge de 65 ans ; pour les femmes, à l'âge de 62, 63 ou 64 ans selon l'année de naissance. Dans le cas des personnes qui ont pris leur retraite à l'âge ordinaire, cela correspond à leur avoir LPP effectif ; pour celles qui ont pris une retraite anticipée, cela correspond à l'avoir prévisible, potentiel ou projeté qu'ils auraient atteint à l'âge ordinaire de la retraite s'ils avaient attendu jusque-là.

A3.3.3 Formation de la variable

Sur la base des données obtenues de manière rétrospective lors de l'enquête, il faut adopter, pour former la variable, une démarche pragmatique, qui soit fonction du cadre légal et vise à refléter les cas les plus fréquents. On distinguera pour cela deux moments différents et trois modes de perception de l'avoir LPP. Sur l'axe du temps, les deux possibilités sont la retraite prise à l'âge ordinaire et la retraite prise avant l'âge ordinaire. Les trois modes de perception sont : toucher seulement la rente vieillesse de la prévoyance professionnelle (rente LPP), toucher seulement l'allocation en capital (capital LPP), ou combiner les deux solutions et recevoir une allocation en capital partielle puis une rente vieillesse partielle. En croisant les deux critères, moment et mode de perception, on obtient six possibilités qui doivent être envisagées séparément dans la formation de la variable :

- retraite à l'âge ordinaire, avec rente LPP, sans capital LPP
- retraite à l'âge ordinaire, avec rente LPP, avec capital LPP
- retraite à l'âge ordinaire, sans rente LPP, avec capital LPP
- retraite avant l'âge ordinaire, avec rente LPP, sans capital LPP
- retraite avant l'âge ordinaire, avec rente LPP, avec capital LPP
- retraite avant l'âge ordinaire, sans rente LPP, avec capital LPP.

La procédure de formation de la variable peut être décrite ainsi :

Retraite à l'âge ordinaire. La loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) prévoit, si la retraite est prise à l'âge ordinaire, que le capital d'épargne accumulé par l'employé et l'employeur soit converti en une rente viagère, dont le montant est déterminé par un taux de conversion qui est actuellement de 7,2 %. Un avoir de vieillesse égal à 100 000 francs, par exemple, donne droit à une rente de 7200 francs par an. Pour constituer notre variable, donc, dans le cas des personnes ayant pris leur retraite à l'âge ordinaire, nous sommes partis de la rente de vieillesse effectivement perçue et l'avons considérée comme représentant 7,2 % de l'avoir de vieillesse.

Retraite avant l'âge ordinaire. Si la retraite est anticipée, le taux de conversion est plus bas, puisque la caisse de pensions doit répartir le capital sur un plus grand nombre d'années. La législation, cependant, ne fixe pas de règles à cet égard et laisse les caisses de pensions libres de la réduction qu'elles veulent appliquer au taux de conversion. Dans la pratique, on applique la règle simple d'une réduction de 0,2 points par année d'anticipation⁵⁷. Pour reprendre l'exemple d'un avoir de vieillesse de 100 000 francs, cela représente une

⁵⁷ D'après Roland Bron, chef de la division conseil financier chez VZ Vermögenszentrum à Bâle (www.vorsorgeforum.ch).

réduction de rente de 2,8 % (7000 francs au lieu de 7200) pour une année d'anticipation ou de 13,9 % pour une retraite prise cinq ans avant l'âge ordinaire. Mais, bien entendu, dans le cas d'une retraite anticipée, l'avoir de vieillesse disponible est aussi moins élevé, puisqu'il manque le capital (avec intérêts) qui aurait encore pu être accumulé si la personne avait attendu l'âge ordinaire de la retraite (avoir de vieillesse supplémentaire). Pour déterminer l'avoir de vieillesse potentiel au moment de l'âge ordinaire de la retraite, nous avons procédé en trois étapes :

- Pour commencer, nous avons calculé le capital vieillesse au moment du départ anticipé à la retraite. Nous nous sommes basés d'une part, comme pour les autres personnes, sur le montant de la rente reçue, d'autre part sur le nombre d'années d'anticipation, qui détermine la réduction du taux de conversion (règle mentionnée ci-dessus : 0,2 point par année d'anticipation).
- Dans une deuxième étape, nous avons calculé l'avoir de vieillesse supplémentaire qui aurait pu être épargné jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. Pour cela, nous avons considéré le revenu imposable des dernières années précédant la retraite anticipée (cherché dans les données de la CdC) et en avons pris la moyenne, de manière à aplanir d'éventuelles fluctuations du salaire pendant cette période⁵⁸. De ce salaire annuel moyen, nous avons soustrait la déduction de coordination, laquelle dépend de l'année du départ à la retraite. Actuellement (2002), le seuil se situe à 24 720 francs, en 1985 il était encore de 16 560 francs⁵⁹. La différence donne le revenu annuel servant au calcul de la rente. Ce revenu est généralement limité au maximum que la caisse de pensions est obligée d'assurer d'après la loi. Le plafond est fixé actuellement à 74 160 francs, en 1985 il était de 49 680 francs. Les caisses de pensions sont cependant autorisées à prévoir un plafond plus élevé, voire à n'appliquer aucune limitation. Comme, d'après la statistique des caisses de pensions, un peu plus de deux tiers des assurés sont affiliés à une caisse de pensions qui connaît un plafonnement (OFS 2001: 23), nous avons pris en compte le plafond légal dans notre détermination du salaire assuré. Il existe d'autre part un minimum légal, auquel la différence entre le revenu et la déduction de coordination doit être ramenée si elle est inférieure (en 2002: 3090 francs). Ces deux valeurs ont également dû être prises en compte dans la formation de la variable. Une fois le « salaire annuel assuré » ainsi déterminé, il a été défini comme revenu potentiel de chaque année jusqu'au moment où est atteint l'âge ordinaire de la retraite. Sur la base de ce revenu potentiel, nous avons calculé, pour chaque année d'anticipation de la retraite, les bonifications de vieillesse qui auraient été mises en compte (contributions de l'employeur et de l'employé en fonction de l'âge et du sexe : hommes de 55 à 65 ans, femmes de 52 à 62 ans : 18 % du salaire soumis à la cotisation AVS) et ajouté les intérêts (composés) qu'il aurait produits au taux légal minimal de 4 %.
- L'avoir LPP potentiel est alors obtenu en ajoutant, au capital vieillesse acquis au moment du départ à la retraite anticipée, ce « manque » en bonifications de vieillesse résultant de l'anticipation.

⁵⁸ On sait par expérience que les augmentations de salaire sont extrêmement rares dans les dernières années précédant la retraite : la courbe du salaire reste plate. L'année même du départ à la retraite n'a pas été prise en considération, car ce départ a généralement lieu au mois près en cours d'année, de sorte que le dernier revenu annuel n'est pas représentatif.

⁵⁹ En 1998, d'après la statistique des caisses de pensions, 2 823 605 assurés se trouvaient dans une caisse de pensions avec déduction de coordination et 316 071 dans une caisse de pensions sans déduction de coordination (OFS 2001: 23).

- Un cas spécial est représenté par les personnes qui ont touché leur 2^e pilier sous forme de *capital* au moment de leur départ à la retraite, que ce soit à l'âge ordinaire ou de manière anticipée. Nous avons procédé de la manière suivante. Si le capital a été versé en totalité, son montant représente l'avoir de vieillesse au moment du départ à la retraite. Si une partie seulement du capital a été versée et que le reste a été converti en une rente, nous avons effectué un calcul mixte. A partir de la rente, nous avons calculé la part du capital qui a été convertie en rente ainsi que les bonifications de vieillesse ainsi perdues (comme dans le cas décrit ci-dessus), tandis que la partie de ce capital qui a été versée directement faisait partie de l'ensemble de l'avoir de vieillesse.

Approximations. Dans cette démarche pragmatique adoptée pour la formation de la variable, il a fallu se résigner à certaines imprécisions :

- Nous n'avons pas distingué entre les caisses de pensions appliquant la primauté des prestations ou la primauté des cotisations. Cela ne devrait cependant pas provoquer de graves distorsions⁶⁰.
- Nous n'avons pas non plus pris en compte les éventuelles réductions qui, lors d'une retraite anticipée, peuvent résulter d'une rente AVS transitoire (servant à faire le pont jusqu'au moment du paiement de la rente AVS). Certaines caisses de pensions accordent de telles rentes sans réduction, d'autres pratiquent une réduction ou ne versent aucune rente transitoire.
- *Compensation du renchérissement.* Actuellement, c'est seulement pour les rentes versées par la prévoyance professionnelle aux invalides et aux survivants (rentes de risque LPP) que la loi prévoit une adaptation obligatoire à l'évolution des prix. Pour les rentes de vieillesse, cette adaptation n'est demandée que dans la mesure des possibilités financières de chaque caisse de pensions. Dans les faits, cela équivaut à une liberté de décision totale pour les caisses (Widmer 2001: 130). La statistique 1998 des caisses de pensions (OFS 2001: 32) montre que 31,6 % des assurés sont affiliés à des caisses qui pratiquent une adaptation totale des rentes de vieillesse au renchérissement, 44,5 % à des caisses qui connaissent une adaptation partielle et 23,9 % à des caisses qui n'accordent aucune adaptation de ces rentes. Pour construire la variable «avoir LPP à l'âge ordinaire de la retraite», nous avons donc admis que la rente versée comportait déjà une compensation approximative du renchérissement et donc que le capital vieillesse potentiel calculé sur cette base en tenait compte également. En revanche, un éventuel versement en capital au moment du départ anticipé à la retraite a été corrigé de l'inflation séparément.

⁶⁰ Dans la statistique 1998 des caisses de pensions, 623 assurances ont le système de la primauté des prestations et 3139 ne l'ont pas (les premières représentent 837 166 assurés, les secondes 2 300 523) (OFS 2001: 23 s.).

A3.4 Avoir 3^e pilier a/b à l'âge ordinaire de la retraite

Pour former la variable «3^e pilier a/b à l'âge ordinaire de la retraite », nous avons adopté essentiellement le même procédé pragmatique que ci-dessus pour l'«avoir LPP ». Toutefois, comme il existe ici de grandes incertitudes sur les montants possibles, nous avons renoncé à extrapoler le revenu de l'activité lucrative pendant les années de préretraite (comme pour le «salaire assuré » dans le calcul de la variable «avoir LPP ») et compté seulement les intérêts du capital.

A4 Méthodologie de l'analyse de régression et de l'analyse de survie

Nous donnons ici un rapide tour d'horizon des méthodes statistiques utilisées dans l'analyse de régression et l'analyse dite de survie. Pour des explications complémentaires, nous renvoyons à la littérature spécialisée dans le domaine la statistique appliquée.

A4.1 Régression linéaire et régression logistique

Les analyses de régression servent à estimer des équations exprimant une variable à expliquer en fonction de variables explicatives. Les coefficients des variables explicatives sont estimés de manière à ce que l'équation reflète le mieux possible les données observées. La méthode choisie diffère selon que la variable à expliquer est métrique (à échelle d'intervalles) ou dichotomique (*dummy variable* à deux valeurs, codées 0 et 1). Dans le premier cas (par exemple : nombre des années de préretraite avant l'âge ordinaire de la retraite), il est possible d'effectuer une régression linéaire par la méthode des moindres carrés. Dans le second cas (par exemple : « retraite anticipée » = 1 / « pas de retraite anticipée » = 0), on procédera à une régression logistique par la méthode du maximum de vraisemblance (*maximum likelihood*).

D'entente avec le Service de méthodes statistiques de l'Office fédéral de la statistique, nous avons utilisé des données pondérées pour les analyses de régression. En conséquence, il a fallu utiliser un programme statistique qui, contrairement à SPSS, soit en mesure de corriger les biais introduits dans les variances, et donc dans les tests de significativité, par l'emploi de données pondérées. Les analyses de régression linéaire et de régression logistique présentées dans notre étude ont été réalisées à l'aide du logiciel « WesVar » version 4.2⁶¹.

A4.1.1 Régression linéaire avec estimation aux moindres carrés

Sous sa forme générale, l'équation de régression linéaire multiple peut s'écrire ainsi :

$$Y_i = b_0 + b_1 X_{1i} + \dots + b_k X_{ki} + e_i$$

Y	variable à expliquer, variable dépendante (à échelle d'intervalles)
X ₁ ,...,X _k	variables explicatives, variables indépendantes, covariables
b ₀	constante
b ₁ ,...,b _k	coefficients
e	résidu
i	1,...,n, où n: nombre d'observations
k	nombre de variables explicatives

Les coefficients estimés b₁,...,b_k expriment directement l'influence isolée de chaque variable explicative sur la variable dépendante. Si, par exemple, X₁ est le nombre d'années de formation professionnelle et Y le nombre d'années d'anticipation de la retraite, alors un coefficient de 0,2 signifie qu'en moyenne, la durée de la préretraite augmente de 0,2 ans pour chaque année de formation supplémentaire. Par influence isolée on entend que toutes les autres variables explicatives sont maintenues constantes. Ces dernières peuvent être des variables métriques ou des variables dichotomiques.

La somme des carrés des écarts des observations de Y_i par rapport à leur moyenne \bar{Y} (*total sum of squares*, SST) peut se décomposer en la somme des écarts des valeurs de son

⁶¹ Nous tenons à remercier ici Monsieur Jann Poterat, Office fédéral de la statistique, Service de méthodes statistiques, pour l'aide qu'il nous a aimablement apportée.

estimateur \hat{Y}_i , calculées par l'équation de régression, par rapport à leur moyenne qui est aussi \bar{Y} (*regression sum of squares*, SSR), et la somme des carrés des résidus e_i (*error sum of squares*, SSE) :

$$\begin{aligned}\Sigma (Y_i - \bar{Y})^2 &= \Sigma (\hat{Y}_i - \bar{Y})^2 + \Sigma e_i^2 \\ \text{SST} &= \text{SSR} + \text{SSE}\end{aligned}$$

Dans la méthode des moindres carrés (*ordinary least squares*, OLS), la constante b_0 et les coefficients b_1, \dots, b_k sont déterminés de telle manière que la somme des écarts quadratiques non expliqués, SSE, soit minimale.

Le coefficient de détermination R^2 indique quelle proportion de la variance de Y est « expliquée » par les variances des variables X_1, \dots, X_k :

$$R^2 = \text{SSR}/\text{SST} = 1 - \text{SSE}/\text{SST}$$

R^2 est compris entre 0 et 1 et est un moyen important de mesurer la significativité d'une équation de régression. Si $R^2 = 0$, cela signifie que les variables indépendantes ne contribuent en rien à expliquer les variations de Y . Si $R^2 = 1$, c'est que les variables indépendantes rendent compte parfaitement de la variable à expliquer, sans résidu. Si R^2 vaut par exemple 0,35, on dira que les variables indépendantes expliquent 35 % de la variation de la variable dépendante. Dans le cas d'analyses transversales portant sur des variables relatives au comportement individuel (telle que l'ESPA), la part de fluctuations inexpliquées reste toujours très élevée, de sorte que même des équations de régression correctement spécifiées peuvent donner des valeurs de R^2 très basses (voir à ce sujet par exemple Kmenta 1986: 24).

A4.1.2 Régression logistique avec estimation par la méthode du maximum de vraisemblance

Sous sa forme générale, l'équation de régression logistique peut s'écrire ainsi :

$$\text{Prob}(Y=1 | X_1, \dots, X_k) = F(b_0 + b_1 X_{1i} + \dots + b_k X_{ki})$$

Y	variable dépendante (de type binaire, <i>dummy variable</i>)
$\text{Prob}(Y=1 X_1, \dots, X_k)$	probabilité conditionnelle que $Y=1$ (en %)
$F(z)$	fonction de distribution logistique = $\text{Logit}(z) = \ln(z/(1-z))$
X_1, \dots, X_k	variables explicatives
b_0	constante
b_1, \dots, b_k	coefficient
i	1, ..., n, où n = nombre d'observations
k	nombre de variables explicatives

La probabilité que Y soit égal à 1 (c'est-à-dire, par exemple, qu'une personne prenne une retraite anticipée) est exprimée, dans cette équation, comme une fonction des variables indépendantes X et des coefficients. La probabilité $\text{Prob}(Y=1)$ est égale à $1/(1+e^{-Z})$. Si $\text{Prob}(Y=1) \geq 0,5$, on pose $Y = 1$, sinon $Y = 0$ ⁶². Dans cette formule, e est le nombre d'Euler ($e \approx 2,71828$) et Z est exprimé comme combinaison linéaire des variables indépendantes :

$$Z = b_0 + b_1 X_{1i} + \dots + b_k X_{ki}$$

La relation entre $\text{Prob}(Y = 1)$ et Z n'étant pas linéaire, la méthode des moindres carrés n'est pas applicable. Les coefficients du modèle sont donc estimés par la méthode du maximum

⁶² C'est-à-dire que l'on part du comportement de la personne médiane.

de vraisemblance (*maximum likelihood*, ML). A l'aide d'une procédure itérative, ces coefficients sont déterminés de manière que la probabilité d'obtenir la distribution observée, dans l'hypothèse d'une répétition infinie du tirage de l'échantillon, soit maximale.

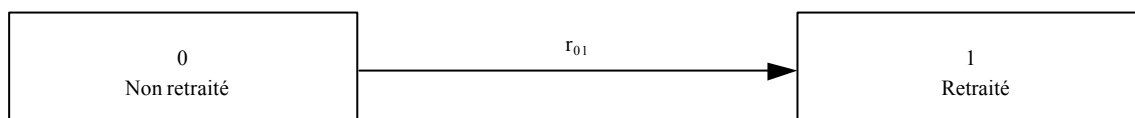
En plus des valeurs estimées de la constante b_0 et des coefficients b_1, \dots, b_k , on donne l'écart-type de chacune de ces estimations, comme dans le cas de la régression linéaire. Ici, cependant, la non-linéarité rend l'interprétation des coefficients estimés plus difficile. Un coefficient positif devant une des variables indépendantes signifie seulement que, toutes les autres restant égales, la probabilité $P(Y=1)$ croît avec la valeur de cette variable. On ne peut en revanche rien dire de l'importance de cette croissance, car elle dépend aussi de la valeur des autres variables⁶³.

La méthode consiste à chercher le modèle qui maximise la vraisemblance (*likelihood*) du résultat observé. Le R^2 de Nagelkerke sert à mesurer la valeur explicative d'un modèle de régression logistique. Il est calibré de manière à se situer entre 0 et 1. S'il vaut 1, le modèle est « parfait » (l'erreur résiduelle est nulle). S'il est proche de 0, le modèle n'explique pas grand-chose. Le R^2 de Nagelkerke permet une mesure de validité plus fine que le tableau de classification, notamment parce que les résidus sont pris en compte dans le calcul de cette grandeur (cf. Eckstein 1999: 251 s.).

A4.2 Analyse de survie et régression de Cox

Dans un autre volet de notre étude, nous recourons à des méthodes d'analyse dite de survie (*duration models, survival analysis, event-history models*). Ces méthodes étudient l'intervalle de temps qui précède la survenue d'un événement. Par événement, on entend ici le passage d'une personne ou d'un objet d'un état donné à un autre. L'analyse de survie étudie la longueur de l'intervalle de temps (durée, épisode) qui sépare des événements successifs. Elle permet de quantifier l'influence des variables indépendantes sur la durée d'un épisode. Un problème typique des données événementielles, important dans le cas de notre enquête sur le passage à la retraite, est celui de la « censure ». L'événement (la retraite) s'est produit pendant la période observée pour une partie des personnes étudiées, mais pas pour toutes. Lorsque l'intervalle temporel est ainsi tronqué (en ce sens que l'on en ignore une partie), la durée qui s'écoule jusqu'à l'événement est inconnue. C'est ici qu'interviennent les méthodes de l'analyse de survie, qui permettent d'évaluer les effets des variables indépendantes sur la variable dépendante même lorsqu'une partie des observations est censurée. Dans la question qui nous occupe, il s'agit d'un modèle relativement simple, puisqu'il n'a que deux états dont l'un est absorbant (graphique G A4.1) :

G A4.1: Analyse de survie : exemple à deux états



⁶³ Comme nous prenons chaque fois une personne de référence (pour laquelle toutes les variables explicatives présentent la valeur zéro), il est tout de même possible de donner directement l'importance de l'effet pour les différents écarts par rapport à cette personne.

Source : Graphique original d'après Diekmann/Mitter (1984: 19) ; légende : r_{ij} = risque (probabilité de passage de l'état i à l'état j)

D'entente avec le Service de méthodes statistiques de l'Office fédéral de la statistique, l'analyse de survie a été effectuée sur les données non pondérées. Le logiciel statistique utilisé est SPSS.

A4.2.1 Analyse de survie

S'agissant de notre étude, il est naturel de considérer, dans un premier temps, le départ à la retraite sous l'angle d'une *analyse de durée* ou *analyse de survie*. Dans cette méthode, on s'intéresse d'ordinaire à la probabilité de « survivre » à un certain instant t . Ces probabilités sont exprimées sous la forme d'une fonction, la *fonction de survie* (*survival function*) $S(t)$.

Dans notre contexte, la fonction de survie exprime en fait la probabilité d'atteindre un certain âge de retraite, c'est-à-dire la probabilité qu'il n'y ait pas eu de changement d'état jusqu'à l'instant t ⁶⁴. Le complément de $S(t)$, c'est-à-dire $1-S(t)$, pourrait être appelé dans notre cas « probabilité de retraite » : c'est la probabilité qu'à l'instant t la personne soit déjà à la retraite. La fonction de survie $S(t)$ présente les propriétés suivantes :

- $S(0) = 1$: au début, 100 % des personnes sont en vie
- $S(t)$ décroît de façon monotone jusqu'à 0 quand t augmente

La méthode la plus courante d'estimer la fonction de survie $S(t)$ est l'*estimation de Kaplan-Meier* (appelée aussi estimation produit-limite). Etant donné un échantillon de n temps de survie t_i , l'estimation de Kaplan-Meier a besoin des quantités suivantes :

- t_i ($i=1, \dots, n$) = les durées de vie, données qui peuvent être censurées ou non
- d_i = le nombre des événements non censurés à l'instant t_i (nombre de départs à la retraite à l'instant t_i)
- n_i = nombre de personnes, qui, immédiatement avant t_i , sont encore observables (ne sont pas encore à la retraite).

A partir de ces valeurs, on calcule le facteur $p_i = 1 - (d_i/n_i)$ pour l'instant t_i . Les facteurs p_i sont les probabilités estimées de vivre plus longtemps que t_i si l'on a déjà atteint cet âge. Si t_i est un instant de survie non censuré (donc $d_i > 0$), on pose raisonnablement $p_i = 1$. L'estimation de Kaplan-Meier de la fonction de survie $S(t)$ est alors le produit des facteurs p_i :

- $S(t) =$ produit des p_i (probabilité de survie cumulée), où $t_i = t$
- et $t = t_{\max}$ = dernier instant de survie non censuré.

Les fonctions de survie de différents groupes peuvent être comparées entre elles. Il existe deux possibilités de test. Soit l'on veut savoir si les fonctions de survie de deux (ou plusieurs) groupes diffèrent entre elles en un instant t_0 (comparaison locale), soit l'on compare les fonctions sur l'ensemble de l'intervalle observé (comparaison globale). Dans notre cas, nous nous sommes intéressés surtout à la comparaison globale des fonctions de survie. SPSS offre trois statistiques de test (test du log-rank, test de Breslow, test de Tarone-Ware). Toutes trois se fondent sur les différences entre les fréquences observées et les

⁶⁴ La fonction de survie $S(t)$ donne la probabilité qu'une personne « vive » à l'instant t , c'est-à-dire que l'événement ne soit pas arrivé. La fonction de survie est identique à la probabilité d'état $p_0(t)$, qui est la probabilité qu'une personne se trouve à l'instant t dans l'état 0.

fréquences attendues de l'événement aux différents instants (base : distribution du chi carré), mais chacune des trois pondère différemment les valeurs aux différents instants. Ces tests ne conviennent pas pour comparer des courbes qui s'entrecroisent beaucoup. La plupart des logiciels statistiques offrent seulement le *test du log-rank* (appelé aussi *test de Mantel-Haenszel*), car c'est le plus utilisé. Nous avons utilisé le *test de Tarone-Ware*, dont les valeurs se situent en général entre celles de la statistique du log-rank et celles de la statistique de Breslow, qui donne des poids plus élevés aux observations correspondant aux petites valeurs de t.

A4.2.2 Analyse de régression selon Cox

S'il faut distinguer un très grand nombre de groupes ou de variables, il est possible d'effectuer une analyse multivariée des données événementielles.

En comparant les fonctions de survie de différents groupes, on essaie d'établir entre elles une relation simple. Par exemple : « le groupe B court un risque 1,5 fois plus élevé que le groupe A ». Au lieu du facteur 1,5 on peut avoir un facteur c quelconque. Le facteur c ne dépend pas de l'instant t, mais il peut éventuellement dépendre d'autres caractéristiques distinguant les deux groupes. Si le risque augmente ainsi d'un facteur c, il en résulte la relation suivante entre les fonctions de survie des deux groupes :

$$S_B(t) = [S_A(t)]^c$$

où $S_B(t)$ et $S_A(t)$ sont les fonctions de survie des groupes A et B. Pour tester l'existence de cette relation, on peut soit transformer les fonctions de survie (par exemple $\log[-\log S_A(t)]$), soit recourir à la *fonction de risque* $h(t)$ (*hazard function*, *hazard rate*, mortalité, taux de défection). La fonction de risque, dans notre cas le risque de partir à la retraite, peut être calculée à partir de la fonction de survie. La fonction de risque à l'instant t donne la probabilité qu'une personne change d'état (parte à la retraite) peu après t si elle a « survécu » jusqu'à l'instant t⁶⁵. Mathématiquement, le taux de défection est la dérivée (par rapport à t) du logarithme négatif de la fonction de survie $-\log(S[t])$; c'est donc $(-\log[S(t)])' = -S'(t)/S(t) = h(t)$. Inversement, le taux de défection $h(t)$ permet de calculer la fonction de survie $S(t)$. La proportionnalité des fonctions de risque $h(t)$ (*proportional hazard*) s'exprime ainsi dans l'exemple ci-dessus, pour tout t :

⁶⁵ Pour donner une idée approximative de ce que représente ce taux de risque, on peut dire sommairement qu'il correspond à la probabilité (conditionnelle) de changement d'état. Ce taux renseigne donc sur la force momentanée de la tendance au changement d'état ou du risque de changement d'état. Il est non négatif, mais peut prendre des valeurs supérieures à 1, de sorte que ce taux n'est pas une probabilité. Il correspond à la fréquence des changements d'état à l'intérieur d'un très petit intervalle de temps, divisé par le nombre des « survivants », c'est-à-dire des candidats à un changement d'état (les « exposés »).

Par exemple, soient 1000 personnes âgées de 60 ans. Si, au bout de 3 ans (c'est-à-dire à l'âge de 63 ans), il en reste encore 800 qui ne sont pas parties à la retraite (800 exposés), on peut donner comme estimation de $S(63)$ la valeur 0,8 ($S[63]$ = fonction de survie pour $t = 63$ ans).

Si, au cours de l'année suivante, donc dans l'intervalle $[t = 63, t + \delta t = 64]$, il y a 200 personnes qui prennent leur retraite, la probabilité d'un événement, en l'occurrence du départ à la retraite, est, pour cet intervalle [63 ans, 64 ans], d'environ $200/1000 = 0,2$. Ce serait une estimation grossière de $f(63)$, dont la valeur se réfère en effet à un instant et non à un intervalle ($f[63]$ = densité de la distribution cumulée des moments d'arrivée à la date $t = 63$). Comme estimation de la probabilité de passage $q(63, 64)$, et donc, puisque $\delta t = 1$, comme estimation approximative du taux de risque $r(63)$, on obtiendrait $200/800 = 0,25$. (En utilisant la formule dérivée $r[t] = f[t]/S[t] = f[63]/S[63] = 0,2/0,8$ on obtient le même résultat.)

$$h_B(t) = h_A(t) * c$$

où $h_B(t)$ et $h_A(t)$ sont les fonctions de risque des groupes A et B.

Comme nous l'avons dit, c dépend en général de divers éléments. Dans le cas du départ à la retraite, il peut s'agir par exemple du sexe, de l'état de santé ou des revenus. La relation entre ces variables et c doit être décrite de manière aussi simple que possible, par exemple par une relation linéaire, à la manière d'une régression simple ou multiple. Comme c est nécessairement positif, il n'est pas logique de lui donner la forme d'une fonction linéaire ; en revanche, on peut le faire pour $\log(c)$; par exemple, $\log(c) = a + bx$. Comme le facteur de risque c peut dépendre de plusieurs variables x_1, x_2, \dots , on s'efforce de décrire $\log(c)$ en tant que fonction linéaire de toutes les variables explicatives x_i :

$$\log(c) = a + b_1 x_1 + b_2 x_2 + \dots + b_p x_p$$

La méthode la plus connue pour rechercher comment certaines variables (variables indépendantes, covariables) influencent la *probabilité de survie* est la *régression de Cox*, du nom de son concepteur D. R. Cox. Elle s'apparente à la fois à la régression multivariée et à la régression logistique, tout en permettant d'inclure les cas censurés. Les descriptions utilisant ce modèle sont très complexes, surtout lorsque les variables indépendantes sont de structures différentes (nominale, ordinale, d'intervalles).

La probabilité cumulée de survie à la date t se calcule, selon le modèle de la régression de Cox avec influence des variables indépendantes x_1 à x_n , comme

$$S(t) = S_0(t)^p$$

où $S_0(t)$ est la fonction de survie de base (probabilité de survie de base à la date t), et où l'exposant p vaut :

$$p = e^{b_1 x_1 + b_2 x_2 + \dots + b_n x_n}$$

L'analyse de régression de Cox sert à l'estimation des coefficients b_1 à b_n . Si tous ces coefficients étaient nuls, p aurait la valeur 1 et la fonction de survie de base ne serait pas influencée par les variables indépendantes. Des coefficients positifs diminuent la probabilité de survie, des coefficients négatifs l'augmentent.

Pour mesurer la qualité de l'ajustement, on emploie le double du logarithme négatif de la fonction de vraisemblance ($-2\log L$). La statistique de Wald renseigne sur la significativité de cette grandeur.

«Aspects de la sécurité sociale»

Rapports de recherche selon le thème/programme

Fournisseur: Les rapports peuvent être obtenus en utilisant le numéro de commande (cf. N° de commande OFCL) à l'adresse suivante: Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL, 3003 Berne ou par voie électronique en cliquant sur le numéro de commande.

Assurance-maladie / Analyse des effets de la LAMal

Nr. N°	Autor/inn/en, Titel auteur/s, titre	Bestell-Nr. BBL N° de commande OFCL
1/94	<i>Fischer, Wolfram (1994):</i> Möglichkeiten der Leistungsmessung in Krankenhäusern: Überlegungen zur Neugestaltung der schweizerischen Krankenhausstatistik.	318.010.1.94d
1/94	<i>Fischer, Wolfram (1994):</i> Possibilités de mesure des Prestations hospitalières: considérations sur une réorganisation de la statistique hospitalière.	318.010.1.94f
4/94	<i>Cranovsky, Richard (1994):</i> Machbarkeitsstudie des Technologiebewertungsregister.	318.010.4.94d
5/94	<i>BRAINS (1994):</i> Spitex-Inventar.	318.010.5.94d
5/94	<i>BRAINS (1994):</i> Inventaire du Spitex.	318.010.5.94f
1/97	<i>Fischer, Wolfram (1997):</i> Patientenklassifikationssysteme zur Bildung von Behandlungsfallgruppen im stationären Bereich.	318.010.1.97d
3/97	<i>Schmid, Heinz (1997):</i> Prämien genehmigung in der Krankenversicherung (Expertenbericht).	318.010.3.97d
3/97	<i>Schmid, Heinz (1997):</i> Procédure d'approbation des primes dans l'assurance-maladie (Expertise).	318.010.3.97f
6/97	<i>Latzel, Günther; Andermatt, Christoph; Walther, Rudolf (1997):</i> Sicherung und Finanzierung von Pflege- und Betreuungsleistungen bei Pflegebedürftigkeit. Band I und II.	318.010.6.97d
1/98	<i>Baur, Rita; Hunger, Wolfgang; Kämpf, Klaus; Stock, Johannes (1998):</i> Evaluation neuer Formen der Krankenversicherung. Synthesebericht.	318.010.1.98d
1/98	<i>Baur, Rita; Hunger, Wolfgang; Kämpf, Klaus; Stock, Johannes (1998):</i> Rapport de synthèse: Evaluation des nouveaux modèles d'assurance-maladie.	318.010.1.98f
2/98	<i>Baur, Rita; Eyett, Doris (1998):</i> Die Wahl der Versicherungsformen. Untersuchungsbericht 1.	318.010.2.98d
3/98	<i>Baur, Rita; Eyett, Doris (1998a):</i> Bewertung der ambulanten medizinischen Versorgung durch HMO-Versicherte und traditionell Versicherte. Untersuchungsbericht 2.	318.010.3.98d
4/98	<i>Baur, Rita; Eyett, Doris (1998b):</i> Selbstgetragene Gesundheitskosten. Untersuchungsbericht 3.	318.010.4.98d
5/98	<i>Baur, Rita; Ming, Armin; Stock, Johannes; Lang, Peter (1998):</i> Struktur, Verfahren und Kosten der HMO-Praxen. Untersuchungsbericht 4.	318.010.5.98d
6/98	<i>Stock, Johannes; Baur, Rita; Lang, Peter; Conen, Dieter (1998):</i> Hypertonie-Management. Ein Praxisvergleich zwischen traditionellen Praxen und HMOs.	318.010.6.98d
7/98	<i>Schütz, Stefan et al. (1998):</i> Neue Formen der Krankenversicherung: Versicherte, Leistungen, Prämien und Kosten. Ergebnisse der Administrativdatenuntersuchung, 1. Teil.	318.010.7.98d
8/98	<i>Känzig, Herbert et al. (1998):</i> Neue Formen der Krankenversicherung: Alters- und Kostenverteilungen im Vergleich zu der traditionellen Versicherung. Ergebnisse der Administrativdatenuntersuchung, 2. Teil.	318.010.8.98d
9/98	<i>Sottas, Gabriel et al. (1998):</i> Données administratives de l'assurance-maladie: Analyse de qualité, statistique élémentaire et base pour les exploitations.	318.010.9.98f
15/98	<i>Greppi, Spartaco; Rossel, Raymond; Strüwe, Wolfram (1998):</i> Der Einfluss des neuen Krankenversicherungsgesetzes auf die Finanzierung des Gesundheitswesens.	318.010.15.98d
15/98	<i>Greppi, Spartaco; Rossel, Raymond; Strüwe, Wolfram (1998):</i> Les effets de la nouvelle loi sur l'assurance-maladie dans le financement du système de santé.	318.010.15.98f
21/98	<i>Balthasar, Andreas (1998):</i> Die sozialpolitische Wirksamkeit der Prämienverbilligung in den Kantonen.	318.010.21.98d
21/98	<i>Balthasar, Andreas (1998):</i> Efficacité sociopolitique de la réduction de primes dans les cantons.	318.010.21.98f
1/99	<i>Spycher, Stefan (1999):</i> Wirkungsanalyse des Risikoausgleichs in der Krankenversicherung.	318.010.1.99d
2/99	Kurzfassung von Nr. 1/99.	318.010.2.99d
2/99	Condensé du n° 1/99.	318.010.2.99f
3/99	<i>Institut de santé et d'économie ISE en collaboration avec l'Institut du Droit de la Santé IDS (1999):</i> Un carnet de santé en Suisse? Etude d'opportunité.	318.010.3.99f
4/99	<i>Faisst, Karin; Schilling, Julian (1999):</i> Inhaltsanalyse von Anfragen bei PatientInnen- und Versichertenorganisationen.	318.010.4.99d
10/99	<i>Faisst, Karin; Schilling, Julian (1999):</i> Qualitätssicherung – Bestandesaufnahme.	318.010.10.99d

3/00	<i>Spycher, Stefan (2000): Reform des Risikoausgleichs in der Krankenversicherung? Studie 2: Empirische Prüfung von Vorschlägen zur Optimierung der heutigen Ausgestaltung.</i>	318.010.3.00d
4/00	<i>Stürmer, Wilhelmine; Wendland, Daniela; Braun, Ulrike (2000): Veränderungen im Bereich der Zusatzversicherung aufgrund des KVG.</i>	318.010.4.00d
5/00	<i>Greppi, Spartaco; Ritzmann, Heiner; Rossel, Raymond; Siffert, Nicolas (2000): Analyse der Auswirkungen des KVG auf die Finanzierung des Gesundheitswesens und anderer Systeme der sozialen Sicherheit.</i>	318.010.5.00d
5/00	<i>Greppi, Spartaco; Ritzmann, Heiner; Rossel, Raymond; Siffert, Nicolas (2000): Analyse des effets de la LAMal dans le financement du système de santé et d'autres régimes de protection sociale.</i>	318.010.5.00f
6/00	<i>Bundesamt für Sozialversicherung (2000): Arbeitstagung des Eidg. Departement des Innern: Massnahmen des KVG zur Kostendämpfung/ La LAMal, instrument de maîtrise des coûts/ Misura della LAMal per il contenimento dei costi.</i>	318.010.6.00
7/00	<i>Hammer, Stephan (2000): Auswirkungen des KVG im Tarifbereich.</i>	318.010.7.00d
11/00	<i>Spycher, Stefan; Leu, Robert E. (2000): Finanzierungsalternativen in der obligatorischen Krankenpflegeversicherung.</i>	318.010.11.00d
12/00	<i>Polikowski, Marc; Lauffer, Régine; Renard, Delphine; Santos-Eggimann, Brigitte (2000): Analyse des effets de la LAMal: Le «catalogue des prestations» est-il suffisant pour que tous accèdent à des soins de qualité?</i>	318.010.12.00f
14/00	<i>Ayer, Ariane; Despland, Béatrice; Sprumont, Dominique (2000): Analyse juridique des effets de la LAMal: Catalogue des prestations et procédures.</i>	318.010.14.00f
15/00	<i>Baur, Rita; Braun, Ulrike (2000): Bestandsaufnahme besonderer Versicherungsformen in der obligatorischen Krankenversicherung.</i>	318.010.15.00d
2/01	<i>Balthasar, Andreas (2001): Die Sozialpolitische Wirksamkeit der Prämienverbilligung in den Kantonen: Monitoring 2000.</i>	318.010.2.01d
2/01	<i>Balthasar, Andreas (2001): Efficacité sociopolitique de la réduction de primes dans les cantons.</i>	318.010.2.01f
3/01	<i>Peters, Matthias; Müller, Verena; Luthiger, Philipp (2001): Auswirkungen des Krankenversicherungsgesetzes auf die Versicherten.</i>	318.010.3.01d
4/01	<i>Baur, Rita; Heimer, Andreas (2001): Wirkungsanalyse KVG: Information der Versicherten.</i>	318.010.4.01d
5/01	<i>Balthasar, Andreas; Bieri, Oliver; Furrer, Cornelia (2001): Evaluation des Vollzugs der Prämienverbilligung.</i>	318.010.5.01d
5/01	<i>Balthasar, Andreas; Bieri, Oliver; Furrer, Cornelia (2001): Evaluation de l'application de la réduction de primes.</i>	318.010.5.01f
6/01	<i>Hammer, Stephan; Pulli, Raffael; Iten, Rolf; Eggimann, Jean-Claude (2001): Auswirkungen des KVG auf die Versicherer.</i>	318.010.6.01d
7/01	<i>Bundesamt für Sozialversicherung (2001): Persönlichkeitsschutz in der sozialen und privaten Kranken- und Unfallversicherung (Expertenbericht).</i>	318.010.7.01d
7/01	<i>Office fédéral des assurances sociales (2001): Protection de la personnalité dans l'assurance-maladie et accidents sociale et privée (Rapport d'experts).</i>	318.010.7.01f
8/01	<i>Hammer, Stephan; Pulli, Raffael; Schmidt, Nicolas; Iten, Rolf; Eggimann, Jean-Claude (2001): Auswirkungen des KVG auf die Leistungserbringer.</i>	318.010.8.01d
9/01	<i>Battaglia, Markus; Junker, Christoph (2001): Auswirkungen der Aufnahme von präventiv-medizinischen Leistungen in den Pflichtleistungskatalog, Teilbericht Impfungen im Schulalter.</i>	318.010.9.01d
10/01	<i>Sager, Fritz; Rüefli, Christian; Vatter, Adrian (2001): Auswirkungen der Aufnahme von präventiv-medizinischen Leistungen in den Pflichtleistungskatalog. Politologische Analyse auf der Grundlage von drei Fallbeispielen.</i>	318.010.10.01d
11/01	<i>Faisst, Karin; Fischer, Susanne; Schilling, Julian (2001): Monitoring 2000 von Anfragen an PatientInnen- und Versichertenorganisationen.</i>	318.010.11.01d
12/01	<i>Hornung, Daniel; Röthlisberger, Thomas; Stiefel, Adrian (2001): Praxis der Versicherer bei der Vergütung von Leistungen nach KVG.</i>	318.010.12.01d
13/01	<i>Haari, Roland; Schilling, Karl (2001): Kosten neuer Leistungen im KVG. Folgerungen aus der Analyse der Anträge für neue Leistungen und Unterlagen des BSV aus den Jahren 1996-1998.</i>	318.010.13.01d
14/01	<i>Rüefli, Christian; Vatter, Adrian (2001): Kostendifferenzen im Gesundheitswesen zwischen den Kantonen. Statistische Analyse kantonaler Indikatoren.</i>	318.010.14.01d
14/01	<i>Rüefli, Christian; Vatter, Adrian (2001): Les différences intercantonaux en matière de coûts de la santé. Analyse statistique d'indicateurs cantonaux.</i>	318.010.14.01f
15/01	<i>Haari, Roland et al. (2001): Kostendifferenzen zwischen den Kantonen. Sozialwissenschaftliche Analyse kantonaler Politiken.</i>	318.010.15.01d
16/01	<i>Bundesamt für Sozialversicherung (2001): Wirkungsanalyse KVG, Synthesebericht.</i>	318.010.16.01d
16/01	<i>Office fédéral des assurances sociales (2001): Analyse des effets de la LAMal, Rapport de synthèse.</i>	318.010.16.01f
2/02	<i>Zellweger, Ueli; Faisst, Karin (2002): Monitoring 2001 von Anfragen an PatientInnen- und Versicherten-</i>	318.010.2.02d

organisationen.

3/02 *Matenza, Guido et al. (2002): Stationen im Prozess der Anerkennung der psychologischen Psychotherapie.* [318.010.3.02d](#)

Invalidité / handicap

Nr. N°	Autor/inn/en, Titel auteur/s, titre	Bestell-Nr. BBL N° de commande OFCL
6/99	<i>Bachmann, Ruth; Furrer, Cornelia (1999): Die ärztliche Beurteilung und ihre Bedeutung im Entscheidungsverfahren über einen Rentenanspruch in der Eidg. Invalidenversicherung.</i>	318.010.6.99d
7/99	<i>Prinz, Christopher (1999): Invalidenversicherung: Europäische Entwicklungstendenzen zur Invalidität im Erwerbsalter. Band 1 (Vergleichende Synthese).</i>	318.010.7.99d
8/99	<i>Prinz, Christopher (1999): Invalidenversicherung: Europäische Entwicklungstendenzen zur Invalidität im Erwerbsalter. Band 2 (Länderprofile).</i>	318.010.8.99d
10/00	<i>Aarts, Leo; de Jong, Philipp; Prinz, Christopher (2000): Determinanten der Inanspruchnahme einer Invalidenrente – Eine Literaturstudie.</i>	318.010.10.00d

Prévoyance vieillesse / prévoyance professionnelle

Nr. N°	Autor/inn/en, Titel auteur/s, titre	Bestell-Nr. BBL N° de commande OFCL
2/94	<i>Bender, André; Favarger, M. Philippe; Hoesli, Martin (1994) : Evaluation des biens immobiliers dans les institutions de prévoyance.</i>	318.010.2.94f
3/94	<i>Wüest, Hannes; Hofer, Martin; Schweizer, Markus (1994): Wohneigentumsförderung – Bericht über die Auswirkungen der Wohneigentumsförderung mit den Mitteln der beruflichen Vorsorge.</i>	318.010.3.94d
1/95	<i>van Dam, Jacob; Schmid, Hans (1995): Insolvenzversicherung in der beruflichen Vorsorge.</i>	318.010.1.95d
3/96	<i>Bundesamt für Sozialversicherung (1996): Berufliche Vorsorge: Neue Rechnungslegungs- und Anlagevorschriften. Regelung des Einsatzes der derivativen Finanzinstrumente.</i>	318.010.3.96d
3/96	<i>Office fédéral des assurances sociales (1996): Prévoyance professionnelle: Nouvelles prescriptions en matière d'établissement des comtes et de placements. Réglementation concernant l'utilisation des instruments financiers dérivés.</i>	318.010.3.96f
3/96	<i>Ufficio federale delle assicurazioni sociali (1996) : Previdenza professionale : Nuove prescrizioni in materia di rendiconto e di investimenti. Regolamentazione concernente l'impiego di strumenti finanziari derivati.</i>	318.010.3.96i
4/96	<i>Wechsler, Martin; Savioz, Martin (1996): Umverteilung zwischen den Generationen in der Sozialversicherung und im Gesundheitswesen.</i>	318.010.4.96d
2/97	<i>Infras (1997): Festsetzung der Renten beim Altersrücktritt und ihre Anpassung an die wirtschaftliche Entwicklung. Überblick über die Regelungen in der EU.</i>	318.010.2.97d
12/98	<i>Spycher, Stefan (1998): Auswirkungen von Leistungsveränderungen bei der Witwenrente. Im Auftrag der IDA FiSo 2.</i>	318.010.12.98d
16/98	<i>Bundesamt für Sozialversicherung (1998): Forum 1998 über das Rentenalter/ sur l'âge de la retraite (Tagungsband).</i>	318.010.16.98
18/98	<i>Koller, Thomas (1998): Begünstigtenordnung in der zweiten und dritten Säule (Gutachten).</i>	318.010.18.98d
18/98	<i>Koller, Thomas (1998): L'ordre des bénéficiaires des deuxième et troisième piliers (Expertise).</i>	318.010.18.98f
19/98	<i>INFRAS (1998): Mikroökonomische Effekte der 1. BVG-Revision.</i>	318.010.19.98d
19/98	<i>INFRAS (1998): Effets microéconomiques de la 1^{re} révision de la LPP. Rapport final.</i>	318.010.19.98f
20/98	<i>KOF/ETHZ (1998): Makroökonomische Effekte der 1. BVG-Revision. Schlussbericht.</i>	318.010.20.98d
20/98	<i>KOF/ETHZ (1998): Effets macroéconomiques de la 1^{re} révision de la LPP. Rapport final.</i>	318.010.20.98f
2/00	<i>PRASA (2000): Freie Wahl der Pensionskasse: Teilbericht.</i>	318.010.2.00d
9/00	<i>Schneider, Jacques-André (2000) : A-propos des normes comptables IAS 19 et FER/ RPC 16 e de la prévoyance professionnelle en suisse (Expertise).</i>	318.010.9.00f
1/01	<i>Gognalons-Nicolet, Maryvonne; Le Goff, Jean-Marie (2001): Retraits anticipés du marché du travail avant l'âge AVS: un défi pour les politiques de retraite en Suisse.</i>	318.010.1.01f
17/01	<i>Bundesamt für Sozialversicherung (2001) : Zwei Berichte zum Thema Minimalzinsvorschriften für Vorsorgeeinrichtungen. Hauptbericht: Über die Möglichkeit, bei den Minimalzinsvorschriften für Vorsorgeeinrichtungen auf Real- statt Nominalzinsen abzustellen. Ergänzendes Bericht: Über den Aspekt der Lebensversicherer im Problemkreis Minimalzinsvorschriften gemäss BVG.</i>	318.010.17.01d
17/01	<i>Office fédéral des assurances sociales (2001): Deux rapports sur le thème prescriptions de taux minimaux pour les institutions de prévoyance. Rapport principal : sur la possibilité de se fonder sur les taux d'intérêts</i>	318.010.17.01f

	<i>réels et non sur les taux nominaux pour fixer les prescriptions de taux minimaux pour les institutions de prévoyance. Rapport complémentaire : sur l'aspect de la problématique de la réglementation du taux d'intérêts minimal LPP du point de vue des assureurs-vie.</i>	
1/03	Gaillard, Antille Gabrielle ; Bilger, Marcel ; Candolfi, Pascal ; Chaze, Jean-Paul ; Flückiger, Yves (2003) : Analyse des déterminants individuels et institutionnels du départ anticipé à la retraite.	318.010.1/03f
2/03	Balthasar, Andreas; Bieri, Olivier; Grau, Peter; Künzi, Kilian; Guggisberg Jürg (2003): Der Übergang in den Ruhestand - Wege, Einflussfaktoren und Konsequenzen.	318.010.2/03d
2/03	Balthasar, Andreas; Bieri, Olivier; Grau, Peter; Künzi, Kilian; Guggisberg Jürg (2003): Le passage à la retraite: Trajectoires, facteurs d'influence et conséquences.	318.010.2/03f
3/03	Bonoli, Giuliano, Gay-des-Combes, Benoît (2003): L'évolution des prestations vieillesse dans le long terme : une simulation prospective de la couverture retraite à l'horizon 2040.	318.010.3/03f
4/03	Jans, Armin; Hammer, Stefan; Graf, Silvio ; Iten Rolf ; Maag, Ueli ; Schmidt, Nicolas; Weiss Sampietro, Thea (2003) : Betriebliche Alterspolitik – Praxis in den Neunziger Jahren und Perspektiven.	318.010.4/03d
4/03.1	Graf, Silvio; Jans, Armin; Weiss Sampietro, Thea (2003) : Betriebliche Alterspolitik – Unternehmens- und Personenbefragung. Beilageband I.	318.010.4/03.1d
4/03.2	Hammer Stefan ; Maag, Ueli; Schmidt, Nicolas (2003): Betriebliche Alterspolitik – Fallstudien. Beilageband II.	318.010.4/03.2d
5/03	Fux, Beat (2003): Entwicklung des Potentials erhöhter Arbeitsmarktpartizipation von Frauen nach Massgabe von Prognosen über die Haushalts- und Familienstrukturen.	318.010.5/03d
6/03	Baumgartner, Doris A. (2003): Frauen in mittleren Erwerbsalter. Eine Studie über das Potenzial erhöhter Arbeitsmarktpartizipation von Frauen zwischen 40 und 65.	318.010.6/03d
7/03	Wanner, Philippe ; Gabadinho, Alexis ; Ferrari, Antonella (2003): La participation des femmes au marché du travail.	318.010.7/03f
8/03	Wanner, Philippe ; Stuckelberger, Astrid ; Gabadinho, Alexis (2003) : Facteurs individuels motivant le calendrier du départ à la retraite des hommes âgés de plus de 50 ans en Suisse.	318.010.8/08f
9/03	Widmer, Rolf ; Mühleisen, Sybille; Falta, Roman, P.; Schmid, Hans (2003): Bestandesaufnahme und Interaktionen Institutioneller Regelungen Beim Rentenantritt.	318.010.9/03d
10/03	Schlupe, Kurt (2003) : Finanzierungsbedarf in der AHV (inkl. EL).	318.010.10/03d
11/03	Müller, André; van Nieuwkoop, Renger; Lieb, Christoph (2003): Analyse der Finanzierungsquellen für die AHV. SWISSLOG – Ein Overlapping Generations Model für die Schweiz.	318.010.11/03d
12/03	Abrahamsen, Yngve; Hartwig, Jochen (2003): Volkswirtschaftliche Auswirkungen verschiedener Demographieszenerarien und Varianten zur langfristigen Finanzierung der Alterssicherung in der Schweiz.	318.010.12/03d

Politique sociale, questions familiales et économie

Nr. N°	Autor/inn/en, Titel auteurs, titre	Bestell-Nr. BBL N° de commande OFCL
2/95	Bauer, Tobias (1995): <i>Literaturrecherche: Modelle zu einem garantierten Mindesteinkommen.</i>	318.010.2.95d
3/95	Farago, Peter (1995): <i>Verhütung und Bekämpfung der Armut: Möglichkeiten und Grenzen staatlicher Massnahmen.</i>	318.010.3.95d
3/95	Farago, Peter (1995) : <i>Prévenir et combattre la pauvreté: forces et limites des mesures prises par l'Etat.</i>	318.010.3.95f
1/96	Cardia-Vonèche, Laura et al. (1996): <i>Familien mit alleinerziehenden Eltern.</i>	318.010.1.96d
1/96	Cardia-Vonèche, Laura et al. (1996): <i>Les familles monoparentales.</i>	318.010.1.96f
4/97	IPSO und Infrac (1997): <i>Perspektive der Erwerbs- und Lohnquote.</i>	318.010.4.97d
5/97	Spycher, Stefan (1997): <i>Auswirkungen von Regelungen des AHV-Rentenalters auf die Sozialversicherungen, den Staatshaushalt und die Wirtschaft.</i>	318.010.5.97d
10/98	Bauer, Tobias (1998): <i>Kinder, Zeit und Geld. Eine Analyse der durch Kinder bewirkten finanziellen und zeitlichen Belastungen von Familien und der staatlichen Unterstützungsleistungen in der Schweiz Mitte der Neunziger Jahre.</i>	318.010.10.98d
11/98	Bauer, Tobias (1998a): <i>Auswirkungen von Leistungsveränderungen bei der Arbeitslosenversicherung. Im Auftrag der IDA FiSo 2.</i>	318.010.11.98d
13/98	Müller, André; Walter, Felix; van Nieuwkoop, Renger; Felder, Stefan (1998): <i>Wirtschaftliche Auswirkungen von Reformen der Sozialversicherungen. DYNASWISS – Dynamisches allgemeines Gleichgewichtsmodell für die Schweiz. Im Auftrag der IDA FiSo 2.</i>	318.010.13.98d
14/98	Mauch, S.P., Iten, R., Banfi, S., Bonato, D., von Stokar, T., Schips, B., Abrahamsen, Y. (1998): <i>Wirtschaftliche Auswirkungen von Reformen der Sozialversicherungen. Schlussbericht der Arbeitsgemeinschaft INFRAS/KOF. Im Auftrag der IDA FiSo 2.</i>	318.010.14.98d
17/98	Leu, Robert E.; Burri, Stefan; Aregger, Peter (1998): <i>Armut und Lebensbedingungen im Alter.</i>	318.010.17.98d
5/99	Bundesamt für Sozialversicherung (1999): <i>Bedarfsleistungen an Eltern (Tagungsband).</i>	318.010.5.99d

9/99	OECD (1999): Bekämpfung sozialer Ausgrenzung. Band 3. Sozialhilfe in Kanada und in der Schweiz.	318.010.9.99d
1/00	Ecoplan (2000): Neue Finanzordnung mit ökologischen Anreizen: Entlastung über Lohn- und MWST-Prozente?	318.010.1.00d
8/00	Sterchi, Beat; Egger, Marcel; Merckx, Véronique (2000): Faisabilité d'un «chèque-service».	318.010.8.00f
13/00	Wyss, Kurt (2000): Entwicklungstendenzen bei Integrationsmassnahmen der Sozialhilfe.	318.010.13.00d
13/00	Wyss, Kurt (2000): Évolution des mesures d'intégration de l'aide sociale.	318.010.13.00f
1/02	Schiffbänker, Annemarie; Thenner, Monika; Immervoll, Herwig (2001): Familienlastenausgleich im internationalen Vergleich. Eine Literaturstudie.	318.010.1.02d
4/02	Soland, Rita; Stern, Susanne; Steinemann, Myriam; Iten, Rolf (2002): Zertifizierung familienpolitischer Unternehmen in der Schweiz.	318.010.4.02d

Perspectives et développement de la sécurité sociale

Nr. N°	Autor/inn/en, Titel auteur/s, titre	Bestell-Nr. BBL N° de commande OFCL
10/95	Eidg. Departement des Innern (1995): Bericht des Eidgenössischen Departementes des Innern zur heutigen Ausgestaltung und Weiterentwicklung der schweizerischen 3-Säulen-Konzeption der Alters-, Hinterlassenen- und Invalidenvorsorge	318.012.1.95d
10/95	Département fédéral de l'intérieur (1995) : Rapport du Département fédéral de l'intérieur concernant la structure actuelle et le développement futur de la conception helvétique des trois piliers de la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité.	318.012.1.95f
10/95	Dipartimento federale dell'interno (1995) : Rapporto del Dipartimento federale dell'interno concernente la struttura attuale e l'evoluzione futura della concezione svizzera delle tre pilastri de la previdenza per la vecchiaia, i superstiti e l'invalidità.	318.012.1.95i
1/96	Interdepartementale Arbeitsgruppe „Finanzierungsperspektiven der Sozialversicherungen“ (IDA FiSo 1) (1996): Bericht über die Finanzierungsperspektiven der Sozialversicherungen (unter besonderer Berücksichtigung der demographischen Entwicklung).	318.012.1.96d
1/96	Groupe de travail interdépartemental « Perspectives de financement des assurances sociales » (IDA FiSo 1) (1996) : Rapport sur les perspectives de financement des assurances sociale (en regard en particulier à l'évolution démographique).	318.012.1.96f
1/97	Interdepartementale Arbeitsgruppe „Finanzierungsperspektiven der Sozialversicherungen“ (IDA FiSo 2) (1997): Analyse der Leistungen der Sozialversicherungen; Konkretisierung möglicher Veränderungen für drei Finanzierungsszenarien.	318.012.1.97d
1/97	Groupe de travail interdépartemental « Perspectives de financement des assurances sociales » (IDA FiSo 1) (1997) : Analyse des prestations des assurances sociales ; Concrétisation de modifications possibles en fonction de trois scénarios financiers.	318.012.1.97f
13/03	Interdepartementale Arbeitsgruppe IDA ForAlt (2003): Synthesebericht zum Forschungsprogramm zur längerfristigen Zukunft der Alterssicherung (IDA ForAlt) .	318.010.13/03 d
13/03	Groupe de travail interdépartemental IDA ForAlt (2003): Rapport de synthèse du Programme de recherche sur l'avenir à long terme de la prévoyance vieillesse (IDA ForAlt) .	318.010.13/03 f
13/03	Gruppo di lavoro interdipartimentale IDA ForAlt (2003): Rapporto di sintesi del Programma di ricerca sul futuro a lungo termine della previdenza per la vecchiaia (IDA ForAlt) .	318.010.13/03 i